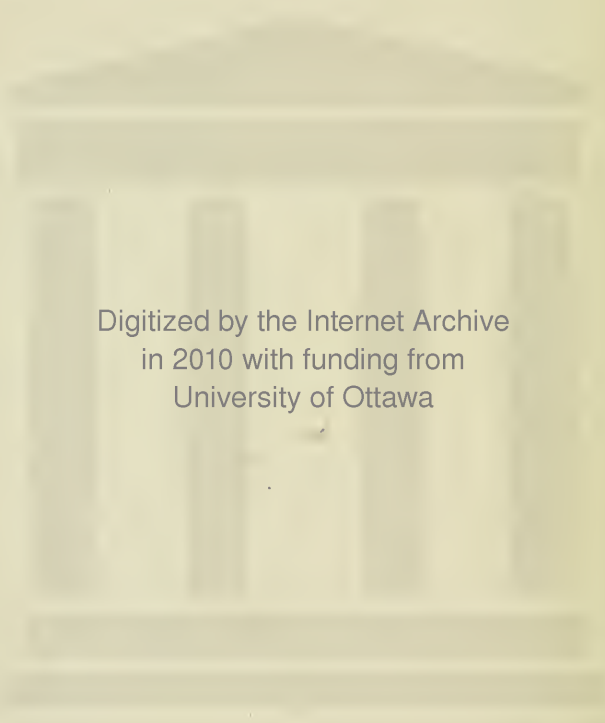


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

REVUE
DE
LINGUISTIQUE

ET DE
PHILOGIE COMPARÉE

TOME XLV

REVUE
DE
LINGUISTIQUE
ET DE
PHILOGOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES
INSPECTEUR DES EAUX ET FORÊTS

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

TOME QUARANTE-CINQUIÈME

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE
E. BERTRAND

5, Rue des Tonneliers, 5

—
1912

128461
3/7/13.

NOTICE

SUR

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE CONCANI

Jusqu'à Grierson, qui, dans sa *Linguistic Survey of India*, aborde de front l'étude des langues néo-indiennes, des *vernaculars* comme disent les Anglais, cette branche importante de la philologie générale avait été complètement négligée¹; et, il convient hélas!

1. Rien ne nous semble plus apte à justifier cette façon de voir que les renseignements fournis par E. Schlagintweit (voir son article : *Die geographische Verbreitung der Volkssprachen Ostindiens*, dans les *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1875. vol. II, pp. 325 et ssqq.) sur la déclinaison et la conjugaison du concani, renseignements empruntés, au dire de l'auteur, à des sources officielles anglaises.

Pour n'en donner qu'un exemple, le mot *ghodo* (cheval) se déclinerait, au singulier : Nom. *ghodo*, Acc. *ghodiāka*, Instr. *ghodianimitti*, Dat. *ghodyāka*, Abl. *ghodyanimitti*, Gén. *ghodyagele*, Loc. *ghodyantu*, Voc. *ghodya*.

Cette déclinaison n'a rien de commun avec la véritable déclinaison du concani, ainsi que nos lecteurs pourront en juger lorsque, dans un article suivant, nous donnerons une grammaire de cette langue.

La *Revue* a publié jadis (voir, au tome XII, 1879, les pp. 341 et ssqq.) une *Esquisse grammaticale de la langue de Goa*, signée

de l'ajouter, linguistes et philologues, réservant tout leur intérêt pour le sanscrit ou le pali, n'ont point encore su lui rendre justice.

Et, cependant, pour les uns comme pour les autres cette étude est également importante. Comment, en effet, se désintéresser des créations néo-sanscrites de l'Hindoustan, alors que l'on poursuit de si près les analogies sanscrites de nos langues occidentales ? Comment ne pas comprendre qu'une étude approfondie de l'Inde moderne présuppose non seulement la connaissance de l'anglais, mais encore celle des grandes langues indigènes ? Et si le latin est impuissant à nous faire connaître, par exemple, l'Italie d'aujourd'hui, le sanscrit à lui seul suffira-t-il à nous ouvrir les trésors des Indes ?

Pour ne rien dire des idiômes dravidiens¹, famille complètement étrangère cantonnée dans le sud de la péninsule, les grands *vernaculars* néo-indiens sont :

Joannes Gonsalves, laquelle, amplifiée et corrigée, a été reproduite, en 1882, dans le bulletin de la Société académique indochinoise de Paris. L'auteur, pour lors professeur d'anglais à Coïmbre (cf. Da Silva et Brito Aranha : *Diccionario bibliographico portuguez*, tome X, pp. 401 et 402), fut le premier qui tenta de faire connaître à l'Europe sa langue maternelle. Mais, ignorant les premiers éléments de la philologie néo-indienne, il n'a su produire qu'une œuvre sans méthode et certainement fort inférieure aux trois anciennes grammaires publiées par Da Cunha Rivara (Nova-Goa, 1857-1859). La graphie imaginée par l'auteur est, qui plus est, remarquablement informe et n'a même pas le mérite de la fixité. Bref, c'est un travail à refaire.

1. Ce sont, en remontant la côte de Malabar, du S. au N., le malayalam, le toulou, le canarais, et, sur la côte de Coromandel, dans le même sens, le tamoul et le télougou.

le bengali, à l'est, l'hindi¹, au centre, et, à l'ouest, le gouzerati et le marathi.

Au sud du territoire marathi, longeant la mer jusqu'au territoire toulou, le concani² marque l'ultime pénétration aryenne en pays dravidien.

Se séparant d'avec le marathi au nord de Goa, dans le *Savantvadi State* et les *taluk* de Malvan et de Vengurla³, le concani embrasse tout le district portugais et se prolonge ensuite, le long de la côte canaraise, jusqu'au Malabar. Sauf parmi les immigrants hindous, appartenant pour la plupart aux castes inférieures⁴, le canarais n'est point, à proprement parler, la langue de la côte,

1. Sous sa forme persisée, il prend le nom d'hindoustani, et il se parle dans la plupart des agglomérations musulmanes dispersées par la péninsule.

2. Pratiquement, le concani constitue un excellent point de départ pour l'étude des idiômes néo-indiens. car il a le grand avantage de posséder une littérature en caractères latins. L'hindoustani est, en vérité, dans les mêmes conditions, mais ses éléments persans (et arabes) le rendent inaccessible à un indianiste pur. D'ailleurs, le type marathi-concani semble se rattacher de plus près aux anciens praçrits, bien que, dans tous les *vernaculaires*, le procédé de formation soit essentiellement le même : la matière première, livrée par les praçrits, a été coulée dans un moule *sui generis*, et il en est sorti un composé dont la structure rappelle, à plus d'un égard, celle des langues ouralo-altaïques.

3. Il y confine avec le type côtier du marathi, ou marathi du Concan, ainsi nommé par opposition au marathi du Dekhan, ou de l'intérieur, lequel est à la base de la langue littéraire. Le marathi du Concan est très souvent confondu avec le concani propre ; c'est l'erreur dans laquelle verse notamment Sylvain Lévi, dans son excellent article sur l'*Inde, Grande Encyclopédie*, tome XX, p. 702, 1^{re} colonne, *ad finem*.

4. Cf. le mémoire de Sir Erskine Perry sur la distribution

bien que son adoption comme idiôme officiel de la province¹ ait nécessairement abouti à le généraliser. On estime que le concani est parlé par environ 1.500.000 âmes, dont 500.000 en territoire portugais (300.000 chrétiens et 200.000 Hindous hindouïsants²).

Qu'est-ce que le concani, ou plutôt quelle est la place qu'il occupe parmi les langues néo-sanscrites ?

Il serait malaisé de vouloir répondre adéquatement à cette question, les origines et le mode de propagation de l'idiôme ayant soulevé des problèmes qui, à l'heure actuelle, sont encore loin d'être élucidés. Les uns ont voulu le considérer comme un simple dialecte du marathi, les autres se sont plu à mettre en lumière les divergences notables qui séparent ces deux idiômes : pour eux, le concani serait aussi différent du marathi que celui-ci ne l'est du gouzerati.

En fait, il serait péril de nier le lien d'étroite parenté qui unit le concani au marathi, mais ce ne semble pas une présomption moindre de vouloir en faire un simple dialecte du marathi. Le rapport est plutôt celui du portugais à l'espagnol, par exemple :

géographique des langues de l'Inde, reproduit dans la *Grammatica da lingua Concani, composta pelo Padre Thomaz Esterão*, etc. Nova-Goa, 1857.

1. Sous le régime de la Compagnie, le persan était la seule langue officielle usitée sur toute l'étendue des possessions anglaises ; lorsque l'État reprit la colonie (1858), la langue officielle devint l'anglais, et, subsidiairement, les différents *vernaculurs* provinciaux.

2. Il n'y a pas à tenir compte ici des musulmans, qui ne sont guère, à Goa, que des entités isolées, et dont la langue maternelle (cf. Erskine Perry, mémoire cité) est d'ailleurs l'hindoustani.

comme dans le cas des langues ibériques, une même matière primordiale a donné naissance à deux formes linguistiques relativement distinctes. C'est au fond l'opinion de Grierson (*Linguistic Survey of India*, vol. VII, p. 164), lorsque, après avoir fait du concani un dialecte marathi, il s'explique en ces termes : « They are both derived from the same Prakrit and both dialects of the same form of speech ».

Bien que restant toujours et partout fidèle à lui-même, le concani n'est point une langue unitaire; il se fractionne en dialectes, dont les principaux sont : celui de Goa et des colonies qui en émanent, lequel se subdivise à son tour en concani chrétien¹ et concani hindou; et celui du Canara, où la même division paraît s'imposer, quoique, en l'absence de documents écrits, nous ne puissions songer à délimiter strictement les deux variétés.

Le concani du Canara est évidemment la forme du langage la mieux conservée, la plus originale : les archaïsmes abondent, l'influence portugaise est presque nulle. Le concani hindou de Goa diffère notablement aussi du dialecte chrétien, tant par sa phonétique² que par la place moindre faite aux emprunts portugais.

1. Sa littérature révèle de nombreux sous-dialectes, d'après la localité ou même la caste des auteurs. Mais, ajoutons-le, les divergences ne sont point telles qu'elles puissent préjudicier à l'adoption d'un *standard* unique, dès que les écrivains goanais auront pris parfaitement conscience d'eux-mêmes.

2. Chez les Hindous goanais, comme au Canara, l'*a* bref n'a point permuté en *o* ainsi que chez les chrétiens; de même, la suppression des aspirées se pratique sur une beaucoup moins vaste échelle.

En revanche, ces deux dialectes emploient beaucoup de mots de source indienne (sanskrite) tombés en désuétude auprès des chrétiens : ce qui place en meilleure lumière le rapport avec le marathi, quelque peu masqué chez ces derniers.

Quant au goanais chrétien, il doit être tenu pour une forme linguistique passablement corrompue, autant dans sa phonétique que dans son lexique, où abondent les vocables portugais.

L'orthographe de ceux-ci n'est d'ailleurs nullement respectée. Une déformation courante est, entre autres, celle qui consiste dans l'ablation de l'*-a* et de l'*-o* des terminaisons portugaises : *cansado* et *cansada* feraient également *cansad*.

Le concani adopte les verbes portugais eux-mêmes, en les faisant suivre des deux auxiliaires, *zaunc* pour les neutres, *corunc* pour les actifs : Ex. *fugar zaunc*, se noyer, *fugar corunc*, noyer.

Quant à la part contributive de l'hindoustani-persan-arabe¹, elle est la même qu'en marathi, c'est-à-dire qu'elle est réduite au strict minimum.

Entin, il est entendu que le concani, comme du reste aussi le marathi, n'a pas été sans subir l'influence des idiômes dravidiens, dans l'espèce le canarais et le toulou; cela est vrai surtout pour la langue parlée au Canara.

1. D'une manière générale, on peut dire que c'est par le canal de l'hindoustani que les mots persans se sont insinués dans les langues néo-indiennes. Quant aux éléments arabes, l'hindoustani, pas plus que le ture, n'a eu à les emprunter directement; c'est par l'intermédiaire du persan, dont il avait au préalable envahi le lexique, qu'ils s'y sont trouvés transplantés.

Le concani ne fut pas langue écrite avant l'arrivée des Européens ; celle-ci était exclusivement le marathi, bien que localisé, dans une certaine mesure, par l'im-mixtion d'éléments concani¹. Comme nous le verrons plus loin, la littérature religieuse créée par les Por-tugais, aux XVI^e et XVII^e siècles, est encore essentielle-ment marathi. On peut dire que le concani n'est de-venu langue écrite que tout récemment.

Au Canara, on lui a généralement appliqué les ca-ractères canarais, bien que les Jésuites italiens de Mangalore aient aussi publié quelques petites bro-chures en lettres latines. Mais le concani y est aux prises avec deux ennemis redoutables, le canarais, qui, de l'intérieur, vise à le rejeter dans la mer, et l'*education* anglaise, qui lui a aliéné tous les éléments capables de favoriser sa culture. Aussi, toutes perspec-tives d'avenir lui sont-elles fermées de ce côté.

Dans l'*Estado da India*, la seule langue officielle-ment reconnue, à côté du portugais, est le marathi. En effet, de même que les chrétiens n'écrivaient jus-qu'ici que le portugais, de même le marathi était la

1. Certaines traditions portugaises veulent que le concani ait possédé une vieille littérature dont les œuvres auraient été brûlées par les *Conquistadores* ; mais les gens qui ont confondu pendant des siècles le malayalam et le tamoul étaient certes peu qualifiés pour faire une distinction aussi délicate.

Quant à la séparation entre la langue écrite et la langue par-lée, ce système s'applique, aujourd'hui encore, à de nombreuses populations de l'Inde. C'est là une période par laquelle presque tous les peuples ont passé : les Européens eux-mêmes, au moyen âge, avant l'émancipation des divers idiômes modernes, parlaient une langue et en écrivaient régulièrement une autre, le latin.

seule langue écrite par les Hindous, bien que, en fait, les uns et les autres ne parlassent que le concani. Car, comme le remarque très bien da Cunha Rivara dans son *Ensaio historico da lingua concani*¹, le portugais lui-même n'est guère parlé à Goa que par les quelques fonctionnaires expédiés de Lisbonne; tout le reste de la population chrétienne, créoles ou Eurasiens, se sert exclusivement du concani.

Une telle situation, à la longue, ne laisse pas que de présenter de graves inconvénients. Elle a eu comme conséquence nécessaire de perpétuer l'ignorance dans un milieu où tant d'autres circonstances conspiraient déjà à la maintenir. En effet, quels bons résultats est-il permis d'attendre d'un enseignement qui, pendant plusieurs années, reste inintelligible à l'enfant, et que les mieux doués ne s'assimileront jamais que péniblement ?

Cependant, d'importantes colonies goanaises s'étaient fondées en territoire britannique, à Bombay notamment². Émancipées de la tutelle portugaise sans avoir pu encore s'assimiler l'idiôme de leurs nouveaux maîtres, elles devaient ressentir vivement la

1. Publié comme introduction à la *Grammatica da lingua Concani* déjà citée.

2. D'une manière générale, il n'est ici question que des Goanais chrétiens, les Hindous étant restés fidèles à l'usage du marathi. Il existe cependant quelques livres en concani (et caractères latins) publiés par des Hindous. Cette participation plus que modeste s'explique notamment par l'hostilité qui règne entre chrétiens et païens; ces derniers, qui s'appuient sur une antique tradition nationale, ne sauraient, d'ailleurs, ressentir bien vivement le besoin d'innover.

nécessité d'une langue propre. Celle-ci ne leur faisait d'ailleurs défaut pas plus qu'aux divers groupements ethniques environnants : tout se réduisait à une question de graphie.

La tradition littéraire des XVI^e et XVII^e siècles fut reprise, et, après quelques tiraillements, on se décida pour un système qui, s'il n'a pas la perfection scientifique de celui qu'ont appliqué les missionnaires protestants à la transcription de l'hindoustani, a l'avantage d'être plus simple, tout en sauvegardant presque aussi complètement l'individualité de chaque son. La seule chose à déplorer, c'est que beaucoup d'auteurs s'écartent, en tel ou tel point, du *standard* adopté, se permettant des licences injustifiables : car ils ne sauraient dénier à leur public — qui, en dehors de la jeune génération, a dû apprendre la lecture du concani dans l'âge mûr — le droit à une graphie bien fixe.

Comme introduction à l'étude du concani et de sa littérature, nous allons donner ici l'alphabet goanais chrétien mis en regard de l'alphabet nagari-marathi ou canarais. Le voici :

a	ā	i	i	u	ū	e	ai	o	au
o	a	<u>i</u>		<u>u</u>		e	<u>oi, ai</u>	o	<u>ou, au</u>
		k	kh	g	gh		ñ		
		k	kh	g	gh		(n)		
		c	ch	j	jh		ñ		
		ch	(ch)	<u>z, j</u>	<u>zh, jh</u>		ne		
		ṭ	ṭh	ḍ	ḍh		ṇ		
		tt	tth	dd	ddh		nn		
		t	th	d	dh		n		
		t	th	d	dh		n		

p	ph	b	bh	m
p	ph (f)	b	bh	m
	y	r	l	v
	e	r	l	v
	ç	ş	s	h
	x	x, s	s	h
		!		
		ll		

L'*l*, comme en marathi et en gouzerati, n'équivaut point à l'*l* védique ou pali, mais remplace simplement, dans un certain nombre de mots, l'*l* étymologique du sanscrit.

Le concani possède encore les lettres aspirées du marathi : *lh*, *mh*, *nh*, *ch*, mais il nous faut rappeler que les aspirées, surtout dans la littérature chrétienne, ne s'emploient que sporadiquement et sans qu'on obéisse à aucune règle fixe.

Quant aux cinq nasales, conformément à la graphie du marathi et du canarais, elles sont toutes indifféremment remplacées par l'anuvāra (*m*) devant une consonne; cet anuvāra s'exprime, en caractères latins, par *n* (*m* devant *b* et *p*). A la fin d'un mot, l'anuvāra se rend par *m*, tandis que l'*m* propre est régulièrement rendu par *mm*, l'*n* par *n*.

J, *jh*, s'emploient devant *e* (voyelle, ou semi-voyelle = *y*) et *i*, *z*, *zh*, dans tous les autres cas; cette distinction doit correspondre à une légère nuance de prononciation.

A noter encore l'incertitude qui règne dans l'usage des deux lettres *x* (le *ch* français) et *s*. L'*ś* sanscrit est rendu indifféremment par l'une ou l'autre.

Enfin, certaines graphies révèlent l'existence en concani de *ṛ* (*rh*) hindi-hindoustani [répondant à un *ḍ* (*ḍh*) étymologique du sanscrit et du marathi] : p. ex., le mot *jeddnam* (quand) s'écrira aussi *jernam*, ou même, suivant une méthode mixte, *jerdnam*. A notre avis, le concani devrait renoncer, comme le fait le marathi¹, à rendre cette variété de prononciation.

Il ne nous a pas semblé inutile de clore cette étude par la comparaison d'un même texte (le *Credo*) en concani et en marathi.

Notre n° I est emprunté à un livre de prières en concani et lettres nagari², évidemment publié à l'usage des nouveaux convertis : *Mānūāl(a)*³ *jō āṭap(a)tā sakāl(a) cīṁ āni rātrīcīṁ māy(a)ṇīṁ*, etc., par le *pādr(a)*⁴ *ānīset severiān lob (a)*, 1899, sans indication de lieu. Il représente le concani des Hindous goanais.

Le n° II est le concani goanais chrétien : on remarquera combien la graphie en est négligée, voire inconsistante (p. ex. *sorv hoccumdara*, et plus bas *sorvhocumdara*).

1. Nous possédons deux ouvrages marathi, en caractères latins, qui prouvent que cette distinction n'est pas étrangère au marathi côtier, sinon au dekhani. Ce sont : *Gramatica Marastta*, Lisbonne, 1805, et *Cristanchi sastrazza cathezismo (Cathechismo da doutrina cristam)*, Rome, 1778.

2. C'est le seul livre de l'espèce que nous connaissons.

3. Pour mieux nous conformer à la graphie nagari, nous avons cru devoir noter, entre parenthèses, l'*a* muet dans tous les textes translittérés.

4. Aux Indes comme en Portugal, le titre de *padre* (*padri* dans les *vernaculars*) appartient à la fois aux membres du clergé séculier et à ceux du clergé régulier. Les indigènes l'appliquent indistinctement aux prêtres de toutes les confessions chrétiennes.

Enfin, le n° III est le marathi classique. Toutefois, cette version, rédigée indépendamment des précédentes, s'en écarte malheureusement trop pour nous donner une idée bien complète du rapport existant entre marathi et concani.

I

*Satt(a) mān(a)ditām̄ de-
r(a) bāp(a) sarr(a) pad(a)-
redār(a) sorgā āni saṁsā-
rācyā rac(a)nārācer(a); āni
jejū krist(a) devāco ekūc(a)
putr(a), ām(a)cyā srāmiyā-
cer(a); jō devā sprtā sām̄tāce
krpen(a) garbhīn̄ saṁbā-
o(a)lo āṁk(a)rārī moriyēce
kuṭīn(a) janmalō. poṁs(a)
pilātācep ad(a)rekhāl(a)upa-
dre kaṣṭ(a) sosile, khur(a)-
sār(a) jod(a)lo, melo āni ni-
khipilo: limbām̄t(a) devaṁ-
lo; tis(a)ryā disā mele-
lyām̄t(a)lo jiram̄t(a) jhālo;
sorgār(a) caḍh(a)lo, sarr(a)
pad(a)redārā devā bāpācyā
uj(a)cyā hātā bas(a)lā;
thām̄than(a) jiryām̄ āni
melelyām̄cī man(a)sabī ka-
rūṁk(a) yetolo. Satt(a) mā-
n(a)ditām̄ devā sprtā sām̄-
tācer(a), sām̄tā mādr(a) kā-
tholīk(a) igroj(a), bhaktām̄-
co ektār(a), pāt(a)kyām̄-
ceṁ̄ boḡ(a)saṁeṁ̄, kuḍīceṁ̄
jivām̄t(a)paṅ(a) āni akham̄-
dīt(a) jīr(a) yām̄cer(a).*

II

*Sot mantam Deva Bapac,
sorr hocumdara, sorguin-
chea anim pirtumichea Roch-
narac; anim Jesu Christac
Each Teachea Putrac, am-
chea Suamiac; zo Deva Spi-
rita Santarorrīm gorb som-
boulō, Anquari Morieche
cuxim zolmolo; Ponciu
Pilata khal upodre cozt
sonsle, cursar zoddlo, melo,
niquipilo; limbant deumlo,
tisrea dissa meleleantlo ji-
cont zalo; sorgar guelo, sorr-
hocumdara Deva Bapachea
uzrea hatac bosla; thoim
than jiceam anim melelean-
chi munsubi corunc etolo.
Sot mantam Deva Spirita
Santac, Santa Madre Igrej
Catholica; bogtancho ecthar;
pateanchem bogsonem; cud-
dichem portem jivot, anim
okhonddit jin.*

III

Dev(a) sarv(a)çaktimān(a) pitā, svarg(a) āṇi prthvī hyāñcā utpann(a) kar(a)ṇārā, hyāvar(a) mī viçvās(a) theçitoṃ. Āṇi yeçū khrist(a), tyācā ekulatā putr(a), ām(a)-cā scāmī, hyāvar(a) mī viçvās(a) theçitoṃ. To pavitr(a) ātmācyū yogūneni garbhīnī sambhac(a)lā; māriyā kumārī ij(a)pāsūn(a) janmalā; pontī pīlātācyā amalā khālīm tyāneni duḥkh(a) bhogileni, tyās(a) krūçīnī dilem, to melā, āṇi tyās(a) purileni; to adholokānt(a) utar(a)lā, tis(u)ryā divaçīnī melelyāntūn(a) punaḥ uṭh(a)lā; svargānt(a) caḍh(a)lā, āṇi dev sarv(u)çaktimān(a) pitā, hyācyā uj(a) vīkaḍe bas(a)lā āhe; tethūn(a) to jīvanit(a) āṇi melele, hyāñcā nyāy(a) karāvayās(a) yeṇār(a) āhe. Pavitr(a) ātmā, pavitr(a) kātholik(a) ekklesiyā, pavitrāñcā sambandh(u), pāpāñcī kṣamā, dehāceṇī punarutthān(u), āṇi sarv(a)kāl(a)ceṇī jīvan(a), tyāñcar(a) mī viçvās(a) theçitoṃ.

Enfin, à titre de spécimen du concani canarais, voici la première phrase de la *St. Francis Xavier's Explanation of the Creed for the Inhabitants of the Moluccas*, 1° en lettres canaraises (Mangalore, 1883); 2° en lettres latines (do., 1882) :

Devān, kāyīñc nātullyāñtle, munṣācā upayoga āṇi seve pasvat sarv vastu raculli rīt āṇi silsilo aikoiñk āṇi sikoñk, Kristācāñk sañtos.

Devun, kaints natulleantle, mūñṣācea upayoga āṇi seve pasvāt sārru, vāstu rātsulli rīt āṇi silsilo aikonk āṇi sikonk, Kristavank sāntos.

Traduction : C'est un plaisir pour les chrétiens d'entendre et d'apprendre de quelle manière et dans quel ordre Dieu créa de rien toutes choses pour l'utilité et le service de l'homme.

On remarquera que, tandis que la version canaraise écrit dans tous les cas *c*, la version romanisée emploie *ç* devant *e* et *i*, partout ailleurs *ts*; cette distinction correspond exactement à celle du *j* et du *z*, étudiée plus haut.

Quant à l'*u*₁ de *sarvu*₁, c'est un *u* très légèrement prononcé; on ne l'entend plus à Goa, et la transcription canaraise elle-même s'abstient d'en tenir compte.

HENRI BOURGEOIS.

Bruxelles, 6 décembre 1911.

(*A suivre*)

SUR LES DEUX PRÉTENDUES ÉDITIONS

DU

Nouveau Testament basque de Liçarrague

(1571)

Pour faire suite à mon article « Un Liçarrague de plus » (t. XLIV, p. 279-284), je dois faire observer que, dans tous les exemplaires connus, la composition typographique est absolument la même et que les mêmes fautes s'y retrouvent, par exemple : *apocacalyptsea* à la dernière page préliminaire (ft *** iv, v^o); or, c'est là une de ces coquilles que l'imprimeur aurait corrigées de lui-même, s'il avait dû réimprimer le volume.

Non seulement d'ailleurs une pareille réimpression est invraisemblable, mais elle était matériellement impossible en raison de la dépense qu'elle représentait et du temps qu'elle exigeait. Nous pouvons nous faire une idée du temps nécessaire, en remarquant que l'impression de la « première édition » a été terminée le 24 septembre 1571; la dédicace de Liçarrague, qui est en tête des préliminaires, est datée du 25 août 1571; or, ces préliminaires, deux feuilles et

demie, ont été évidemment composés en dernier lieu ; il a donc fallu un mois entier pour les composer, les corriger et les tirer. Le reste du volume, 37 feuilles et demie, a, par conséquent, demandé au moins une année. Liçarrague était venu s'installer à La Rochelle pour diriger et surveiller le travail, — *ipse praefuit*, dit de Thou, *nam quis potuisset ?* Aussitôt après, il a fait faire le petit volume qui comprend le *Calendrier* et l'*Abc*, où sont reproduits les prières, le catéchisme et la confession de foi. La lettre pastorale qui est en tête et qui a été composée en premier lieu, est du 1^{er} octobre ; l'impression du petit livre a dû occuper les trois derniers mois de l'année. Quand donc et comment aurait-on pu réimprimer l'autre volume en 1574 ?

Je me suis demandé si la même composition n'avait pu servir deux fois : un examen attentif m'a convaincu du contraire. Certes, le texte est le même, sauf que, dans l'*Abc*, on a approprié les formes verbales aux dialectes de la Basse-Navarre et de la Soule, et on a employé exactement les mêmes caractères. Mais il y a des différences sensibles ; au surplus, les justifications sont tellement diverses que le travail de remaniement aurait presque été plus long qu'une composition nouvelle : le grand volume a 73 mm. (texte 60 mm., blanc séparatif 4 mm., notes marginales 12 mm.), et le petit 62 mm. (51,5-1-8,5). Ce qui m'avait donné cette idée, c'est que ce procédé a été employé deux cents ans plus tard pour les deux éditions des *Otoitz-*

gai, de P. Mendiburu, une petite en onze volumes petit in-8°, et une grande en trois in-4° à deux colonnes ; les colonnes de la grande édition ont été formées avec les pages de la petite.

Quant aux frais de l'impression, Jeanne d'Albret, par une ordonnance du 25 avril 1572, alloua à Pierre Hautin 336 écus (soit environ 3,000 francs de notre monnaie actuelle), qui lui furent remis quelques mois plus tard par un marchand, Arnaud du Vergier, en échange des volumes imprimés. Ce paiement fut fait sans doute sur le rapport de Liçarrague, qui avait probablement quitté La Rochelle au commencement de 1572, et avait dû emporter avec lui un certain nombre d'exemplaires. En 1573, le Conseil de Béarn accorda au zélé pasteur un nouveau subside de 50 écus pour faire imprimer des livres basques ; j'ai supposé que c'était là le prix des *Kalendrera* et *Abc* ; peut-être s'agissait-il d'une publication nouvelle que Liçarrague n'aura pu mener à bonne fin, par exemple d'une traduction des Psaumes. On sait qu'il y avait deux sortes d'exemplaires du Nouveau Testament basque, les uns avec les prières, le Catéchisme et la déclaration au roi, les autres sans ces annexes. Ces derniers devaient être les plus nombreux, et ce sont ceux qui ont évidemment été le plus distribués ou vendus dans le pays.

Quoi qu'il en soit, l'hypothèse d'une seconde édition paraît une pure chimère : la preuve en est, entre autres, dans la double correction *arthalde* = *arthequi*, faite à l'aide d'un petit morceau de papier collé ; cette cor-

rection, la plus importante au point de vue de la traduction, de toutes celles qu'on a relevées, a été faite sur les exemplaires qui ont *diroano* et *diotsó* ; or, ces exemplaires sont certainement ceux qui n'ont pas été corrigés, car on a remarqué que, si *diotsó* se trouve dans beaucoup d'exemplaires et qu'il est remplacé dans d'autres par *diotsa*, cette dernière forme est la seule qu'on rencontre après le chapitre xx de S. Matthieu dans tous les exemplaires. Comment expliquer ce fait surprenant ? J'imagine que les exemplaires corrigés, en dernier lieu, sont ceux qu'a pris Liçarrague, ceux qu'on a envoyés à certains personnages et qu'on a distribués les premiers. C'est après cela qu'on a songé à changer *arthalde* en *arthequi* ; et on aura écrit à Hautin de le faire sur les exemplaires restants.

A combien avait-on tiré le Nouveau Testament basque ? A un assez grand nombre évidemment. Or, à la presse à bras, le tirage était fort long : à chaque feuille, il fallait relever le tympan, ôter la feuille imprimée, prendre une feuille blanche, la repérer avec soin, encreur la forme avec précaution, abaisser le tympan et donner le coup de barre. On ne pouvait guère tirer que vingt à vingt-cinq feuilles par heure et encore d'un seul côté. En admettant que, pour la retiration, deux presses fonctionnaient en même temps, il fallait deux ou trois jours pour cinq cents exemplaires et encore un dimanche pouvait allonger cet intervalle, comme ce fut le cas pour la dernière feuille du Liçarrague dont l'impression fut terminée un lundi. On avait

donc tout le temps de corriger et même de faire quelques petits remaniements.

On s'explique aussi pourquoi des volumes n'ont été livrés qu'environ un an après, à part ceux que Liçarrague aurait emportés : il fallait sécher, assembler, plier, coudre, relier ; et l'exemplaire de l' Arsenal nous apprend qu'on en garda plusieurs en feuilles soit à La Rochelle, soit ailleurs, — cet exemplaire est un de ceux qui ont la correction *arthequi*.

Pour les corrections importantes comme *arthequi* = *arthalde*, on aurait pu mettre des cartons ; mais je crois qu'ils n'étaient pas encore en usage. Le premier livre, relatif à la langue basque, où l'on trouve des cartons est la *Notitia* d'Oihenart : la première édition, de 1638, a un, deux, trois ou quatre cartons ; la seconde, de 1656, a été faite avec le reste de la première où l'on a refait le titre et beaucoup d'autres feuillets.

Mais, pour en revenir aux variantes du Liçarrague, on pourrait supposer qu'il y a eu plusieurs tirages. Cette hypothèse est encore plus inadmissible que l'autre : quelle imprimerie aurait pu, en 1574, conserver la composition de 1135 pages ? On ne clichait pas encore. Les sortes étaient peu nombreuses : dans les dernières feuilles du Nouveau Testament, les initiales ornées sont quelquefois remplacées par des capitales ordinaires.

Dans ma *Bibliographie*, j'ai donné d'autres exemples de livres offrant ainsi des variantes d'un exemplaire à l'autre. Ainsi, la dernière page du *Gudu* de 1750 a

tantôt *ossonarequin* et *desesperrcionezco* et tantôt *ossoenarequin* et *desespceracionezco*.

J'ajoute, en terminant, que pour discuter ces questions utilement, il faut être au courant des choses et de l'histoire de l'imprimerie, il faut, comme on dit vulgairement, avoir mis la main à la pâte. C'est une bonne fortune que j'ai eue deux fois, à Pondichéry, de 1855 à 1857, et à Bayonne, de 1874 à 1878. Deux imprimeries m'ont, à quinze ans de distance, libéralement ouvert leurs portes, où je venais me distraire de mes travaux d'écolier d'abord, et plus tard de mes devoirs professionnels, au milieu des casses, des composteurs et des formes pleines ou vides. J'ai levé la lettre, aligné les placards dans la galée, tiré des épreuves à la brosse et corrigé à la pince sur le marbre. J'ai assisté à des tirages sur la presse à bras, notamment quand je faisais imprimer des brochures numérotées une à une et dont plusieurs portaient en outre, imprimé, le nom du destinataire. J'ai donc quelque droit de m'appliquer le vieux dicton : *Experto crede Roberto*.

Julien VINSON.

P.-S. — Aux dernières nouvelles, le fantaisiste amateur qui a eu l'idée extravagante des deux éditions tendrait à croire aujourd'hui qu'il y en a eu *trois* ! . . . Quand nous serons à dix . . .

LA
DURÉE DE L'ANNÉE BIBLIQUE
ET
L'ORIGINE DU MOT שנה

... Mais, pour ne pas confondre le sens véritable de l'Écriture, avec la vérité des choses, il faudra rechercher le sens d'après l'usage seul de la langue, ou par un raisonnement, qui ne reconnaisse nul autre fondement que l'Écriture.

(B. DE SPINOZA, *Traité Théologico-Politique*, ch. VII, § 2 (p. 167), trad. I. G.-Prat)

I. — Introduction

Cette étude ne vise nullement à être une discussion chronologique sur une question qui a suscité, parmi les savants — astronomes et mathématiciens, — les controverses les plus ardues, et dans laquelle nous ne prétendons pas intervenir. Notre but est seulement de démontrer *par le Pentateuque* :

1° Que le mot שנה qui se traduit par « année » (c.-à.-d. cycle de 365 j.) n'indique dans le Pentateuque que « la mesure du temps » employée dans les différentes époques qu'il décrit;

2^e Que dans le Pentateuque même, on trouve la preuve d'un changement de sa durée;

3^e Que l'origine du mot שנה indique, sinon sa durée primitive, du moins celle d'une époque très éloignée.

Cette étude contribuera, nous l'espérons du moins, à démontrer que les faits, relatés dans le Pentateuque, reposent probablement sur un fond de vérité dont il n'est pas difficile de découvrir le véritable sens, que l'auteur a voulu lui donner. Nous nous rangeons donc entièrement du côté du grand Penseur, quand il dit¹ : « C'est pourquoi la connaissance de ces faits » (récits bibliques) doit être demandée à l'Écriture » seule, de même que la connaissance de la Nature doit » être tirée de la Nature elle-même. »

Or, comme l'origine du mot שנה se trouve, d'après nous, au début de la Genèse et que le changement dans sa durée se fait vers l'époque d'Abraham, notre démonstration ne peut, en quoi que ce soit, gêner les calculs des chronologistes éminents qui arrivent aux conclusions suivantes.

Selon *Oppert*² : « La vraie chronologie juive com- » mence avec l'Exode, qui fut une époque.... »

Pour *François Lenormant*³ : « Elle, la Bible, n'a » pas en réalité de chronologie pour les époques ini- » tiales de l'existence de l'homme, ni pour celle qui » s'étend de la Création au Déluge, ni pour celle » qui va du Déluge à la vocation d'Abraham. »

1. B. de Spinoza, *Traité théologico-politique*, trad. I.-G. Prat. Paris 1872 (chap. VII, p. 165).

2. *Revue des Études juives*, tome XXXI, p. 1 et ss.

3. *Manuel d'Histoire ancienne*, tome I, p. 5.

De l'avis de *M. l'abbé Rey*¹ : « La chronologie » biblique en question n'existe pas, ne peut pas exister » il n'y a pas de chronologie biblique pour les temps » primitifs. »

Notre travail ne sera donc qu'exégétique et nullement chronologique; c'est ce que nous avons voulu établir d'une façon catégorique.

II. — L'année de 7 mois

Pour déterminer la durée de l'année biblique, durée qui n'est pas indiquée d'une façon précise² (probablement par suite des différents systèmes en usage aux diverses époques, décrites dans le Pentateuque), il est essentiel de choisir un point de repère qui offre le minimum d'ambiguïté. Nous croyons que les textes suivants présentent à ce point le plus de garantie :

Exode XXIII, 15, 16.

את חג המצות תשמר..... למער חדש האביב

« Tu observeras la fête des pains azymes... à l'époque où mûrissent les épis. »

1. *Revue biblique*, 1893, p. 562.

2. Cf. *Reime und Gedichte des Abraham Ibn-Ezra* par le D^r D. Rosin, p. 31. — *Einleitung zum gangbaren Pentateuch-Commentar*, II, Karaer :

איננו מפרש בתורת משה
לדעת כמה חדשי השנה

(Nulle part on ne dit dans la Thora de combien de mois se compose l'année.)

ותנ הקציר בכורי מעשר ייחנ האסף בצאת השנה

« Et la fête de la moisson des prémices de tes travaux... et la fête de la récolte à la fin de l'année. »

Lévitique XXIII, 39.

אך בתמשה עשר יום לחדש השביעי באספכם

« Cependant le quinzième jour du septième mois quand vous aurez fait votre récolte, vous célébrerez une fête », etc.

Ainsi, dans l'Exode, le législateur annonce sommairement les fêtes qui seront instituées sans cependant en fixer les époques d'une façon précise ; elles sont basées sur l'année agricole, commencent au printemps quand mûrit le blé et se terminent par la récolte à la fin de l'année.

Au Lévitique, il précise les dates de telle sorte, que la fête de la récolte dans la deuxième quinzaine du septième mois marque la fin de l'année.

Nous sommes donc en droit de supposer que les Hébreux en sortant de l'Égypte avaient adopté l'année de sept mois¹ ; car, sans nous occuper si ce système était en usage ailleurs, nous constatons dans le Pentateuque que, chez les Hébreux (et peut-être aussi chez les autres peuples de cette époque), le nombre sept²

1. Gilbert, *Calendrier juif*, dans les *Comptes rendus Acad. Inscr. B. L.*, tome XXVII, p. 84. Peut-être Moïse substitua-t-il cette année lunaire à l'année vague des Égyptiens ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il la consacra à la célébration des fêtes.

2. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible* : NOMBRE. Le nombre 7, particulièrement sacré chez tous les peuples, ...l'était spécialement chez le peuple d'Israël. — Il est à remarquer qu'en hébreu

sert de base à la division du cycle. Ainsi nous trouvons :

7 jours pour la semaine ;

7 semaines entre la fête de Pesach et la fête de la moisson ;

7 mois pour l'année ;

7 années pour la libération des esclaves ;

7 fois 7 ans pour l'année du Jubilé.

Si nous remontons l'histoire nous trouvons ce nombre déjà en usage du temps de Joseph par les :

7 années d'abondance,

7 années de famine,

et même chez Jacob qui a travaillé 3 fois 7 ans chez Laban.

Cela établi, nous pouvons admettre que les âges de cette époque, qu'on trouve mentionnés dans le Pentateuque, sont également calculés d'après ce système¹. Ainsi, en convertissant en années solaires ces âges basés sur le système de sept mois lunaires², nous obtiendrons non seulement des nombres plus conformes à la durée de la vie humaine, mais en même temps une confirmation de l'exactitude de notre théorie, et en outre une nouvelle preuve de la véracité probable des faits relatés dans ce Livre.

le même mot שבט *shibbat* signifie « sept » et « faire serment ». Le nombre 7 intervenait en effet dans les cérémonies accompagnant le serment et l'alliance (cf. Gen. xxi, 28).

1. M. l'abbé Chevallier arrive à la même conclusion par d'autres passages tirés de l'histoire biblique. Cf. *L'Année religieuse dans la famille d'Abraham* (p. 32 et 55). Versailles 1873

2. Ces conversions sont tout-à-fait globales ; c'est-à-dire, nous prenons $7/12$ de l'année de 12 mois.

Pour vérifier avec succès, il faut que nous allions à reculons jusqu'au moment où notre système n'est plus applicable, ce sera alors l'indice qu'à telle époque on se servait d'un autre système.

Notre point de départ étant l'Exode, nous trouvons en reculant, en premier lieu la mort de Joseph à 110 ans, qui, d'après nous, ne représentent donc que $\frac{110 \times 7}{12}$ ou 65 ans solaires.

Un passage, qui est digne de remarque à ce sujet, se trouve dans la Genèse xxxvii, 2, où il est dit que Joseph avait 17 ans; et un peu plus loin, quand Ruben le cherche et ne le trouve pas, car ses frères l'ont vendu, il s'écrie : הילד אצני « l'enfant n'y est plus ». Si encore c'était le père qui s'exclame ainsi, on pourrait à la rigueur invoquer la préférence qu'il donne au cadet, qui reste toujours pour lui « le petit » ou « l'enfant »; mais Ruben, qui est loin d'aimer ce jeune frère précoce, n'emploie pas cette expression s'il s'agit d'un jeune homme de 17 ans (surtout en Orient où l'on est presque homme à cet âge); si ces 17 ans représentent donc $\frac{17 \times 7}{12}$ soit 10 ans de nos années, nous croyons être plus près de la vérité.

Remontons encore plus haut et nous notons la mort d'Ismaël à 137 ans, ce qui équivaut à 80 ans. Isaac se marie à 40 ans, soit 23 $\frac{1}{2}$. Ensuite, et toujours à reculons, la mort d'Abraham à 175 ans, soit 102 ans solaires; seulement l'historiographe ajoute qu'il est mort בשיבה טובה « dans une heureuse vieillesse, étant fort âgé et rassasié (de jours) » (Gen. xxv, 8). (Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Mentionnons encore la mort de Sara à 127 ans = 74 ans, pour arriver enfin à la naissance d'Isaac d'un père âgé de 100 ans et d'une mère de 90, ce qui représente d'après notre version :

$$\frac{100 \times 7}{12} = 59 \text{ ans environ pour Abraham;}$$

$$\frac{90 \times 7}{12} = 52 \frac{1}{2} \text{ ans environ pour Sara.}$$

Avant l'époque d'Abraham, nous ne rencontrons que des âges, variant entre 210 et 969, auxquels nous ne pouvons plus appliquer notre système, *ce qui indique qu'on employait un autre système que celui de 7 lunaisons.*

III. — Époque antérieure à Abraham

Plus nous avançons dans l'histoire, plus il faut admirer l'auteur de la Genèse pour la façon dont il décrit cette époque; il n'a rien négligé pour nous faire connaître graduellement la transformation, qui s'est opérée dans le système du calcul du temps. Dans la liste des descendants de Sem¹, par exemple, il n'indique pas les âges de décès mais seulement le nombre d'années que les descendants ont vécu après avoir engendré. Ces nombres diminuent graduellement de 500 ans chez Sem jusqu'à 119 ans chez Nahor après la naissance de son fils Terach². Ensuite, Terach quitte Ur-Kasdim pour se rendre, avec Abraham et

1. Gen., xi, 10 et ss.

2. M. Philippe Berger (*La Généalogie de la Genèse*, Paris 1879) fait la même remarque pour arriver à une autre conclusion.

toute sa famille, à Harran, où il meurt à l'âge de 205 ans.

Et c'est alors en Canaan que meurt Abraham à 175 ans; *et quoique ce chiffre soit notablement inférieur* aux précédents, on ne néglige pas de nous dire qu'il *meurt* בשיבה טובה ' « dans une heureuse vieillesse »; il est donc évident que nous sommes entrés dans une époque où le cycle varie avec celui de la généalogie de Sem.

Une autre preuve en est donnée quand l'historiographe nous dit de Sara, qu'à l'âge de 90 ans חרל להיות ' לשרה ארח כנשים ' « l'ordinaire des femmes avait cessé chez Sara ».

Nous reviendrons plus loin sur cette phrase, car pour l'expliquer nous aurons à déterminer, si possible, le système de la mesure du temps, employé avant l'époque d'Abraham; et pour y arriver nous devons :

1° Rechercher l'origine du mot שנה qu'on emploie à toutes les époques pour indiquer le cycle (et que nous traduisons par « année »);

2° Vérifier, si le résultat que nous obtiendrons concorde avec les travaux des savants contemporains, qui se sont mis à tâche de reconstituer l'histoire de l'antiquité.

IV. — Le mot שנה et son origine

L'origine du mot שנה est indiquée de la façon suivante par :

1. Gen. xxv, 8.
2. Gen. xviii, 11.

*Gesenius*¹ :

« שנה (שנא) umbiegen — fassen — eigentl. duae plicae und משנה das Doppelte. »

*D^r Julius Furst*² :

« שנה tr. « sva. » I. Eigentl. zusammen falten — doppeln — daher wiederholen.

» In *Ableitungen* wiederkehren — sich wiederholen — v. d. Zeit kreislaufen.

» II. Eig. wiederholung — Kehr des Sonnenlaufes — daher Jahr. »

*D^r David Cassel*³, *Sauder et Trennel*⁴ donnent les mêmes explications.

*D^r Friedr. Delitzsch*⁵ :

« שנה (ש) Stamm der Zahlwörter für zwei; zweiter u. s. w. Davon abgeleitet doppeln — wiederholen.

» *Sanu* (fern) Zweiter — Zweite. »

Remarquons que tous ces grammairiens sont d'accord sur ce point que la racine שנה est en assyrien « deux » et en hébreu en *première ligne* « doubler », « plier en deux », et qu'au figuré elle sert à indiquer « la marche du temps » ou « tourner en rond », d'où on l'applique à l'année, à propos de la marche du soleil. Cette dernière explication, quelque savante et ingénieuse qu'elle soit, nous paraît déplacée ici, car nous trouvons le

1. *Handwörterbuch über das A. T.* Leipzig 1878.

2. *Hebr. u. Chaldeisches Wörterbuch des A. T.*

3. *Hebr. Deutsch. Wörterbuch.* Ober-Glogau 1886.

4. *Dictionnaire Hébreu-Français.* Paris 1859.

5. *Assyrisches Handwörterbuch.*

mot שנה, employé dans le Pentateuque (chap. v, 3) quand l'auteur donne le dénombrement de la postérité d'Adam. Or, il n'est guère probable, que cet auteur, qui s'efforce autant que possible, de s'inspirer de l'état d'esprit de l'époque qu'il décrit, se serve ici de la dénomination d'un cycle, qui dénoterait un degré de civilisation qu'on ne peut guère supposer déjà chez Adam ou chez ses descendants immédiats qui, en fait, représentent l'homme primitif.

Par contre, la première explication « doubler » répond parfaitement à la mentalité de l'homme primitif qui n'a qu'une idée sommaire de l'astronomie, s'il en a une, et qui par conséquent ne base ses calculs que sur ce qu'il est capable, sinon de comprendre, du moins de constater. Or, il est beaucoup plus facile de se guider sur la lune, dont les différentes phases à observer sont à la portée de tout le monde, que de se baser sur la marche du soleil, ce qui demande des connaissances spéciales. Il est donc de toute évidence que l'homme primitif calcule le temps d'après la lune.

Enfin, nous savons que הרש « mois » (Gen. vii, 11) a son origine en הרש « nouveau », que שבוע « semaine » provient de שבע « sept »; il est donc plus que probable que le mot שנה « année » représentait comme mesure du temps, le cycle de « deux » (שנה) lunaisons¹.

1. Censorin qui vécut au III^e siècle de notre ère dit : « En Égypte, dans les temps les plus reculés, l'on assure que l'année se composait de 2 mois et que plus tard le roi Ison la fit de 4 mois. » (A. Bonnetty, *Annales de Philosophie chrétienne*, tome II, 4^e série, 1850, p. 446.)

Est-ce que ce cycle a augmenté petit à petit jusqu'à 7 mois, durée que nous constatons à l'époque d'Abraham, ou bien la durée fut-elle différente d'une contrée à l'autre¹? Nous serions très embarrassé pour répondre, ne trouvant rien dans les récits bibliques² qui nous renseigne à ce sujet, en dehors de la liste des descendants de Sem³. Pourtant, il nous semble que la preuve est évidente qu'à l'époque d'Abraham le cycle ne fut plus le même en Canaan qu'à Ur-Kasdim, car *l'auteur du Pentateuque manifeste clairement son intention de nous faire connaître ce changement* par son récit, concernant la grossesse de Sara.

Il commence ainsi par nous dire (Gen. xviii, 11) qu'Abraham et Sara étaient « vieux et fort avancés en âge » (respectivement 100 et 90 ans), ce qui doit déjà nous étonner puisque nous n'avons rencontré que des âges variant entre 210 et 969! Cependant, l'auteur trouve qu'il ne nous a pas encore assez mis en garde contre une erreur éventuelle dans l'interprétation de ces âges, car il ajoute plus loin *que Sara avait déjà passé l'âge critique!* Ne devons-nous pas considérer ce

« Les auteurs anciens nous disent que les Égyptiens auraient d'abord donné le nom d'année au mois, puis à une période de deux mois, puis de quatre mois (ce que les Grecs ont nommé les trois heures ou les trois saisons). Enfin ils auraient eu une année de douze mois... » (*Examen critique de la succession des Dynasties égyptiennes*, par W. Brunet de Presle, Paris 1850, p. 26.)

1. Les « tablettes des saisons » (chaldéennes) citées par Boscauwen (p. 143) indiquent 4 saisons, chacune de 3 mois lunaires.

2. Cf. *La Bible*, par S. Cahen, tome III, p. 172; *Notice sur le Calendrier talmudique*, VII.

3. Gen. II, 10 et ss.

détail comme un avertissement à ne pas nous laisser égarer par les cycles d'Ur-Kasdim et à nous baser sur ceux de Canaan?

Or, les années d'Ur-Kasdim étaient sans doute des cycles inférieurs à ceux de Canaan; ils étaient *au moins* de deux et peut-être de plus de lunaisons; par conséquent, si c'étaient des cycles de :

2	lunaisons,	90'	représentent	15	années solaires
3	—	90	—	22 1/2	—
4	—	90	—	30	—
6	—	90	—	45	—

Chiffres qui restent toujours bien au-dessous de l'âge critique, tandis que, les cycles de Canaan se composant, comme nous l'avons démontré, de 7 lunaisons, les 90 ans de Sara correspondent à 52 années solaires, âge *répondant au texte biblique*, comme dépassant l'âge critique. L'auteur nous a donc préparés de plusieurs façons à ce changement dans le calcul du temps, dans le but de nous faire connaître un phénomène assez rare dans la nature, mais, cependant, constaté par la science moderne².

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, nous trouvons une autre preuve du changement du cycle dans l'annonce de la mort d'Abraham à l'âge de 175 ans,

1. Age indiqué de Sara.

2. A. Raciborski, *La puberté. — L'âge critique de la femme*, Paris 1844 : « ... Enfin pour ne rien passer sous silence, nous dirons qu'on a même cité des exemples de femmes qui, après avoir passé l'âge climatérique, redeviennent sujettes à la menstruation dans un âge très avancé et représentent en même temps tous les attributs de la jeunesse » (p. 332).

chiffre sensiblement inférieur relativement à ceux de ses ascendants, et malgré cela suivi de *בשיבה טובה* « dans une heureuse vieillesse ». Eh bien ! cette remarque est cependant exacte, quant à la durée générale de la vie humaine, puisque cela représente *l'âge de 102 ans solaires environ* !

Voilà donc les passages que nous trouvons dans le Pentateuque, nous permettant de constater la différence dans le calcul du temps entre Ur-Kasdim et Canaan.

Vérification

Notre travail n'ayant pas de but chronologique, nous n'avons pas à rechercher l'époque à laquelle on a changé le système de *deux* lunaisons, mais seulement si, dans la Genèse, nous trouvons trace de ce système.

Nous croyons que ch. VIII, 22 nous donne une indication assez précieuse à ce sujet, car Dieu promet à Noé que « tant que la terre durera, ni (la saison) des » semences, ni celle de la moisson, ni le froid, ni la » chaleur, ni l'été, ni l'hiver, ni le jour, ni la nuit » ne seront plus troublés ».

Il s'agit donc ici de *six* saisons et quoique ce verset ne donne pas une indication précise, on est cependant forcé d'en tenir compte, surtout quand on le rapproche de la constatation de *E. von Stark*¹ qui dit : « Les Babyloniens et les Assyriens se servaient en arithmétique du système décimal et duo-décimal combiné,

1. *Babylonien und Assyrien*. Marburg a. L. 1907.

par lequel ils arrivaient à y comprendre le nombre 60, de sorte que, chez eux, les nombres 1-10-60-600-3600 représentaient une unité. Peut-être, continue-t-il, ce calcul repose-t-il sur une *antique division de l'année* en 6×60 ou 12×30 , de même que la circonférence est divisée en 360 degrés. »

Quant au *changement du cycle*, que nous prétendons avoir trouvé dans les récits bibliques, nous en trouvons une confirmation dans l'article de M. l'abbé Octave Rey¹ : « Cette assertion (concernant l'année solaire) est exagérée. On peut démontrer au contraire, dit-il, en s'appuyant sur de savants historiens, comme Eusèbe, et sur les traditions les plus anciennes de l'Égypte et de la Chaldée, que selon les époques et selon les pays, il y a eu dans l'antiquité des systèmes de valeurs différentes pour mesurer le temps. . . . Aujourd'hui même, en plein dix-neuvième siècle, on trouve en Afrique des peuplades dont l'année n'a que 4 ou 5 mois lunaires. »

Citons aussi quelques extraits du savant travail de W. St. Chad Boscawen² pour démontrer que le mot *שנה*, dans les récits bibliques, ne peut avoir d'autre signification qu'une mesure du temps basée sur *la lune*.

Ainsi, l'érudit auteur commence par nous faire observer la différence entre le récit assyrien de la création et celui de la Bible. Dans le premier, c'est

1. *Revue biblique*, 1893, p. 569.

2. *La Bible et les Monuments*, chap. : Culte de la lune, p. 47 et ss., trad. Cl. de Faye. Paris 1900.

la lune qui a la préséance sur le soleil, tandis que la Bible, au contraire, parle en premier du grand luminaire. Cette préséance est encore constatée, quand la déesse Istar parle du Dieu-Lune comme étant son père et du Soleil comme étant son frère.

« La Lune, dit-il plus loin, est le Dieu du nomade (état primitif des Hébreux) dont on retrouve encore des traces dans les Psaumes. (xxiii, 1-2.) »

Plus loin, il nous cite « l'Hymne au Dieu-Lune » composé probablement avant le temps d'Abraham; « c'est un vrai chant du désert respirant brebis et bœufs ». Il n'y avait, continue-t-il, qu'un grand centre du culte lunaire en Babylonie, c'était, chose singulière, la cité que nous pouvons considérer comme le berceau du peuple hébreu, à savoir Ur des Chaldéens, la Lune portant le nom de Seigneur d'Ur¹.

Et il conclut, du fait de l'ordre renversé de la création, que la version hébraïque doit avoir été compilée à une époque où les vieilles traditions et le goût de la vie nomade avaient diminué.

Mentionnons encore quelques conclusions de M. *Th.-Henry Martin*² :

Que les Égyptiens aient primitivement mesuré le temps par *mois lunaires* ;

Que plusieurs de leurs divinités étaient lunaires et Apis luni-solaire.

Nous allons terminer cette vérification par quelques

1. Cf. J. Halévy, *Journal asiatique*, novembre-décembre 1910, p. 629. — (N. d. l'A.)

2. *Comptes rendus Acad. Inscr. B.-Lettres*, mai 1863, p. 113 et ss.

extraits du très intéressant chapitre, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement, concernant l'année de 7 mois, de M. l'abbé V. Dumax¹ :

1° Le nombre 7 ayant joué un rôle indéniable dans tout le comput ancien, il est probable qu'il a été appliqué aux lunes et aux mois;

2° Il est impossible d'expliquer sans ce cycle ou année de 7 mois lunaires plusieurs des chiffres les plus importants que nous a laissés l'astronomie chaldéenne;

3° L'année lunaire de 7 mois permet de mettre d'accord plusieurs faits bibliques importants avec les événements de l'histoire égyptienne et assyrienne qui leur correspondent;

4° L'emploi de cette même année lunaire rend raison d'un grand nombre de difficultés, relatives au texte sacré, qui résultent de la supputation en années solaires.

... Les rapports que la Sainte Bible suppose entre certains personnages, ou entre des faits relatifs à un même personnage, notamment dans la période Abrahamique, ne peuvent pas se concilier avec les chiffres qu'elle énonce, si ces chiffres sont supposés représenter des années solaires de 12 mois.

... Que cette interprétation soit en contradiction avec des interprétations précédemment émises et partout adoptées jusqu'ici, cela peut être, cela est même. Mais que s'ensuit-il? Que ces interprétations

1. *Revision et reconstitution de la Chronologie biblique*, chap. ix, 4^e époque, p. 240 et ss. Paris 1887.

interprétaient imparfaitement, faussement même, le texte sacré.

Tout en restant dans les limites du programme que nous avons exposé, nous n'avons pu faire autrement que de citer l'opinion de quelques savants chronologistes sur les questions que nous venons de traiter. Nous ne cachons pas avoir éprouvé une certaine satisfaction à trouver notre raisonnement exégétique, confirmé par les travaux de ces savants. Cette confirmation ne peut que rehausser la valeur historique des récits bibliques, fût-elle, comme dit l'abbé Dumax, en contradiction avec l'interprétation jusqu'ici admise.

V. — Les Nombres. — Le Deutéronome.

Il nous reste encore à examiner ces deux livres du Pentateuque.

Dans les Nombres nous ne trouvons guère qu'une énumération des fêtes à célébrer (ch. xxviii, 16), qui ne diffèrent avec les précédentes que par la fête de Pesach, indiquée ici, comme devant se célébrer dans le *premier* mois. Nous savons donc par là que les fêtes étaient réparties sur l'année entière, d'où une nouvelle confirmation que l'année des Hébreux, en sortant de l'Égypte, avait une durée de *sept mois*.

Le Deutéronome semble pourtant renverser toute notre théorie; nous lisons en effet (ch. i, 3) : *ויהי בארבעים* : « Le premier du *onzième* mois dans

» la quarantième année, Moïse communiqua aux enfants d'Israël tout ce que l'Éternel lui avait dit. »

Seulement, comme il est reconnu universellement aujourd'hui que ce Livre est composé du temps d'Ezra ou peut-être par Ezra lui-même, nous devons rechercher pourquoi son auteur a écrit ce verset presque en tête du Deutéronome.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la précision de la date pour commémorer un fait de si peu d'importance, même s'il avait eu lieu du temps de Moïse, mais qui n'en a aucune pour nous puisque nous savons que ce Livre date de l'époque d'Ezra. Nous devons cependant en tenir compte, car c'est la *première fois* que nous trouvons mentionné dans le Pentateuque l'existence d'un *onzième mois*¹, et, comme nous venons de démontrer que cette citation ne peut s'appliquer spécialement au fait indiqué plus haut, le but que l'auteur a voulu atteindre ne peut donc avoir qu'un sens général. Or, nous ne pouvons l'expliquer autrement qu'en attribuant à l'auteur du Deutéronome l'intention de donner *force de loi à l'année solaire ou luni-solaire*, adoptée, depuis longtemps, par les autres peuples et probablement aussi par le peuple d'Israël.

Nous croyons même en trouver la confirmation, dans l'énumération des fêtes à célébrer dont l'auteur fixe les époques de la manière suivante (ch. xvi, 1 et ss.) :

« *Le mois des épis* » pour fêter le Pesach; puis
« *vous compterez sept semaines* » pour la fête des

1. Bien entendu, nous ne nous occupons pas des récits de la période antédiluvienne.

semaines ; et enfin, la fête des tabernacles « *après avoir recueilli les fruits de vos terres* ».

Il en résulte que les *fêtes deviennent mobiles*, strictement agricoles et dépendant du climat et de la nature du sol.

Ne devons-nous pas en déduire que l'auteur adopte ce système pour éviter d'être en contradiction avec les textes de l'Exode, du Lévitique et des Nombres, où il est parlé du premier et du septième mois et aussi de la fin de l'année ?

Nous sommes donc en droit d'y trouver une confirmation de notre raisonnement, que le verset incriminé ne peut avoir d'autre but que celui, mentionné plus haut, à savoir : *donner force de loi à l'année solaire ou luni-solaire*.

Conclusion

En résumé, les passages bibliques, que nous venons de discuter, nous permettent de conclure :

1° Que l'origine du mot שנה (année) se trouve dans le nombre שנה (deux) correspondant à la mesure du temps de *deux* lunaisons, employée en Assyrie, et basée sur la durée des saisons (cf. Gen. VIII, 22) ;

2° Que dans la liste des descendants de Sem (cf. Gen. XI, 10 et ss.) on trouve des indications permettant de supposer que la durée du cycle, qui servait à mesurer le temps, a augmenté graduellement ;

3° Qu'à l'époque Abrahamique, la durée de l'année était de *sept* mois ou lunaisons ;

4° Que les Hébreux, en sortant de l'Égypte, adop-

tèrent également l'année de *sept* mois ou lunaisons;

5° Que la citation dans le Deutéronome du *onzième* mois nous donne la certitude qu'à l'époque d'Ezra l'année solaire ou luni-solaire était adoptée (cf. Néhémie I, 1; Esther IX, 17);

6° Que dans la Bible on ne trouve aucune indication permettant d'établir l'époque à laquelle fut adoptée l'année solaire ou luni-solaire.

S. FERARÈS.

Paris, mai 1911.

ÉTUDE COMPARÉE

DES LANGUES POLYNÉSIENNES

(Suite et fin)

Propositions relatives

Il n'existe pas de pronoms relatifs en maori ; on y supplée soit par une disposition spéciale des mots qui forment une proposition relative ; ou par le pronom personnel de la troisième personne du singulier ; ou encore, par l'emploi de certaines particules.

*
* *

Qui, que. — Quand le pronom relatif est sujet en français de la proposition relative :

a) L'attribut de la proposition doit être placé immédiatement après l'antécédent, sans aucun sujet exprimé, et on le fait suivre de l'un des adverbess (1) *nei*, (2) *na*, (3) *ra*, selon le rapport qui lie la chose dont on parle :

1° A celui qui parle ;

2° A la personne à laquelle on parle ;

3° Ou ni à l'une ni à l'autre.

Mais si l'un de ces adverbess est employé et que le verbe est à l'imparfait, on doit omettre *aua*.

EXEMPLES :

Te taugata e hauga-whare aua, l'homme qui est en train de construire une maison.

Te hoiho i kitea e taua, le cheval que vous et moi avons vu.

Te tamaiti i korero mai ra ki a taua, le jeune garçon qui nous parle.

*
* *

b) Si la proposition relative est passée ou future, la construction indiquée plus haut peut être employée. Le pronom de la troisième personne du singulier sert pour toutes les personnes et tous les nombres.

EXEMPLES :

Ta taugata naua i pata taçu witi, l'homme qui battait mon blé.

Ko nga taugata enei nana i tahu te ngahere, voici les hommes qui mirent le feu à la forêt.

*
* *

c) Si le pronom relatif se rapporte à un nom commun, on emploie le déterminatif *taua* (pl. *aua*) pour le représenter.

EXEMPLE :

I nohoia ra aua wahi eratou, lesquelles places étaient occupées par eux.

*
* *

Lequel ou *qui*. — Quand le relatif français est gouverné par un verbe ou l'une de ces prépositions : par, sur, à, dans, avec, au moyen de, en raison de, le verbe

de la proposition relative est suivi de *nei*, *na*, *ra* ou *ai*, sans préposition ; et à l'imparfait on omet *aua* après le verbe.

On n'emploie *ai* qu'avec le passé et le futur ; avec le présent on se sert de *nei*, *na*, ou *ra*, selon la position de la chose dont on parle : *nei*, si l'on est près de celui qui parle ; *na*, si l'on est près de la personne à laquelle on parle.

EXEMPLES :

Te wharé e hanga na koe, la maison que vous bâtissez.

Te mea e raru ai ahau, la chose à l'aide de laquelle on m'embrouillera.

Te wai i tineia ai te ahi, l'eau par laquelle le feu fut éteint.

Te kaiuga e noho nei á Rapata, l'endroit où vit actuellement Rapata.

*
* *

Lorsque le relatif est gouverné par le verbe, dans la proposition relative, le sujet de ce verbe, sans être exprimé directement, peut être impliqué dans un déterminatif possessif, placé devant l'antécédent.

EXEMPLES :

Tau taugata i karanga ai, l'homme que vous appelez.

(Pour *Te taugata i karanga ai koe*.)

*
* *

Construction renversée

Dans les cas où le relatif est gouverné par le verbe de la proposition relative, la construction peut être

renversée, en rendant le verbe passif, avec le relatif comme sujet.

EXEMPLES :

Te whare e haugaa na e koe, la maison qu'on est en train de vous construire (pour *Te whare e haugaa na koe*).

Te pukapuka e korerotia na e koe, le livre que vous êtes en train de lire (pour *te pukapuka e korero na koe*).

I nohoia ra taua kainga e Rapata, laquelle place était occupée par *Rapata*.

*
* *

De qui, pour qui, etc... — Quand le sujet de la proposition relative est un nom précédé du relatif à sa forme possessive, employez les déterminatifs possessifs *taua* (plur. *aua*), *tona* (pl. *ona*) ou simplement l'article défini *te*.

Pour les autres cas où le relatif français est possessif, ou gouverné par une des prépositions déjà énumérées, employez les pronoms personnels de la troisième personne avec la préposition voulue ; mais lorsque cette préposition est *na* ou *no*, ou *ma* ou *mo*, employez le pronom singulier pour toutes les personnes et tous les nombres.

EXEMPLES :

He taugata kua whati nei tona waewae, un homme dont la jambe est cassée.

Te wahine i kahakina ra tamaiti, la femme dont l'enfant fut emporté.

Te iwi nona te whenua, le peuple dont le pays est...
Te taugata i hoatu nei e ahau ki a ia te pukapuka,
l'homme auquel je donnai le livre.

*
* *

Qui que ce soit, quiconque. — Il n'y a pas pour ce terme d'équivalent en maori : c'est pourquoi on le ramène à une des expressions « l'homme qui », « la personne qui », « si quelqu'un », mais jamais à « lui qui » ni « ceux qui ».

EXEMPLES :

Te taugata he pukapuka taua, quiconque a un livre,
c'est-à-dire l'homme qui a un livre..., etc...
Nga taugataate mrtau ana ki te korero pukapuka,
quiconque sait lire (l'homme qui, etc...)

*
* *

Quoi que ce soit. — Se rend souvent par le pronom interrogatif *aha*.

EXEMPLE :

Kahore e kai, Kahore e aha, il n'y a pas quoi que ce soit à manger.

*
* *

XI. — Adverbes, etc...

Position. — Les adverbes qui suivent : *tino*, très, *matua*, d'abord, *ata*, gentiment, tout à fait, se placent devant les mots qu'ils qualifient; les autres adverbes, après les mots qualifiés.

EXEMPLES :

E taugata tino pai, un très brave homme.

Kia matua rapua te toki, qu'on examine d'abord la hache.

He kino rawa tena, c'est très mal.

Terminaisons auxiliaires. — D'autres adverbes, qui ont quelque rapport avec la manière, la force de l'action qu'ils qualifient, ont la terminaison passive *tia* qu'on leur donne lorsqu'ils s'emploient avec des verbes passifs, et la terminaison *tauga* quand ils s'emploient avec des noms dérivés qui marquent le *temps*, le *lieu* ou les *circonstances*, d'une action ou d'un état.

EXEMPLE :

I kainga ota-tia nga Kumara, les Kumara furent mangés crus.

Mo tana patunga puku-tauga i a au, en raison de son habitude de me frapper secrètement.

*
* *

Combien. — Se rapportant à un adjectif, se rend par *pehea*, l'adjectif étant traité comme un nom.

Dans les autres cas il s'exprime par *pehea* employé comme un verbe.

EXEMPLES :

Pehea te roa ote whare? Quelle est la grandeur de votre maison ?

I peheatia e ia te waka i manu ai? *Litt.* : Comment fut le canot (traité) par lui, qu'il flotta ? c'est-à-dire : Comment mit-il le canot à flot ?

Ka pehea koe a tona taeuga mai ? Comment agirez-vous à son arrivée ?

I pehea mai ia ki to ki ? Comment répondit-il à ce que vous disiez ?

Me pehea tenei ? Q'en faut-il faire? *Litt.* : Comment est ceci devant être... s.-ent. *traité ?*

*
* *

Quand, en tant qu'interrogatif, s'exprime généralement par *no nahea* pour le passé, et *a hea* pour le futur. Pour marquer le moment d'une rencontre ou d'un événement, on le rend par les prépositions *no* et *i* pour le passé, et par *a* et *hei* pour le futur.

EXEMPLES :

No nahea ia i tae mai ai ? Quand est-il arrivé ?

A hea koe haere ai ? Quand irez-vous ?

No toku kiteuga ia ia ka homai e ia te pukapuka ki a au, quand je le vis (au moment où je le vis), il me donna le livre.

Itaku korerotauga atu ki a ia i nauahi kihai i ki mai toua waha, quand je lui parlai hier, il ne répondit rien.

Ka rokohauga auo a Hemi ki reira a tou taenga atu, Hemi sera ici quand vous arriverez.

Hei te hokinga atu o Tareha ka haere mai ai koe, quand Tareha sera de retour, vous viendrez.

*
* *

Aussitôt que s'exprime par une construction elliptique du verbe, avec un des adverbes *tonu* ou *kau* pour le passé, et l'optatif avec *kia* pour le futur.

EXEMPLES :

Tae tonu atu matou ki reira ka timata te korero,
aussitôt après notre arrivée, la conversation com-
mença.

*Rangona kautia mai ahau e karauga aua ka oma
katoa ratou,* aussitôt qu'ils m'entendirent les
appeler, tous s'enfuirent.

Kia oti te whare ka noho ai ia ki roto, aussitôt la
maison terminée, il viendra l'habiter.

*
* *

Pourquoi se traduit par *he aha* ou par *na te aha*, le
verbe étant suivi de *ai*. S'il est question d'un objet
qu'on voit, employez *he aha*; si l'adverbe se rapporte à
une cause antérieure de mouvement, employez *na te
aha*.

EXEMPLES :

*He aha a Turi i haere ai ki Taupo? He tiki i taua
tamaiti.* Pourquoi Turi est-il allé à Taupo? Pour
chercher son enfant.

*Na te aha ia i kore ai e tutuki ki Waiapu? Na te
waipuke.* Pourquoi n'a-t-il pas atteint Waiapu?
A cause de l'inondation.

*
* *

La conjonction *et* se rend par les différents mots qui
suivent :

1. — *a* employé pour lier des actions ou des circons-
tances consécutives, avec la signification du temps qui
s'écoule :

Hoe aua mai ratou, a ka u ki Mokau, ils nagèrent de ce côté-ci, et atterrirent à Mokau.

On peut souvent le traduire par « et à la longue » ou « jusqu'à ce que » :

I kainga te pararoa, a pau noa, le pain fut mangé jusqu'à ce qu'il fût presque consommé en entier.

2. — *me*, signifiant proprement *avec*, et marquant la concomitance :

Kei reira te mangumangu me te pene, voilà de l'encre et une plume.

3. — *ma*, qu'on emploie seulement avec les nombres :
E rua tekau ma waru, vingt-huit.

4. — *koki*, introduisant quelque chose d'additionnel, qu'on rend souvent par *aussi* ou *également*, et qui se place toujours après le premier mot important de la phrase.

I patua nga taugata, i tahuna hoki uga uhare ki te ahi, les hommes furent égorgés, et les maisons brûlées.

5. -- Pour joindre des noms de personnes, on emploie des pronoms personnels.

F. SOULIER.

3 février 1906.

LES MOTS

ARABES ET HISPANO-MORISQUES

DU « DON QUICHOTTE »

(Suite)

(57-62) Zamarro, Cebellina, Sabana
(Cimarra, Forro, Alfaneque)

« *Mas quiero recostarme à la sombra de una encina en el verano y arroparme con un zamarro de dos pelos en el invierno en mi libertad, que acostarme con la sujecion del gobierno entre sábanas de holanda y vestirme de martas cebollinas.* » (2^e p^{ie}, ch. LIII.)
« J'aime mieux me coucher à l'ombre d'un chêne en été et me couvrir d'une *houppelande* au double poil en hiver tout en gardant ma liberté, que de me coucher, avec les embarras du gouvernement, entre des *draps* de toile de Hollande et de m'habiller de *martres zibelines*. »

Lisez « *ciboulines* » : c'est Sancho Panza qui parle. Dans la bouche de ce paysan le mot *cebollina* « zibeline » se transforme naturellement en *cebollina* « ciboule, oignon ». Il est coutumier du fait : « *Qué martas cebollinas ó qué copos de algodón cardado pone en las talegas...!* » (2^e p^{ie}, ch. XIV).

On désigne sous le nom de ZAMARRO ou encore ZAMARRA, var. anc. CHAMARRO et CHAMARRA, une houp-

pelande sans manches, faite en peaux de mouton ou de chèvre garnies de leurs poils, que portent en hiver les gens de la campagne¹. C'est aussi, et en premier lieu, la peau elle-même. On en a dérivé le verbe *zamarrear* qui se dit d'un animal carnassier déchirant sa proie.

Le portugais a SAMARRA, ainsi que le catalan et le provençal; le toscan ZAMORRA, CHAMORRA et CAMORRA; le sarde ACCIAMARRA; le napolitain ZIMMARO; tous mots ayant même sens qu'en espagnol et même origine.

Le français a aussi CHAMARRE, qui provient de la même source; mais le sens qu'on lui prête aujourd'hui est encore plus éloigné de l'acception primitive que celui des mots précédents. Jusque vers la fin du XVI^e siècle, *chamarre* désigna une robe longue à l'usage des femmes, doublée, ornée ou bordée de fourrures différentes. « Les sayes et *chamarres* [estoit] de drap d'or... » (Rabelais, *Garg.*, I, 56)². De là les termes *chamarrer*, *chamarrure*, que le français moderne a conservés, en oubliant que ce sont d'anciennes métaphores, car ce qu'on appelait originellement du nom de *zamarro*, *zamorra* et *chamarre* était un vêtement fait d'une seule espèce de fourrure, la zibeline. Puis, à partir du XVII^e siècle, la robe de ce nom s'appela définitivement SIMARRE (fr.), SIMAR (angl.), CIMARRA (esp.), ZIMARRA (ital.), et,

1. Cf. Blasco Ibañez, *Sangre y Arena*, trad. par G. Hérelle, p. 148, note.

2. Le wallon *chamâr* est resté avec le sens de « habit de fête ».

passant des femmes aux hommes « de robe », devint quelque chose d'analogue à la toge.

A tort ou a raison on fait dériver le mot français directement du mot espagnol. Quoi qu'il en soit, Diez, d'après Larramendi, attribue à *zamarro* une origine basque : *echamarra* (cf. *Gramm.*, I, p. 86, et *Etym. Wörterbuch*); mais d'autre part, pour *zimmaro*, il admet l'étymologie de Galiani (*Diz. napolit.*) qui découvre dans ce vocable napolitain le grec *χίμαιρος* « chevreau » (*Gramm.*, I, p. 80). C'est une contradiction manifeste. Simonet, en proposant soit le basque, soit le gréco-latin *chlamys*, n'est pas mieux inspiré (*Glos.*, s. v.). Autant d'hypothèses ou d'affirmations gratuites qu'un mot suffit à réduire à néant. Ce mot est l'oriental SAMMOÛR, commun à l'arabe, au turc et au persan, à l'arménien (*samaïr*), etc., et qui désigne précisément la « zibeline » ou sa fourrure : « The *sable*, an animal well known, found in Russia beyond the country of the Turks » (Lane; cf. Johnson, B. de Meynard, etc.). Dozy l'a relevé dans un acte de donation du X^e siècle publié dans l'*España sagrada* (XXXIV, 455) : « Casululas X, una vermicula in una tela duobus fatiebus, alia *zamor* vermicula, tertia de algoton » (*Gloss.*, p. 365). Il se borne à cette simple citation, en présentant toutefois *zamor* comme un mot bas-latin omis par Du Cange et qui n'est autre que l'arabe *Sammoûr*. Eguilaz se contente de traduire l'article.

Le mozarabe grenadin (cf. Simonet) transcrivait par *šamarra* le mot espagnol qui, emprunté de l'arabe, était retourné aux Arabes sous cette forme,

si nous en croyons Pedro de Alcalá : « *Çamárra* = Çamarra ó çamarron, pellico vestido de pellejas », et Raimundo Martin : « *Chamra* ¹ = vestimentum ».

Mais il n'y a pas que les langues romanes qui aient retenu dans leur vocabulaire le mot *Sammoûr*. Tandis qu'elles le recevaient de l'arabe, qui l'avait reçu lui-même du turc SAMOUR, et cela bien avant que l'histoire eût prononcé le nom des Turcs Ottomans, *samour*² entraît en slavon : *samourine*; en bulgare : *samouren*, *samourski*, mod. *samour*; en serbe : *samourovina*; en valaque : *sámour*; en grec *σίμωρ* (chez Hesychios), *σαμούριον*, mod. *σαμοῦρι*.

C'est un mot particulièrement cosmopolite. Voici pourquoi et comment.

Les contes que nous ont laissés les Arabes, leurs relations de voyages, leurs chroniques, et aussi les relations des voyageurs européens, nous disent assez tout le prix que les peuples musulmans, autrefois si épris de luxe et de confort, attachaient aux fourrures fines. On les faisait venir de fort loin, on les payait en conséquence, on s'en parait en toute saison. Les classiques « pelisses d'honneur », ces *khil'a* somptueuses dont la générosité des princes décorait — c'étaient les *nichân* d'alors — l'auteur d'une belle action comme celui d'un beau poème, mais qui cons-

1. *Chamra* n'existe pas avec ce sens en arabe.

Dans un passage de Mas'oudy (*Pr. d'Or*, V, p. 157), où il s'agit d'une robe de soie rouge et jaune, le mot *mouchammur* est traduit, sinon transcrit, par « ehamarré ». Le sens est « retroussé ».

2. D'après Dahl (*Rüss.-deutsches Wörterbuch*), *samour* signifie « sanglier » dans le dialecte d'Astrakhan.

tituaient administrativement des signes d'*investiture*, avaient la plupart du temps leur brocart, leur satin, rehaussé de pelleteries de choix¹. Pour en approvisionner les bazars de Bagdad, d'Ispahan, de Damas ou du Caire, les marchands entreprenaient de longs et pénibles voyages. Ils poussaient dans le Turkestan jusqu'aux frontières de la Chine; ils n'hésitaient pas à s'engager dans le « Pays des Ténèbres », c'est-à-dire au cœur de la Russie. De ces régions lointaines ils rapportaient par ballots des peaux de *sammoûr*, de *qâqem* (hermine), de *sindjâb* (petit-gris, vair), de *wachaq* (loup-cervier) et de *bartasy* (renard bleu), pour lesquelles les grands personnages avaient une véritable passion; de *sansâr*, de *zardawâ* et de *fanek*, martes communes, mais dont la vente n'était pas moins assurée².

De là, pendant toute la durée du moyen âge, un trafic considérable que monopolisèrent deux villes situées aux extrémités de l'empire des Arabes : Masîsat (anc. Mopsueste) en Cilicie, qui avait pour spécialité l'exportation des peaux d'hermine; Itil, capitale des Turcs Khazars, aujourd'hui remplacée par Astrakhan (Hâdji Tarkhân). On peut en ajouter une troisième, Bolghar, qui se trouvait à trente

1. Sur la description et le protocole relatif à l'investiture des *khil'â*, voyez la longue et intéressante notice, traduite de Maqrîzy par Quatremère dans son *Hist. des Sultans Mamlouks*, II, 2, p. 70-79 en note. — Cf. Kremer, *Culturgeschichte des Orients*, II, p. 220 sqq.

2. Ces noms de petits animaux à fourrure sont étrangers à l'arabe.

jours de voyage au nord d'Itil, au-dessous du confluent de la Kama et de la Volga, entre Kazan et Simbirsk¹. La capitale des Bulgares, autre peuple de race turque, était un point de concentration pour les produits du Nord; aussi exerçait-elle une puissante attraction sur les marchands musulmans, d'autant plus que ce peuple s'était converti à l'islamisme. Un fait à noter et qui nous est attesté par un voyageur Arabe, Ibn Dosta² : les Bulgares, s'ils recevaient en paiement de leurs marchandises les dirhems arabes et sâmânides, remplaçaient dans leurs transactions réciproques la monnaie sonnante par des peaux de *samour*. Voici un autre fait qui rappelle de tous points la singulière façon dont, au dire d'Hérodote, les barbares de la côte occidentale d'Afrique et leurs clients Carthaginois pratiquaient entre eux l'offre et la demande : les trafiquants étrangers déposaient en un lieu convenu leur pacotille, que les indigènes venaient examiner en leur absence et auprès de laquelle ils déposaient à leur tour le prix qu'ils en offraient, c'est-à-dire des peaux de zibeline, d'hermine et de petit-gris³; eux partis, c'était généralement à prendre ou à laisser, sans plus de témoins ni de truchements. Ibu Bațouța, qui relate ce trait de mœurs des Bulgares de son temps (XIV^e siècle),

1. Les Khazars occupent le pays entre la Volga inférieure et le Dniépr de 534 à 965; les Bulgares, la plaine de la moyenne Volga du X^e au XVI^e siècle.

2. Rössler, *Romänische Studien*, p. 362.

3. Les Lybiens dont parle Hérodote (l. IV, ch. 196) offrent en échange de la poudre d'or.

ajoute qu'une pelisse de zibeline, inférieure en prix à l'hermine, valait jusqu'à 400 dinârs, soit près de 5.000 francs de notre monnaie (II, p. 401). Il en reçut une en cadeau d'une princesse turque, comme il se trouvait dans la capitale du Kharezm (III, p. 14).

Sans aller jusqu'à Bolghar, les Arabes pouvaient se procurer à Itil ces mêmes produits du Nord — ambre, dents de mammouth, pelleteries — que les marchands Russes et Scandinaves amenaient sur le marché khazar et y entreposaient. Mieux encore, pour ces derniers Itil n'était bien souvent qu'une escale. Après avoir descendu le fleuve, leurs vaisseaux traversaient la Caspienne, et, du port de Gourgân, dont le site devait être assez rapproché du hâvre actuel de Gumuch-Tépé, leurs marchandises, chargées à dos de chameau, étaient dirigées par Rey et Hamadân sur Bagdad¹.

La Mer Noire, d'autre part, était également sillonnée de nombreux navires de commerce. Dès le IX^e et le X^e siècle, les vaisseaux russes dépassaient Constantinople et fréquentaient les ports de la Syrie. Ibn Khordadbeh (*J. A.*, 1865, p. 514) et Constantin Porphyrogénète (*De admin. imp.*, p. 180, éd. de Bonn) sont d'accord sur ce point. Mas'oudy va jusqu'à dire que les Slâves entretenaient des relations commerciales avec l'Espagne (*l. c.*, II, p. 18). A partir du XIII^e siècle, Sinope pour les Turcs de la sultanie seljoukide de Roum, Trébizonde pour les Arabes sont

1. Cf. Heyd, *Histoire du Commerce du Levant au moyen âge*, I, p. 60 sqq.

les ports d'où les flottilles marchandes gagnent Souûdâq', sur la côte méridionale de la Crimée, dernière possession des Khazars et appelée pour cette raison par les marchands Francs la « Gazarie ». La ruine d'Itil en 965, l'anéantissement des Khazars par la coalition des Grecs et des Russes sous Motislav en 1016, avaient contribué à faire de Souûdâq le principal débouché du trafic moscovite avec les pays riverains de la Mer Noire et, par la même occasion, le rendez-vous d'une foule d'individus appartenant aux nations et aux religions les plus diverses. Comme fret de retour, les musulmans rapportent — avec force esclaves des deux sexes — ces fines fourrures dont l'usage, dû à l'ostentation plus qu'à la nécessité, est à ce point entré dans les mœurs orientales que, si quelque évènement de guerre en arrête le transit, il s'élève comme un cri de détresse du sein des classes élevées de la société à qui seul est normalement permis ce luxe rare et dispendieux². Lorsque nous voyons Hasan ibn Qalâwoûn, sultan d'Egypte (1247-51), réserver pour lui-même et pour les femmes qui peuplent son harem l'usage de l'hermine et de la zibeline, ainsi que nous l'apprend Maqrîzy, c'est que vraisemblablement l'état du marché est de nature à lui suggérer cette mesure somptuaire, dont il entend tout d'abord profiter. Du reste, cette espèce d'embargo prend fin avec son règne, et sous ses successeurs le port de la fourrure se généralise

1. Ibn Bafoûta compare Souûdâq, alors dans tout son essor, à Alexandrie.

2. Cf. Heyd, *l. c.*, I, p. 298 sqq.

dans des proportions inattendues. Le témoignage de Maqrîzy est formel : de son temps, sous le règne de Soultân Barqoûq (1382-88), les ateliers et boutiques du bazar des Pelletiers, au Caire, regorgeaient de richesses. A cette époque de luxe effréné, les puissants du jour, les émirs de tout rang, les mamloûks de tout grade ne vont que revêtus de *qabâ* fourrés de zibeline, d'hermine ou de loup-cervier. C'est un engouement qui gagne les soldats eux-mêmes, les petits employés, les moindres gens, en sorte que la fourrure la plus précieuse tombe bientôt dans le commun et subit de ce chef une dépréciation inusitée. Peu s'en faut qu'une femme distinguée renonce à ce genre de parure¹.

A quelques détails près, il en est ainsi dans tout le monde musulman. Vers 1437, l'Espagnol Pero Tafur passant par Andrinople, alors capitale de l'empire ottoman, s'émerveille en ces termes : « Ce que je vis là de mieux et en plus grande abondance que partout ailleurs, ce fut la grande quantité de fourrures de zibelines et autres martes communes, d'hermines, en grand nombre et avec leurs dents, et de renards, que les gens d'ici tiennent en haute estime, tant à cause de la beauté de leur pelage que parce qu'elles sont fort agréables au toucher et très chaudes sous ce climat si froid ». (*Andanzas é Viajes*, I, p. 154-5 et II, note p. 583-4).

A la même époque et dans le même pays, Bertrand de la Broquière, premier écuyer tranchant

1. Maqrîzy, *Khîṭaṭ*, I, p. 103, à l'article *Souq el-Farrâin*.

et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, note un détail analogue, le jugeant capable de frapper l'imagination de ses lecteurs : « Je vis venir ledit seigneur Grant Turc, quand il entra en ladite ville de Jangibatzar (Yénibazar)... Il portoit vestu une robe de veloux sur veloux cramoisi fourrée de martres *sebelines* en guise d'un mantel, selon la mode du païs ». (*Voyage d'outremer*, éd. Schefer, p. 176).

Au siècle suivant, c'est Diego de Haedo, qui nous dit que les marchands d'Alger importent habituellement de Constantinople toutes sortes de riches vêtements dont la plupart sont « *aforrados de pieles y de martas* ». (*Top. de Argel*, f^o 19, 2).

Si, enfin, nous passons en Perse, nous voyons qu'en 1660 il n'y a pas grand'chose de changé depuis la lointaine époque où Khazars et Bulgares inondaient le Levant de leurs produits. « Icy, dit le P. Raphael du Mans, il se fait encore un trafic de peaux de marthe, *semour*, qu'ils apportent de Mosquovie, et s'emploient sur ce pays à parer les prépoints de ces messieurs, qui quelquefois par ornement, au temps que tout fond de sécheresse et de chaleur, paroissent en public emmitoufflés. Ces peaux et habits fourrés sont fort chers : cinq, six, sept tomans pour un justaucorps s'en vont en moins de rien, et cela encore des moindres ». (*L'estat de la Perse en 1660*, p. 94; cf. pp. 71 et 102).

Cette mode, qui sévit en Orient depuis le IX^e siècle, ne commence à perdre de sa vogue qu'aux approches du XIX^e, pour cesser complètement de

nos jours, costumes et coutumes ayant évolué de concert.

Voilà pour les peuples musulmans. Des Turcs contribuent à mettre en circulation dans les pays soumis à la domination arabe un article de commerce qui devient de plus en plus recherché : la fourrure de zibeline, et, par suite, un mot, celui dont ils nomment cet animal : *samour*.

Pour ce qui concerne l'importation dans l'Europe occidentale des pelleteries russes, en particulier de la zibeline, et des mots par lesquels nos langues ont désigné ou désignent aujourd'hui cet animal et sa fourrure, les documents écrits¹ émanent de sources extrêmement variées et remontent assez haut dans le moyen âge. Le plus ancien que l'on connaisse, à ce qu'il semble, est du IX^e siècle, contemporain par conséquent des premières relations des Arabes avec les peuples tures de la Volga, ce qui n'est pas sans intérêt comme coïncidence. On le trouve dans les *Antiquitates italicæ mediæ ævi* (II, col. 411) de Muratori, déjà citées : « Magno ducatu militum stipatus, quos pellibus Martulinis aut *Cibellinis* aut rhenonibus Variis et Hermellinis ornaverant ». C'est l'époque où, dans Byzance, les fourrures étaient prisées à l'égal de la pourpre et du drap d'or.

Il y avait en Russie un autre point de concentration commerciale que Bolghar; c'était Kiev, point de

1. Cf. Leo Wiener, *Materialien zu einer Geschichte der Kleidung im Mittelalter*, dans *Recue de Linguistique*, t. XLIII, p. 161 sqq.

départ de la route de terre vers l'Occident¹. Or nous voyons au XI^e siècle les marchands de Ratisbonne, au XII^e siècle ceux de Breslau visiter cet important marché. Le but de leur voyage est avant tout l'achat des pellétries. Par Francfort et Mayence ces articles sont expédiés vers la Flandre d'une part, de l'autre vers les foires de Champagne. Importées directement de Russie, les peaux de zibeline conservent chemin faisant le nom qu'on leur donne dans leur pays d'origine : *SÓBOL* devient *Zobel* en allemand, *sable* en français² et en anglais. « *A mantiaus griz (de petit-gris) orlez de sables* », dit Chrétien de Troyes (*Erec*, v. 2342).

Dès lors, les fourrures précieuses, assez rares auparavant, commencent à affluer dans nos pays. L'Église, au cours du XII^e siècle, s'élève même à plusieurs reprises contre leur coûteux usage : « *Prohibemus etiam apostolica auctoritate sanctimonialis Variis, Griseis, Sabellinis, Marterinis, Hereminis, Beverinibus pelliculis... uti* ». (*Concilium londonense*, anno 1138, cap. XV).

De l'an 1187 : « *Abjiciant Varia, Grisea, Zebellinos et pelliculas ejusmodi grandis pretii* ». (*Epistola Henrici Episcopi Albanensis ad universos ecclesie praelatos*)³.

De l'an 1188 : « *Quod nullus Vario, vel Grisio,*

1. Voyez Heyd, *l. c.*, II, p. 727-738.

2. On sait que, terme de blason, *sable* désigne la couleur noire. Tout à fait fautive est l'étymologie arabe *sibād* « civette » chez Y. Artin Pacha, *Étude sur le blason en Orient*, p. 31.

3. Cf. Marten et Durand, *Vet. Script. et Mon.*, I, p. 976.

vel *Sabellinis*, vel *Escarletis* utatur ». (*Statutum regum in susceptione crucis*)¹.

Le roi de France lui-même intervient dans la partie, mais pour un tout autre motif. Sur les sollicitations des seigneurs de la Cour, Philippe le Bel, par une ordonnance de 1294, défend aux bourgeois de porter du vair, du gris, de l'hermine et de la zibeline et leur accorde un an pour se défaire de leurs fourrures.

Au XIV^e siècle les Gênois et les Vénitiens commencent à expédier de leurs comptoirs de Crimée sur le port d'Aq-Kermân celles de leurs marchandises qui sont destinées à Nuremberg; ils empruntent pour cela une nouvelle route de terre qui part de ce point de la Mer Noire et qui, traversant la Valachie, aboutit à Lemberg pour suivre de là vers l'Occident la voie ordinaire. C'est ainsi que « dou royaume de Bougerie (Bulgarie danubienne) vient vairs et gris, hermine, *sable* et *sélisse*; dou royaume de Thartarie (Qiptchaq russe) vient drap d'or et de soie de moult de ménieres et *pelles* ... »².

Toutelois le trafic par les voies de terre n'était pàs l'affaire des Italiens. De Kaffa, de Tana, à l'embouchure du Don, de Soldaïa (Soûdâq) où la famille des Polo eut longtemps une succursale de la maison de Venise, ils trouvaient bien plus d'avantages à trans-

1. R. Howiett, *Cronicle of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, p. 274.

2. A. Chapelet, *Proverbes et dictons pop. avec les dits du mercier et des marchands et les crieries de Paris, aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, 1831, p. 130.

porter par mer jusqu'aux ports de leur nation les marchandises destinées à l'Europe continentale. Gênes et Venise étaient les deux places favorisées de la clientèle allemande ; et dans cette dernière, le *fondaco dei Tedeschi* était l'endroit où le commerce allemand se faisait avec le plus d'activité.

Les galères de Barcelone, de Narbonne de Montpellier et de Marseille poussaient rarement plus loin que Constantinople, le *voyage de la Tana* étant trop en dehors de leur cercle d'action. Elles se contentaient de toucher à Venise et à Gênes pour y charger les marchandises originaires de la « Gazarie » qui leur étaient destinées et dont une bonne partie consistait en fourrures de *sóbol*. Au retour, ces articles allaient approvisionner les marchés de la péninsule ibérique ou bien étaient dirigés sur la foire de Beaucaire. C'est naturellement par cette voie que l'italien *zibellino* passa en espagnol et en français.

L'origine du turc *samour* est beaucoup moins facile à démêler. Est-ce le slave *sóbol*, ainsi altéré en s'introduisant, comme nom du plus important objet d'échange entre Russes et Turcs Khazars ou Bulgares, dans l'idiome de ces mêmes Turcs ? Est-ce au contraire un mot turc passé en slave, ainsi que le pensent Reiff (cf. son dictionnaire russe) et Miklosich (cf. son *Suppl.*) ? Deux raisons militent en faveur de la première hypothèse : historiquement, ce sont des Slaves du Nord qui procurent un article dont abonde leur pays d'habitat ; phonétiquement, la double dissimilation qui a présidé au changement de *sóbol* en

samour n'offre rien que de régulier; elle se justifie moins dans le cas contraire.

Quant à l'arabe *Sammouir*, l'emprunt au turc n'est pas douteux, à quelque point de vue qu'on se place. Les Arabes ne pouvaient dénommer d'eux-mêmes la zibeline, animal inconnu sous leur climat. Adoptant ce terme étranger, ils l'adaptèrent à leur langue en l'altérant légèrement, suivant leur habitude en pareille circonstance; et en le rattachant à la racine SMR « causer pendant la nuit », ils en formèrent un verbe *samira* « être noir comme la zibeline ».

(A suivre.)

Paul RAVAISSE.

PRÉFIXATION ET SUFFIXATION

Qu'on admette ou non la théorie des trois états, on ne peut nier que les mots de toutes les langues qui ne sont pas monosyllabiques sont formés de racines plus ou moins altérées, juxtaposées les unes aux autres. Autour de la racine principale, significative, se groupent d'autres éléments exprimant des nuances de sens ou des relations extérieures. Ces éléments sont préfixés ou suffixés.

Certaines familles, par exemple les américaines ou les maléo-polynésiennes, préfèrent la préfixation ; d'autres, comme les dravidiennes ou les ougro-finnoises, usent plutôt de la suffixation ; d'autres encore, les sémitiques notamment, ont recours à la fois à l'un et à l'autre procédé de dérivation.

Je voudrais, à ce propos, signaler quelques faits intéressants.

J'ai reconnu, il y a quelques années déjà, qu'en basque le passé diffère du présent par une nasalisation initiale du radical verbal ou par la préfixation de *in*, *en* : *nuzu* « vous m'avez », **ninduzu* pour **ninuzu* « vous m'avez eu », *nabil* « je marche », **nembil* « je marchai ». D'autre part, les causatifs se forment de même par *ra* initial : *dakus* « il le voit », *derakus* « il le fait voir, il le montre ». Je me suis de-

mandé si cet *in*, *en* et ce *ra* ne sont pas les suffixes ordinaires du génitif-locatif (état, position, repos) et du cas « vers » (mouvement)? Il y a d'autres anomalies de construction en basque, par exemple l'adjectif mis après et le génitif mis avant le nom déterminé.

En dravidien, un certain nombre de noms de parents et de fonctions commencent par *t*, *ta*, *tam*, où l'on a vu le pronom réfléchi employé honorifiquement. Mais ce réfléchi me paraît dérivé par *t* initial de *a* « moi » (démonstratif éloigné, vague, imprécis, opposé à *i* « toi », démonstratif prochain, présent, accessible) et avoir eu le sens de « moi-même » avant celui de « soi ». *T* initial serait donc un déterminatif; peut-être est-il identique au suffixe du passé (temps accompli, connu, déterminé, alors que le présent aoristique, imprécis, imparfait, est indiqué par la gutturale *k* qui semble impliquer une idée de mouvement, d'action, tandis que *t* exprimerait l'état, le repos).

Le même élément dérivatif peut donc être préfixé ou suffixé avec des rôles différents. J'appelle sur ce point l'attention des linguistes.

Julien VINSON.

BIBLIOGRAPHIE

Un coin du Pays Basque, par CH. DE LA PAQUERIE. Tours, A. Mame et fils, 1911, gr. in-8°, 293 p., nombreuses figures dans le texte.

Le coin du Pays Basque dont s'occupe M. de la Paquerie va de Biarritz à Oyarzun, mais l'auteur comprend dans son récit une excursion aux gorges de Kakoueta, en Soule. Ce livre est ce qu'on peut appeler un ouvrage de bonne foi ; les illustrations sont bien faites, bien choisies, intéressantes et elles donnent une idée très exacte du pays. Le texte qui les accompagne est inégal. Quand l'auteur écrit de lui-même, quand il raconte ses promenades et ses impressions, il est fort agréable à lire, ses descriptions sont pleines de vie et de vérité, ses observations sont presque toujours justes et ses appréciations spirituelles et heureuses. Le volume, dans son ensemble, est plein de poésie et de sentiment artistique ; l'auteur y montre un goût délicat et de grandes connaissances archéologiques. Il est moins bon naturaliste, car j'ai relevé plusieurs inexactitudes : ce qu'il appelle des bruyères arborescentes, ce doit être les genêts épineux — *othe* en basque — qui sont si abondants dans les landes et les forêts du Labourd. A propos de ces forêts, les têtards sont évidemment horribles à voir, mais les Basques,

qui les appellent *hauts taillis*, y tiennent, parce qu'elles permettent le libre pâturage des moutons et la coupe de la fougère dont on fait la litière des animaux domestiques. Quel orage j'ai soulevé en 1867 quand pour la première fois j'ai proposé une taxe sur le passage des moutons !

Quelque soin que l'auteur apporte à ses descriptions, — et elles sont si saisissantes qu'on voudrait refaire après lui toutes ses excursions, — elles ne sont pas toujours irréprochables. Il n'a pas parlé du magnifique spectacle dont on peut jouir des fenêtres de la sacristie de l'église de Fontarabie. J'ai peine à croire que le marché hebdomadaire de Hendaye soit aussi important, à côté de Saint-Jean-de-Luz et de Bayonne. Toutes les Basquaises n'ont pas les cheveux noirs et les yeux allongés. On ne se salue pas, en France, par l'*adios* espagnol, mais par un *agur* vigoureux, « salut », auquel on répond *bai zuri ere* « et à vous aussi ». C'est surtout en Espagne qu'on fait et qu'on boit du cidre. Quant au fromage, celui de brebis n'est ni vert, ni si mauvais. D'ailleurs, je n'ai jamais trouvé le lait du pays aussi exquis que le dit l'auteur ; mon ami Calvet, aujourd'hui Sénateur, avait voulu, il y a quarante ans, installer dans le pays, comme dans le Jura, des fruiteries où l'on faisait du fromage de gruyère : la tentative a échoué devant l'indifférence générale ; on devait souvent refuser le lait que les paysans apportaient à cause des plantes aromatiques dont les vaches s'étaient nourries, le fenu-grec par exemple. J'aurais bien des remarques de ce genre à présenter, car je connais et j'aime ce pays basque que j'ai si souvent parcouru, le

plus souvent à pied, pendant plus d'un quart de siècle. Aussi ai-je lu avec un plaisir infini certains passages du livre de M. de la Paquerie. Je me suis retrouvé, par la pensée, dans les sentiers, dans les forêts, dans les hameaux où passait l'auteur ! Je me vois encore, le dimanche 6 avril 1875, traversant la Bidassoa, quand un soi-disant capitaine carliste arrêta à Enderlaza la voiture qui nous ramenait de Pampelune, où le ballon d'Eugène Godard nous avait jetés six jours auparavant...

Quand M. de la Paquerie parle des mœurs, de l'histoire, de la langue des Basques, on voit qu'il est peu documenté, pour employer un mot à la mode, et qu'il a été mal renseigné. Il s'en est manifestement rapporté au premier venu dont il a accepté les dires sans contrôle. Il ne paraît connaître aucun des nombreux ouvrages qui ont été publiés dans ces dernières années ; il ne cite que la brochure insuffisante sur l'Atlantide de M. Lœwy d'Abartiague, et le roman si médiocre et si faux de *Ramuntcho*.

Le sanatorium, construit par la ville de Paris à Hendaye, n'est point destiné à recueillir les enfants tuberculeux, mais seulement ceux dont la santé est délicate et qu'un séjour à la campagne, près de la mer, doit fortifier. — Les ruines qui sont au sommet de La Rhune, sont, si je ne me trompe, d'une part le reste du signal élevé par les officiers du génie pour la carte de l'État-Major, et d'autre part celle d'un ancien ermitage dont le P. Ducerceau parle dans ses *Poésies* (éd. de 1715, p. 132 ss.).

Ce n'est point en 1852, après le coup d'État, que Victor Hugo a séjourné à Pasages, c'est neuf ans aupara-

vant, en 1843 ; on sait que c'est en revenant de ce voyage qu'il apprit par un journal, lu au hasard dans un café, à Nantes (?), la mort de sa fille Léopoldine. — A Endarlaza, M. de la Paquerie a vu le monument élevé à la mémoire des soldats assassinés par Santa-Cruz, mais on l'a trompé en lui disant que c'était un mauvais prêtre, mal vu de ses chefs. Santa-Cruz était un curé comme tous les autres, qu'aucun carliste, prêtre ou laïque, ne condamnait ni ne reniait à l'époque où il avait abandonné ses ouailles pour courir la campagne : ce féroce bandit, se souvenant que l'Église a l'horreur du sang, ne portait aucune autre arme qu'un bâton, mais il commandait à ses hommes. J'étais alors dans le pays et je suis sûr de ce que j'avance. C'est comme cette autre brute, un soi-disant colonel ou général nommé Lizarraga, qui avait décidé qu'on percevait la langue avec un fer rouge à ceux qu'on surprendrait jurant et blasphémant le nom de Dieu. J'ai assisté au bombardement d'Irun en 1874 par don Carlos posté à Saint-Martial : je me souviendrai toujours de ce jeune prêtre français qui cria : « à bas Loma ! » en voyant arriver le général alphonsiste ; les femmes d'Irun, réfugiées sur notre rive et dont on brûlait les maisons, se précipitèrent sur l'imprudent jeune homme et faillirent le jeter à l'eau.

En ce qui concerne la langue basque, M. de la Paquerie en dit peu de chose. Son orthographe est généralement exacte ; j'ai cependant été choqué de voir *Urrugne* écrit avec un seul *r*. Le nom de ce village est bien connu depuis que Théophile Gautier a signalé l'inscription désespérante de son horloge : *vul-*

nerant omnes, ultima necat. La parenté du basque et du japonais ne peut être considérée que comme une mauvaise plaisanterie. L'explication des noms de lieux donnés à la p. 63 est en général exacte, mais l'*Haritzabaleta* signifie « vaste chesnaie » et non « cour aux grands chênes » ; Elizalde-baita veut bien dire « maison Elizalde », mais Elizalde lui-même est « maison à côté de l'Église » ; tous les noms basques sont des noms de maisons et sont purement topographiques. Quant au *chant d'Altabiacar* (p. 70 et ss.), on sait aujourd'hui que, composé en français en 1835 par un jeune Bayonnais, Eugène Garay de Mougave, il fut assez incorrectement traduit en prose basque par un autre étudiant, Louis Duhalde, d'Espelette. Nous l'avons dit au monde savant depuis plus de vingt ans, MM. Antoine d'Abbadie, Webster et moi.

Je me reprocherais de ne pas signaler quelques chapitres qui sont un peu en dehors du sujet, mais qui n'en sont pas moins intéressants ; ceux relatifs à Biarritz, aux courses de taureaux et aux corsaires bayonnais dont Lagravère et Ducéré ont naguère écrit l'histoire. J'ai été surpris que l'auteur n'ait pas parlé des vases sacrés d'Itxassou qui sont une des curiosités historiques du pays.

M. de la Paquerie semble avoir écrit son livre un peu vite, car il donne à certains mots des acceptions inexactes : *baliveau*, *dunc*, *madras*, n'ont pas du tout le sens qu'il leur attribue ; il paraît n'avoir pas compris la distinction entre les espadrilles, les alpargates et les abarcas ; il dit *don Isasti* au lieu de *don Lope de Isasti*. C'est aussi à tort qu'il appelle *fronton*

l'endroit où se font les parties de pelote : sur le mur du fond est ordinairement écrit : *debekatua da bleka haritcea* « il est défendu de jouer au blé », c'est-à-dire à la balle au mur. C'est cependant à peu près le seul jeu qui se joue aujourd'hui ; le rebot et la longue sont de plus en plus abandonnés : ce sont d'ailleurs les vieux jeux de la paume française, et ils n'ont rien d'original ni de particulier. Je ne saurais trop le répéter, les Basques n'ont rien à eux que leur langue. On m'a raconté dernièrement à ce propos une amusante anecdote. Un basquisant étranger, homme de science d'ailleurs, avait passé plusieurs mois au pays basque et y avait appris le *mus*, jeu de cartes populaire. A son retour il voulut apprendre à des amis ce jeu nouveau et les convia à passer une soirée dans ce but. Il s'aperçut que sa vieille gouvernante, qui allait et venait, suivait avec un grand intérêt les péripéties de la partie. Interrogée, elle dit que si on lui permettait de jouer, elle se faisait forte de gagner. Admise à prendre les cartes, elle gagna effectivement et expliqua que ce jeu était fort connu dans son village.

En terminant, je ne puis m'empêcher de faire observer que si M. de la Parquerie exprime quelquefois, ce qui est son droit absolu, ses idées politiques et philosophiques, s'il se plaint par exemple que « l'esprit sectaire » ait interdit les processions publiques en France, il aurait pu remarquer qu'en Espagne la religion est tout extérieure et n'est que cela : génuflexions, signes de croix, prières machinales, et médailles, processions, tout est là. L'individu qui marche en avant des proces-

sions décoiffant de sa gaule ceux qui ne se découvrent pas assez vite en est le symbole : ce n'est plus de la piété, de la dévotion, de la foi, c'est de l'abrutissement.

Julien VINSON.

Ancient India, par S. KRISHNASWAMI, aiyangar. Londres et Madras, 1911, in-8°, XIV-451 p., 2 cartes, 1 tableau.

L'auteur de ce très intéressant volume est un des membres les plus remarquables de cette jeune école indienne, qui s'est formée dans les Universités anglaises, dont elle a adopté le langage, les habitudes et malheureusement l'orthographe détestable des noms indiens ; il faudrait rectifier, par exemple, *Aiyar* pour *Iyer*, *Soja* ou *Sora* pour *Chola*. Le livre raconte l'histoire du Sud de l'Inde, depuis sa civilisation par les Aryas, celle notamment des deux grands royaumes Pandi et Soja, celle du Maïssour, celle enfin de la littérature tamoule.

Sur la partie purement historique de l'ouvrage, il n'y a rien à dire. L'histoire ancienne du Sud de l'Inde est à peine connue ; on avait quelques vagues détails confondus avec la fantaisie et l'imagination dans des légendes religieuses, et plusieurs poèmes donnaient accidentellement des indications dont on ne pouvait guère tirer grand parti ; la découverte et l'étude des monuments épigraphiques a apporté des éléments plus exacts, a fait connaître des faits précis et a révélé l'organisation générale du pays.

En ce qui concerne la littérature et particulièrement la littérature tamoule, l'auteur parle d'un de mes ar-

ticles et discute les opinions que j'ai exprimées; je tiens à dire ici qu'il n'y avait là rien d'absolu et de définitif. Qu'il y ait eu trois, quatre, cinq ou six périodes littéraires successives, peu importe; l'évolution est certaine.

L'écriture n'ayant été introduite qu'au III^e ou au IV^e siècle, il n'y a pas eu de textes écrits avant le IV^e ou le V^e, et ce n'était alors qu'une ébauche de littérature, une concession faite aux vaincus et aux convertis par les Brahmans venus du Nord. La littérature suit de très près le mouvement religieux d'abord brahmaniste, sans distinction d'école; elle est vite devenue indépendante, en s'attachant aux Djâinas, et cette époque a été la plus belle et la meilleure de toutes; puis les persécutions, l'intervention du pouvoir dans les querelles religieuses, ont amené le triomphe du çivaisme qui n'a pas tardé lui-même à déchoir, jusqu'au jour où l'invasion mahométane a changé les conditions ordinaires de l'existence et donné naissance à la littérature en prose. Nous oscillons ainsi, pendant une durée de douze siècles environ, au milieu de guerres, de famines et d'épidémies. Le synchronisme est difficile à établir, et l'uniformité voulue du style ne permet pas de se rendre exactement compte de l'ordre et de la succession des productions littéraires; les écrivains tamouls ont été surtout des brahmes, c'est-à-dire des étrangers plus ou moins naturalisés et qui avaient envahi tout le pays. L'hypothèse d'une civilisation préaryenne, le développement d'une écriture originale entièrement disparue aujourd'hui, l'existence de plusieurs académies successives ne sauraient être ad-

Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology. Bulletins n^{os} 40 (1^{re} partie), 43, 44, 50 et 51. *Washington*, 1911, 5 in-8^o — 40. (viiij)-1069 p., 43. (iv)-387 p. et 34 pl., 44. (iv)-82 p. et 39 pl., 50. (iv)-35 p. et 25 pl., 51. (iv)-108 p. et 1 pl.

Ces très belles publications sont, comme les précédentes, d'un intérêt supérieur. Elles comprennent : 1^o *Indian Tribes in the lower Mississipi valley, the adjacent coast of the gulf of Mexico*, par John E. Swanton ; 2^o *Antiquities of the Mera verde National park Cliff palace*, par Jean Walton Fewkes ; 3^o *Preliminary report to a visit to the Navaho national monument (Arizona)*, par le même ; 4^o *Indian languages of Mexico and central America*, par Cyrus Thomas.

Ce dernier bulletin, qui est pour nous d'une importance particulière, contient surtout de très courtes notices sur 45 idiomes du Mexique et 52 de l'Amérique centrale, et sur leur distribution géographique. Mais le n^o 40 est encore plus précieux pour les linguistes ; c'est un *Manuel* des langues indiennes de l'Amérique du Nord. Ce premier volume se compose de dix études grammaticales complètes sur différentes langues dites sauvages, par M. Franz Roal, et cinq autres spécialistes ; ces monographies, exactes et méthodiques, laissent bien loin derrière elles tous les ouvrages qui ont été publiés jusqu'ici.

J. V.

Government of Madras. Public Department, G. O., n^o 832, 28th July, 1911. Epigraphy — in-fol. de 94 p.

La collection de ces rapports annuels est très pré-

cieuse pour la connaissance exacte de l'histoire ancienne, et, si j'ose m'exprimer ainsi, médiévale, du sud de l'Inde. Les Indiens n'ont pas le sens de l'histoire ; ils confondent le faux et le vrai, la légende et le récit authentique, et c'est surtout par la comparaison incessante des documents, par la recherche d'inscriptions et d'actes nouveaux qu'on peut faire le départ nécessaire et dégager la vérité historique. Le musée d'épigraphie de Madras, si bien organisé par M. Hultzsch, rend ainsi d'inappréciables services à la science et aux travailleurs.

J. V.

Finnic and Dravidian, by Edwin H. TUTTLE.
New Haven, Connecticut, 1911. — In-18, 12 p.

« Il se tue à rimer ; que n'écrit-il en prose ? » disait Boileau d'un auteur de son temps. Il est évident que M. Tuttle n'entend rien à la linguistique. Bien qu'il m'ait fait l'honneur de me citer plusieurs fois, sa brochure ne prouve absolument rien. Comme la tête de la fable, elle est agréable à voir, mais il n'y a rien au dedans.

J. V.

VARIA

I. — Les langues du Gulliver

Swift, dans son immortel ouvrage, a été naturellement amené à s'occuper de l'étude des langues étrangères, et il indique un procédé très raisonnable, qui consiste d'une part à faire des listes de mots, et de l'autre à recueillir des phrases qui pourront fournir les éléments de la grammaire.

Mais il est allé plus loin ; il a eu la fantaisie de donner des spécimens des divers idiomes que son héros est supposé avoir appris. Examinons ces spécimens.

A Lilliput, Gulliver entend crier : *tolgo phonac* et reçoit à l'instant une décharge générale de flèches ; il entend dire aussi *bekinab degul* « à terre et fuyons » ; il est harangué par un *hurgo* « grand seigneur » qui, sur sa prière, commande *langro dehul can* « déliez-lui le côté gauche » ; le peuple l'appelle *quimbus flestrin* « homme montagne », mais l'empereur lui donne le titre de *nardac* « prince ».

Chez les Géants, il donne à la jeune fille qui le soigne le nom de *Glussdalclitch* « petite nourrice », mais on le prend pour un *splasknoch* « insecte des champs », on le mène à *abandrab* « village du roi », et à la capitale *losbaiddiubb* « orgueil de l'univers ». Pour les gens de *Brobdingnan*, il est un *grildrig* « nanunculus ».

Dans le pays des *Houynhnm* « chevaux », les hommes dégénérés sont devenus des *yahous* ; à son départ, l'alezan son ami le salue de cet adieu : *Hnuu illa nyha madan yahou* « prends bien garde à toi, gentil yahou ».

Ces mots n'ont pas été fabriqués tout à fait au hasard : il a paru à Swift que les Lilliputiens devaient s'exprimer en termes

courts, à syllabes rapides; que les Géants au contraire devaient parler lentement avec des mots longs et surchargés de consonnes. Quant aux chevaux, leur langage est composé surtout de fortes soufflantes, de gutturales et de nasales mouillées : c'est de la bonne observation. Il faut remarquer aussi les diminutifs *itch*, *ig*, empruntés à l'allemand, ainsi que le *go*, signe d'action et le *ac* indiquant la pluralité ou la grandeur : il y a peut-être là un écho du basque que les Anglais pouvaient entendre au cours de leurs voyages ou même dans leurs ports.

J. V.

II. — Bienvenue orientale

J'ai dit précédemment que j'avais reçu la visite en juin dernier d'un savant Indien, T. Râmakriehnappoullé, Chef de service de l'instruction indigène à Madras. Il m'a demandé de lui envoyer en tamoul un souvenir poétique de son passage à Paris; je lui ai adressé les vers suivants, du mètre *agaval* :

<i>Nar'umarlararuḷiyanân'muqattâiya</i>	<i>nâ</i>
<i>mar'èiyavan'paḍcittaman'n'alagavat'</i>	<i>t'u</i>
<i>lâjijêrmaṇḍalattaya'd'anilatti</i>	<i>dei</i>
<i>câjbararâjanḡumvaṇḍamijttalei</i>	<i>ra</i>
<i>niçeivarpeyaruḍeiyirâmakkiruttîṇa</i>	<i>n</i>
<i>paçundircikaḍandupâriçunagaratti</i>	<i>t'</i>
<i>çudaroḷicêyilîn'd'ôn'd'iyaṇâli</i>	<i>t'</i>
<i>paḍarmajeippodigattur'eicôn'payin'</i>	<i>d'a</i>
<i>tamijar'ipaṇḍidan'd'annarucâymo</i>	<i>ji</i>
<i>yamijdên'aruṇḍalumavan'odupè</i>	<i>ça</i>
<i>nigarilâkkaḷijinin'd'ana</i>	<i>m</i>
<i>pugnjojikaviçeypullar'ivô</i>	<i>mê</i>

« Le jour où apparut, comme un soleil à la lumière élatante, dans la ville de Paris, après avoir traversé le vert océan, Râmakriçna dont le nom acquiert une réputation grandissante, maître du tamoul superbe en usage chez ceux qui vivent heureux sur un vaste territoire, dans la région qui avoisine la mer, parmi les mondes stables qu'a créés le prince des Védas qui est le Seigneur aux quatre visages gracieusement produit par les fleurs parfumées,

» Nous avons été dans une joie sans égale en parlant avec le savant qui sait le tamoul préféré par l'habitant du Mont-Podiya où les nuages s'étendent, après avoir savouré comme de l'ambrosie le langage de sa bouche précieuse,

» Nous dont la science infime ne peut faire que des vers indignes des louanges. »

J. V.

III. — La nouvelle injure

Les hardis pilotes de l'air ne se féliciteront pas de la nouvelle façon dont ils viennent, malgré eux, d'enrichir la langue wallonne. En effet, depuis quelques jours, le mot *voleu*, par lequel les houilleurs de la Campine désignent l'homme volant, est devenu synonyme de « renard », et c'est là une injure grave ; du moins le tribunal correctionnel de Liège en a-t-il ainsi décidé.

Les mineurs de Mons-Crotteux avaient déclaré la grève, mais il y eut des faux frères qui voulurent continuer le travail. Les grévistes allèrent les attendre à leur entrée au charbonnage, et l'un d'eux, ne pouvant maîtriser son indignation, s'écria, en désignant le premier qui s'avancait :

— Attention !... Voilà un voleu !

Poursuivi, il fut condamné à vingt francs d'amende pour « injures et sévices ».

Mais, par quelle association d'idées le mot *voleu* — c'est-à-dire aviateur — en est-il arrivé à remplacer *renard*, qui, lui-même, avait remplacé *phoque*, succédant à *Sarrazin* ?

(*Paris-Journal*, lundi 11 Décembre 1911.)

J. V.

L'Imprimeur-Gérant :

E. BERTRAND.

NOTICE

SUR

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE CONCANI

Nous l'avons noté déjà, l'histoire de la littérature concani embrasse deux périodes nettement distinctes. Pendant la période ancienne, la langue est écrite pour répondre aux besoins religieux des nouveaux convertis, et elle reste, en conséquence, l'idiôme littéraire des Hindous, le marathi, tout au plus localisé par l'imixtion d'éléments concani¹. Dans la période moderne, au contraire, le problème se pose tout autrement : il s'agit de faire une langue littéraire de l'idiôme parlé par une population en majorité eurasienne, il est vrai, mais quasi complètement étrangère désormais à ses origines hindoues. Nous aurons donc affaire ici non plus à du marathi concanisé, mais à du pur concani.

Dès les débuts de l'évangélisation, vers le milieu du XVI^e siècle, deux ordres religieux se trouvèrent mo-

1. Le dualisme est évident dans l'œuvre même du P. Stephens : tandis que son *Pourana*, ouvrage littéraire destiné aux indigènes, est rédigé en marathi, sa grammaire (citée p. 3, note 4), dont le but est d'apprendre aux Portugais la langue effectivement parlée à Goa, est du concani pur.

nopoliser presque complètement la littérature indigène : les Franciscains de l'Observance, dans la province de Bardez, et les Jésuites, dans la province de Salcete¹. Ces derniers possédaient la seule presse du pays, et, de la sorte, ils purent assurer en quelque mesure la conservation de leurs travaux, tandis que ceux des Franciscains restèrent en manuscrit et se perdirent.

Cependant, les vues politiques de la métropole comme les scrupules religieux de l'Inquisition², tout conspirait contre la littérature naissante, et, en 1684, parut un arrêté du vice-roi Francisco de Tavora, comte d'Alvor, ordonnant l'abandon de la langue indigène et l'adoption définitive du portugais. Les Franciscains se firent dès lors les champions les plus ardents de la thèse du gouvernement, et, bientôt, tout le clergé, séculier et régulier, fut enrôlé dans la campagne contre le concani, auquel les seuls Jésuites restèrent fidèles.

1. Ne pas confondre avec l'île du même nom, près de Bombay.

2. Tous les historiens s'accordent à voir dans l'intolérance religieuse des Portugais une des causes principales de la décadence de leur pouvoir en Asie. D'après des auteurs non suspects de partialité (cf. J. M. Pinto, *Historia de Goa*, Bombay, 1897, p. 21, en note), l'inquisition de Goa (1560-1812) aurait soumis à ses autodafés, pendant la seule période de 1600 à 1773, 4.046 personnes, parmi lesquelles 121, dont 16 femmes, auraient péri par le feu.

Issus de la Renaissance et réprouvant le principe de la violence externe, les Jésuites devaient nécessairement entrer en conflit avec cette institution, soutenue par les vieux ordres monastiques. L'histoire de Goa est remplie par ces querelles de moines, intéressantes en ce qu'elles nous montrent, dans un microcosme, la situation de l'Europe catholique à cette époque.

C'est ce qui donna plus tard à Pombal lui-même l'occasion de leur rendre témoignage, quand, par une lettre du 2 avril 1761, il ordonne de créer, au séminaire de Goa, récemment fondé, des chaires de langues indigènes, et de rechercher, à cette fin, dans les séquestres des Jésuites, les *artes* au moyen desquels ils enseignaient ces langues, « pourvu », ajoute-t-il, « qu'ils soient au préalable soigneusement revus et expurgés ». tant il craint que le « subtil poison jésuitique » ait pu s'insinuer jusque dans les grammaires.

Ces persécutions de la part du clergé furent, sans aucun doute, la cause principale de la prompte décadence de la littérature concani et de la disparition d'une multitude de manuscrits et d'imprimés¹.

Cette littérature, dont il reste aujourd'hui relativement si peu de chose, comprenait, en premier lieu, des ouvrages d'enseignement : grammaires, dictionnaires, etc. Venaient ensuite des catéchismes, des traités doctrinaux, des sermons, des poésies religieuses, etc. etc.²

Mais son genre caractéristique, peut-on dire, c'est le *pourana*, poème de longue haleine composé sur le plan des ouvrages hindous du même nom, condensant l'histoire biblique et la doctrine chrétienne, exposant et réfutant les superstitions païennes encore en usage au sein des jeunes églises. Le plus célèbre de ces pou-

1. Cette œuvre de destruction a été continuée depuis par le climat des Indes, fatal, on le sait, à la conservation du papier.

2. Voir une analyse complète, avec extraits, dans l'*Ensaio* de da Cunha Rivara (cité p. 8, *in principio*).

ranas est incontestablement celui du P. Stephens¹, dont M. Joseph Saldanha nous a récemment donné une excellente réimpression (Mangalore, 1907).

Si l'on ne peut sans injustice dénier à cette volumineuse composition un certain mérite littéraire, il serait absurde de se l'exagérer. Le P. Stephens n'est décidément pas un Beschi² : son œuvre, le plus souvent vulgaire et sans originalité, n'est, somme toute, qu'un spécimen de la « poésie jésuite » courante à cette époque dans tous les pays de l'Europe, du Portugal à la Pologne. Et, bien loin de retrouver chez lui, comme certains l'ont voulu, l'influence des poètes mystiques mahrattes, nous serions plutôt disposés à admettre que l'auteur ne lisait même pas le marathi. Beaucoup de mots, surtout ceux qui, étrangers au langage courant, ont été empruntés plus ou moins directement au sanscrit, sont à tel point déformés qu'il est difficile d'admettre que l'auteur les ait jamais vus écrits.

D'ailleurs, la langue même du P. Stephens est loin d'être correcte : des fautes de grammaire, parfois grossières, y trahissent fréquemment l'étranger, et la phrase, lourde et gênée, révèle d'une façon permanente le manque de maîtrise de l'idiôme.

Mais, si le *Pourana* n'a qu'une valeur littéraire relative, l'intérêt qu'il présente au point de vue philolo-

1. Le jésuite Thomas Stephens (en portugais *Estevão*), natif de Londres, fut le premier Anglais qui mit le pied sur ce continent des Indes qui devait un jour appartenir à ses compatriotes. Débarqué en 1579, il devint recteur du collège de Rachol, où il mourut en 1619.

2. Jésuite italien, auteur du *Tembarani*, poème tamoul réputé classique.

gique est considérable, car nous devons y voir le monument capital d'une langue aujourd'hui éteinte et d'une littérature oubliée.

Aussi croyons-nous utile d'en donner ici, d'après l'édition de Mangalore, un court spécimen, soit le début du chapitre 2 du premier *pourana* (Ancien Testament), intitulé : « Comme quoi Dieu créa le ciel et la terre, et comme quoi Lucifer et ses compagnons commirent le péché ». Généralement parlant, notre traduction suit la version portugaise fournie par l'*Ensaio*.

1. *Pranniyassi gneana houaueya chitĩ*
Adĩ assauy Deuachy bhranti
Panna ze Deuathẽ nollaqhaty
Te queuy bhiiety teyathẽ

Pour que les mortels aient la lumière de la raison, ils ont besoin de la crainte de Dieu ; mais ceux qui ne le connaissent pas, comment pourraient-ils le craindre ?

2. *Varussabhu ddongarĩ trunna charata*
To apulea gonssauiyathẽ vollaqhata
Gardhaũ baraua zannata
Apula tthano

Le taureau qui pait l'herbe de la montagne connaît son pasteur ; l'âne aussi sait qui est son maître.

3. *Panna murqha manu xe ze hati*
Te apulea rachannara nennaty
Sanddoni sateuantachy bhacti
Bhazana carity bhutanchy

Mais les hommes ignorants ne connaissent pas leur créateur ; abandonnant le culte du vrai Dieu, ils pratiquent celui des démons.

4. *Saqheata Deua vallaga varzuni*
Apula suadharmu vissaruni
Cuddā deuanthē Deuo manuni
Bhasaty teyā

Rejetant la connaissance du vrai Dieu, oublieux de leurs devoirs, ils considèrent comme véritables et adorent de faux dieux.

5. *Zo Paramesuarathē nenne*
Nardaiua teya pranniyachē sinnē
Zahala passu samane
Dagaddu zaissa

Ils ne savent pas qui est le Dieu tout-puissant ; malheureux sont ces mortels, malheureuse est leur vie, comme celle des bêtes, comme celle des pierres.

*
* *

L'histoire de la littérature moderne du concani se résume pratiquement dans celle de la littérature goanaise, car, ainsi que nous l'avons vu, le concani du Canara n'a qu'une existence artificielle et précaire.

La littérature goanaise, au contraire, bien que fort jeune encore — elle remonte à une bonne quinzaine d'années tout au plus — a pris dans ces derniers temps un développement tout à fait inattendu. A l'heure actuelle, elle comprend, en outre de quelques périodiques, des ouvrages d'enseignement, des livres religieux, et, enfin, des œuvres de littérature pure, dont quelques-unes seulement sont des traductions ou des adaptations du portugais et de l'anglais, la plupart étant originales.

Ces publications, émanant souvent de plumes peu

expertes et destinées à un public rien moins que lettré, se distinguent en général par une extrême naïveté et une ignorance qui, à nous autres Européens, nous paraît excéder les bornes.

Pour n'en donner qu'un exemple caractéristique, la pièce de théâtre intitulée *Conde de Camerino vo Silvioachem traissaum anim annarkistancho vigans* (Le comte de Camerino, ou la trahison de Silvio et la vengeance des anarchistes, Bombay, 1909) est en réalité une histoire de carbonari; mais l'auteur, peu au courant des subtilités historiques, les appelle bonnement « anarchistes ». Il y a mieux : dès la deuxième scène, un tigre joue le rôle de *deus ex machina* pour séparer un enfant de ses parents, égarés dans la forêt... Un tigre dans les Apennins, conçoit-on localisation théâtrale plus audacieuse?

Le cadre de toutes ces œuvres est, du reste, essentiellement indien. Leurs auteurs n'ont évidemment qu'une conception fort inexacte de la culture européenne qu'ils côtoient, et ils s'efforcent en vain de l'imiter. Ils ne connaissent à vrai dire que leur petit milieu national, rétréci encore par l'intrusion de la caste¹.

Mais, plus le milieu est vulgaire, plus il est « bourgeois » — pour nous permettre nous aussi une petite localisation — plus importante est la tâche réservée à la littérature; et il faut lui rendre cette justice qu'elle stigmatise sans pitié toutes les tares sociales : division

1. En dépit de trois longs siècles de catholicisme, les Goanais n'ont encore pu s'affranchir de cette organisation de la caste qui est la plaie de l'Inde.

des castes, vénalité des fonctionnaires et des prêtres, ignorance érigée en système, superstitions et préjugés de tout genre.

Bien que née à Bombay et y ayant encore aujourd'hui son centre principal, la littérature concani s'adresse désormais à toute la société indo-portugaise¹, dont elle reflète la vie et les aspirations. Quelque modeste qu'elle soit, privée de tout appui officiel et livrée à l'initiative d'une communauté pauvre et peu éclairée, nous devons saluer en elle un puissant élément de progrès, et, peut-être même, dans un avenir plus ou moins éloigné, la régénération des obscurs descendants des *Conquistadores* d'antan, des héros que furent les compagnons des Vasco de Gama et des Albuquerque.

H. BOURGEOIS.

ADDENDA ET CORRIGENDA

1. *Ad* p. 3, note 4, et *passim* : C'est à la grammaire du P. Stephens qu'il est fait allusion dans la *Grande Encyclopédie*, verbo *Dravidiennes (Langues)*, t. XIV, p. 1069, 1^{re} colonne, *in fine* : « ... Le *Kanara* ou *Kannada* . . . La plus ancienne grammaire de cette langue

1. Abstraction faite des anciennes couches de colonisation portugaise, sur la côte de Malabar, sur la côte de Coromandel. et ailleurs, étrangères à l'usage du concani. Mais, là même les éléments goanais sont nombreux, car Goa est depuis quatre siècles le point central et comme le foyer de l'empire portugais en Orient. Il n'est pas jusqu'au Mozambique qui ne possède une colonie goanaise assez importante pour que l'*União goana* y soit représentée.

est celle de Th. Estevano (1640) ». L'erreur provient de ce que les Portugais d'autrefois donnaient assez généralement au concani le nom de *canarim* ou *canarino*.

2. *Ad* p. 4, note 1 : C'est en 1837 que le persan fut remplacé, comme langue officielle, par l'anglais et les *vernaculars* provinciaux.

Nhd. *Hahn, Henne, Huhn*

Die Etymologie dieses Wortes (*kan* singen) ist mir nicht klar. Wenn der Germane im Hahn den Sänger sah (Kluge), warum griff er nicht beim Benennen des Vogels, wie der Lituslawe, zu seinem eigenen Verbum « singen », welches doch auf ein urgerm. Zeitwort zurückgeht und im Ahd. auch *krähen* bedeutet (Kluge). Ein Verbum **kanan* ist im Germ. nicht vorhanden. Auf die Unwahrscheinlichkeit der Worterklärung hat Prof. Schrader mit Recht¹ hingewiesen und eine viel treffendere Erklärung gegeben. « Es ist nicht wahrscheinlich », sagt der vorzügliche Kenner der indogerm. Altertumskunde, « dass zu der Zeit, in welcher das Haushuhn bei den Germanen bekannt wurde, ihre Sprache, die ja auch ein Verbum **kanan* singen = lat. *cano*, ir. *canim* nicht besitzt, noch einen Ablaut wie *hana* : **hôn* bilden konnte. Glaublicher ist, dass diese Wörter (Vgl. ἦϊ-*κρυός* und *ci-cônia*) zur Bezeichnung eines wilden Vogels uralt waren und dann auf den Haushahn übertragen wurden ». Vgl. auch Walde, Lat. Et. Wrb. (1910), p. 158, unter *ciônia*, *cônia* : « Vielleicht zu *cano* (Vaniček 48), mit der Ablautstufe

1. Helm, Kulturpflanzen . . ., 1911, p. 340.

von aisl. *hōna* « Huhn », *hōns* « Hühner », ahd. *huon*, nhd. Huhn ». Vgl. *ibid.*, p. 123 : *cano*.

Lapp. (Dial. Russ.) *kanj* Henne, *ores kanj* Hahn; finn., ehstn., weps., wot., liv. *kana* Henne. (Vgl. meinen Aufsatz in dieser Revue, t. 44, p. 71). Dieffenbach betrachtet diese als « urverwandt » mit got. *hana*, an. *hani*. Die allgemein geltende Annahme, wonach die finnischen Wörter Entlehnungen aus dem Germanischen sind, finden wir bei Thomsen (Ueber d. Einfl. der germ. Spr., p. 65, 66, 140). Im anlautenden finn. *k* sieht er Lautsubstitution für germ. *χ*. Doch « nur in einigen einzelnen Wörtern scheint es (vor a?) zu *k* zu werden ». — Nw.-sw.-l. *vuoncca*, *vuönces* (Leem *vuonses*) Hahn, Henne (nach Friis, Lex. lapp., auch *vuoncca-njinelas gallina*, *vuoncca-varres gallus*), nach Thomsen. = an. *hæns* pl. Im Anlaut decken sich die Wörter, doch lässt der Auslaut, trotz der Erklärungen Thomsens (§§ 78, 88) Zweifel zu. — Das magy. *kanya* Geier deutet auf die Möglichkeit hin, dass den Ugro-Finnen die Benennung der Henne früher zur Bezeichnung eines wilden Vogels diene. Bei der Namenübertragung (ein interessantes Pendant zu altbaktr. *kahrka* Henne aus *kahrkâça* Geier. Vgl. auch Henne der Pharaonen-*Neophron percnopterus* L.) verblasste die primäre Bedeutung und schwand dort, wo das Wort in der neuen Bedeutung gebraucht wurde. — *kana*, *kanj* konnten die germ. Formen *hana*, *hani* und schliesslich *Hahn*, Henne ergeben. Die Entlehnung müsste alsdann vor der Lautverschiebung vor sich gegangen sein.

In der Narymschen Mundart des Ostjak-Samoje-

dischen — *hanj* Auerhahn. In anderen Mundarten : *sènj*, *sènje*, *seanja* id. Nach dem Vorwort (p. 11) zu Castrén, Wörterv. aus den Samojed. Spr. zu urteilen, sieht Schiefner hier einen von den Fällen, die er durch « die Schwächung des *s* zu *h* (od. die Verdichtung zu *ś*) » erklärt. Doch heisst in denselben Mundarten eine Art Auerhahn (*Tetrao Tetrix*) auch *künj*, *küunj*, *kûnj*. Dieses Wort würde ich eher mit *hanj* zusammensetzen (Castrén's unbestimmte Bezeichnung der Lautnüancen, erklärt durch die besondere Schwierigkeit die richtigen Vokale herauszuhören und das geringere Interesse für die Lautnüancen, als den wesentlichen Charakter der einz. Spr. und Dial. Vgl. Vorwort, p. 14-18). Neben *hanj* heisst in der Narym. Mundart derselbe Vogel auch *kök*, *kük'*. Vgl. finn. *kukko*, ehstn. *kukk*, *kikas*, *kukas*, wot. *kukkë*, liv. *kik*, *k'ikk* Hahn, an dessen Entlehnung aus an. *kokr*, angl. *coc* (vgl. auch fr. *coq*) Thomsen mit Recht zweifelt.

Ob im Worte « Huhn » eine Umbildung auf germ. Boden, die germ. Benennung eines wilden Vogels, die dank der Aehnlichkeit der Lautform als Name des fremden Vogels mit zur Anwendung gelangt und dabei ihre frühere Bedeutung verliert, oder *künj*, *küunj*, *kûnj*, vorliegt, ist schwer zu bestimmen. Sollte lapp. *vuoncca* wirklich germanischen Ursprungs sein, so könnte es auch eine spätere Entlehnung darstellen.

Wenn wir aus dem Erörterten den Schluss ziehen, so erweist es sich, dass für eine Entlehnung des ugro-

finnischen Vogelnamens aus dem Germanischen jedenfalls nicht mehr Nachweise vorliegen, als für den umgekehrten Fall. Und wiederum findet sich dieses merkwürdige Wort auch im Baskischen und Romanischen.

Bask. *kania* Henne. Nach Azkue, — « gitano ». Es könnte der umgekehrte Fall vorliegen.

Roman. : Sp. *canana* gew. Fricassée von Hühnern ; fr. *cane* Ente. Scheler stellt mit Recht der früheren Erklärung (von ndl. *kaan* Kahn) eine neue entgegen : « Die alte Sprache hatte *ane*, vom. lat. *anas* Enterich. Man findet dort auch *quenne* im Gegensatz zu *mallart*, *malart...* » In *quenne* sieht er « das *quinna*, *quân*, *quenne* etc. » der germ. Spr. *Cane* wäre eine Nebenform von *quenne*. Wäre eine Entlehnung aus dem Bask. nicht näher liegend?

Nachtrag zu meinem Artikel : Finn.-ugr. Wörter, *Revue de lingu.*, 1908, 1909 : *tina*. Castrén, Wörterv. aus den Samojed. Spr., p. 312, Anm. : « Die Samojeden bestatten ihre Toten in Kasten über der Erde, um welche die Wohlhabenderen einen zeltförmigen Zaun bauen, um den Verstorbenen gegen Wölfe zu schützen ». Diese Worte bringen mich unwillkürlich auf den Gedanken, dass in der Wiedergabe von *Jurten*, *tin*, *tien* mit « Vorratskammer, Magazin, Vorratshaus, Grab über der Erde » — ein Missverständnis vorliegt. Das Grab über der Erde ist ja ein Kasten (vgl. liv. *tin* grosser, viereckiger Kasten), und einen Kasten oder ein Holzgefäß, worin die Vorräte aufbewahrt werden, wird der Samojede wohl auch beim Benen-

nen in der Vorratskammer hauptsächlich im Auge gehabt haben. Im ausgezeichneten Lat. Et. Wrb. von Walde wundert mich die uralte Zusammenstellung von lat. *tina* mit $\delta\tilde{\iota}\nu\omicron\varsigma$. Dass $\delta\tilde{\iota}\nu\omicron\varsigma$ « durch etrusk. Vermittlung » zu *tina* geworden sein sollte, klingt doch unwahrscheinlich.

Rudolf GUTMANN.

Pskow, 1912.

L'ERREUR DE TRADUCTION

PROUVÉE

PAR LE MOT בשל

יֵלֵא הַבֶּשֶׁל גְּדִי בַחֲלֹב אִמּוֹ

EXOUE XXIII, 19; XXXIV, 26;

DEUTÉRON. XIV, 2.

Mais Dieu ne permettra point qu'Israël, qui est la race de celui qui voit, soit ainsi renversée, qu'elle soit frappée par excès ; ainsi la fera lever et redresser la tête, comme d'un profond gouffre et la contraindra d'être sauvée.

(PHILON, *Allégories sur les saintes lois*, Livre II, Trad. Pierre Bellier, Paris 1612.)

PRÉFACE

Ayant constaté le peu d'empressement d'une certaine presse, à annoncer et à plus forte raison à discuter notre récente publication intitulée : « Une erreur de traduction dans la Bible », nous avons voulu néanmoins nous rendre compte de l'impression qu'elle ferait sur les autorités compétentes. Nous avons donc

1. Suite d'« Une erreur de traduction dans la Bible », *Revue de Linguistique*, Avril 1912.

adressé notre étude à quelques savants, les priant de nous faire connaître leur opinion.

La plupart de ces savants ont bien voulu nous répondre en termes flatteurs, et quelques-uns nous ont communiqué leurs critiques. Nous en sommes très reconnaissant aux uns et aux autres, et nous croyons trouver, en leurs éloges aussi bien que dans leurs objections, un encouragement à pousser à fond l'étude du mot **בשל**, car c'est sa traduction que certains d'entre eux nous font l'honneur de discuter.

Puisque les preuves historiques (les Septante, — Philon et Josèphe) ne suffisent pas à les convaincre de l'erreur commise dans la traduction, nous essayerons de la prouver par l'application du verbe **בשל** dans les différents passages de la Bible.

INTRODUCTION

Avant d'entreprendre la recherche de la théorie qui, d'après nous, découle de l'emploi du verbe **בשל** dans la Bible, nous avons consulté les traductions faites, dans les différentes langues, par des hébraïsants les plus autorisés (juifs et non juifs), dans l'espoir d'y trouver une entente. Eh bien ! quelque étrange que cela paraisse, nous n'avons constaté aucune cohésion ; tous confondent « cuire » avec « bouillir », que l'on trouve employé alternativement l'un pour l'autre¹. Une exception, cependant, doit être faite pour l'interprétation de Le Maistre de Sacy, qui, par sa logique, nous

1. Cf. *Bible Polyglotte*, Londres 1881.

paraît le plus conforme à l'esprit du législateur, car malgré les critiques auxquelles nous nous exposons, nous nous refusons à admettre que, dans les instructions aux prêtres par exemple, le législateur ait donné une place primordiale aux recettes culinaires. D'après nous, on ne trouve nulle part dans le Pentateuque une indication précise concernant la *préparation* des aliments, en dehors de celle de l'agneau pascal (Exode 12, 9).

Par conséquent, le traducteur consciencieux ne peut interpréter le verbe que « dans le sens général de cuire » qui exprime toutes les façons de préparation sans en déterminer aucune. C'est cette théorie, peut-être risquée parce qu'elle se distingue de celle jusqu'à présent admise, qui nous conduira à la preuve que **חלב** dans **לא תבשל גדי בחלב אמו** *ne peut avoir la signification de lait*.

I. — Les verbes **בשל** et **אפה**

Nous ne pouvons séparer ces deux verbes pour la simple raison qu'en français on les traduit presque de la même façon, l'un par « cuire », l'autre par « cuire (au four) ». Cependant, il y a une grande différence en hébreu entre **בשל**, qui s'emploie pour tout ce qui concerne la préparation des aliments, et **אפה**, qui ne concerne que la cuisson des pâtes ; ce qui en allemand se dit « backen » ou en anglais « to bake » est donc difficile à rendre en français, parce que notre langue n'a pas de verbe exclusif pour désigner la panification.

Par contre en hébreu, au moins dans le Penta-

teuque, on ne trouve pas de verbe spécial pour rendre le sens de « bouillir ». On se sert dans ce cas également du verbe **בשל**, quoique sous une forme particulière, comme nous verrons plus loin.

Pour faciliter la vérification de nos assertions, relatives aux diverses nuances de ce verbe, nous avons groupé les différents versets de la Bible, dans lesquels il exprime :

- A. le sens général de « cuire » ;
- B. « rôtir » ;
- C. « bouillir » ;
- D. « préparer ».

A. — SENS GÉNÉRAL.

Cuire = Préparer par l'action du feu en parlant des aliments.

Kochen = Im alltäglichen Sinne versteht man darunter eine Bereitungsweise von Speisen...

To cook = To make fit for eating by the action of heat ; as in boiling ; roasting ; stowing.

Le fait, constaté plus haut, que les traducteurs les plus autorisés interprètent le même verset, l'un dans le sens de « cuire », l'autre par « bouillir », prouve que jusqu'à présent on a pris le mot **בשל** dans un sens déterminé là où il n'est cependant que général. Ainsi, dans toutes les ordonnances concernant les prêtres et les offrandes, il ne peut s'agir que du sens général, car, sans aucun doute, les prêtres avaient la latitude de préparer leur nourriture comme ils l'entendaient.

Nulle part nous ne trouvons, du reste, une indication spéciale dans les passages suivants :

Exode 29, 31 : ובשלת את בשרו במקס קדש « dont tu feras cuire la chair » (R)¹ ; *bouillir* (C).

Lévit. 8, 31 : בשלו את-הבשר « faites cuire la chair (R) ; *bouillir* (C).

Nomb. 6, 19 : את-הזרע בשלה « ... l'épaulé du bélier quand elle sera cuite » (R) ; *bouillie* (C).

Nomb. 11, 8 : ובשלו בפרור « on la mettait cuire au pot » (R-C).

I Sam. 2, 13 : כבשל הבשר « pendant la cuisson de la viande » (R) ; « quand on faisait cuire » (C).

Ibid., 2, 15 : בשר מבשל כי אים חי « ...de la viande cuite et non crue » (R-C).

Zacch. 14, 21 : ובשלו בהם « pour y faire la cuisson » (R).

Ezéch. 46, 20 : אשר יבשלו שם הכהנים « où les pontifes feront bouillir » (R-C).

Nous nous demandons quelle différence il y a entre ובשלו (Nomb. 11, 8) et יבשלו (Ezéch. 46, 20) ; pourquoi le premier est-il traduit par « cuire » et le dernier par « bouillir » ?

Remarquons cependant, d'une façon particulière, la traduction de l'Exode 16, 23, où l'on oppose « bouillir » à « cuire » pour בשל et אפה, soit :

את אשר-תאפו אפו ואת אשר תבשלו בשלו « ce que vous avez à cuire, cuisez-le, et à faire bouillir, faites-le bouillir » (R-C).

S'il est vrai qu'en français on ne peut traduire en

1 Nous indiquons par : R, « La Bible » traduction du Rabbinat français ; C. « La Bible » traduite par S. Cahen.

un seul mot ce qui en allemand se dit « backen » ou en anglais « to bake », il eût été préférable, dans ce cas, de sacrifier la *soi-disant* traduction littérale, qui en réalité est *fausse*, à une traduction *libre* mais *vraie*, comme par exemple « *préparez* vos repas ou aliments et *faites cuire* vos pâtes ou votre pain », car c'est bien le véritable sens de l'ordonnance.

Une autre preuve du sens général du mot בשל se trouve en Ezéch. 46, 24 : אלה בת המבשלים « c'est ici la maison des cuisines » (C); « ce sont les locaux des chefs de cuisine » (R). Qu'on traduise « cuisine » ou « cuisiniers », c'est bien le terme général par excellence, qui a son origine en בשל, et qui comprend toutes les opérations concernant la *préparation* des aliments par le feu, comme nous l'avons indiqué en tête de ce chapitre.

B. — « RÔTIR » OU « GRILLER »

Il n'y a pas de confusion possible, puisque nous trouvons le verbe accompagné de אש (feu), que ce soit צלי ou בשל, II Chron. 35, 13 : ויבשלו הפסח באש « on cuisit la Pâque au feu » (R-C).

Il nous semble qu'ici encore on exagère le mot-à-mot, en traduisant « cuire au feu », ce qui ne signifie rien en français et ne rend nullement le sens de l'hébreu qui est, sans contredit, « rôtir »¹.

1. En hébreu le mot « rôtir » se dit en deux mots parce qu'on n'avait pas une expression spéciale comme en français. Est-ce une raison de ne pas se servir de ce mot quand on traduit en français? Que dirait-on, par exemple, de celui qui traduirait

C. — « BOUILLIR »

Le verbe « bouillir », qu'on ne rencontre qu'une seule fois dans le Pentateuque, est rendu par le verbe **בשל** dans la forme apparente du superlatif ; nous le trouvons Exode 12, 9 : **ובשל מבשל במים** « ... ni bouillie dans l'eau » (R-C). Nous insisterons sur les faits suivants :

1° Qu'on emploie dans le Pentateuque la forme apparente du superlatif, quand il s'agit de faire bouillir la viande dans un liquide ; dans le cas qui nous occupe, il s'agit de l'eau ;

2° Que c'est beaucoup plus tard (Job ; Ezéch.) seulement qu'on rencontre le verbe **רתה** pour exprimer le sens de « bouillir » ou « bouillonner ».

D. — « PRÉPARER »

Nous relevons également dans la Bible (II Rois 4, 38) le cas où **בשל** est employé dans le sens de « préparer » : nous y lisons en effet **ובשל ניר** « fais cuire un potage » (R-C). Ici, non plus, nous ne pouvons souscrire à l'interprétation que nous venons de citer, car le mot **ניר** n'est ni un potage (R-C) ni un légume (M. Luther), mais un mets quelconque. En réalité, la traduction littérale est seulement faisable en allemand, car cette langue a l'équivalent du mot hébreu, c'est-à-dire

l'expression anglaise « son-in-law » par « fils de par la loi » au lieu de la traduire par le mot français « gendre » ?

C'est absolument le même cas, car en anglais il n'y a pas d'autre mot pour exprimer le mot « gendre ».

« gekochtes » ; nous aurions donc « koch ein gekochtes ». Il va sans dire que cette traduction est inusitée et qu'on ne trouve chez les grammairiens que le mot « Gericht » et en français « mets ». Or du moment que le plat n'est pas déterminé, on n'emploie dans aucune langue le verbe « cuire », mais bien « préparer ».

Nous espérons avoir prouvé à présent que le verbe *בשל* peut avoir la signification de « préparer »¹, comme nous l'avons prétendu dans notre précédente étude (p. 19) ; interprétation combattue de plusieurs côtés.

Nous pouvons donc conclure que le verbe *בשל* a le sens de :

- « Bouillir », quand le verbe a la forme apparente du superlatif :
- « Rôtir », quand il est suivi de *אש* ;
- « Cuire » (sens général), dans sa forme ordinaire avec complément direct et déterminé, ou avec complément indirect ;
- « Préparer », quand le complément direct est indéterminé.

E. — *בשל* DANS LE DEUTÉRONOME

Le verset suivant du Deutéronome mérite une mention spéciale, car c'est la répétition de l'ordonnance de l'Exode 12, 9, concernant la préparation de la Pâque, quoique dans des termes différents. Nous lisons en effet :

Deut. 16, 7 : ... *ובשלה ואכלה במקום* « tu le feras cuire

1. Cf. A. Wiener, *Die jüdischen Speisegesetze*, p. 107 et ss.

et le mangeras ... » (R-C); « vous le ferez rôtir » (Fréd. Lévi); « und sollt es kochen » (M. Luther).

Nous comprenons l'embarras des traducteurs, qui prétendent faire une interprétation littérale, quand ils arrivent à ce verset; ils savent, par l'Exode, que le sens *doit être* « rôtir », mais comme le mot כָּאֵשׁ n'y est pas, ils se croient forcés de traduire « cuire » (exception faite pour F. Lévi).

Cette différence entre le texte de l'Exode et du Deutéronome nous permet cependant de présumer, sinon de conclure, que l'auteur du Deutéronome suppose la *préparation* de la Pâque assez connue, pour pouvoir se passer des détails de l'Exode, et se servir du terme général de « préparer », ce qui plaiderait donc en faveur de notre thèse.

Il se peut aussi qu'à l'époque du Deutéronome le mot בָּשַׁל ne signifiât que « rôtir ». Remarquons en passant que pseudo-Jonathan dit וְהָרִיתָ « tu le rôtiras ».

F. — DÉMONSTRATION LINGUISTIQUE QUE הִלַּב (EXODE 23, 19) NE PEUT PAS SIGNIFIER « LAIT »

Il résulte des différentes nuances du verbe בָּשַׁל, que le verbe « bouillir » est indiqué dans le Pentateuque par la forme apparente du superlatif (בָּשַׁל מִבָּשַׁל).

S'il est vrai qu'on ne rencontre cette expression qu'une seule fois, il n'est pas moins vrai que nous ne trouvons que deux fois le terme « rôtir » et que partout ailleurs le sens du verbe est général et indéterminé. Nous nous croyons donc autorisé à conclure que, puisque « *bouillir de la viande dans de l'eau* » se dit en hébreu dans la forme apparente du superlatif du

verbe בשל, il n'y a aucune raison plausible à invoquer, pourquoi « bouillir de la viande dans du lait » ne se dirait pas dans la même forme.

Nous trouvons une confirmation de cette théorie dans le commentaire de pseudo-Jonathan, qui dit sur l'Exode 12, 9 : לא תיבולן מניה כד חי ולא כד בשלא בחמרא, ומשחא ושקיני ולא מבשל במיא, dont la traduction est :

« Tu ne le mangeras pas cru, ni cuit avec du vin, de l'huile ou d'autres boissons, ni bouilli dans de l'eau » (Il s'agit toujours de l'agneau pascal).

Or, il emploie בשלא pour le vin, l'huile et autres boissons, ce qui indique plutôt le sens d'accommoder ou de préparer, comme cela se fait encore de nos jours pour certains plats de viande, avec du vin par exemple; par contre, il emploie מבשל pour l'eau, parce qu'il s'agit dans ce cas d'un bouillon. Il est en effet inadmissible que בשלא et מבשל aient la même signification; qu'on s'imagine seulement la quantité de vin ou d'huile nécessaire pour faire cuire un agneau en entier, s'il s'agissait d'un bouillon; la grande différence entre ces deux expressions n'échappera à personne.

Plus loin (Exode 16, 23), ואת אשר תבשלו בשלו, il dit : למבשלא מחר בשילו יומה, ce qui confirme notre thèse qu'il fait une distinction entre « cuire » (sens général ou « préparer ») et « bouillir » : « ce que vous devez faire bouillir demain, faites ou préparez-le aujourd'hui ».

Dans les Nombres 11, 8, où il est encore une fois question de la manne « qu'il firent cuire dans un pot », il traduit ובשלו par מבשלין, probablement parce que la manne, préparée comme légume ou soupe, nécessitait l'emploi de l'eau ou du lait.

Dans le Deutéronome 33, 14, il traduit וממנר תבואה שמש (Et les trésors que *mûrit* le soleil) par ועללין רמבשלא ארעיה. Il se sert donc de la même forme pour exprimer « mûrir ».

Ici encore, nous devons reconnaître que la langue allemande rend mieux le véritable sens de בשל, car nous trouvons l'expression de « reif-gar machen », soit « mûrir » (pour les fruits et produits naturels), et « rendre cuit ou mangeable » quand il s'agit d'aliments, viande ou légumes qui doivent être cuits¹.

Conclusion : il n'y a pas de différence pour Jonathan entre le soleil qui mûrit les fruits² (reif-machen) et le lait ou l'eau qui rendent la viande cuite ou mangeable,

1. Dans *l'Univers Israélite* du 24 novembre 1911, M. le rabbin Louis-Germain Lévy a fait une étude sur notre verset; il arrive à la conclusion que la traduction doit se faire comme suit : « Tu ne laisseras pas mûrir un chevreau dans l'allaitement de sa mère ».

Nous venons d'expliquer que les nuances sont plus faciles à rendre en allemand qu'en français. On ne peut donc pas employer « gar machen » pour un fruit qui se trouve sur l'arbre, ni « reif machen » pour un agneau qui est allaité par sa mère, comme le fait M. Lévy.

Que dirait-il, par exemple, de la traduction du verbe allemand « schlagen » dans les deux cas suivants :

« Er hat den Hund *geschlagen* » veut dire : Il a *battu* le chien.

« Es hat vier Uhr *geschlagen* » veut dire : Quatre heures viennent de *sonner*.

Pourrait-il traduire : « Il a *sonné* le chien » ou « Quatre heures viennent de *battre* » ?

C'est exactement le cas de sa traduction de בשל; l'une sonne aussi faux que l'autre.

2. En effet le soleil qui mûrit les fruits, les rend mangeables.

מבשל (gar-machen); propriété qu'il ne reconnaît pas au vin, ni à l'huile, parce qu'ils ne servent que d'assaisonnement (בשלא).

Aussi s'exprime-t-il pour notre verset (Exode 23, 19) de la façon suivante : *ולא למבשלא ולא למיכול בשר וחלב* : « On ne fera pas bouillir et on ne mangera pas de la viande *et* du lait ».

Nous avons donc la preuve qu'il se sert de la même expression pour le lait que pour l'eau, et que par conséquent le lait n'est pas compris dans les autres boissons où il emploie בשלא (Exode 12, 9), ce qui concorde du reste avec nos constatations du Pentateuque.

Il va sans dire que nous ne citons ce commentaire qu'au point de vue linguistique, et pour démontrer seulement la logique du raisonnement de Jonathan, qui, pour pouvoir attribuer à חלב le sens de « lait » (Exode 23, 19), *corrige le texte biblique quant au sens grammatical*, tout en le faussant par le sens général qu'il lui donne; *il confirme donc notre théorie*, que dans *לא תבשל גדי בחלב אמו* le mot חלב *ne peut pas avoir la signification de « lait »*.

La traduction classique : « Tu ne feras pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère » a cependant toujours été interprétée dans le sens du remplacement de l'eau du bouillon par du lait.

Maïmonide suppose le plat trop lourd²; certains savants contemporains l'expliquent par une croyance

1. Nous faisons remarquer qu'il ne dit pas בַּחלב comme Onkelos; nous y reviendrons tout à l'heure.

2. *Guide des Égarés*, trad. S. Munk, tome III, p. 399.

superstitieuse africaine¹ ; Salomon Reinach, l'éminent membre de l'Institut, croit en trouver une trace dans le *mot de passe* des initiés de l'Orphisme « Chevreau je suis tombé dans le lait »². Par conséquent tous les savants, docteurs, hébraïsants ou hellénistes, tous sont d'accord, sur ce point, qu'il s'agit de faire cuire *dans* le lait³ ; il faut donc que le lait soit *bouillant* pour que la cuisson se fasse, ce qui est exactement l'opération dont on parle dans l'Exode 12, 9, avec cette différence qu'il s'agit de l'eau au lieu de lait.

Cela établi, et en nous basant sur l'Exode 12, 9, où « bouillir » est exprimé par *בשל מבשל*, ainsi que sur pseudo-Jonathan qui emploie *מבשל* aussi bien pour l'Exode 12, 9 que pour 23, 19, nous avons la preuve :

Que grammaticalement le mot הלב dans ליה: (Exode 23, 19) ne peut avoir la signification de « lait ».

Par cette analyse nous obtenons en outre une confirmation linguistique de la preuve, que les œuvres de Philon et de Josèphe nous ont déjà procurée, au point de vue historique.

II. — Le superlatif du verbe en hébreu d'après la tradition et la grammaire

La démonstration que nous venons de faire ne serait pas complète si nous nous bornions au seul mot de *בשל* pour établir une règle. Qu'on nous permette donc

1. Communication du Prof. Frazer de Cambridge à l'Acad. d. Inscr. et B.-Lettres, séance du 4 octobre 1907.

2. *R. E. J.*, tome 41, p. 144.

3. Philon dit « cuire ou bouillir », trad. Pierre Bellier, 1612 (p. 453).

d'élargir le débat par un bref aperçu du « superlatif du verbe » dans le Pentateuque.

Quand le verbe est précédé de son infinitif, il est généralement admis par la tradition, que cette forme est employée pour faire ressortir l'importance ou bien la gravité de l'ordonnance; certains grammairiens modernes l'expliquent par l'intention de donner plus d'énergie à l'expression¹ ou bien, simplement, pour exprimer le superlatif². Or, il ne nous sera pas difficile de démontrer que cette forme sert également, dans beaucoup de cas (nous parlons toujours du Pentateuque), à suppléer sinon à la défektivité, du moins à la pauvreté de la langue hébraïque. Il nous semble donc plus logique, dans certains cas, d'abandonner le sens du verbe de l'infinitif et de le remplacer dans la traduction, sinon par celui qui se rapproche le plus du superlatif pur que nous n'avons pas, du moins par celui qui exprime le mieux l'intention de l'auteur.

Nous citerons, parmi tant d'autres, quelques exemples qu'on trouve dans l'Exode à propos des lois civiles :

Exode 21, 5 : **וְאִם אָמַר יָאמַר**, qu'on traduit « si l'esclave dit », est plutôt « s'il répète » (s'il dit à plusieurs reprises. Trad. Holl. Mulder).

Exode 21, 22 : **מִוֶּת יוֹמָת** veut dire « sera puni de mort » et non « mourra ».

Exode 22, 22 : **שָׁמַע אֲשַׁמַּע**, qu'on traduit « je l'écouterai », ne peut pas être juste et doit se traduire « j'exau-

1. Cf. *Grammaire Hébraïque* de J.-M. Rabinovicz, tome II, p. 5 (note).

2. Cf. *Eléments de Gramm. Hébraïque* de Mayer-Lambert.

cerai (sa plainte si elle est fondée) », car Dieu *écouterait toute plainte* qu'on lui adresse pour pouvoir juger si elle est bien ou mal fondée.

Exode 22, 2; 22, 13 : *שלם ישלם* n'est pas « il payera », mais « il payera en espèces » ou « il remboursera » ; car dans le cas où le débiteur a à payer le *double* « en nature », on n'emploie que le verbe sans infinitif (cf. Exode 22, 3/4).

On aura remarqué que jusqu'à présent nous n'avons parlé que de la forme « apparente » du superlatif à propos de *בשל בשל*. Nous l'avons fait pour nous conformer à la tradition ; mais puisque nous allons rechercher à présent la véritable signification du texte, il nous est permis de ne pas tenir compte de la vocalisation¹. Or, sans grammaire et sans vocalisation (qui sont toutes les deux post-talmudiques²), *בִּשְׁל* a absolument le même aspect que les autres exemples du superlatif, que nous venons de citer, c'est-à-dire le verbe répété deux fois sous différentes formes ; cette forme a été dénommée par les grammairiens « le superlatif ». Et puisque, d'après notre théorie, le superlatif du verbe est un état renforcé de ce que nous appelons l'infinitif, nous pouvons l'appliquer au verbe *בשל* et nous aurons alors *בשל בשל* = bouillir.

Il est même très admissible que dans l'antiquité on

1. Cfr. *Jewish Encyclopedia* : « Accents in Hebrew », p. 157 et ss. (Kimhi on Hoshea XII, 12).

2. Cf. *ibid.* : « Vocalisation », p. 447-8. — A. Ackerman, *Das hermeneutische Element der biblischen Accentuation*, Berlin 1893, p. 12. — W. Bacher, « Die Anfänge der hebraischen Grammatik », *Z. D. M. G.*, tome 49, p. 1 et ss.

considérât « bouillir » comme le superlatif (puisque superlatif il y a) de « cuire », car l'ébullition est de beaucoup plus visible que la cuisson.

IBN-EZRA ET בשל מבשל

Nous voulons répondre d'avance à l'objection, qu'on nous fera peut-être, que notre thèse sur "ב"מ est en contradiction absolue avec celle du grand grammairien que fut Ibn-Ezra. Il y a, en effet, un passage dans son commentaire sur Exode 12, 9', où l'un de ses disciples ajoute « qu'il a appris de la bouche même de ce savant » que "ב"מ ne doit pas être considéré comme superlatif. Cette forme n'existerait, d'après lui ou plutôt d'après son disciple, que si l'infinitif est suivi du passé ou du futur, tandis qu'ici il s'agit du participe. Il dit, entre autres, que "ב"מ n'est pas plus un superlatif que חכם מחוכם.

Or, nous trouvons Prov. 30, 24, חכמים מחוכמים traduit par la Vulgate « sapientiora sapientibus » et par la Bible du Rabbinat « qui sont sages par excellence² », ce qui prouve que les grammairiens modernes ne sont pas de l'avis d'Ibn-Ezra.

Pour tout dire, ce passage nous paraît plutôt embrouillé. Si nous allions l'approfondir, nous arriverions peut-être à prouver qu'Ibn-Ezra fut également frappé de l'incohérence entre "ב"מ"ב et בשל בהלב.

1. Cf. *Abrah. Ibn-Ezra als Grammatiker*, p. 128; D' Wilh. Bacher, Strassb. 1882.

2. La *Bible Polyglotte*, éd. Londres 1881, donne : exceeding wise — und klüger denn die Weisen — mas sabias que los mismos sabias.

III. — Le mot בחלב

La démonstration grammaticale du verbe בשל nous ayant conduit au but de notre travail, nous oblige maintenant de déterminer la véritable signification du mot בחלב.

Ici, comme pour בשל, nous serons encore une fois forcé d'émettre une opinion contraire à celle admise par les traducteurs les plus autorisés, au point de vue traditionnel.

Une exception à la règle est faite par le D^r Julius Furst qui, à l'encontre des grammairiens traditionnels, fait ressortir au *premier plan* le sens étymologique de chaque mot, et c'est après l'avoir établi, qu'il fait la traduction de certains passages bibliques. Ce système offre le grand avantage de faciliter la traduction d'une façon indépendante et sans se laisser influencer par la traduction traditionnelle.

Ainsi, à propos du mot חלב, il s'exprime au point de vue étymologique dans son « Hebraisches und chaldeisches Wörterbuch des A. T. » de la façon suivante : חלב¹ (ungebr.) intr. dicht an etwas hingleiten-streichen-streifen V einer flussig-schlupferigen-fettigen-und klebrigen Substanz ; daher ar. حلب, die Euter streichen, melken, mulgere, ακέτγειο. V. VII ausfliessen ; die org W ist also חלב die sich mit erweitertem G. B. auch in ד-לף ולב לזנה גלף א-לף findet, wie auch in skr. lip — gr. α-λειφ-ω ; λιπά ; λιπάω — lat. labi (gleiten), lippus u. s. w. Davon חלב - חלבנה (u. viell. auch חלב חלב) n. p. חלבון ; חלב ; אחלב ; חלב.

Notons cependant qu'il indique le verbe **הלב** comme « *inusité* ».

Cette restriction ne doit pas nous étonner, parce que tous les grammairiens se basent sur les passages bibliques pour déterminer le sens des mots. Or, comme la tradition n'a pas admis l'existence du verbe **הלב** (que ce soit *volontairement* ou bien par ignorance, peu importe), les grammairiens ne peuvent logiquement qu'en constater l'existence étymologique.

Cependant le Dr David Cassel¹ a le courage de traduire (I Sam. 7, 9) **טלה הלב** « ein saugendes Lamm » ou « un agneau qui tette », et non « un agneau de lait ». Cette interprétation, quoiqu'elle puisse paraître « libre », est en réalité logique³. En effet, du moment qu'on admet l'existence du verbe **הלב** (melken-mulgere), soit « traire », il n'y a aucun inconvénient, dans le cas

1. Cf. dans le journal *le Temps* du 20 décembre 1911, dans l'article intitulé : « La Bible contient-elle une erreur de traduction ? », l'opinion de M. Randon, secrétaire général de la Société biblique de France.

Ce qui est surtout remarquable, c'est que M. Randon aussi bien que tant d'autres savants, s'appuient sur les traducteurs modernes, et ne tiennent aucun compte de Philon qu'ils font semblant d'ignorer, et qui certainement n'avait aucun intérêt à fausser le texte.

2. *Hebr.-Deutsch. Wörterbuch*, Ober-Glogau 1886.

3. *Het Weekb. voor Israël. Huisgezinnen*, de Rotterdam, n'admet pas cette traduction sans pouvoir nous en donner une raison plausible. Il préfère également ignorer la traduction de Philon, parce qu'elle ne lui convient pas. C'est inutile de discuter à ce sujet.

Nous préférons de beaucoup la critique loyale et franche du *N. Israel. Weekbl.* qui avoue que la loi orale lui suffit, et que, par conséquent, les recherches linguistiques ne l'intéressent pas.

qui nous occupe, d'employer le verbe « téter », car, étant donné que l'action est la même, c'est la dénomination seule qui diffère, selon que l'action se fait par le petit, d'après la loi de la nature, ou bien par une tierce personne.

C'est donc en conformité avec Furst et Cassel, que nous avons écrit, page 13 de notre première étude :

« Nous obtiendrons alors :

Tu ne feras pas cuire l'agneau	}	à la mamelle de au sein de pendant qu'il tette	}	sa mère.»
-----------------------------------	---	--	---	-----------

Cette interprétation ayant été combattue surtout quant à l'expression « à la mamelle » pour des raisons d'étymologie, nous ne voyons aucun empêchement de l'abandonner *ici*, et de ne retenir que celle qui se base sur חלב « traire ». Nous aurons alors :

חָלַב traire-téter, חֲלָב allaitement, חָלָב (état constr.);
de même que nous avons :

זָבַח égorger, זָבַח victime, זָבַח (constr.);

שָׁרַף déchirer, שָׁרַף proie;

אָבַר voler, אָבַר aile, etc., etc., etc.,

et notre verset (Exode, 23, 19) se traduira alors ainsi :

לֹא תִבְשֵׁל tu ne cuiras pas (sens général, ou « préparer ») (gar-machen)

גְּרִי un chevreau (ou jeune bétail)

בְּחָלָב pendant l'allaitement, de

אִמּוֹ sa mère.

La différence entre les Targums d'Onkelos et de Jonathan, que nous venons de relever (p. 106), constitue

une preuve que Jonathan, connaissant la controverse qui s'était élevée et qui se continuait probablement à propos de l'ancienne signification de **בהלב**, a voulu éviter toute discussion, pour l'avenir, en écrivant **מבשל במיא** et **בשלא בהמרא** quoiqu'il dise **הלב**.

IV. — Réponse à quelques critiques

A. — La démonstration grammaticale, que nous venons de présenter au lecteur, nous dispense de répondre aux critiques, que nos savants correspondants ont bien voulu formuler, car toutes leurs objections disparaissent, par le fait, indéniable d'après nous, que d'après la construction du verset, le mot **הלב** ne peut pas avoir la signification de « lait ».

B. — Quant à l'origine de la Halacha de **בשר בהלב**, que nous supposons avoir pris racine à Alexandrie et non en Palestine (cf. p. 29 : « Une erreur, etc. »), on nous renvoie au savant ouvrage du Prof. Dr Adolf Schwarz, « Die hermaneutische Analogie in der talmudischen Litteratur », où se trouve un très long chapitre (p. 143 et ss.) sur cette Halacha. L'auteur débute par la comparaison suivante de notre verset et de la Halacha, qui en découle : « Si l'on trouve, dit-il, une ville entourée de fortifications datant de plusieurs époques, on peut être certain que cette ville fut, de tout temps, en butte à des attaques ennemies ». Par conséquent, la ville est la Halacha de **בִּיב**, et les com-

1. Comme Philon le fait ressortir à propos de *ἐν γάλακτι*.

mentaires des Docteurs¹ sont les fortifications, datant d'avant le Talmud et se perdant dans la nuit des temps.

Nous prétendons, par contre, que les murs ne datent pas d'une époque aussi éloignée, puisque nous avons prouvé que les matériaux, dont se composent les *fondations*, sont d'une époque plus récente. Le D^r Schwarz reconnaît lui-même avoir trouvé quelques vestiges de ces fondations; seulement il n'a pas continué ses fouilles pour ne pas faire perdre à ses murailles le bénéfice de l'antiquité présumée. Il met les morceaux dans un petit coin sombre, tandis qu'il étale au grand jour ses murailles pseudo-antiques; il va même plus loin, car il veut nous persuader que là, où rien n'a jamais existé, il y aurait eu également des murs! Rien n'aurait été plus facile à vérifier, car si l'on a rasé les murs, en fouillant le sol, on doit pouvoir retrouver les fondations et en fixer l'époque. Or, jusqu'à présent on n'a découvert que des fondations, datant tout au plus de l'an 50 (époque de Philon); par conséquent, les murailles ne peuvent pas être d'une époque plus éloignée!

Mais, assez de métaphores! Parlons clairement; le D^r Schwarz dit (p. 143) dans une toute petite note au bas de la page: « Philon prend le verset à la lettre, et Josèphe n'en parle pas. »

1. Mozes Mendelsohn, le grand philosophe allemand, s'exprime de la façon suivante dans son commentaire sur l'Exode 23, 19: « Tous les commentaires sur ce passage, dit-il, sont vagues et obscurs malgré la science et les efforts des savants auteurs pour les rendre compréhensibles. »

Le savant auteur commet ici la même erreur de Munk¹, de Ryle², de Wiener³ et de tant d'autres qui suivent l'indication incomplète de l'édition Maugey. Nous l'avons démontré déjà (« Une erreur », p. 24), nous le répétons encore une fois : *Philon n'accepte pas la version populaire*, il la répète pour acquit de conscience, mais, dans ses commentaires, il suit absolument le Pentateuque; il commente notre verset *trois fois*, dans des termes différents, mais toujours dans le même sens :

P. 448⁴ : « Il commande qu'on s'abstienne des petits qui ne font que *naître*; défendant *d'en prendre pour manger ni sacrifier*. »

P. 450 : « ... Ne voulant point que les petits fussent séparés jusqu'à ce qu'ils aient été ALLAITÉS et nourris. »

P. 453 : « ... Il défend de soustraire le petit à sa mère que premièrement il ne *soit sevré*, ne TÉTANT plus. »

Ce n'est qu'à la fin, qu'il cite également l'interprétation populaire de ἐν γάλακτι en concluant : *que s'il y a quelqu'un qui veuille faire bouillir la chair parmi du lait, qu'il la cuise*.

Nous avons donc une preuve palpable, concrète, positive, que, **vers l'an 50**, il y avait à **Alexandrie**, sinon controversée, du moins **deux versions** en présence.

1. *Guide des Égarés*, annotation p. 398.

2. *Philo and Holy Scriptures*, London 1895.

3. *Die jüdischen Speisegesetze*, Breslau 1895, p. 51.

4. *Œuvres de Philon*, traduction de P. Bellier (Paris 1612).

Le Dr Schwarz dit ensuite : « Josèphe n'en parle pas ». C'est exact ; seulement il omet de mentionner que Josèphe cite la défense « de manger des bêtes mortes d'elles-mêmes », précepte qui se trouve dans le même verset (Deutéron. 14, 21) contenant **le nôtre, et dont il ne parle pourtant pas**. Ce silence constitue une preuve absolue que vers **l'an 100** la Halacha de **בשר מת** était inconnue à Jérusalem.

Néanmoins le Dr Schwarz essaie de faire supposer que cette Halacha était tombée en désuétude, car, dit-il, on n'a certainement pas attendu la dispersion du peuple juif pour l'établir!??

C'est une solution très élégante pour justifier la raison d'être de ce précepte au point de vue cultuel, mais nullement suffisante pour nous convaincre de sa valeur historique ou scientifique, car il y a un passage dans le Talmud (Chollin 110^a)¹ qui prouve que ce précepte n'était pas encore connu partout à cette époque, et comme le Talmud de Babylone ne fut rédigé qu'au V^e siècle, les murailles des fortifications dont parle le Dr Schwarz ne peuvent avoir l'âge pré-historique qu'il leur attribue. C'est tout au plus jusqu'au commencement du III^e siècle qu'on pourra remonter, puisque dans le susdit passage on parle de Rab qui est mort vers l'an 220².

Tant qu'on n'aura donc pas prouvé par un *document*, que la Halacha de **בשר מת** exista à Jérusalem **antérieurement à la dispersion**, on sera forcé d'admettre notre

1. Cf. Dr Bern. Ritter, *Philo und die Halacha*, Leipz. 1879, p. 126.

2. Cf. Ritter, *ibid.*

thèse que *son origine date d'Alexandrie*¹, par suite de la signification des mots ἐν γάλακτι qui, à l'époque des Septante, signifiaient « pendant qu'il tette » et qui, du temps de Philon, étaient interprétés par les non-lettrés et en langue vulgaire, comme voulant dire : « dans le lait »².

Ajoutons encore à ces explications le fait que le « dictatorial commentair » d'Onkelos, לא תיכלון בשר בהלב (qui laisse prudemment de côté le mot תבשל), est changé par Jonathan en לא למבשלא ולא למיכול בשר וחלב, qui interprète par conséquent תבשל du Pentateuque par למבשלא (comme pour l'Exode, 12, 9), et בהלב du

1. On nous communique un article du journal *le Temps* (16 février 1912) dans lequel un correspondant écrit au sujet de notre verset : « Permettez-moi de vous signaler au sujet de la consommation des jeunes animaux quelques particularités des mœurs marocaines qui peut-être pourront aider traducteurs et interprètes de la Bible.

» Mahomet a fait de nombreux emprunts aux textes hébreux... Les thalebs que j'ai consultés n'ont pas retenu dans le Coran de prescriptions analogues à celles de l'Exode et du Deutéronome.

» Mais quoiqu'il en soit, c'est généralement une coutume aux pays d'islam de ne jamais sacrifier de jeunes animaux, chevreaux ou veaux avant leur sevrage naturel. Au Maroc, pays peu religieux cependant, cette pratique est tout à fait en vigueur... Cette coutume était d'ailleurs en vigueur chez les Arabes d'Algérie avant la conquête... »

Voilà donc une preuve qu'il ne peut être question d'une tradition préalmudique à propos du « lait », et que l'ancienne, c'est-à-dire la véritable traduction de בהלב, doit être « pendant qu'il tette — ou pendant l'allaitement de sa mère », malgré le fulminant article de M. Fink dans le journal *der Israëlît* de Francfort-s/M. (18 janvier 1912).

2. Cf. « Une erreur de traduction », p. 20 et ss.

Pentateuque par בִּשְׁלֵב , pour les raisons expliquées plus haut.

Ne sommes-nous pas en droit à présent d'en conclure qu'on a dû éprouver de grandes difficultés pour acclimater cette Halacha dans les habitudes du peuple, qui ne connaissait que l'ancienne signification¹? Est-ce que le passage précité du Talmud ne fait pas supposer une forte résistance de la part des ménagères, qui auront difficilement compris pourquoi les Docteurs les forçaient de changer leur façon de préparer les aliments?

Il ne peut donc plus être question d'une tradition pré-talmudique; et malgré la savante étude du Prof. Dr Adolf Schwartz, nous ne pouvons rien changer à nos conclusions antérieures.

C. — LA MAGIE

Enfin, il nous reste encore à détruire la légende que la *soi-disant* défense de « faire cuire ou bouillir le chevreau dans le lait de sa mère » aurait une connexion quelconque avec la magie.

Quand même Philon et Josèphe n'auraient pas donné les preuves les plus éclatantes de cette erreur de traduction et de tradition, on n'aura qu'à lire attentivement le Pentateuque pour se convaincre de l'inanité de cette supposition. Combien de préceptes négatifs n'y rencontre-t-on pas, qui ont tous comme base l'astrologie, l'idolâtrie, etc.? Pourquoi aurait-on entouré notre

1. La revue *Liberales Judenthum* de janvier 1912 contient un article du Prof. Dr Léopold Cohn, de Breslau, sur notre première étude. Nous l'avons reçu trop tard pour pouvoir y répondre actuellement. Nous y reviendrons plus tard, si c'est nécessaire.

verset d'un mystérieux sous-entendu tandis que partout ailleurs on en parle ouvertement pour défendre les pratiques païennes ?

Heureusement qu'aujourd'hui cette supposition est détruite par la preuve que le « lait » n'a jamais existé dans le texte hébraïque ni dans le texte grec.

1. Cf. Exode 23, 24; 33, 5; 34, 12 et ss. — Lévit. 18, 2; 19, 26. 31; 20, 2, etc., etc.

Paris, février 1912.

S. FERARÈS.

(*A suivre.*)

LES MOTS

ARABES ET HISPANO-MORISQUES

DU « DON QUICHOTTE »

(Suite)

Les mots désignant des animaux à fourrure fine et que le trafic méditerranéen introduisit au moyen âge dans les langues romanes se réduisent en tout et pour tout à trois : *Sammoûr*, *Fanek* et un ethnique arabe par lequel les Occidentaux nommèrent de leur propre chef le *qâqem* oriental, c'est-à-dire la belette blanche à queue noire ou *hermine*¹, genre de martre dont les dépouilles les plus belles passaient pour provenir de la Cilicie, dite aussi Petite Arménie. Cet ethnique, ARMINY ou ERMÉNY, devint sans effort et le plus régulièrement du monde *armiño* en esp., *armellino* et *ermellino*, pour *armeniglio*, en ital., *ermenî* en prov., *ermin*, puis *hermine* en fr., tandis que s'imposait le véritable ethnique roman : *armeniano*, *armeniaccio*, *arménien*. Il est bon d'observer que les Arabes n'ont jamais appelé le *qâqem* du nom d'*armîny*.

1. La belette rousse ou jaunâtre est appelée *roselet*, lisons-nous chez Buffon.

FANEK, précédé de l'article arabe *al*, revêtit en espagnol les différentes formes ALFANEQUE, ALFANEGUE, ALFANEHE, ALFANEZ, en catalan ALFANEX. Ce mot était depuis longtemps oublié, lorsque, vers la fin du XVIII^e siècle, la langue des naturalistes savamment hybride, mais universelle, lui donna soudain un regain de vie, en même temps qu'elle le dénaturait en *fenuecus*.

On appelait *alfaneque* une pelisse et encore une couverture de lit (cobertor ó colcha de cama, *Acad.*) faites de peaux de l'animal dit FANEK. Ce mot se rencontre dans une charte espagnole de l'an 1016, publiée par Yepes (*Crónica de la Orden de San Benito*, V, f^o 444 v^o) : « Et donamus tibi veinte lectos cum suos tapetes, et suas sábanas literatas et fateles' *alfaegues* in panos gratiscos ». Une autre de 1048 porte : « una pelle *alfanehe* ». Enfin on lit dans le testament d'Arnaud, évêque de Narbonne, de l'an 1149 : « Laxo coopertorium martrinum et pelles meas de *alfanex* ... », et plus loin : « fulcra serica et coopertorium unum de *alfanex*² ». La peau de *fanek* étant probablement devenu article rare et cher, sinon à la mode, il arriva ce que nous voyons continuellement de nos jours : on en fabriqua des imitations et l'on alla jusqu'à donner à n'importe quelle couverture de laine le nom d'*alfaneque*. « Os Hes-

1. De l'arabe *fadéli* = drap de toile, d'après Dozy, *Gl.*, p. 266. Cependant il ne peut s'agir ici que de « couvertures ».

2. Cf. Du Cange, *Gloss.* et J. de Santa Rosa, *Elucidario das palacras &^a que em Portugal antiguamente se usarão ...*, Lisboa 1798.

panhoes, lisons-nous chez Santa Rosa, chamão hoje *alfaneque* a qualquer cobertor de papa ou lãa. »

D'accord avec tous les naturalistes et les voyageurs modernes, mais non avec les écrivains arabes, exception faite pour l'auteur du *Mouhit el-Mouhit*, Dozy nous présente le *fanek* comme une très petite espèce de renard qui habite « exclusivement » les régions chaudes de l'Afrique du Nord depuis l'Abysinie jusqu'à Oran ; et, se basant sur un mémoire que Cl. Mullet a consacré à ce curieux quadrupède, mais dont l'esprit tendancieux ne laisse pas que de lui échapper¹, il émet l'opinion que le nom de *fanek*, très connu des Arabes, fut appliqué par eux à d'autres animaux, ou plutôt à d'autres fourrures, qu'elles vinssent du Nord ou du Midi, des pays slaves ou de l'Afrique. (*Glossaire*, p. 102 sq.)

Les deux ou trois références qu'apporte Dozy dans le but de prouver l'extension donnée à la signification de *fanek* en tant que fourrure ne sont pas des plus concluantes ; on le verra tout à l'heure. Elles émanent d'Ibn el-Hachchâ, de Maqqary et de Marmol². Déjà, à ne considérer que les textes dépouillés jusqu'à présent, on pourrait, tant il est peu fréquent d'y voir figurer le nom du *fanek*, par exemple dans les énumérations de fourrures précieuses, on pourrait affirmer que c'est précisément le contraire qui est vrai. Je ne suis pas éloigné de croire, pour

1. *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, nouv. série, VI, p. 289-295.

2. Passages cités plus loin, sauf celui de Marmol, puisque Dozy lui-même (alors pourquoi s'en donne-t-il la peine ?) y voit justement une erreur.

mà part, qu'au plus beau temps de la civilisation musulmane bonnets et pelisses de *sammoûr*, de *sindjâb* ou de *bartasy*, n'étaient souvent que poil de *fanek* habilement maquillé. Pouvait-il en être autrement, étant donné l'excès dans lequel tomba à une certaine époque le goût des Orientaux pour les vêtements de fourrure ?

Avant de rechercher quelle idée les Arabes se sont faite du *fanek* au point de vue zoologique, examinons la question de l'habitat. Abou 'Obeid el-Bekry de Cordoue (XI^e siècle) cite le *fanek* comme un des plus nombreux représentants de la faune saharienne, un animal dont la fourrure est exportée dans tous les pays (p. 171 du texte). « De Barqa à Tanger la Verte, on prend à la chasse des *fanek* de la plus belle espèce » (p. 21).

Ibn el-Ḥachchâ, qui écrivait à Tunis dans la première moitié du XIII^e siècle, dit que « le *fanek*, animal de la peau duquel on fait des pelisses, est connu dans le *ṣaḥarâ* d'Ifriqiya » (cité par Dozy).

Le célèbre cosmographe syrien Chems ed-Dîn ed-Dimachqy (m. en 1327), constate que « au delà du pays de Qasṭiliya (Qafṣa) on ne connaît ni habitation, ni être vivant hormis le *fanek* », mais, dépassant la mesure, il ajoute, pour satisfaire notre curiosité : « animal de la taille d'une gazelle » (trad. de Mehren, p. 238). C'est une exagération dans le goût de notre André Thévet, cosmographe comme lui. Peut-être faudrait-il lire *chaghâl* « chacal » au lieu de *ghazâl* ? (Cf. la citation du *Mouhîṭ* donnée plus loin).

1. Cf. *suprà*, p. 57 sqq.

Passons aux voyageurs européens. L'Anglais James Bruce, et non le Suédois Brander¹, comme le croit Dozy, fut le premier à faire connaître au monde savant « ce bel animal qui naguère a tant excité la curiosité et exercé la plume, plutôt qu'il n'a montré le jugement de quelques naturalistes² ». On lui en donna un à Alger, il en vit un autre à Tunis et un troisième dans le Sennâr. Il nous apprend que les Mzabites et les indigènes d'Ouargla chassent le *fennec* (*fanek*) pour en avoir la fourrure qu'ils envoient vendre à La Mecque, d'où elle passe dans l'Inde.

« Le *vulpes fennec* qu'on pourrait appeler le renard des sables, écrit le C^t de Colomb, est très commun dans le Sahara; il est le tiers gros tout au plus comme le renard ordinaire³. »

En décembre 1875, un chamelier apporte à G. Lemay non loin de Ghadamès « deux petits renards lilliputiens appelés *fenek* de la grosseur d'un chat, pris dans leur terrier de sable ». (*Le Rappel* du 1^{er} mars 1876, cité par Devic, *Gloss.*)

De l'ensemble de ces renseignements qui tous se corroborent, bien que répartis sur plusieurs centaines d'années, on est naturellement tenté de conclure, comme le fait Dozy, que le *fanek* est un animal

1. *Transactions de Suède*, 1777, postérieures aux premières communications de Bruce.

2. *Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie pendant les années 1768-72*, Londres 1792, t. XIII, p. 202 sqq.

3. *Exploration des Ksours et du Sahara de la pror. d'Oran*, p. 40. Cf. Tristram, *The great Sahara*, p. 383 sqq.

exclusivement africain. Mais voici d'autres témoignages tout aussi probants et qui élargissent singulièrement la question.

« On exporte du pays des Barṭas, entre le Kharezm et le pays des Khazars¹, des peaux de renards noirs qui constituent la plus recherchée et la plus chère des fourrures, ainsi que des peaux de renards rouges, blancs², lesquelles ont la valeur des peaux de *fanek*, et nuancés de deux couleurs, et des peaux de l'espèce de renard dit arabe, qui sont les moins estimées. La fourrure noire ne se trouve nulle part dans le monde si ce n'est dans cette contrée et dans celles qui l'avoisinent.... Cet article s'écoule dans les régions de Bâb el-Abwâb, Berda'a et autres régions telles que le Khorâsân. Il est la plupart du temps dirigé sur le pays des Khazars et de là [par mer] vers le pays des Francs et vers l'Espagne³. Il y a de ces fourrures de renards rouges et noirs qui passent de là dans le Maghreb, ce qui fait croire à bien des gens qu'elles sont originaires de l'Andalousie ou des régions franques et slaves qui y sont contiguës. » Ainsi parle Mas'ouḍy (X^e siècle) dans son *Kitâb et-Tanbih*⁴. Ce qu'il dit touchant l'import-

1. C'est-à-dire entre le Syr-Darya et la Volga.

2. « La plus précieuse espèce est le renard blanc *Khazary* ». (Ibn Beïṭâr, *Traité des Simples*, trad. par L. Leclerc, dans *Notices et Extraits*, 1883, I, p. 331.)

3. Cf. *Prairies d'Or*, II, p. 18 : « Les *Louḍa'âna* (Lithuaniens?) vont jusqu'en Espagne ». Cf. *suprà*, p. 56.

4. Cf. S. de Sacy, *Chrest. ar.*, II, p. 17, et la trad. de Carra de Vaux, p. 95 sq. Cf. également les *Pr. d'Or*, II, p. 14-15, où l'on voit le mot *fanek* traduit par « hermine ».

tation des peaux de renards de Russie en Espagne s'entend également de celle des peaux *d'alfaneques* dans ce même pays, nonobstant l'importation africaine, quelle qu'en pût être la valeur. En voici la meilleure preuve.

Nous lisons chez Ibn Beïtâr qui devait bien savoir à quoi s'en tenir sur ce point : « Quelques-uns de nos savants disent que le *fanek* est chaud et qu'il répand une odeur plus agréable que celle des autres animaux à fourrure. Sa fourrure nous est apportée surtout du pays des Slaves...¹ » Ibn Beïtâr, mort en 1248, était un Arabe de Malaga.

Maqqary, autre Espagnol, mais du XVII^e siècle, parle de pelisses faites de peaux de *fanek* du Kho-râsân (II, p. 265, cité par Dozy).

Enfin le *Dict. turk oriental* de Pavet de Courteille contient le renseignement suivant, que Dozy cite à l'appui de sa thèse (*Suppl.*), mais en l'interprétant à sa façon : « QARSAQ, *taisson*, animal dont la fourrure est nuancée de deux couleurs, a une bonne odeur et est très chaude. En persan *Fanek* ». Comparez avec ce que dit Ibn Beïtâr, et avec ce que dit Dozy qui change « *taisson* » en « renard de Tartarie », comme un naturaliste de profession.

C'en est assez, peut-être, pour qu'il soit permis d'affirmer que l'Afrique n'est pas seule à nourrir le « véritable » *fanek*, suivant l'expression quelque peu péremptoire de l'illustre orientaliste hollandais, dont

1. *Traité des Simples*, III, p. 46. Cf. Damiry, *op. cit.*, II, p. 265 du texte.

l'avis a fini par l'emporter dans l'esprit de Devic et de Lammens.

Reste à examiner ce que les Orientaux entendent par *fanek*. Disons tout d'abord que ce mot est étranger à l'arabe. La *Djamhara* d'Ibn Doreid (IX^e siècle) le dit emprunté; le *Lisân el-'Arab* enregistre cette opinion d'un vieux maître et l'appuie encore d'autres références; le *Chafû el-Ghalîl* n'en fait pas mention. Quoique aucun ne le dise, nous savons que *fanek* appartient au persan, et qu'il désigne dans cette langue toute martre commune (*mustela vulgaris*). Chez Johnson : « A hay-weasel; a marten »; chez Meninski et Freytag : « Mustela fœnaria, mustela fovina »; chez Kazimirski : « Espèce de belette blanche ».

Nous avons vu que le *qârsâq* turc et le *fanek* oriental sont un même animal. Mais le *qârsâq* est un taison (*meles taxus*) c'est-à-dire un blaireau, type d'une sous-famille des *mustelidæ*, au pelage rude, ventre noir, dos moucheté de gris et de roux, commun dans le Turkestan, la Perse et l'Asie Mineure. Pour comparaison, la belette (20 cm. de long., la queue 10 cm.) a le pelage roux dessus, blanc dessous, pouvant blanchir momentanément sous l'influence de grands froids. Le pelage d'hiver de la fouine, assez estimé, est blanchâtre, tirant sur l'isabelle (45 cm. de long., la queue 24 cm.).

Parmi les diverses sortes de fourrures que le médecin Rhazès, contemporain de Mas'oudy, recommande au nom de l'hygiène dans son chapitre des Vêtements, le *fanek* figure au même titre que la

zibeline, les différents renards, l'hermine et les volatiles du genre *ḥauşala* (grèbe, marabout, etc.)¹.

« Le *fanek* et le petit-gris (*Sindjâb*), dit Damiry (II, p. 265 du texte), sont des animaux sauvages comme le renard et l'*Ibn 'Irs* (un des noms de la belette en arabe). »

D'après ce texte et le précédent, il n'est pas douteux que le *fanek* soit tout autre que l'*Ibn 'Irs* et le renard.

Enfin, le Libanais Gabriel Sionite (XVII^e siècle) dit que le *fanek* est une belette blanche et lui donne l'épithète de *getulicus* (cité par Bruce).

Telle est, en somme, l'opinion du plus grand nombre. Celle du *Mouhit* est sensiblement différente : « Le *fanek*, dont la fourrure est des plus belles, est une espèce de renardeau propre au Turkestan ; mais le nom de *fanek* s'appliquerait aussi dans ce pays au petit du chacal ». (Cf. Tha'leby, *Latâif*, éd. de Jong, p. 28 et 132.)

Il faut croire que le *fanek* n'est pas un animal ordinaire, pour que les Orientaux aient eu tant de peine à le distinguer d'une fouine, d'une belette, d'un blaireau, d'un renard et d'un chacal². Les naturalistes européens eux-mêmes, au début, se sont montrés à cet égard pleins d'hésitation. Plus d'un, renonçant à élucider le problème, se prirent à considérer le *fanek* comme un mythe, cependant que Bruce assurait que c'est un grimpeur, en tout cas pas un renard, et que Brander, s'inscrivant en faux

1. Cf. Defrémery, *Journal des Savants*, 1871, p. 447.

2. *Fanek* désigne aussi en persan le castor, *qondour*. Voyez Johnson, s. v.

contre cette idée, dénommait l'animal *Canis Zerda* ou *Cerdo*. Or *Zerda* est une corruption à la maghrébine de *Zerdawâ*, mot qui désigne indistinctement la fouine et la belette (cf. Cherbonneau). Buffon, observant une réserve voisine du scepticisme, consacrait, d'après les notes de son correspondant et ami Bruce, une mention au *fennecus*, mais le déclarait animal anonyme jusqu'à nouvel ordre. Longtemps après Buffon, Geoffroy Saint-Hilaire se refusait encore à admettre l'existence du *fanek*, au moins comme espèce, en dehors du genre *gallogo*; puis Clapperton le baptisait *Megalotis famelicus*, et il se trouvait, en fin de compte, que le *fennecus* de Lesson différait à certains égards de celui de Derham.

Cette longue polémique soulevée entre savants sur la nature, voire l'existence du *fanek*, s'apaise soudain le jour où le Jardin des Plantes, vers 1858, reçoit comme pensionnaires deux couples de cet animal, l'un originaire du Sennâr, l'autre de l'Afrique Mineure. Alors les naturalistes¹ n'hésitent plus dans l'identification de l'objet du litige. Du *Fennecus Brucei* de l'origine, ils font un des quatre sous-genres de l'espèce *Renard*, intermédiaire entre les deux sous-genres *Loup* et *Chien*². Ils l'étiquettent *Canis Cerdo* ou encore *Vulpes Zerda*. Ils ne manquent pas d'observer que ce renard se distingue en plus d'un point de tous ceux de son espèce, remarque que les

1. Cf. Leuckart, *Zoolog. Bruchstücke*, II, p. 72 sq., Stuttgart 1841; d'Orbigny, *op. cit.*; le *Nouveau Dict. des Sciences*, éd. Delagrave, etc.

2. *Vulpes* propr. dit, *Leucocyon*, *Urocyon*, *Fennecus*.

Orientaux ont faite bien longtemps avant eux, mais qu'ils n'ont pas su consigner par le menu dans leurs écrits. Le *Fennecus* a le museau du renard, mais beaucoup plus allongé et pointu, la mâchoire supérieure recouvrant l'inférieure, les dents de devant longues et très aiguës, l'œil grand, noir, vif, brillant, les oreilles énormes, dressées, ce qui le rend unique parmi ses congénères, la queue longue et touffue, couleur d'ocre terminée de noir, le pelage isabelle clair, les jambes minces, aux pieds très larges, aux doigts noirs, longs, et aux ongles très crochus; 65 cm. de longueur, 20 cm. au plus de hauteur; se nourrit d'oiseaux, d'œufs de petit volume, de dattes.

Tel est le *fennecus* de nos naturalistes ou, si l'on préfère, le *fanek* de Bekry et de Dimachqy, celui du sahara d'Ifriqiya; car pour le *fanek* de Mas'oudy et d'Ibn-Beitâr, ils l'ignorent complètement, du moins sous ce nom. Serait-ce donc leur *Canis Corsac*? Il est de fait qu'ils rattachent les *corsacs* aux *fennecs*. Le *Corsac* ou *Adivè*¹ est une espèce à formes gracieuses plus petite que notre renard, à pelage moins fourré, mais tout aussi apprécié, isabelle ou rougeâtre avec le ventre blanchâtre et la queue grise tachée de noir; il habite les steppes de l'Asie Centrale, du Baïkal à la Volga, et aussi la Mésopotamie.

Voilà bien, semble-t-il, le *fanek* du *Mouhiç*. Mais alors le *qârsâq* n'est pas plus un *taxus* que le *fanek* n'est une *mustela*!

Il est évident qu'il y a confusion de la part des

1. *Adivè*, de l'arabe *ad-Dib* « chacal ». Cf. Dozy, *Gl.* p. 45.

Orientaux, pour qui la précision scientifique n'a jamais été, en matière d'histoire naturelle, qu'une qualité d'ordre inférieur et parfaitement négligeable en soi. Qu'un vague trait de similitude entre deux ou trois animaux ou plantes d'espèce fort différente donne lieu de leur part à une fausse attribution de nom, peu leur importe. Aussi voit-on chez eux la synonymie zoologique et botanique offrir de si fréquentes et si déconcertantes difficultés. Leur *fanek* en est un exemple saisissant. C'est en Orient un *qârsâq*, en Occident un *sardawâ*, ici une fouine, là un blaireau, quand ce n'est pas un animal lilliputien du genre *Canis*. Mais c'est en réalité et avant tout un *fanek*, un mammifère de mœurs et d'aspect très particuliers, imparfaitement connu de chacun, quoi qu'on en écrive, et dont l'habitat s'étend sur une aire relativement restreinte, comprise entre le lac Baïkal, la Volga et l'Euphrate, la mer Rouge et l'Atlantique. Sa queue en goupillon fait de lui un renard; une fouine, la longueur de son corps bas sur pattes; un *megalotis* spécial, la surface de ses oreilles. D'ores et déjà il est catalogué *Canis Fennecus* ou *Vulpes Zerda*, ce qui équivaut à chien-belette ou renard-fouine, savantes étiquettes en vérité, et bien faites pour donner raison à tout le monde.

(A suivre.)

PAUL RAVAISSÉ.

KĀDAMAÑJARĪ

LE BOUQUET DES HISTOIRES

Contes tamouls traduits pour la première fois en français

(Suite)

LI

Un tigre poursuivait sans répit un chasseur, qui se hâta de grimper à un arbre. Le tigre s'accroupit au pied de l'arbre; voyant un singe qui s'y trouvait installé, il lui dit : chasse cet homme jusqu'en bas, car c'est un chasseur qui nous tue tous et qui est très méchant. — Je ne puis faire du tort, malgré sa cruauté, à celui qui dans sa peur s'est réfugié auprès de moi : va-l'en ! dit le singe. Le tigre attendit sous l'arbre. Ensuite, comme le chasseur était affamé, le singe s'en alla pour lui chercher des fruits. Alors le tigre, ayant regardé le chasseur, lui dit : le petit de ce singe se trouve là-haut; lance-le en bas; je le prendrai pour moi et je vais te laisser tranquille; ensuite je m'en irai. Le chasseur suivit ce conseil et jeta en bas le petit du singe. Aussitôt que fut de retour le singe qui était parti à la recherche des fruits, le tigre lui dit : ô singe ! tu viens de rendre un service au chasseur, et il a jeté

en bas tes petits; c'est donc un méchant; aussi jette-le en bas; je te laisserai alors ton petit et je m'en irai. — Je ne veux pas jeter cet homme, dit le singe. — Tu rends service à un homme cruel, dit le tigre, donc il t'arrivera malheur, et sur ces mots il s'en alla sans même dévorer le petit du singe. Quand le chasseur eut mangé les fruits apportés par le singe, il s'écria : je n'ai pas de nourriture pour ma femme et mes enfants, et, pendant le sommeil de l'animal, il le tua et partit.

C'est toujours ce qui arrive, quand on rend service aux hommes méchants qui n'ont pas même la crainte des dieux.

LII

Un brahmane suivait seul la route dans une forêt. Un tigre était là emprisonné dans une trappe et depuis deux jours sans nourriture. Ayant aperçu le brahmane, il l'appela par de douces paroles et le conjura en ces termes : hélas! si, en m'ouvrant passage, vous me faites sortir d'ici, ce sera pour vous un très grand mérite. — Comme tu es, répondit le brahmane, un animal féroce, si je te faisais sortir de là, tu me tuerais. — Comment, dit le tigre, pourrais-je te tuer, toi qui m'aurais rendu service? Ce n'est pas possible. Aussitôt que le tigre eut fait entendre ces paroles afin d'inspirer confiance au brahmane, dont la nature différait de la sienne, celui-ci, ayant confiance en la parole du tigre, ouvrit la trappe. Dès qu'il fut relâché,

le tigre, regardant le brahmane, lui dit : il est nécessaire que tu me serves de nourriture ; aussi je vais te tuer. — Est-il juste, répliqua le brahmane, de me tuer après le service que je t'ai rendu ? — C'est pour nous, dit le tigre, une action excellente que de tuer les créatures vivantes, les hommes, etc. Dans l'action de te tuer est une œuvre de justice. Les choses étant ainsi, le brahmane dit : Nous allons consulter le premier qui passera, et nous nous conduirons d'après sa réponse. Alors un chacal étant venu là, le tigre et le brahmane lui racontèrent tout, et le chacal dit : Si vous réussissez à me mettre devant les yeux cette action, comme si je l'avais vue moi-même, je terminerai la querelle, car je connais la justice de la cause. Le tigre dit : c'est bien. Dès qu'il se fut introduit dans la trappe, elle resta fermée. Alors le chacal, regardant le brahmane : ô sot brahmane ! lui dit-il, comment as-tu pu rendre service à cet animal féroce ? C'est par générosité que tu as fait cette action ; aussi va-t-en ! Le brahmane s'en alla, ayant ainsi échappé à la mort.

LIII

Sur le bord d'un étang se reposait un héron. Il aperçut un cygne qui était venu là. — Pourquoi, lui dit-il, tes pattes, ton bec et tes yeux sont-ils extrêmement rouges ? Qui es-tu ? et d'où viens-tu ? — Moi, je suis un cygne, je suis toujours dans la montagne Himâlâya. — Mais là, dit le héron, dans quel lieu

fais-tu ton habitation et en quoi consiste-t-elle? dis-le moi. — Dans le jardin des fleurs du Grand Roi, dit le cygne, j'ai fait ma demeure d'un grand lac, fort renommé, appelé Mânasam, dont l'eau est d'une extrême douceur et d'une extrême clarté; ce lac est embelli par des arbres nombreux et par des rives qui sont faites de pierres précieuses semblables à de belles pierreries qui sont couvertes de fleurs de nénuphar couleur d'or. — C'est bien, dit le héron; mais dans ce lac y a-t-il des limaçons? demande-t-il avec convoitise. — Il n'y a pas de limaçons dans ce lac, dit le cygne. — Fi donc! s'écria le héron; comment! ce lac est sans limaçons! Va-t'en!

Les hommes vils, quoique leurs actions soient entachées de crimes, sont contents pour eux-mêmes et pensent que cela est bien. Ou : les hommes, s'ils sont privés de la nourriture qu'ils désirent, pensent qu'il manque quelque chose à leur maison.

LIV

Deux jeunes gens étaient allés dans un pays du nord. En revenant chez eux, un des jeunes gens dit à l'autre, qui avait mis à ses oreilles des boucles d'oreilles : sois assez bienveillant pour me prêter un instant ces boucles; je vais les mettre à mes oreilles, puis je te les rendrai. On les lui donne et il les place à ses oreilles. Comme les boucles n'étaient pas revenues le deuxième jour à leur propriétaire, celui-ci dit à l'autre : rends-moi mes pendants d'oreilles; et

tous les deux, se disputant, se rendirent auprès du juge et lui exposèrent le sujet de leur querelle. Le juge, soit à cause du manque de témoins, soit que l'affaire ne lui parût pas claire, leur dit : partez et rentrez chez vous. Mais, à l'insu des jeunes gens, il appela ses agents et les chargea de les suivre : allez, leur dit-il, et prenez des informations sur les propos qui seront tenus par chacun d'eux dans leur maison. Les agents s'en vont et les suivent. Aussitôt que le propriétaire des pendants d'oreilles fut arrivé chez lui, son père lui dit : ô mon fils ! où sont tes pendants d'oreilles ? Quant à l'autre, son père lui dit : ô mon fils ! où as-tu gagné ces pendants d'oreilles ? Le juge, en apprenant cela, prit les boucles et les remit aux mains de leur propriétaire.

L^V

Un roi, son cheval de cérémonie étant mort, fut rempli d'affliction. Aussi son ministre lui dit : ô Seigneur ! si vous voulez m'envoyer en Arabie, je m'y rendrai, j'achèterai un cheval, et je reviendrai. Le roi lui donna l'or nécessaire à cet achat et l'envoya dans ce pays.

Le ministre va dans ce pays et y achète, moyennant dix mille roupies, un cheval qui avait la même rapidité et possédait les mêmes qualités excellentes que l'ancien cheval du roi. Il cherchait un lieu où il pût rester sain et sauf et, vers la moitié du chemin, il s'arrêta pendant la nuit dans une chaudière,

mais, comme il craignait les voleurs, il s'adressa au palefrenier et lui dit : on a ici à craindre les voleurs ; donc tu dois toujours rester les yeux ouverts sans dormir, et, dans ce but, si ton esprit fait des recherches pour la connaissance d'une chose quelconque ayant de l'importance, le sommeil ne viendra pas. Lui ayant ainsi fait connaître ce moyen de ne pas dormir, il se couche. Le ministre, s'étant réveillé dans la deuxième veille de nuit : ô palefrenier ! lui dit-il, allons ! es-tu éveillé ? — Oui, seigneur. — Sur quel sujet faisais-tu des réflexions ? — Je me disais : quel est celui qui dans ce ciel a formé et fixé les étoiles avec tant de sagesse ? — C'est bien, dit le ministre ; demeure ainsi éveillé. Ensuite il va dormir. Dans la troisième veille, il appelle de même le palefrenier et lui dit : en ce moment, à quoi penses-tu ? — Seigneur ! voici quelles sont mes méditations : quel est celui qui a creusé cet océan ? où a-t-il lancé cette terre ? — C'est bien, dit le ministre ; sois toujours vigilant ; et, ce disant, il va se coucher. A ce moment, et pendant que le palefrenier, s'étant oublié et ayant dormi un peu de temps, se réveille, un voleur prend le cheval et s'enfuit. Le maître du cheval, s'étant alors réveillé : ô palefrenier ! lui dit-il, sur quel sujet médites-tu ? — Seigneur ! on a volé le cheval et je me demande si vous vous en irez en emportant avec vous tout cet attirail, la selle, etc., ou bien s'il est nécessaire que je l'emporte moi-même. Le ministre s'écrie : hélas ! le cheval est-il parti ? puis il prend la fuite, et, en se

lamentant et disant : j'ai été trompé, il va retrouver le roi.

LVI

Un blanchisseur, qui lavait le linge d'un grand village, avait un âne pour porter le linge, et un chien qui, comme gardien, demeurait à la maison. Une fois, pendant la nuit et dans une obscurité favorable, six voleurs vinrent percer le mur. Alors le chien, qui était là, resta tranquille sans aboyer. L'âne lui dit : ô chien ! pourquoi demeures-tu tranquille ? Les voleurs se sont glissés en rampant dans la maison de notre maître, pour le voler ; si les toiles d'un grand prix, qui se trouvent dans notre demeure, disparaissent toutes, notre maître deviendra pauvre. Le chien répond en ces termes : ô âne ! ces hommes sont venus plusieurs fois de la même manière pour voler. Alors moi j'ai appelé mon maître par mes nombreux aboiements, et les voleurs sont partis en fuyant, tu le comprends bien. Mais mon maître, pour ce bienfait, n'a pas montré la qualité de la reconnaissance. Aussi lorsque ces hommes, qui se sont glissés dans notre demeure et ont volé, s'en vont sans obstacle, nous n'avons aucune raison de les empêcher de fuir. L'âne, pour dire : nous réveillerons notre maître, selon sa coutume qui est de crier, commença par braire en faisant un bruit de tonnerre. Les voleurs restaient aux aguets. Le blanchisseur, ne pouvant supporter ce vacarme, se lève et vient en courant. O âne, lui crie-t-il,

c'est toi qui fais l'insolent; et, en le maudissant, il le frappe avec fureur et lui brise les reins, puis il se recouche. Les voleurs pénètrent de nouveau en se glissant dans la maison, où ils prennent les pierres précieuses et les bijoux, en font un paquet et disparaissent. Le chien, qui avait tout vu, regarde l'âne et lui dit : tu n'as pas voulu m'écouter, et tu as vu de quelle manière notre maître a reconnu le service que tu lui as rendu ; et cela est arrivé parce que tu as rendu un service que je devais accomplir. Chacun doit donc se rendre mutuellement des services, mais il arrivera toujours de même, si quelqu'un rend des services, dont un autre se charge d'ordinaire à sa place.

LVII

Le marchand d'un village se rendait avec sa femme dans un autre village. On descendit dans une rivière, qui se trouvait sur leur route, et la femme, une cruche à la main, avait relevé ses jupes jusqu'à la cuisse. Avec eux était descendu dans la rivière un fanfaron de farces, et, aussitôt qu'il fut monté sur la rive, il prit la marchande par la main. — Eh! dit le marchand, pourquoi tires-tu ma femme, en lui prenant la main? il est merveilleux que ma femme soit devenue la tienne. Tout en se disputant, ils se rendirent à la ville auprès du roi. Mis au courant de l'affaire, le roi, ayant regardé les deux plaideurs, leur dit : dites-moi si cette femme n'aurait pas un signe parti-

culier, quelle qu'en fût l'origine, et que d'autres ne pouvaient connaître. Le marchand resta debout, ne sachant que dire et ne pouvant se déterminer à rien. L'autre dit : cette femme a une tache noire sur la cuisse de sa jambe gauche. Le roi la fit examiner par les femmes de son palais, et, quand il eut vu le signe, il jugea le procès en ces termes : cette femme est l'épouse de cet homme ; quant au marchand il l'injuria et lui dit : va-t'en ! Le faiseur de farces s'approcha du roi et lui dit : je suis un faiseur de farces, et en cette qualité j'étais venu vous voir pour obtenir de vous un présent, et, pendant mon voyage, je songeais aux moyens de faire preuve de mon habileté : c'est moi qui ai tout fait. Et il raconta au roi comment il avait agi en cette affaire. Le roi, ayant honte, fit des compliments au marchand et le renvoya.

Ce conte peut suggérer les précautions à prendre pour que la décence soit entièrement respectée si l'on retrouse ses vêtements.

LVIII

Dans une ville nommée Sakatilaka, le roi, s'étant un jour levé de grand matin, s'approcha (de la fenêtre) pour voir la rue royale, qui se trouvait derrière son palais. Il aperçut un petit enfant de cultivateur, qui ramassait les comestibles épars çà et là dans les marchés. Pour la seconde fois il se retirait de la fenêtre pour rentrer dans l'intérieur de ses appartements, lorsque sa tête heurta le chambranle et il coula un

peu de sang. Aujourd'hui, se dit-il, au lever du soleil, je me suis levé et, pendant que j'examinais le visage de ce garçon, je me suis blessé à la tête et il a coulé du sang. Ainsi combien d'hommes chaque jour regarderont le visage de ce garçon, et que de maux n'auront-ils pas à souffrir? Aussi je nie qu'il soit juste de réserver sur la terre l'ennemi de tant d'hommes. Alors il fit venir les bourreaux qui se trouvaient là et leur dit : allez vous emparer de cet enfant et coupez-lui la tête. Ils s'en vont et se saisissent de l'enfant, en lui disant : parce que le roi a jeté les yeux sur ton visage, il s'est blessé à la tête contre le chambranle de sa fenêtre, et le sang a coulé : aussi il nous ordonne de te décapiter; viens; et, en parlant ainsi, ils l'entraînent. L'enfant, en entendant ces paroles, les supplie, en leur disant : permettez que je puisse voir le roi, et, après que je lui aurai dit un mot, vous me couperez la tête. Les hommes font savoir cela au roi, et, avec sa permission, ils conduisent devant lui l'enfant. Celui-ci, en voyant le roi, le salue avec respect : ô grand roi! lui dit-il, vous avez ordonné de me couper la tête, en disant : cette exécution doit avoir lieu parce que le premier il a vu aujourd'hui sur mon visage une légère souffrance. Après avoir dormi, je me suis levé, et, parce que j'ai vu le premier votre visage sacré, comme salaire il arrive un grand malheur à ma tête. Quand j'aurai appris le jugement porté par vous sur ces faits, alors je pourrai livrer ma tête. Le roi, en entendant ces paroles, fut effrayé, et il éprouva de la honte. Glori-

fiant en lui-même cet enfant, il le garda dans son palais, lui fit apprendre toutes les sciences et le nomma son ministre.

LIX

Aux bords d'une rivière, sur la branche d'un arbre l'oiseau Loscia Philipina bâtit son nid, y déposa ses œufs et se mit à les couvrir. Un jour le vent soufflait, et il était tombé une grande pluie. Au pied de cet arbre vint se réfugier un singe qui souffrait, frappé par le vent et la pluie. L'oiseau, l'ayant aperçu, s'écria : ô singe ! j'ai une maison suffisante, construite, n'est-ce pas, par moi-même, que ne peuvent endommager la pluie et le vent ; aussi je jouis du bonheur avec mes petits. Quant à toi, outre les pieds et les mains que tu as de commun avec les hommes, tu portes même une queue. Aussi ne t'aurait-il pas convenu d'avoir construit une maison qui fût propre à te secourir au moment où tu avais à souffrir d'un grand danger ? Le singe se met en colère : pourquoi m'adresses-tu ces reproches ? lui dit-il ; puis il grimpe sur l'arbre, arrache le nid et jette dans l'eau les petits pour les faire mourir. Alors l'oiseau éprouve de la douleur. Si je raconte, se dit-il, le motif de cette action du singe, n'en verra-t-on pas l'injustice ? Et il se rend auprès du juge du village et lui fait le récit de ce qui s'est passé. Le juge, en ayant pris connaissance, dit alors : Il faut châtier ce singe qui a commis cette injustice. Il le fait appeler. Le singe, ayant une grande

peur, cueille sur sa route un fruit du jaquier, l'emporte avec lui, et, dès son arrivée, il rend hommage au juge et dépose le fruit derrière lui. Les yeux du juge, en voyant le singe, deviennent rouges, ses dents se serrent avec force, et il s'écrie : ô singe pervers ! Voyant la douleur dont tu souffrais par la pluie, ce doux oiseau t'adressait de bonnes paroles ; alors, pour répondre à cette bonté, tu as renversé, n'est-ce pas, ses petits et son nid. Avec un couteau je vais te couper autant de chair ; et il le menaçait, en lui disant : reste là. Le singe regarde le juge, lui rend hommage, et lui dit : ô maître ! il faut parler après avoir examiné ce qui est devant et derrière (les antécédents et les conséquences). Le juge se dit en lui-même : que signifie cette manière de parler ? Et derrière lui il regarde du coin de l'œil. Il voit étendu le fruit du jaquier comme une cruche d'or. Il pousse un cri, et, se tenant comme un homme qui délibère un peu, il regarde l'oiseau naguère accusateur, et lui dit : créature méprisable ! pourquoi as-tu tant d'orgueil ? quelles paroles de réprimandes as-tu osé adresser à cet homme à queue, grand comme une montagne ? Ayant lancé ce blâme d'un ton méchant et avec les paroles (dures) que les supérieurs adressent au bas-peuple dans leur langue, il lui dit : tu as fait une faute, tu dois avoir peur : reste là.

(A suivre.)

Gérard DEVÈZE.

BIBLIOGRAPHIE

Studies in Saiva-Siddhânta, by J. M. NALLASWAMI PILLAI, B. A., B. L. Madras, Meykandân Press, 1911, in-8°, (viiij)-xvj-360 p., portrait de l'auteur, 2 planches et 1 tableau.

Nellassâmpoullé, comme on dirait à Pondichéry — et cette orthographe moins scientifique que la transcription littéraire anglaise, est plus conforme à la prononciation, — est un des écrivains les plus distingués de l'Inde méridionale contemporaine. Fonctionnaire éminent de la justice indigène, il s'est beaucoup occupé de littérature et de philosophie; il a dirigé pendant longtemps le journal mensuel *Siddhânta dîpikâ* qui existe encore et qui a rendu de grands services aux études dravidiennes. Mais Nellassâmi s'est surtout occupé de philosophie. Sans parler du mouvement politique, nationaliste, *svadêçî*, dont l'action est à peine sensible encore, il se produit en ce moment, dans le sud de l'Inde, deux mouvements parallèles extrêmement importants : l'un, principalement littéraire, a son centre à Maduré, dans la « Société tamoule », *Tamil sançam*; l'autre, plus général, est une renaissance du Çivaïsme, spiritualisé pour ainsi dire; Nellassâmi est un des membres les plus vaillants et les

plus actifs de cette école. Il a publié de nombreuses traductions du tamoul et beaucoup de petits traités dont les principaux se retrouvent dans le présent volume.

Ce recueil, fort bien imprimé, comprend vingt-quatre études, toutes très intéressantes, sur les points principaux de la doctrine. Le tableau, qui est à la p. 35, résume les enseignements traditionnels, sous une forme synthétique très précise : les *tripadârtha* « trois bases fondamentales » (*pati* « le grand tout, le chef, le conducteur » ; *paçu* « l'être vivant temporaire », *pâça* « le lien, l'obstacle ») et les *tattvas*, « facultés » ou « entités ». Le *pâça* a trois éléments : *mâyâ* « illusion », *âṇava* « égoïsme » et *karma* « activité ». Le *pati*, c'est-à-dire le grand *çivam* neutre, agit par sa force intime *çakti* développée en *icchâ* « désir », *jñâna* « science » et *kriyâ* « action ». Ces mots sont susceptibles d'être interprétés de bien des manières ; ainsi Nellassâmi traduit *paçu* par « âme », *civam* par « Dieu et amour » et *mâyâ* par « matière ». Je ne veux ni ne puis exposer et discuter ici toute la théorie qui est très complexe et très subtile ; je dois me borner à renvoyer les lecteurs au livre si substantiel du savant *munçiff* de Guntur.

Julien VINSON.

Grammatical distinction in Algonquian.... by C. C. UHLENBECK. Leyde, Brill, 1909, in-8°, 20 p.

Cette brochure contient le texte, traduit en anglais et un peu retouché, d'une conférence de M. Uhlenbeck.

Elle est donc extrêmement importante par son sujet et par le nom de son auteur. Les caractères généraux des langues américaines y sont fort bien exposés et montrent que ces langues sont, si j'ose m'exprimer ainsi, agglutinantes au maximum.

Mais l'auteur relève surtout trois points qui distinguent ou caractérisent les idiomes de la famille algonquine et particulièrement le chippway ou mieux ojibway : les pronoms inclusifs et exclusifs, la suffixation temporelle dans les substantifs, la triple troisième personne du verbe ; j'aurais insisté pour ma part sur l'abondance de la préfixation dans les langues américaines.

Ce qui est intéressant dans le pronom inclusif, c'est qu'il est formé de l'élément radical de la seconde personne : *ninawind* (nous excl.) vient de *ni, nin* « moi », mais *kinawind* (nous incl.) se rapporte à *ki, kin* « toi », ce qui est somme toute naturel, car le principal dans le pronom inclusif c'est la personne objective incluse.

La triple troisième personne consiste en ceci : dans la phrase « Joseph prit l'enfant et sa mère », Joseph est la troisième personne ordinaire, subjective ; l'enfant est la troisième objective et la mère la troisième sub-objective. D'où une série spéciale de formes grammaticales qui compliquent encore les paradigmes, mais ce n'est qu'un cas nouveau de la spécialisation propre aux langues inférieures.

Comme exemple d'incorporation temporelle, M. Uhlenbeck donne un mot algonquin qui est pris dans le sens de « poudre à canon » et qui est proprement « ce qui fumera ». Je me permets de trouver cette traduction trop précise ; il faudrait probablement traduire « ce qui

peut fumer, ce qui doit fumer, ce qui fume ». L'idée de futur est inconnue aux peuples primitifs; ils ne comprennent que la chose accomplie, passée, complète, déterminée et la chose qui se fait, incomplète, indéterminée; il n'y a donc que deux temps originaires : un passé, un prétérit et un présent, un duratif, un aoriste. Ces deux temps se rattachent d'ailleurs aux deux idées fondamentales entre lesquelles se partagent les racines : inertie, repos, état (passé) et activité, mouvement, action (aoriste). Il n'y a, en principe, aucune distinction réelle entre le nom et le verbe.

Julien VINSON.

A primer of Dravidian phonology, by K.V. SUBBAYA, M. A. L. T. Bombay, 1909, in-4°, 45 p.

Ce remarquable travail, publié dans l'*Indian Antiquary* dont il a été tiré à part, est fort intéressant et fort bien fait, très instructif et très complet. On pourrait regretter cependant que l'auteur n'ait pas compris dans son étude les langues dravidiennes non littéraires, encore assez peu connues, mais dont on a cependant aujourd'hui, grâce notamment aux Sociétés Bibliques anglaises, d'assez nombreux spécimens; le toda des Nilagins notamment a été particulièrement favorisé : parlé par huit cents personnes à peine, il possède des traductions de l'Évangile de S. Marc, de celui de S. Jean et des Psaumes, imprimées en caractères tamouls.

L'étude de M. Subbaya a le défaut de grouper les mutations sous chaque lettre, par ordre alphabétique,

au lieu de les classer par nature de phénomènes. Sa transcription se ressent trop souvent des mauvaises habitudes anglaises, et il ne me paraît pas avoir été heureux dans ses innovations : les signes qu'il propose pour *tch* (*c*) et *dj* (*j*), c'est-à-dire *ts* et *dz*, sont absolument mauvais. Je n'aime pas beaucoup non plus sa classification générale des consonnes en labiales, dentales, culminantes (roof), frontales (?) et dorsales (back).

J. V.

V A R I A

Le père Hyacinthe et les Basques

M. Hyacinthe Loyson (le P. Hyacinthe) est mort à Paris, le 10 février dernier, à l'âge de 83 ans. Né à Orléans, il avait été élevé à Pau où son père était recteur de l'Académie. En 1899, son fils, M. Paul Hyacinthe-Loyson, déjà bien connu dans le monde littéraire, vint habiter dans la même maison que moi. L'idée me vint de lui faire demander s'il était exact, comme me l'avait affirmé le vénérable pasteur de Bayonne M. Nogaret, que le célèbre prédicateur était le neveu de l'Evêque concordataire J.-J. Loison. M. Loyson me fit savoir qu'il n'en était rien : l'évêque était originaire de la Meuse, son nom s'écrivait par un *i* et l'étymologie devait en être cherchée dans le nom de l'oie, tandis que la famille Loyson était de l'Anjou et que son nom, écrit avec un *y*, n'était que l'augmentatif de Louis. Pour justifier sa démarche et remercier M. Loyson, je lui fis remettre un exemplaire de mon petit livre *Les Basques et le pays basque*. Quelques mois après, je reçus la lettre suivante :

« Genève, 15, rue Lévrier, le 7 novembre 1905.

» Monsieur, — Vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, dans le courant de l'hiver dernier, par mon fils qui demeurait alors dans la même maison que vous, un très intéressant travail sur le peuple basque. J'ai chargé mon fils, à ce moment-là, de vous en remercier en mon nom.

» J'ai eu depuis lors le loisir de relire votre ouvrage avec plus d'attention, et je veux vous dire moi-même le plaisir qu'il m'a

fait, quoiqu'il relègue dans la région des fables plus d'une notion que je croyais historique et qui me plaisait par le caractère original et grandiose attribué à cette race. Je ne parle pas de ceux qui font remonter la langue jusqu'au paradis terrestre, mais de ceux qui voient dans la race un débris de l'ancien monde ibérique. Vous ne m'avez pas convaincu, mais vous m'avez donné des doutes, et quoique je sois amateur de poésie, je tiens par dessus tout à la vérité.

» Ce petit peuple m'a beaucoup attiré dès mon enfance. J'ai été dès lors en contact avec lui, mon père étant recteur de l'Académie de Pau.

» Je compte faire un séjour pendant cet hiver, pour la santé de Madame Loyson, dans le pays basque français, peut-être même espagnol, et je voudrais en profiter pour étudier les idées et les mœurs de cette race mystérieuse, toujours en contradiction, sous des formes différentes, avec le monde moderne, et qui a produit successivement Ignace de Loyola, Duvergier de Hauranne, Zumalacarréguy.

» Serait-ce une indiscretion de vous demander quelques indications sur ce qu'il faudrait voir au point de vue où je me place?

» Je suis, à bien des égards, l'admirateur du passé en même temps que le serviteur de l'avenir, et si je me suis séparé du système catholique romain, c'est parce que je le regarde comme aussi contraire à la tradition qu'au progrès.

» Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements réitérés, l'assurance de ma considération distinguée.

» Hyacinthe LOYSON.

» P.-S. Au sujet des Basques, j'ai été en rapport, dans ma première jeunesse, avec deux hommes qui n'étaient pas sans valeur, mais chez qui l'imagination prédominait, M. Adolphe Mazure, auteur d'une Histoire du Béarn, et M. Augustin Chaho, directeur de l'*Ariel* de Bayonne. J'ai même écrit, vers 1845, quelques mauvais vers dans l'*Ariel*. »

M. Loyson ne put réaliser son projet et n'alla pas au pays basque; je l'ai beaucoup regretté. Je me proposais de le mettre en

relation avec mon vieil ami le rév. W. Webster : ces deux grandes intelligences étaient faites pour se comprendre et leurs conversations auraient été extrêmement intéressantes.

M. Loyson se trompait du reste en attribuant à Duvergier de Hauranne une origine basque ; sa famille était entièrement bayonnaise, c'est-à-dire française et gasconne. Rien d'ailleurs n'est plus contraire à l'esprit basque que la sévère austérité, la conviction raisonnée, la discipline rigoureuse de l'abbé de S. Cyran. Le jansénisme, qui a été très florissant à Bayonne, n'a su s'adapter dans le pays basque où s'est toujours brisée aussi la propagande protestante.

Il conviendrait de rechercher dans l'*Ariel* les poésies de jeunesse du P. Hyacinthe.

Julien VINSON.

L'Imprimeur-Gérant :

E. BERTRAND.

NOTES DE BIBLIOGRAPHIE BASQUE

Le livre de Hoyarzabal

Parmi les livres basques dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, le plus intéressant peut-être est le suivant, signalé il y a soixante-cinq ans par Gustave Brunet et Francisque Michel, et qui est conservé à la Bibliothèque nationale :

« LIBVRVHAUDA | JXASOCO | NABIGACIONECO | MARTIN DE HOYARZABALEC | egiña Francezes | Eta PIARRES DETCHEVERRY, edo DORREC escararat emana, | *Eta cerbeit guehiago abançatuba.* | (vase de fleurs) | *BA YONAN*, | FAUVET, Imprimerian Carmesseteco aldean | MDCLXXVII ». Une déchirure a enlevé le commencement des deux dernières lignes : la date est évidemment 1677 ; mais avant *Fauvet*, Francisque Michel, avec une légèreté dont il a donné d'autres exemples, proposait de lire *Duhart* ; or, il n'y a pas de *Duhart-Fauvet* avant 1764 (Voy. mon *Essai de Bibliographie basque*). Il faut *Antonio* ou *Ant.*

Le titre ci-dessus signifie : « Ce livre-ci est celui de la navigation de la mer fait en français par Martin de Hoyarzabal et mis en basque par Pierre Detcheverry ou Dorre, et augmenté (de) quelque chose de plus.

Bayonne, Antoine Fauvet, dans l'Imprimerie à côté du Carmel, 1677 ». C'est un in-8° de 171 p., chiffrées 167. Je n'ajouterai que peu de chose à la description que j'ai faite dans ma *Bibliographie* (n° 37, p. 129-132). Les p. 47-50, 53-59, 67-74, 125-136 sont en plus petit texte que le reste. Le ciseau du relieur a enlevé les chiffres de pagination et une partie du titre courant au feuillet p. 21-22. Sur le titre, dans le blanc qui remplace la déchirure inférieure, on a récemment écrit à la main, devant le nom *Fauvet*, le prénom *Antonio*, restitution que j'ai indiquée. Le volume qui portait anciennement le n° V 2596-2 est numéroté maintenant V2294 ; il est naturellement toujours à la Réserve.

Puisque cet ouvrage est traduit du français, on a recherché le prototype ; Fr. Michel avait indiqué « *Les voyages aventureux du capitaine Martin de Hoyarçabal, habitant de Çubibouru, contenant les Reigles et enseignemens nécessaires à la bonne et seure navigation. — Bordeaux, Guillaume Millanges, 1633* ». J.-Ch. Brunet indique une édition de *La Rochelle*, de Gouy, 1636, in-8° ; mais la plus ancienne connue était de *Rouen*, Raph. du Petit-Val, 1632, in-4°. J'ai décrit l'édition de 1633 dans ma *Bibliographie*, d'après un exemplaire de la Bibliothèque nationale ; depuis, j'ai acquis d'un libraire de Paris l'exemplaire qui avait appartenu à Louis-Philippe ; il porte, sur le titre, le cachet « Bibliothèque du roi — palais-royal ». Il est relié en veau ancien, avec petites armes royales dorées sur les plats ; le dos orné a cinq nervures ; entre la première et la seconde est le titre : VOYS | DE | HOIAR ;

entre la quatrième et la cinquième a été collée très anciennement une bande de papier portant le n° 1330; le volume n'a qu'un titre, le second de l'exemplaire que j'ai décrit; les sept feuillets n. ch. k, kij, kiiij, etc., et les *sentences* sont à la fin. Le livre mesure 111^{mm}5 sur 173,5 (reliure); les pages ont 83 sur 163, titres courants compris et signatures non comprises.

Mais dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. 65, 1904, p. 116-125), M. Ch. de la Roncière, l'éminent Conservateur des imprimés de la Bibliothèque nationale, a parlé d'une édition beaucoup plus ancienne, la première vraisemblablement, dont un exemplaire était entré depuis peu de temps à la Bibliothèque.

Le volume est à la Réserve (n° P V 395).

C'est un grand in-8° carré, relié en veau brun plein, avec les tranches dorées, un peu trop rogné en tête, qui comprend huit feuilles signées par 4 de A à H, sauf H qui a dix feuillets et est signé par 5. Il a 115 pages chiffrées et xviiij n. ch. à la fin; mais il y a eu une erreur dans le numérotage des pages, car, après la p. 64 qui est au verso, le recto suivant est chiffré 66 et l'erreur se continue; 115 devrait donc être 114. Il y a des réclames à toutes les pages. Les xviiij pages n. ch. seules sont occupées par des tableaux.

Voici le titre du livre : « LES | VOYAGES AVANT-
TVREVV DV CAPITAINE MARTIN | de Hoyarsabal, ha-
bitant de Çubiboure. | (petit fleuron) | Contenant les
Reigles & enseignemens necessaires | à la bonne et
seure Navigation. | (fleuron) A BOVRDEAVX, | De
l'Imprimerie d'Izan Chouin : | 1579. »

Texte conforme à celui des éditions postérieures, y

compris, au verso du titre, l'avis de « l'Imprimeur au Lecteur ».

Le texte a une hauteur de 208^{mm}5 sur une justification de 130.

Mais M. de la Roncière a fait voir que cet ouvrage n'est qu'une contrefaçon du suivant, qui jouissait d'une grande faveur et qui a été souvent réimprimé (*Poitiers*, Jean de Marnef, deux éditions in-4^o, l'une sans date et l'autre de 1559, (iv)-68 feuillets; *Rouen*, 1578, in-4^o; *Paris*, 1598, in-8^o; *La Rochelle*, par les héritiers de H. Haultin, 1605, (iv)-93-(ij)-xxxvij p., et 1616 petit in-4^o): « Les voyages aventureux du capitaine Jan Alfondse, saintongeais, contenant les reigles et enseignemens de la bonne et seure navigation ». C'est un extrait de la *Cosmographie* de Jean Fonteneau, dit Alphonse de Saintonge. J'avais cité cet ouvrage, comme ayant pour auteur véritable Mellin de Saint-Gelais, mais je ne l'avais pas comparé avec celui de Hoyarzabal, et je ne me doutais pas que ce fût un seul et même livre.

Mais, si les *Voyages* de 1579 sont une contrefaçon de ceux de 1559, il est permis de croire que le nom de Martin de Hoyarzabal est supposé, ou que si ce capitaine a réellement existé, il n'a fait que prêter son nom à une spéculation commerciale, assez ordinaire à cette époque : j'ai trouvé, parmi les livres basques, plusieurs exemples de pareilles contrefaçons. Il faudrait rechercher s'il existe une maison ou une famille Hoyarçabal à Ciboure (contraction de Çubiburu « tête du pont »), et si les anciens registres paroissiaux ne contiendraient pas quelque trace de ce Martin.

Le nom de Hoyarzabal, ou plutôt Oiharzabal ou Oyarzabal est un mot essentiellement basque, dont la signification donne lieu à discussion. Les géographes grecs et latins placent, à l'endroit où est aujourd'hui Saint-Sébastien ou Pasages, le port de *Oeaso*, *oiaso*, *olarso*, où l'on doit voir une transcription d'*oyarzun* (ou *oiharzun*), nom d'un village actuel à quelques lieues de là dans les terres. Ce mot, qui signifie « écho », a vieilli et n'est plus guère en usage ; *oiharzabal* serait une contraction de *oiharzun-zabal* et signifierait « large écho » ; mais il pourrait aussi avoir le sens de « vaste forêt ». J'avais vu en effet, dans *oiharzun*, un composé de *oihu* « cri, bruit », de *ar*, *har* « pierre » et de la dérivative topographique *zu* ou *zun*. Mais Schuchardt y verrait plutôt le mot *oihan* « forêt », ce qui donnerait le sens de « endroit boisé ». La mutation *n* = *r* est certaine (cf. les variantes *oihanart* et *oiharart* « maison au milieu de la forêt »), mais pas constante devant les consonnes, car on a *oihanzelhai* « plateau boisé », *oihambelz* « forêt noire », et j'ai connu une maison *oiharbide*, qui, par sa position, correspond bien à l'idée « route de la forêt ». *Oihan*, d'ailleurs, vient évidemment de *oihu*, qui a produit aussi *oihal*, *oyal* « toile » et qui est peut-être primitivement une onomatopée.

L'article de M. de la Roncière n'est pas seulement bibliographique, c'est plutôt une notice sur « le premier routier-pilote de Terre-Neuve ». M. de la Roncière a constaté que la traduction basque a surtout ajouté beaucoup de choses au texte primitif en ce qui concerne la géographie de Terre-Neuve (*Ternuba*) ; il a relevé,

notamment, sur le *french shore*, en face de l'embouchure du Saint-Laurent et à côté du « Fort-aux-Basques », entre le cap Rau et la pointe de Graf, les lieux-dits suivants : *Porto-Charra* ou *Charbat*, *Ulicillo* ou *ulicillo*, Saint-Georges, *Oporporto*, *Baratchoa*, les trois îles (de Graf, *Lecqurainnoco*, Dirante), *Portuchoco* ou *Portochoa*; baie *Ederra*, Saint-Jean, *Amuix* et Ferrol. J'ai vérifié ces noms sur le texte même; ceux que j'ai mis en italiques sont évidemment basques. On se rappellera à ce propos ce que disait un écrivain du XVII^e siècle, qui affirmait que les marins basques parlaient leur langue aux habitants natifs des îles de l'Amérique, Terre-Neuve, etc. M. de la Roncière a retrouvé ces noms sur deux cartes anciennes, dont une, publiée à Plaisance en 1686, a pour auteur Pierre Detcheverry, le traducteur même de Hoyarza-bal. Il est probable que cette partie de la côte de Terre-Neuve était uniquement fréquentée par les marins basques, qui lui avaient donné dans leur langue des noms qui ont été vite oubliés depuis. Ils peuvent se traduire (je rectifie l'orthographe) : *portuchar* « mauvais port », *ulizilo* « trou à mouches », *oporportu* « port-écuelle », *baratchoa* « petit arrêt », *portuchoko* « port-coin », *portutcho* « petit port », *ederra* « la belle » : on sait que *a* est l'article suffixé et que *bat* est « un » ; je ne m'explique pas *amuix*. Quant au nom de la seconde île, *lekkuraiñoko* (car le *nn* équivaut à *ñ*, *gn*), il est peut-être tronqué : tel quel, il signifierait : « (endroit) de jusque vers le lieu ».

L'impression du volume basque a été faite avec une grande négligence, les fautes et les coquilles y abon-

dent ; l'orthographe y est d'ailleurs très irrégulière.

La dernière page, sous le titre d'*avis au lecteur*, contient un véritable *erratum* (les deux pages précédentes n. ch. forment les tables, *thaula*). En comparant le texte français avec la traduction, on peut faire quelques remarques intéressantes : le basque a *Arca-chon* là où le français écrit *arcquasson* (j'ai vu *arcaxon* sur de vieilles cartes) ; il met *bocal çaharra* « le vieux boucau » là où le français dit seulement *bocal* ; le *cap de berton* (cap breton) est traduit *escatarietaco* « des choses qu'on cherche », peut-être « des vigies ».

Si l'existence de Martin de Hoyarzabal est douteuse, celle de Pierre Detcheverry, surnommé Dorre, est certaine. On trouverait probablement des indications sur sa famille et sur lui dans les registres paroissiaux de Saint-Jean-de-Luz, de Ciboure ou d'un autre village de la côte.

Julien VINSON.

L'ERREUR DE TRADUCTION

PROUVÉE

PAR LE MOT בשל

(Suite)

יֵלֵא תְּכַשֵּׁל גִּדִי בַחֲלֵב אִמּוֹ

EXODE xxxiii, 19; xxxiv, 26;

DEUTÉRON. xiv, 2.

V. — Le but probable de la Halacha בִּיבֵי

Les recherches grammaticales, aussi bien que la comparaison des commentaires d'Onkelos et de Jonathan, ayant confirmé notre thèse sur l'origine de la création de la Halacha de בִּיבֵי, on nous permettra bien d'exposer nos suppositions sur le but de cette prescription tant discutée.

Qu'on ne nous accuse pas de pédantisme si nous essayons de vouloir réussir là où des savants comme Geiger, Ritter, Frankel, Wiener et tant d'autres ont échoué. Notre excuse se trouve dans la solution, que nous donnent le commentaire de Philon, les Septante et enfin le commentaire de pseudo Jonathan; les preuves

1. Suite d' « Une erreur de traduction dans la Bible », *Revue de Linguistique*, avril 1912.

sont tellement probantes pour nous, que la recherche du but, qu'on envisageait, non seulement s'impose mais en est la conséquence logique.

Geiger¹, dans ses intéressantes études, ne dissimule pas ses doutes sur l'existence pré-talmudique de cette prescription; il avait l'intuition qu'il ne lui manquait qu'un maillon pour reconstituer la chaîne qui liait son origine au Talmud. Ce maillon, c'est le commentaire de Philon; c'est la signification de ἐν γάλακτι des Septante, du temps de Platon et d'Euripide et celle du grec vulgaire parlé par les Juifs à Alexandrie du temps de Philon. Si Geiger avait connu ce point de départ, il y a longtemps que la question aurait été résolue! Profitons donc de la bonne fortune d'avoir trouvé ce point de repère incontestable, qui nous permettra d'arriver, ne fût-ce qu'approximativement et par déduction, à reconstituer historiquement la codification de la Halacha de חז"ל.

Un grand pas est déjà fait par la preuve apportée par Philon et Josèphe, qu'elle ne se trouvait pas dans le recueil des autres traditions pré-talmudiques, et qu'à un moment donné (*mais toujours après la dispersion*) les écoles de Jérusalem et de Babylone s'en sont emparées. Ensuite, un simple aperçu de l'histoire de l'époque nous renseignera sur le but du Talmud de donner force de loi à l'interprétation **erronée** d'un précepte du Pentateuque.

Voici ce que dit MOÏSE SCHWAB² sur l'époque talmudique : « ... Toutes ces écoles divergentes vivent

1. Z. D. M. G., tome 20, p. 554 et ss.

2. Introduction du *Talmud* (Jérusalem), p. LXXIV.

côte à côte paisiblement, en bonne intelligence. Phari-siens, Saducéens et Esséniens; tous se rendent ensemble, aux jours consacrés, dans le Temple du Dieu vivant et nul anathème ne s'y formule, contre ceux qui n'adoptent pas les décisions de la majorité..... »

JOSEPH DERENBOURG¹ nous renseigne de la façon suivante : « Nous ne croyons pas nous tromper en soutenant que les Agadistes ont été les plus puissants auxiliaires du christianisme à sa naissance. Ce sont eux qui lui ont inspiré l'aversion pour les Pharisiens, et les railleries contre les débats rabbiniques..... »

» Et cependant, les Juifs devenus membres de la Secte nouvelle se soumettaient à toutes les pratiques et ne s'en affranchissaient pas plus que Paul n'avait cru y devoir renoncer pour lui-même. De cette façon *ils pouvaient continuer à vivre parmi leurs anciens coreligionnaires, prêcher dans les synagogues² et faire des conversions.* »

ARSÈNE DARMSTETTER³ nous apprend que Suétone déclare qu'on mit un acharnement extrême à faire entrer l'impôt dû au fisc par les Juifs; et on en chargea aussi bien ceux qui (*étant païens*) menaient à Rome une vie judaïque⁴, comme s'ils avaient embrassé le judaïsme.....

Pour PIERRE BATIFOL⁵ le terme de judéo-christianisme est fort impropre, si l'on entend dire par là que

1. *Histoire de la Palestine*, p. 352, Paris 1867.

2. Nous soulignons.

3. *Reliques scientifiques*, tome I, Notes épigraphiques, p. 71.

4. Nous soulignons.

5. *L'Eglise naissante et le Catholicisme*, Paris 1909, p. 286 et ss.

le christianisme de la gentilité n'avait rien du judaïsme ; car il avait gardé l'Ancien Testament d'abord, et, en s'affirmant libéré de la Loi par l'Évangile, *il n'en croyait pas moins fermement être le vrai Israël*¹, héritier de toutes les promesses, un vrai Israël d'où il n'excluait nullement les Juifs, pourvu qu'ils crussent au Christ-Jésus..... « Le terme de judéo-christianisme ne s'applique proprement qu'aux chrétiens *qui, nés Juifs ont tenu la loi pour non abrogée*² et se sont trouvés par là en conflit, un insoluble conflit, non seulement avec saint Paul mais avec tout le christianisme. »

Tout le monde reconnaîtra aisément que la situation de la religion juive était, à cette époque, plus qu'embrouillée. Nous apprenons en effet l'existence : de juifs ; de judéo-chrétiens ; de judéo-païens ; de chrétiens qui se disaient être le vrai Israël ; de juifs qui croyaient rester juifs tout en adoptant l'Évangile³ ; — bref un imbroglio où l'on ne reconnaissait plus les siens.

C'est donc certainement cette situation qui fut une des causes principales que R. Juda, (Rab) chef spirituel de la nation, conçut l'idée de limiter les concessions que la religion permit de faire à la « Religion universelle », par la codification des anciennes tra-

1. Nous soulignons.

2. Nous soulignons.

3. Eusèbe, trad. Em. Grapin, Paris 1905, livre VI, ch. 17 : Symmaque le traducteur. — Il faut savoir que l'un de ces traducteurs, Symmaque, était ébionite. L'hérésie appelée ébionite est celle des gens qui disent que le Christ est né de Joseph et de Marie, qui pensent qu'il est tout simplement un homme et qui affirment avec force qu'il faut garder la loi tout à fait comme les Juifs...

ditions au point de vue théologique et philosophique, et de faire ainsi ce qu'ils appelaient « une haie autour de la Loi ». Il semble bien, pourtant, d'après les récits historiques, que la situation ne s'en améliora pas et qu'au contraire la lutte entre Agadistes et Pharisiens continua au détriment du Judaïsme, en faveur de la « Religion universelle ». Le danger allait en augmentant, non seulement au point de vue religieux, mais surtout au point de vue national, car les juifs, qui adhérèrent au nouveau dogme, étaient noyés dans le flot d'adeptes des autres nationalités!

Si la nation juive ne voulait pas sombrer et disparaître comme tant d'autres peuples de l'antiquité, il fallait prendre des mesures énergiques; la « barrière autour de la Loi » ne suffisant plus, il fallait élever dans l'enceinte une « forteresse » pour empêcher ceux qui y étaient ou qui allaient s'y enfermer, de se sauver et même d'avoir des relations avec l'extérieur.

Et cette « forteresse » ne pouvait pas être symbolisée par une loi, basée sur une idée abstraite comme la philosophie ou la théologie; ce serait une loi qui rendrait la fréquentation entre les vrais et les faux Juifs matériellement impossible.

C'est donc, sans doute, dans l'intérêt national aussi bien que religieux, que les auteurs du Talmud ont décidé de se servir de la controverse, qui certes existait toujours, à propos de notre verset, (le Targum Jonathan en donne la preuve), pour arriver au but qu'on voulait atteindre.

En tranchant la question en faveur de la soi-disant tradition, on prétendit ne pas violer la loi de Moïse;

le principe étant adopté, que la loi orale ou traditionnelle avait autant de force que la loi écrite. En ratifiant la Halacha de **בשר בחלב**, le triomphe était assuré sur les Agadistes, les adversaires les plus redoutables en matière de croyance, et en même temps le peuple juif conserverait sa nationalité malgré sa dispersion, car cette loi culinaire empêcherait toute fréquentation avec les non-juifs.

Si la déduction des faits historiques détruit la légende d'une tradition prétalmudique (et qui selon quelques-uns serait même préhistorique), elle aura au moins l'avantage de faire ressortir que le principe de cette Halacha devient plus élevé, plus respectable et plus pratique qu'on l'ait jamais supposé. Ce n'est pas, comme le suppose Geiger, une lutte entre Pharisiens et jeunes Samaritains pour rivaliser d'exemple par l'abstinence ou par excès de piété et sans aucune utilité pratique !

C'est le patriotisme seul qui en est l'inspirateur !

C'est la lutte pour l'existence nationale d'une poignée d'hommes, contre le monde entier !

C'est la lutte contre la loi de la nature, qui veut que le plus faible disparaisse pour faire place au plus fort !

Or, Israël, dépositaire de la loi de Moïse, basée sur le monothéisme pur, ne pouvait être le plus faible et encore moins disparaître !

Le Psalmiste n'avait-il pas dit (Ps. 98, 17) :

לא אמות כי אחיה ואספר מעשייה.
יסר יסרני יה ולמות לא נתנני.

« Non, je ne mourrai pas, mais je vivrai pour ra-

conter les merveilles de Dieu. — L'Éternel veut me châtier, mais ne me livrera pas à la mort. »

Les événements, qui se déroulaient à côté d'eux, étaient donc considérés comme un avertissement que toute défection à la Loi entraînerait l'anéantissement de la nation, et qu'il fallait resserrer les rangs pour lutter ensemble contre l'ennemi commun. Non, Israël ne serait pas englouti par les autres peuples ! Israël triompherait par sa fidélité au monothéisme, malgré le nombre de ses adversaires !

Le défaut qu'on lui a reproché, d'être le עם קשה-ערה « un peuple opiniâtre », deviendrait une qualité, car il le sauverait de l'anéantissement ; il lutterait jusqu'au bout, non seulement pour conserver sa nationalité dans l'exil et malgré sa dispersion, mais surtout pour proclamer la grandeur de son dogme, qui planerait au-dessus de tous les autres !

Mais, nous dira-t-on peut-être, vous êtes donc revenu sur les idées que vous avez émises l'année dernière ? Vous aviez conclu que cette prescription est contraire à la lettre et à l'esprit du Pentateuque, et aujourd'hui vous en faites l'apologie ?

Cette supposition serait complètement erronée, car nous ne retranchons rien de ce que nous avons écrit.

Si cette loi rabbinique est présentée ici sous un jour favorable, nous en sommes redevables à nos savants contradicteurs, qui n'ont pas voulu admettre la preuve historique, de Philon et de Josèphe, que cette loi a son origine dans une erreur de traduction. Ils nous ont

done poussé à approfondir la question dans le texte même au point de vue grammatical, ce qui nous a conduit à découvrir l'origine, et à comprendre le but de la Halacha. Nous avons donc acquis un avantage, sur ceux qui admettent aveuglément la légende de la tradition préalmudique, qui nous permet de l'apprécier à sa juste valeur, et peut-être d'analyser l'état d'esprit qui a présidé à la discussion que cette loi doit avoir suscitée parmi ses auteurs.

Indubitablement, ce n'est pas de gaité de cœur qu'on a faussé un précepte de la loi de Moïse; car si l'on ne peut pas dire qu'on l'ait violée, on l'a certainement dénaturée et aggravée par patriotisme. Quelque étrange que cela puisse paraître, il faudra cependant bien reconnaître que cette Halacha n'a rien de dogmatique. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que le lien qui existait entre la nationalité et la religion était tellement étroit qu'on ne pouvait s'imaginer l'une sans l'autre. Or, Israël sans le monothéisme absolu n'était plus la nation élue de Dieu, et la croyance en Dieu sans la tradition juive, telle que le « nouveau dogme » le comprenait, était la disparition de la religion et de la nation juive si elle y adhérait.

Il fallut donc choisir entre ces deux dilemmes; et c'est de là qu'est née cette prescription rabbinique, qui maintiendrait la nation juive dans un cercle tellement étroit, qu'il serait très difficile d'en sortir. Le but était donc atteint : *la nation juive ne disparaîtrait pas!!*

Logiquement nous ne pouvons donc considérer cette prescription rabbinique que comme ce que nous ap-

pelons aujourd'hui « **une loi d'exception** »¹, car elle en revêt toutes les formes, elle en remplit toutes les conditions :

Elle est, pour ainsi dire, **anticonstitutionnelle**².

Elle fut inspirée à un moment que le peuple juif traversait incontestablement **l'époque la plus dangereuse pour son existence**.

Elle fut créée, par la **nécessité de protéger la nation contre elle-même**, par suite du « nouveau dogme » qui, à défaut de cette prescription, aurait tué la nationalité et la religion, seuls biens qui restaient au peuple juif de son ancienne splendeur.

Mais, toute loi d'exception est temporaire ! Celle-là a atteint l'âge respectable d'environ *seize siècles* ; en demander l'abrogation officielle est impossible et n'aurait aucune utilité, car elle ne gêne que ceux qui veulent bien s'y soumettre. D'un autre côté, si nos contradicteurs persistent à nier l'évidence, ils ne font que compromettre l'autorité du Talmud, du Rituel et des prescriptions rabbiniques en général.

S'ils ne veulent pas que l'erreur constatée soit exploitée par les adversaires du Talmud, il faut qu'eux, ses partisans, la reconnaissent ; et voilà pourquoi nous nous permettons de soumettre aux autorités compétentes la proposition suivante :

1. « Lois qui sont hors de la règle de la Constitution, du pouvoir judiciaire et que l'on crée en vue de graves et exceptionnelles conjectures » (Dictionnaire Littré).

2. Puisqu'elle est basée sur une fausse interprétation de la Bible.

Rendons à présent à Moïse ce qui appartient à Moïse, et au Talmud ce qui est au Talmud.

Ne faussons pas, plus longtemps, le Pentateuque par la traduction traditionnelle mais erronée.

Ayons au moins le courage d'enseigner à nos enfants la vérité, car elle ne peut que rehausser, si c'est possible, la grandeur de la Thora. Elle ne peut qu'inspirer du respect pour les auteurs du Talmud, aussi bien que pour nos ancêtres qui, jusqu'à ce jour, se sont imposé des privations de toutes sortes pour ce qu'ils croyaient nécessaire à la conservation de leur croyance et au maintien du nationalisme juif.

S. FERARÈS.

Paris, février 1912.

PETITE GRAMMAIRE

DE LA

LANGUE JUDÉO-ALLEMANDE (JARGON)

Ich dien (Je sers).

La présente publication a un grand tort, vous dirait-on peut-être : elle n'est pas scientifique.

Il ne s'agit pas ici, en effet, d'un de ces travaux d'étymologistes, superbes châteaux de cartes, élevés par des prodiges d'ingéniosité, bien que le premier coup de vent suffise, hélas ! à les renverser ; il ne s'agit pas davantage de quelque savante étude de phonétique, dont l'auteur prétendrait, par un déploiement d'hypothèses, nous enseigner la vérité absolue quant aux fondements du parler humain. Non, il s'agit d'une chose tout à fait terre-à-terre, tout à fait vulgaire, il s'agit d'une simple grammaire.

Mais cette grammaire a pourtant, elle aussi, son mérite : elle est la première, en une langue occidentale quelconque, d'un idiôme important par le nombre de ceux qui le parlent ¹, important par sa littérature ²,

1. Six millions d'âmes certainement, au bas mot.

2. Cf. M. Pinès : *Histoire de la littérature judéo-allemande*. Paris, 1911.

ainsi que par la culture très spéciale dont il fournit la clef. Nous voulons parler du « jargon » ou judéo-allemand, tel qu'il est en usage chez les Juifs de Galicie et Bukovine, de Roumanie et de Russie.

L'importance du jargon comme langue de culture s'est considérablement accrue depuis la dernière révolution russe. Une des conséquences de ce grand mouvement a été l'émancipation relative des diverses nationalités de l'Empire. Les Juifs des provinces de l'Ouest¹ se sont trouvés placés, eux aussi, vis-à-vis du problème national, et il leur a fallu faire choix d'une langue propre.

En dépit des efforts tentés par le sionisme, celle-ci ne pouvait être l'hébreu, qui a, dans tous les cas, le grand désavantage de n'être que langue écrite, et dont la connaissance tend nécessairement à se raréfier, d'autre part, par le fait de la dissolution des anciens ghettos et de l'effritement de la vie juive, sapée par les conditions économiques actuelles.

Mais en face de l'hébreu, le jargon, langue à la fois écrite et parlée, langue du peuple, méprisée hier encore, s'impose aujourd'hui de plus en plus, et son avènement définitif est aussi fatal que celui de la démocratie dont il est l'organe.

Il n'existait pas, jusqu'ici, de grammaire jargon : la

1. En Pologne et en Lithuanie, les Juifs sont un des groupes ethniques les plus importants à tous égards, à côté des Polonais, des Lithuaniens, des Russes-Blancs, Grands-Russes, etc. Pour donner une idée de cette importance, il suffira peut-être de mentionner que leur littérature (hébreu et jargon réunis) occupe, pour ce qui est de la quantité, le troisième rang dans l'Empire, venant immédiatement après la russe et la polonaise.

langue étant généralement considérée comme un patois, il était loisible à chacun de l'écrire à sa convenance. Quant aux philologues¹, on sait qu'ils se sont toujours désintéressés de cette étude, en dépit de son importance pour la philologie allemande.

La première grammaire digne de ce nom est l'ouvrage de S. Reisen : *Folschtendige judische grammatik*, Varsovie, 1908. C'est cet ouvrage, destiné aux écoles juives, qui a servi de base à notre présent travail. Mais nous avons dû naturellement adopter un plan nouveau, et nous avons pris soin d'éliminer tous les éléments non spécifiquement jargon. De même, nous nous en sommes tenus aussi strictement que possible à la morphologie, laissant de côté la lexicographie et la syntaxe.

La langue ainsi étudiée n'est point le reflet d'un dialecte particulier, mais plutôt la résultante d'une tentative d'unification et de systématisation. Ce but était d'autant plus facile à atteindre, d'ailleurs, que les différences dialectales sont relativement minimales et que, en fait, la graphie hébraïque dispense souvent d'en tenir compte. Mais il a fallu éviter, d'autre part, un plus grave élément de particularisation, qui est la

1. Cf. cependant J. Gerson : *Die jüdisch-deutsche Sprache*, etc. Frankfurt-sur-le-Mein, 1902. De même, une excellente étude de L. Sainéan dans les *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, tome XII (1902), pp. 97 et ssq. Quant à notre propre ouvrage, *Le Jargon ou judéo-allemand* (Bruxelles, Misch et Thron, 1909), ce n'est guère là qu'un petit travail de vulgarisation. Nous n'hésitons pas, toutefois, à le recommander au lecteur comme introduction à l'étude du jargon, quitte à ne pas tenir compte de l'esquisse grammaticale, où, en raison du caractère général de l'œuvre, nous avons été induits à admettre par-ci par-là des éléments disparates.

tendance à se rapprocher de l'allemand littéraire. C'est ce qui explique, entre autres choses, que l'on ait radicalement omis, au chapitre des verbes, les formes empruntées à l'allemand (imparfait-aoriste, conditionnel, etc.), bien que, en réalité, il soit plutôt rare de rencontrer des textes où elles ne soient point représentées, ne fût-ce que sporadiquement. Bref, on peut dire que nous avons affaire ici à un jargon pur, celui des meilleures œuvres littéraires, celui qui doit être, au moins pour l'Europe orientale — l'Amérique semble devoir conserver son particularisme — la langue écrite de demain.

Il ne sera pas inutile, sans doute, de rappeler ici les traits généraux de la composition du jargon :

Le fond de la langue est du haut-allemand moyen (*Mittelhochdeutsch*), fortement mêlé d'hébreu (rabbinique). L'influence hébraïque se trahit surtout dans le lexique, où ces apports sont plus ou moins considérables, selon les auteurs. Il importe d'ailleurs de noter que les mots hébreux sont comme enchâssés dans le cadre allemand, ce que la graphie adoptée suffirait à elle seule à mettre en lumière, car, là où ils se composent avec d'autres éléments, on les met comme entre guillemets (apostrophe).

La part contributive des langues slaves (russe et polonais) est beaucoup moindre. Si ces noms d'emprunt sont nombreux dans quelques-uns des dialectes parlés, la langue écrite, en général, les élimine soigneusement. Mais il n'en est pas de même des désinences slaves, qui sont universellement employées et forment de nombreuses compositions.

Les mots roumains se rencontrent à peine en dehors des provinces roumaines, et quant aux rares mots latins, français, italiens, espagnols ou hollandais, ou bien ils sont antérieurs à l'émigration dans les pays slaves, ou bien ils y ont été transportés postérieurement par la littérature religieuse d'Allemagne et de Hollande.

Relativement à la syntaxe du jargon, il est à noter qu'elle est beaucoup plus simple que celle de l'allemand. Cela se comprend aisément : la littérature jargon a son origine dans des traductions mot-à-mot de textes hébreux, et la langue sacrée, avec sa syntaxe rudimentaire, n'a jamais cessé de dominer le judéo-allemand.

*
* *
*

I. Phonétique et graphie

L'alphabet jargon est une adaptation de l'alphabet hébreu. Les caractères employés sont les suivants : א, ב, ג, ד, ה, ו, ז, ח, ט, י, כ, ל, מ, נ, ס, ע, פ, צ, ק, ר, ש, ת, ת, ת.

Les lettres ב, כ, מ, נ, פ, צ, à la fin des mots, deviennent ך, ך, ך, ך, ך, ך; mais פ ne subit aucun changement.

Les voyelles sont : a (א), e (ע), i (י), o (א), u (ו).

Les diphthongues sont deux : ן, *au* (oi dans certains dialectes) et ן, *ai, ei*. Ces deux sons peuvent être distingués au moyen des points-voyelles : ןײן, *nain*, et ןײן, *nein*. Mais, cette distinction étant essentiellement dialectale et assez arbitraire, nous avons préféré ne pas en tenir compte au cours de ce travail : ן sera toujours transcrit *ei*.

Afin de mieux préciser, on s'écarte parfois de cette graphie dans les mots étrangers : Ex. ניקאָלאַי, *Nikolai*, טאָלסטאָי, *Tolsstoi*.

Il importe de noter encore que toute voyelle (autre que א, ו, אָ) ou diphthongue, au commencement d'un mot, est nécessairement précédée d'un א (lettre qui, en hébreu, n'est pas voyelle, mais consonne, et répond à une légère aspiration) : Ex. אויך, *auch*.

Cette même règle s'applique généralement même dans les composés : Ex. דורכאויס, *durchauss*, orthographié comme *durch-auss*.

Les consonnes sont :

ב. *b*.

ב, *v*, dans les mots hébreux. Dans les mots allemands, *w* s'exprime régulièrement par ו; il ne se rend par ב qu'après un *u*, dans le but d'éviter une agglomération de ו : Ex. פרויבען, *pruven*, יובעליר, *juwelir*, לובר, *Luvr* (le Louvre), etc. Quand c'est l'inverse (*wu*), on tourne la difficulté au moyen d'un א enclitique : Ex. וואולקאן, *wulkan*, etc. Et quand c'est l'emploi du préfixe *zu-* qui la fait naître, on l'écrit צע s'il tient lieu de l'all. *zer-* (Ex. צעוואַרפֿען, *zuwarfen*), tandis que, s'il répond au *zu-*all., on le sépare du radical par un trait d'union (Ex. צוויינקען, *zuwinken*).

ג. *g*.

ד. *d*.

ה. *h*, sans autre emploi en dehors des mots hébreux.

ו. consonne et voyelle, dans les seuls mots hébreux.

ז. *s*.

ח. *ch*, identique en son avec ב. ח s'emploie au com-

mencement d'un mot (Ex. *חַינאַ*, *charakter*, *China*, etc.). A l'intérieur d'un mot, on n'y recourt qu'à titre tout à fait exceptionnel, dans les vocables étrangers, empruntés au russe, par ex. (comme *פּסיכאָלאָגיע*, *psychologie*, *психология*, etc.). A la fin des mots, on ne le rencontre que dans les seuls éléments hébreux. Partout ailleurs on écrit כּ.

ט, *t.*

י, *j* (indépendamment de sa valeur vocalique).

כּ, identique en son avec ק (*k*). Mais le premier ne s'emploie que dans les mots hébreux, tandis que le second rend, à l'exclusion de tout autre caractère, le *k* (*ck*) all.

ל, *l.*

מ, *m.*

נ, *n.*

ס, *ss.*

ע, ne s'emploie pas comme consonne dans les mots allemands.

פ, *p.*

פּ, *f.*

צ, *z.*

ר, *r.*

ש, *sch.*

שׂ, תּ, תּ sont sans emploi en dehors des mots hébreux.

Deux sons particuliers se présentent encore dans les mots de source slave : 1° le ж du russe, ż du polonais (*j* français), שׂ en judéo-allemand (Ex. *וּשאַרנאַן*, *jargon*); 2° le ч du russe, cz du polonais (français *tch*), שׂט en jargon. Nous rendons ces sons respectivement par *j* (caractère romain) et *tch*.

A noter que les consonnes, dans la graphie jargon que nous adoptons, ne se dédoublent jamais.

Selon l'usage constant des ouvrages de l'espèce, usage basé d'ailleurs sur la nature même des choses, les éléments hébreux sont reproduits tels quels ; nous nous sommes bornés — pour des raisons typographiques — à transcrire chaque caractère hébreu, un à un, au moyen d'un signe unique, selon l'alphabet suivant : —, B, G, D, H, W (U, lorsque voyelle), Z, H, T, Y (I, lorsque voyelle), K, L, M, N, S, +, P, Ç, Q, R, Š, T'.

Pour le reste, nous recourons à une transcription, qui est le seul moyen de nous mettre à la portée des lecteurs de tous ordres : car il n'est possible de se familiariser avec le caractère hébreu qu'au prix d'une longue pratique.

Peut-être aurions-nous pu adopter, pour cette transcription, un principe plus scientifique. Mais nous avons cru devoir nous écarter le moins possible de la graphie courante de l'allemand, en raison des graves inconvénients pratiques que présentait le système opposé. Nous avons tenu, toutefois, à rendre chaque caractère jargon d'une manière uniforme, sans nous laisser influencer par la graphie allemande : ainsi *ı* sera toujours *s*, *ıı* sera *ss*, *ıı* sera *sch*, etc.

II. Article

L'article est déterminé ou indéterminé.

1. Voir un article précédent de la *Revue*, tome 44 (1911), p. 14.

Le premier se décline comme suit :

	Sing.			Plur.
Nom.	<i>der</i>	<i>di</i>	<i>doss</i>	<i>di</i>
Gén.	<i>dess</i>	<i>der</i>	<i>dess</i>	<i>di</i>
Dat.	<i>dem</i>	<i>der</i>	<i>dem</i>	<i>di</i>
Acc.	<i>dem</i>	<i>di</i>	<i>doss</i>	<i>di</i>

Le second, *a* (un, une), est indéclinable, mais il devient *an'* devant une voyelle : Ex. *an' aug* (un œil).

Il ne s'emploie naturellement qu'au singulier, sauf dans quelques expressions consacrées : *Woss far a bicher?* (quelle espèce de livres?) *Ssar a bicher!* (quels livres!). *A* sert aussi à exprimer un nombre approximatif : Ex. *a kopikess dreissig* (environ 30 kopeks), *bei a man sechzig* (à une soixantaine d'hommes).

La forme négative de l'indéterminé est *kein*, invariable.

III. Substantif

§ 1. GENRES

Les substantifs sont de trois genres : masculin, féminin, neutre.

En principe, les genres correspondent à ceux de l'allemand, et s'il existe par-ci par-là quelques déviations, c'est au lexique qu'il appartient de les noter.

Quant aux noms hébreux, ceux en —, H, sont féminins : Ex. *di GMR* —, *di HLI*. Ceux terminés en consonne sont masculins ; toutefois, ceux en -UT, ainsi que quelques autres à terminaison consonnantique, sont, *ad libitum*, masculins ou neutres : Ex. *der* ou

doss RHMNUT, etc. ; *der* ou *doss* QWL, *der* ou *doss* PNIM, *der* ou *doss* LŠUN, etc.

§ 2. NOMBRES

Les nombres sont deux : singulier et pluriel. La formation du pluriel est toute *sui generis*. Elle se fait : a) par l'adjonction des désinences *-(e)n*, *-er*, *-(e)ss*, *-ik*, *-IM* *-UT* ; b) par mutation vocalique, d'*a* et *o* en *e*, d'*u* en *i*, d'*au* en *ei* ; enfin, c) le pluriel reste semblable au singulier.

Se terminent en *-en* :

1° Les polysyllabes, sans distinction de genres : Ex. : *der palaz*, *di palazen*, *di minut*, *di minuten*, *doss program*, *di programen*, etc.

2° Les monosyllabes masculins qui proviennent d'un verbe, ainsi que leurs composés : Ex. *der schlog*, *di schlogen* ; *der forschlog*, *di forschlogen* ; etc.

Il y a toutefois des exceptions : *klap*, *klep*, *patsch*, *petsch*, *schtok*, *schtek*, *gang*, *geing'* (aussi *gangen*), *tanz*, *tens*.

3° Les noms en *-el* (diminutifs exceptés) : *der mantel*, *di mantlen*, etc. On remarquera la disparition de l'*e* du radical.

4° Certains noms masculins de personnes ou de peuples : Ex. *graf*, *grafen* ; *jud*, *juden* ; etc.

5° Les masculins polysyllabes en *-er* accentué, et ceux en *-or* : Ex : *rewoluzioner*, *rewoluzioneren*, *in-*

1. *Ei* pour *e* est un dialectalisme en jargon. Nous en reverrons plus d'un exemple.

jenier, injeniieren, rewolwer, rewolweren, etc. ; professor, professoren, etc.

Il y a aussi des substantifs en *-er* qui font leur pluriel en *-oren* : Ex. *minisster, minisstoren, charakter, charaktoren.*

6° Les monosyllabes masculins qui ont au radical quelque'un des sons *e, ei, i* : Ex. *weg, wegen, teich, teichen, tisch, tischen, etc.*

7° Certains masculins monosyllabes avec deux ou plusieurs consonnes précédant ou suivant la voyelle : Ex. *blok, bloken, blank, blanken, schtuhl, schtuhlen, schtrahl, schtrahlen, schtang, schtangen, etc.*

8° Quelques noms d'animaux, monosyllabes masculins : *fukss, fukssen, hos, hosen, okss, okssen, rob, roben, etc.*

9° La majorité des monosyllabes féminins : *bak, baken, gass, gassen, schul, schulen, etc.*

10° Tous les dérivés féminins en *-ei, -heit, -keit, -schaft, -ung.*

11° La plus grande partie des féminins en *-e*, ceux-là notamment qui proviennent de verbes et sont en fait empruntés à l'all. littéraire : Ex. *frage, fragen, etc.*

12° Les substantifs formés au moyen du préfixe *ge-* : Ex. *der gedank, di gedanken, doss gefihl, di gefihlen, etc.*

13° Les neutres monosyllabes qui ne font pas leur pluriel en *-er* : Ex. *gros, grosen, johr, johren, tol, tolen, etc.*

14° Quelques mots hébreux monosyllabes : *der YM, di YM 'en, etc.*

Quant à la terminaison *-n* (pour *-en*), elle est propre

à quelques substantifs en *-er* non accentué : Ex. *der toter, di totern, di feder, di federn, di numer, di numern, doss auer, di auern, doss mauer, di mauern, doss tauer, di tauern, doss zimer, di zimern*, etc.

Il en est de même pour quelques polysyllabes hébreux : *der T+UT, di T+UT 'n*, etc.

Les pluriels en *-(e)n* n'altèrent que tout à fait exceptionnellement la voyelle radicale. C'est le cas pour les mots *der eindruk, di eindriken, der fal, di felen, der zufal, di zufelen, di kraft, di kreften, der umschand, di umschenden*.

Forment leur pluriel en *-er*, avec mutation de la voyelle radicale :

1° Les masculins suivants : *bauch, baudim* (fait aussi *baudimss* au pl.), *baum, besim* (aussi *besimss*), *dorn, floken* (pl. *di fleker*), *geisst, gorten, got, hals, hohn, kloz, leib, ort, pass* (passeport, mais *pass*, ceinture, fait au pl. *passen*), *passtuch* (pl. *passticher*), *plan* (aussi *planen*), *plaz, reichum, retich, schpon, schtein, ssod, ton, wald, zohn* (pl. *zeihner*, aussi *zeihn*).

2° Les féminins : *glok* (aussi *gloken*), *grub* (mais *gruben*, mines), *nos, rut, schtub, zung* (aussi *zungen*).

3° Les neutres : *band* (mais *der band*, le volume, pl. *di bend*), *bein, bild, blat, bod, braus, bret, buch, dach, dorf, ei, eigentum, fass, feld, folk, geschlecht, gesicht, glied, glos, gut, harz, haus, heiligtum, horn, huhn, kalb, kind, kleid, korn, land, leilich, lied, loch, maul*, PNIM (prononcez *ponim*, pl. *diPNIM 'er*, prononcez *penimer*), *rind, rod, schloss, schtik, wort*.

Se terminent en *-ess* :

1° Les mots slaves ou slavisés en *-ak, -ik* : *der*

frumak, di frumakess, der prikastschik, di prikastschikess, etc.

2° Quelques noms masculins en *-n* (bien qu'ils puissent souvent aussi prendre *-en*) : Ex. *scharlatan, scharlataness, fuhrman, fuhrmaness, wagon, wagoness* (aussi *wagonen*), etc.

3° Les mots *malier, mulier, sstolier, tschesslier, schlosser, feldscher*, qui font leur pluriel en *-aress*.

Forment leur pluriel en *-ss* :

1° Presque tous les noms en *-ie* : *di familie, etc.*

2° La plupart de ceux en *-e*, si cet *e* est essentiel au mot (c'est le cas notamment là où il remplace la finale slave *-a*) : Ex. *di grupe, di grupess, di sstrune, di sstruness, di lehrerke, di lehrerkess, etc.*

Toutefois, dans certains mots allemands, les deux désinences *-ss* et *-n* sont employées *ad libitum* : Ex. *di fohne, di fohness* et *di fohnen, etc.*

Mais là où l'*e* final n'est qu'une simple ajoute due à l'influence de l'allemand littéraire, la terminaison *-en* est seule employée : Ex. *di maschin(e), pl. di maschinen, etc.*

3° Les substantifs en *-en* : Ex. *der kassten, di kassentess, der wolken, di wolkenss, doss leben, di lebenss, doss ferbrechen, di ferbrechenss, etc.*

4° Les féminins en *-in* : Ex. *schwegerin, schwegerinss, etc.*

5° Les féminins en *-te* : *pauerte, pauertess, etc.*

6° Les noms en *-um* : Ex. *doss gimnasium, di gimnasiumss, doss museum, di museumss, etc.*

7° Ceux en *-im* : Ex. *der orim, di orimss, etc.*

8° Tous les *nomina agentis* en *-er* (bien qu'ils

puissent aussi rester invariables au pluriel) : Ex. *der lehrer, di lehrerss*, etc.

9° Presque tous les noms en *-er* non accentué (pour autant qu'ils ne prennent pas la terminaison *-n*) : Ex. *der hamer, di hamerss, doss messer, di messerss*, etc.

10° Ceux en *-or* non accentué (les terminaisons *-ess* et *-en* sont aussi admises) : Ex. *der prowokator, di prowokatorss* (aussi *prowokatoress* et *prowokatoren*), etc.

11° Pour des raisons d'euphonie, quelques autres noms encore, slaves ou hébreux de préférence : *zwi-lings, biuross* (du russe, *biuro*, bureau), *BYT+LMIN'ss*, etc.

Les pluriels en *-(e)ss* ne connaissent pas la mutation vocalique (de *a* ou *o* en *e*, etc.).

-ik forme le pluriel de tous les diminutifs et de quelques rares substantifs en *-el*.

L'*e* intermédiaire s'efface dans les noms en *-el* : Ex. *der faugel, di fauglich* (aussi *faugel*), *der zetel, di zetlich* (aussi *zetlen*), etc., et les diminutifs : *schedtel* (de *schtodt*), *schedtlich*, etc.

Mais les diminutifs en *-ele* ne perdent pas l'*e* : Ex. *schedtele, schedtelich, faugele, faugelich*, etc.

Les diminutifs ont parfois un double pluriel, en ce sens que la terminaison *-lich* s'ajoute non à la forme du singulier, mais à celle du pluriel : Ex. *kind*, pl. *kinder*, pl. du diminutif *kinderlich*.

C'est le cas notamment pour les pluriels hébreux en *-IM* : Ex. *BGD'l*, pl. *BGDIM'lich*.

Les pluriels en *-IM* sont essentiellement hébreux. Toutefois, cette terminaison s'ajoute encore, excep-

tionnellement, à des radicaux allemands : *der doktor, di doktaurim, der faktor, di faktaurim, der pauer, di pauerim, der nar, di naronim* (aussi *naren*), *der teiwel, di teiwolim* ou *teiwlonim*. Ces formations, on s'en aperçoit, sont d'ailleurs totalement irrégulières.

Les mots hébreux jargonisés *keiser* et *scheigez* n'ont que le pluriel hébreu : QYSRIM, ŠQÇIM.

Les pluriels en -UT sont exclusivement hébreux.

Qu'il nous suffise de rappeler ici que le pl. hébreu, en même temps qu'il adopte une des désinences -IM, -UT, altère plus ou moins profondément la phonétique interne du mot.

Forment leur pluriel par simple mutation vocalique (de *a-o* en *e*, *u* en *i*, *au* en *ei*) :

1° La majorité des noms masculins monosyllabes : *barg, berg, gasst, gesst, hund, hind, suhn, sihn*, etc.

2° Quelques rares masculins en -el, -en, -er, -im : *bruder, brider, nomen, nemen, wogen, wegen, nogel, negel, fodim, fedim* (parfois aussi *fodim*), *worim, werim*.

3° Les féminins suivants : *bank, beink, bord, berd, brusst, brisst, gans, gens, hak, hek, hand, hend, kas, kez, kuh, kih, laus, leis, maus, meis, nacht, necht, schnur, schnir, shtodt, shtedt, taus, teis, tochter, techter, wand, wend*.

Enfin, ont une même forme au pluriel et au singulier :

1° Les *nomina agentis* en -er (ils peuvent aussi prendre -ss) : Ex. *der lehrer, di lehrer* ou *lehrerss*.

2° Les masculins en -iker qui désignent des personnes : Ex. *der politiker, di politiker*, etc.

3° Les masculins en *-er* désignant la nationalité, etc. :
Ex. *der Engländer, di Engländer*, etc.

4° Quelques masculins en *-el* : *arbel, beigel, epel, lefel, schtiwel, zigel*.

5° Quelques noms en *-er* : *der finger, di finger, di schwesster, di schwesster, doss fensster, di fensster*.

6° Quelques noms en *-(e)n* : Ex. *der wolken, di wolken* (ou *wolkenss*), *der schtern* (étoile), *di schtern* (mais *schtern*, front, pl. *schternss*), etc.

7° Quelques monosyllabes, masculins et neutres, dont les sons radicaux sont *e, ei, i* : *der hecht, di hecht, der knecht, di knecht, der feind, di feind, der freind, di freind, der brif, di brif, doss ferd, di ferd, doss recht, di recht, doss werk, di werk, doss licht, di licht*, etc.

8° Enfin, l'hébreu +DUT, pl. +DUT.

De même qu'en allemand, certains noms ont ici des pluriels différents, selon leurs significations respectives : Ex. *man*, mari, pl. *manen* ; *man*, homme, mâle, pl. *mener* ; *man*, membre de l'humanité, pl. *leit*.

Certains noms n'ont aussi qu'un seul genre, singulier ou pluriel.

Mais une particularité du judéo-allemand, c'est de considérer parfois comme pluriel certains noms de substances : Ex. *mit di milch*, au lieu de *mit der milch, meine milch*, et non *mein milch*.

Enfin, les noms propres, pour autant qu'ils aient un pluriel, le forment régulièrement en *'(e)ss* : Ex. *di Rotschild'ss*, etc.

§ 3. FLEXION

La déclinaison régulière des substantifs est comme suit :

Singulier			
Nom.	<i>der bruder</i>	<i>di tochter</i>	<i>doss kind</i>
Gén.	<i>dess bruderss</i>	<i>der tochterss</i>	<i>des kindss</i>
Dat.	<i>dem bruder</i>	<i>der tochter</i>	<i>dem kind</i>
Acc.	<i>dem bruder</i>	<i>di tochter</i>	<i>doss kind</i>

Pluriel			
Nom.	<i>di brider</i>	<i>di techter</i>	<i>di kinder</i>
Gén.	<i>di briderss</i>	<i>di techterss</i>	<i>di kinderss</i>
Dat.	<i>di brider</i>	<i>di techter</i>	<i>di kinder</i>
Acc.	<i>di brider</i>	<i>di techter</i>	<i>di kinder</i>

Comme le schéma le donne à remarquer, le génitif pluriel a le caractère du génitif saxon-anglais. Au singulier, ce système se combine avec celui de l'allemand, dans *der tochter-ss* p. ex.

Ce génitif précède donc toujours le substantif qui le régit; éventuellement, celui-ci sera précédé immédiatement de l'article *a* : Ex. *dess bruderss freind* (l'ami du frère); *dess bruderss a freind* (un ami du frère).

Les noms désignant des êtres inanimés forment leur génitif par circonlocution : Ex. *di gassen fun der schtodt* (les rues de la ville), etc.

Il en est de même pour les pluriels en *-(e)ss* et *-UT*, lesquels n'ont pas de forme spéciale pour le génitif, et la même tournure peut s'employer, d'une façon générale, dans tous les cas : Ex. *doss kenigreich fun Got* (le royaume de Dieu), etc.

Certains mots possèdent une déclinaison spéciale. Ce sont :

1° *Der mensch, dess menschen, dem menschen ; di menschen, etc.*

2° *Der tate, dess tatens, dem taten ; di tatens, etc.*

3° *Der RBI, dess RBI'(n)ss, dem RBI'n ; di RBIIM, di RBIIM'ss, etc.*

4° *Di mame, der mames, der mamen, di mamen ; di mames, etc.*

5° *Der seide, dess seidens, dem seiden ; di seidens, etc.*

6° *Di muhme, der muhmess, der muhmen, di muhme ; di muhmess, etc.*

7° *Der jud, comme der mensch.*

8° *Di bobe, comme di mame.*

9° *Di luft, dans le sens d'« espace », fait au datif luften.*

10° Le mot *harz*, précédé d'une préposition, fait *harzen* : Ex. *in harzen*.

11° *Leit* fait au gén. *leitens*, au datif *leiten*, lorsqu'il suit immédiatement une préposition (sans en être séparé par l'article) : Ex. *fun leitens wegen, bei leiten, etc.*

Les noms propres ont aussi leur déclinaison à eux.

Les noms de personnes, masculins et féminins, ont 'ss, 'n, 'n au génitif, au datif et à l'accusatif respectivement.

Dans les polysyllabes, pour une raison d'euphonie, après les lettres *s, ss, sch, tsch, z, T*, immédiatement précédées d'une voyelle, l' 'ss du génitif est remplacé par 'ess : Ex. *PRÇ'ess, Abramowitsch'ess, etc.*

Mais tous les monosyllabes, ainsi que les polysyllabes ne rentrant pas dans la règle précédente, forment leur génitif en 'ss : Ex. *Grež'ss, Markss'ss*, etc.

Les noms en *-ei*, (*-ai*), *-au* (*-oi*), *-m*, *-n*, prennent 'en au datif et à l'accusatif : Ex. — BRHM'en, *Tol-sstoi'en*, etc.

Si un mot se termine par un *l* précédé d'une consonne (ou d'une voyelle qui ne se prononce pas), il fait ses datif et accusatif en 'en : Ex. *Feigel* (prononcez *Feigl*), dat. et acc. *Feigl'en*.

Dans le cas contraire, on emploie 'n : Ex. YŠR—L'n, *Kassel'n*.

Il est à remarquer que, lorsqu'un nom propre suit un nom commun, ou *vice-versa*, les terminaisons des cas ne se placent qu'après le dernier : Ex. *bei der muhmen*, mais *bei der muhme ŠRH'n*; *ich hob begehent MŠH'n*, mais *MŠH dem lehrer*. On peut y voir un nouvel exemple du relâchement de la déclinaison, dans le sens anglais.

(A suivre.)

H. BOURGEOIS.

LES BASQUES EN 1526

M. Hugo Schuchardt a bien voulu, il y a quelque temps, me faire connaître l'existence d'un curieux article paru dans l'*Archiv für Kulturgeschichte* (édité par G. Steinhausen), tome V (1907), p. 385-439. En voici le titre : « Die tagebuchartigen Aufzeichnungen des pfälzischen Hofarztes Dr. Johannes Lange über seine Reise nach Granada im Jahre 1526. Mitgeteilt und erläutert von Adolf Hasenclever. » M. Schuchardt a extrait de ce travail tout ce qui, de près ou de loin, a rapport au Pays basque (j'en reproduis le texte original dans une première ligne); il y a joint une traduction en allemand moderne (deuxième ligne); j'ai de mon côté, donné une version française (ligne trois).

Georges LACOMBE.

S. 409

« Castanier-Land »
Gaskogner-Land
Pays de Gascogne

S. 410

« Tartas »
Tartas
Tartas

.....

« In diser Stat an dem pfnstmonedt
In dieser Stadt am Pfnstmontag
Dans cette ville (Tartas) le lundi de la Pentecôte

» haben sy einen Bischoff geklaydet und frauen und
haben sie einen Bischof eingekleidet und Frauen und
ils ont fait prendre l'habit à un évêque et filles et

» gesellen die nacht und gantzen tag mit sambdt
Burschen haben die Nacht und den ganzen Tag zu-
garçons ont durant la nuit et tout le jour dansé en-

» den pfaffen getantzet. »

sammen mit den geistlichen getantzt.

semble avec les ecclésiastiques.

S. 411

« Das Land Peschaya » « Bagonia »... « Anyou »...

Das Land Biscaya Bayonne Ainhoa

Le Pays de Biscaye Bayonne Ainhoa

S. 411

« Das Landt Bascho »' « Elysando »

Das Baskenland Elizondo

Le Pays basque Elizondo

« Ist auch ein dorff an dem pampalonischen

Ist auch ein Dorf am Gebirg von Pampelona,

Est aussi un village situé sur la chaîne de

» gepirge gelegen, welches man Lateinischs Py-
welches man auf lateinisch Pyreneos
montagnes de Pampelune, que l'on nomme en latin

» reneos montes nennet... »

montes nennt.

Pyreneos montes.

« In disem obgemelkten gepirge leydt das Landt
In diesem obbemeldeten Gebirge liegt das Basken
Dans cette susdite chaîne se trouve le pays

» Baschko, welichs ein unhofflich volck hat, eine
land, welches ein ungesittetes Volk hat: eine
basque, habité par un peuple rude ayant sa

» sunderliche sproche, welche mit dem welischen,
eigentümliche Sprache, welche mit dem Welschen,
langue à lui, laquelle n'a rien de commun avec

» Latein, frantzosischen, deutschen und hispani-
Lateinischen, Französischen, Deutschen und Spani-
le roman, le latin, le français, l'allemand et l'espa-

» schen nichts gemaynes hat, darin die Junckfrauen
schen nichts gemein hat, wo die Jungfrauen alle
gnol; leurs jeunes filles sont complètement

» alle (S. 412) beschoren seyndt kolbith und nach der
kahl (klobicht) geschoren sind und nach der Pauke
rasées et frappent le tambourin pour

» paucken singen zum tantze, und au dem tantze zu
zum Tanze singen, und im Tanze zu
la danse; sauter dans la danse,

» springen und alle geradigkeit zu üben, auch des springen und alle Behendigkeit (oder Gewandtheit) pratiquer tout exercice de souplesse, et même

» pales zu spielen ist den pristern unverweiszlich. zu üben, auch Ball zu spielen ist den Priestern un- jouer à la paume est permis aux prêtres.

» Diese obgemelte Junckfrauen mit den henden verwehrt. Diese obbemeldeten Jungfrauen versper- Les susdites jeunes filles barrent la route aux cava-

» aneinander geschlossen und nach der paucken ren, sich einander beinen Händen fassend und zur liers en se saisissant ensemble par la main et chan-

» singende in den dorffern verhalten den Reuttern Pauke singend, den Reitern die Strasse und nöti- tant au son du tambourin et les forcent à leur faire

» die Strosse und begeren von in eine verehrunge. gen sie zu einem Geschenk.

un présent.

» Auch hat disz Landt sonderlich ungelerte pries- Auch hat das Land höchst ungelehrte Priester*, Ce pays a aussi des prêtres fort ignorants*,

» ter*, welchen die weyber, so sie ausy der kirche denen die Weiber, wenn sie aus der Kirche gehen, auxquels les femmes, quand elles sortent de l'église,

*. Hierzu merkt der Herausgeber aus Leo von Rozmitals Reise Ici l'éditeur du Voyage de Léon de Rozmital

(1465-1467) S. 166 an : « In dem land haben die pffaffen weiber
In dem Land (Baskenl.) haben die
(1465-1467), p. 166, remarque : « Dans le p. basq., les ecclésiast-

» geen, die hende kussen, und in der kirchen ofte die Hände küssen und in der Kirche oft den Saum baisent les mains et souvent à l'église l'extrémité

» den sauen an der Cassel. »

der Casel (Casula).

de la chasuble.

» Alantza. »

Lanz

Alantza

« Ist in dem obgemelten gepirge auch ein dorff, in Ist in dem obbemeldeten Gebirg auch ein Dorf, in Est aussi un village de la susdite montagne, dans

» welchem der pfarrher am Sontage trinitatis zu dem welchem der Pfarrer am Sonntag Trinitatis bei dem lequel le curé chantait le dimanche de la Trinité, à

und sein übel gelert und predigen auch nichts dan die zehen Geistlichen Frauen und sind sehr ungebildet und predigen auch tiques ont des femmes et sont très incultes, ne prêchent en outre

gebot und iederman beichttet kein andre beicht dann die der nichts als die zehn Gebote und jedermann beichttet keine andere rien autre que les dix commandements, et personne ne se confesse

priester vorm altar spricht. Er hab grosz oden kleins ünd gethuen, Sünde als die der Priester vor dem Altar sagt. Möge er eine grosse d'autres péchés que de ceux dont parle le prêtre devant l'autel.

so nent er doch keine mit namen, sunder mit *der* beicht vil er's oder eine kleine Sünde begangen haben, so nennt er doch keine Si l'on commet un péché grand ou petit, on n'en nomme aucun ausgerichtet haben. »

mit Namen, sondern will mit *der* Beichte die Sache erledigt haben. par son nom, mais on veut avoir terminé la chose par *cette* con-

[fession. »

» umgange sang *Salva Regina* und in der kirche
Umgang *Salve Regina* sang und in der Kirche als
la procession, le *Salve Regina* et à l'église n'avait

» zu einer ziere nichts den Tischtucher und hanut-
Schmuck nichts als Tisch- und Handtücher aufge-
appendu comme ornements que des nappes et des

» zwehel hatt auffgehungen. »

hangen hatte.

serviettes.

Y A-T-IL VRAIMENT

UNE

ERREUR DE TRADUCTION DANS LA BIBLE ?

Dans cette Revue, vol. XLIV, p. 89 à 116, M. S. Ferarès a consacré un article très érudit et très nourri à la prohibition biblique : לא תבשל גדי בחלב אמו (Exode 23, 19; 34, 26 et Deutéronome 14, 21) « Ne faites pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère ». Il en trouve la rédaction ambiguë, et la prohibition, généralisée par les Docteurs, qu'on ne doit pas faire cuire de la viande dans du lait, incompatible avec le bon sens humain. Par conséquent il tâche de trouver dans ce passage un sens différent de celui que donne la traduction usuelle. Il propose de rendre חלב par « mamelle » au lieu de « lait », appuyé sur l'autorité de quelques lexiques et de Luther qui traduit notre passage : « Du solt das Böcklin nicht kochen, dieweil es an seiner Muttermilch ist ». Notre passage serait donc à traduire : « tu ne feras pas cuire l'agneau à la mamelle (au sein, pendant qu'il tette) de sa mère ». M. Ferarès regarde comme but de la défense biblique la protection du jeune bétail et n'y voit qu'une loi purement agricole. L'auteur de la Bible n'avait en vue par son ordonnance que d'enseigner aux Hébreux un prin-

cipe fondamental concernant l'élevage du bétail. M. Ferarès ne conteste pas absolument que l'interdiction puisse aussi avoir un but humanitaire; mais il le place au second rang par rapport à l'enseignement agricole.

L'article qui a été connu en Allemagne en dehors des cercles linguistiques par des tirages à part de la Revue distribués par l'auteur et surtout par un compte rendu dans le journal « *Liberales Judentum* » du mois de Décembre 1911, p. 281 et suiv., n'a pas manqué de soulever de vives protestations (*ibid.*, n° de janvier 1912, p. 17 et suiv.). L'excellent connaisseur des Septante, M. le professeur Cohn, de Breslau, trouve que la traduction grecque : οὐχ ἐψήσεις ἄρνα ἐν γάλακτι μητρὸς αὐτοῦ ne peut pas être interprétée autrement que « tu ne feras pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère ». Philon a aussi compris l'ordonnance dans ce sens, bien qu'il ne semble pas connaître ou ne mentionne pas la Halacha des Docteurs qui défend de préparer toute viande avec du lait. Les passages de Philon (547 D à 549 E et 553 à 554) cités par M. Ferarès ne se rapportent point à notre prohibition, mais à l'interdiction défendant de sacrifier un animal nouveau-né avant le septième jour après sa naissance (Exode 22, 29 et Lévitique 22, 27).

M. Ferarès pose en principe, comme le grand philosophe juif du moyen-âge et interprète de la Bible Maïmonide, que tout ce qui se trouve dans le livre saint doit être en accord avec le bon sens humain. Or le bon sens n'est pas une loi mathématique, invariable pour toujours. Un usage que nous regar-

dons comme répondant au bon sens n'est peut-être pas considéré tel par un peuple possédant une culture très différente de la nôtre, et les notions de bon sens varient également dans les diverses époques de l'histoire humaine tout comme dans les différents âges du même individu. Les règles de jeu, par exemple, que s'imposent nos enfants, sont rigoureusement observées par le groupe inventeur, sans que nous autres adultes les trouvions toujours en accord avec notre logique et notre bon sens à nous. C'est que chaque âge, chaque époque, chaque culture a ses propres notions de logique, émanant d'une mentalité tout à fait différente de celle d'une autre époque ou culture. Si une ordonnance posée pendant une époque ou par une culture quelconques se maintient très longtemps et se trouve par là transférée dans une époque et une culture différentes, elle paraît très souvent illogique, incompatible avec le bon sens alors en vigueur. Donc, pour tirer la conséquence de ces déductions pour notre sujet actuel, il n'est point dit que, si la prohibition de faire cuire de la viande dans du lait paraissait illogique à Philon, à Maïmonide et semble telle à M. Ferarès, elle était regardée comme contraire au bon sens par les vieux Israélites. Il faut donc tâcher de comprendre et d'expliquer cette prohibition comme l'indice d'une civilisation très primitive et très ancienne, dont le souvenir était déjà perdu du temps de la rédaction définitive de la Bible telle que nous la possédons aujourd'hui.

Les prohibitions dans le domaine de la nourriture chez des peuples de culture primitive ont une double source : une interdiction peut émaner de notions de

« *totémisme* » ou elle est une simple interdiction « *taboue* ». Quelques mots d'explication seulement pour ceux de nos lecteurs qui ignoreraient ces termes ethnographiques. On comprend par « *totémisme* » le culte d'un animal quelconque (lion, crocodile, aigle, etc.) chez des peuplades de l'Océanie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie du Nord. Chaque clan a son « *totem* » spécial qu'il regarde comme l'ancêtre dont la tribu a pris son issue. L'animal sacré qui symbolise le clan a une influence considérable sur son destin, ne doit pas être mangé, et même son nom ne doit pas être prononcé en temps ordinaire. Mais de *totémisme*, nous n'en trouvons que des traces douteuses dans les origines de la religion israélite (le serpent d'airain, le veau d'or?). Par contre, les prohibitions *taboues* sont très nombreuses dans les ordonnances de la Bible. Le terme « *tabou* », emprunté aux langues polynésiennes, signifie « interdiction ». Des idées *tabouistiques* sont répandues partout dans le monde; on les rencontre dans toutes les civilisations, même les plus élevées, sans qu'on puisse toujours expliquer leur origine ni leur signification primitive. Néanmoins elles sont toujours rigoureusement observées, et un membre de la société qui oserait les enfreindre serait exposé au mépris général sinon à des punitions sévères et même à la peine de mort. Ainsi, chez les anciens Israélites, un individu qui enfreignait l'ordonnance de jeûner à la fête de l'expiation (10 Tichri) ou de manger des pains azymes pendant le Passah encourait la peine de mort (Lévitique 23, 29 et Exode 12, 15). Si quel-
qu'un trouve ridicule la stricte observation de préceptes

religieux souvent contraires à tout bon sens, je n'ai qu'à lui rappeler nos usages et formules de politesse, la façon de nous habiller, etc.; celui qui les négligerait, risque infailliblement d'être frappé de la proscription sociale même dans notre civilisation avancée. Ne nous étonnons donc plus, si la religion israélite a aussi conservé des usages qui ne répondent pas à notre bon sens actuel.

Au nombre des interdictions taboues rentre la prohibition de manger ou même de toucher certains animaux qu'on regarde comme impurs; des prohibitions « taboues » pareilles touchent de près au « totémisme ». Mais le « tabou » donne aussi des ordres positifs : un animal doit être pris, tué, dépecé d'une façon prescrite; dans certaines occasions il faut porter des vêtements ordonnés et s'abstenir d'autres, ou il faut se servir de certains mots et éviter les mots usuels, etc., etc. Les préceptes tabous ne se rapportent souvent qu'à des temps ou des lieux fixés, à certaines classes de la population, aux hommes ou aux femmes, etc. Une grande partie de l'appareil extérieur de la religion israélite se compose de pareils ordres ou défenses tabous.

Or, l'interdiction biblique de faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère n'est évidemment qu'une formule symbolique pour la prohibition générale de préparer de la viande dans du lait, que les Docteurs n'ont point inventée, mais qu'ils trouvaient en usage chez le peuple israélite depuis un temps immémorial. C'est ce que nous allons prouver dans les lignes suivantes.

M. Ferarès a eu soin d'examiner (p. 92 suiv.) les prescriptions qui précèdent notre prohibition dans les différents passages de la Bible; mais il ne s'est point soucié des versets qui la suivent. En cela, il a eu tort, car nous verrons qu'ils sont bien plus importants pour notre recherche que les versets précédents. La prohibition se trouve trois fois dans la Bible : Exode 23, 19 et 34, 26 et Deutéronome 14, 21. Les deux premiers passages sont à peu près identiques en ce qui précède; ce sont des ordonnances s'occupant des fêtes et des sacrifices. Ils se distinguent toutefois par les versets qui les suivent. Le troisième passage (Deutéronome 14, 21) est tout à fait différent des deux premiers. Là, notre prohibition se trouve intercalée entre d'autres prescriptions relatives à la nourriture et des ordonnances réglant l'offrande de la dime au temple de Jahvé. Puisque la rédaction du Deutéronome est de date assez récente (époque du premier exil, comp. p. ex. Sellin, *Einleitung in das alte Testament*, p. 49 suiv.), nous n'avons pas à nous occuper de ce passage dans une recherche qui veut remonter aux plus anciennes sources d'une très vieille interdiction taboue. Par contre, les deux passages de l'Exode appartiennent à des parties de la Bible que la critique moderne fait remonter à la plus haute antiquité, avant l'établissement des tribus israélites au pays de Kanaan (*l. c.*, p. 23 suiv.).

Dans le passage de l'Exode où notre prohibition se trouve pour la première fois, elle est suivie (Ex. 23, 20 suiv.) de la promesse que Jahvé enverra un *mal'ākh* (ange) pour conduire les Israélites à la victoire, s'ils

obéissent à ses ordres. Le *mal'ākh* est quasi le sous-chef de guerre de Jahvé (un *légal*, comme disaient les Romains), qui leur montrera la voie de la conquête du pays désiré (Kanaan). Le second passage (Ex. 34, 26) ne diffère pas du premier quant au texte précédant, mais il est suivi du récit que Jahvé dicta toutes ces ordonnances à Moïse qui, pendant son séjour de quarante jours et quarante nuits sur le mont Sinaï, les écrivit sur les tables d'alliance. Donc, la prohibition de faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère fait partie de la plus ancienne législation rituelle des Israélites que la tradition associe au nom de Moïse.

Or, il est intéressant de retrouver le même usage sous une forme encore plus rigoureuse chez les Massaï, tribu nomade et guerrière qui habite la grande steppe de l'Afrique orientale allemande. Les Massaï sont un peuple d'origine sémitique, qui se distingue nettement par son physique, ses croyances et ses mœurs des tribus nègres avoisinantes. Sans doute, les Massaï ont immigré en Afrique dans un temps très reculé de la péninsule de l'Arabie, pays d'origine commun à tous les peuples sémites. Depuis plusieurs années nous possédons sur eux des informations très exactes dues à M. Merker, ancien capitaine de la troupe coloniale allemande, mort prématurément en 1908. La deuxième édition de son livre : « Die Masai. Ethnographische Monographie eines ostafrikanischen Semitenvolks » a paru en 1910. A la page 33 nous lisons : « *Gekochtes Fleisch und Milch genießt man nicht an einem Tage zusammen. Oft wird daher dargebotene Milch abgelehnt in der Hoffnung, noch amselben Tage eine Fleischmahl-*

zeit zu erhalten. Wer beide Speisen an einem Tage geniessen will, bricht erst vor dem Genuss des Fleisches, wozu er durch einen in den Hals gesteckten Grashalm den nötigen Reiz erzeugt. Man vermeidet es auf das Peinlichste, Milch mit Fleisch in Berührung zu bringen. (On ne mange pas de la viande cuite et du lait le même jour. Souvent le lait offert est refusé parce qu'on espère avoir de la viande le même jour. Celui qui veut manger les deux mets le même jour, vomit avant de manger la viande, en introduisant un brin d'herbe dans le gosier. On évite rigoureusement de faire toucher de la viande à du lait.)

Chez les Massaï nous retrouvons donc la prohibition biblique sous une forme bien plus sévère et plus étendue. La coutume de ce peuple nous prouve aussi que l'explication de cette interdiction que donne Maïmonide n'est pas juste. Il l'explique dans son *Guide des Égarés*, chap. 48, par le fait que la loi biblique ne veut pas qu'on mélange des choses qui appartiennent à des espèces différentes. Mais les Massaï boivent du lait mélangé avec du sang (Merker, *l. c.*, p. 32 suiv.).

Les prohibitions taboues deviennent plus rigoureuses après la circoncision que les Massaï pratiquent comme les Israélites, mais seulement à l'âge de puberté entre 12 et 16 ans. Après cette cérémonie les jeunes gens entrent dans la vie guerrière, et habitent, séparés de leurs familles, un « kraal » à eux avec les jeunes filles du même âge dans une liberté absolue qui n'est limitée que par des interdictions différentes pour les diverses classes (années) de circoncision. La classe aînée p. ex. ne doit

manger ni la tête ni le morceau de la queue¹ d'une bête abattue, tandis que la jeune classe ne mange ni la courge ni le concombre; certains mots sont « tabous » pour les uns et d'autres mots pour les autres (Merker, *l. c.*, p. 72). Les communications de M. Merker nous sont confirmées par un ouvrage antérieur sur les Massaï de M. Joseph Thomson, savant anglais. Je cite d'après la traduction allemande par M. W. von Freeden : *Durch Massai-Land*, Leipzig 1885. M. Thomson nous donne (p. 383 suiv.) encore d'autres détails intéressants sur la nourriture des jeunes guerriers. Selon lui, seulement la viande du bœuf, de la brebis et de la chèvre est permise; mais les jeunes guerriers ne doivent la manger qu'en dehors de leur « kraal » à un endroit éloigné. Si quelqu'un a bu du lait le même jour, il est obligé de prendre un purgatif très fort pour en écarter toute trace de son estomac.

Comme les Massaï ont un grand nombre de croyances et d'usages religieux en commun avec les Israélites et que cette coïncidence ne peut s'expliquer que par une origine commune, aucun lien n'existant en temps historique entre les deux peuples, nous sommes en droit de reporter la prohibition biblique de manger de la viande et du lait ensemble à la période proto-sémitique. Je crois en outre qu'à l'origine elle ne se rapportait qu'à la classe guerrière, comme elle est le plus rigoureusement observée par les guerriers massaï et que, chose curieuse, au premier passage où elle se trouve dans la Bible, elle est suivie de promesses de

1. Ce morceau ne se mange pas non plus chez les Israélites.

victoire et de conquête, comme nous avons vu plus haut. La stricte observation de la prohibition garantit le succès dans des entreprises guerrières chez les Massaï tout comme chez les anciens Israélites. Par contre, toute négligence dans l'observation attire la colère de Dieu (*N'gai* chez les Massaï, *Jahvé* chez les Israélites) sur les coupables. Un souvenir lointain de cette croyance se trouve encore dans le passage du Deutéronome (14, 21), où l'interdiction est justifiée par le motif que les Israélites sont un peuple sacré à *Jahvé*, leur dieu. Or *Jahvé* est pour les vieux Israélites *'elō'ēi zeba'ōth*, le dieu des armées.

Une preuve que la prohibition de manger de la viande et du lait ensemble était commune à tous les Sémites est fournie par Ibn Esra dans son commentaire à la Bible, Ex. 23, 19. Il dit qu'à son temps (XII^e siècle) cet usage était observé dans toute l'Arabie¹. Cette notice a échappé à M. Ferarès qui ne cite pas Ibn Esra, bien qu'il connaisse les autres commentateurs de la Bible (Onkelos, Maïmonide, Rasji).

Les Falachas, tribu de croyance israélite habitant l'Abyssinie, qui ne connaissent pas les doctrines talmudiques et n'observent que les fêtes et rites ordonnés dans la Bible, ignorent l'interdiction de manger de la viande et du lait ensemble. Je regarde cette circonstance comme une preuve de plus qu'ils ne sont pas d'origine sémitique et qu'ils n'ont accepté qu'assez tard la religion juive, comme la majorité de leurs compatriotes ont embrassé le christianisme. La langue

1. Il n'est pas probable que l'expansion du judaïsme en Arabie avant Mahomet ait apporté cet usage aux Arabes.

hébreue est absolument inconnue aux Falachas, ils ne connaissent que la traduction de la Bible dans la vieille langue amhare (le ghé'ez). Leur physique ne les distingue pas non plus des Abyssiniens chrétiens. Il est aussi remarquable qu'ils ne connaissent pas le mot « synagogue »; ils le remplacent par « mesghid », mot correspondant à l'arabe « mosquée ». Un fait curieux : dans les papyrus en langue araméenne d'Assuan, le même mot est employé pour désigner le temple de יהוה à Jeb. Je m'abstiens d'en tirer des conclusions.

La secte des Karaïm, au contraire, qui rejette également les doctrines des Rabbins, observe rigoureusement l'interdiction de ne pas faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère. Selon Samuel el-Mag'rebi, Kitâb el-Mourschid (écrit en 1434 après J.-C.), chap. 17 (édition avec traduction allemande par M. Lorge, Berlin 1907, p. 68 suiv.), ils l'auraient étendue, par analogie, à tous les animaux que la Bible permet de manger et ne feraient pas cuire p. ex. la brebis dans du lait de brebis, etc. Leur doctrine ne permet donc pas de préparer la viande dans le lait de la même espèce. Il est toutefois remarquable qu'on ne doit pas non plus préparer la volaille dans du lait, selon Samuel el-Mag'rebi. Probablement l'interdiction était donc aussi générale chez les Karaïm et l'auteur cherche à la faire accorder avec le texte de la Bible en la motivant comme Maïmonide.

L'interdiction de manger de la viande et du lait ensemble remonte donc aux origines du peuple israélite; elle nous rappelle l'époque de son histoire où ses tribus vivaient encore en nomades guerriers dans les

déserts avoisinant le pays de Kanaan. La vie nomade s'est perdue dès que la possession de la terre promise fut assurée aux fils d'Israël; mais la vieille coutume de ne pas « faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère », resta en vigueur et parut assez importante aux rédacteurs de la Bible pour les engager à la codifier pour la faire conserver au peuple israélite même dans les conditions nouvelles de son existence comme peuple agricole.

Berlin.

Sigmund FEIST.

Note de correction. — L'article que M. Ferarès vient de publier (p. 95 suiv. de ce volume) comme suite à son premier article ne sert qu'à renforcer son explication du passage biblique par des raisons purement linguistiques et ne nous engage pas à modifier notre point de vue exposé dans l'article précédent.

LES MOTS

ARABES ET HISPANO-MORISQUES

DU « DON QUICHOTTE »

(Suite)

D'où vient que ALFANEQUE, nom de quadrupède, désigne aussi en castillan et en portugais un oiseau de haut vol? C'est une question au sujet de laquelle on a émis des opinions très diverses, très hasardées et d'autant plus inutiles qu'elle est à peu près résolue depuis longtemps.

L'ancien dictionnaire de l'Académie nous apprend que l'*alfaneque* est une espèce de faucon que les Barbaresques de Tunis et de Tlemcen dressaient pour la chasse aux perdrix, sacrets, butors, lièvres et lapins, et venaient vendre en grand nombre à Oran¹. Il est probable qu'il en était déjà ainsi du temps de Pedro de Alcalá, puisqu'il mentionne — à défaut du *fanek* — le *halcon alfaneque* qu'il traduit par *fanéque*.

Cette transcription d'un terme inconnu partout ailleurs, si ce n'est du Père Guadix qui, bien ou mal, le prononce *fanaqa*, laisse malheureusement le

1. Oran appartient aux Espagnols de 1505 à 1791.

choix entre plusieurs graphies et prononciations offrant chacune un sens différent. De là une série de suppositions touchant l'origine du mot.

Sousa le premier¹ y voit l'arabe *el-Hâniq* « l'étranger ». Alix opine pour *el-Hanak* « le bec de corbeau ». Engelmann n'ose pas décider si le *fanéque* d'Alcalá est vraiment un mot arabe. Dozy, moins embarrassé, démontre que, étant donné *halcon alfanéque*, on a d'abord dit *Bâz al-Fanek* « le faucon avec lequel on chasse non seulement des lapins, etc., mais aussi et surtout des *fanek* », mais que, pour la brièveté, on supprima plus tard le mot *Bâz*. « Et voilà, conclut-il, comment il s'est fait que le nom d'un quadrupède est aussi devenu celui d'un oiseau ! » Il y a bien l'exemple de *Nebulasit*, pour *Danab ul-Asad*², mais il n'autorise tout de même pas une *diminutio capitis* aussi radicale.

Tenant à bon droit cette ingénieuse argumentation pour peu solide, Eguilaz propose à son tour comme solution étymologique soit l'arabe *el-Hanaky*, qu'on trouve chez R. Martin, au lieu de *hânik*, var *hâlik*, c'est-à-dire « le (faucon) noir foncé », soit le latin *falco*, corrompu en *faneco*, puis, avec l'article arabe et une terminaison spéciale à cet idiome, en *alfanéque*. C'est l'hypothèse qui paraît à M. Lammens la plus plausible.

Pas plus que la précédente, ces deux opinions ne sauraient se soutenir un seul instant : la première

1. Dans ses *Vestigios da lingua arabica em Portugal*, Lisboa 1789, réimprimé en 1830 avec des additions de Moura.

2. Étoile β de la queue du Lion.

parce que l'alfaneque est de son espèce un faucon au plumage blanchâtre tacheté de gris (*Acad.* 1884) ; la seconde, parce qu'il est impossible que l'espagnol, après avoir dérivé très régulièrement *halcon* de *falconem*, ait pu engendrer sur le tard un monstre que n'auraient même pas imaginé les Mozarabes. Autant vaudrait *al-Phoenix*.

En l'absence de tout renseignement historique, de tout moyen de contrôle, nous en sommes réduits au calcul des probabilités. Or il n'est question nulle part d'un oiseau de haut vol dont le nom se rapproche du mot *alfaneque*. Les récits de chasse d'Ousâma ibn Mounqid, le chapitre que Khalil ez-Zâhiry (p. 126-7) consacre à la fauconnerie des sultans Mamloûks, le *Traité de Vénerie* d'El-Mangaly¹ ne nous sont ici d'aucun secours. Sans doute ce mot représente-t-il, au lieu d'un nom, un surnom, et encore un surnom tout local. El-Mangaly cite des oiseaux de chasse qu'on distinguait par des épithètes telles que le ravisseur, l'assaillant, le briseur. On peut donc accorder le bénéfice de la vraisemblance à l'étymologie proposée par Sousa, ignorée ou rejetée par Dozy, car, pour le sens, « l'étrangleur » est un qualificatif qui s'applique on ne peut mieux à un oiseau de chasse, et, quant à la forme, il convient seulement de changer *el-Hâniq* en *el-Hannâq* à cause de l'accentuation, le nom d'agent (part. pr.) en nom de métier. Dans la transcription des mots arabes, l'espagnol tient très rarement compte du redoublement des

1. Publié et traduit par Florian Pharaon, Paris 1880.

consonnes, sauf pour *r* et *l* ; ainsi *tahen* représente normalement *Ṭaḥḥân* (bête de somme qui fait tourner la meule), *almohada* = *al-Mikhadda* (oreiller), *azacan* = *as-Saqqâ* (porteur, vendeur d'eau), etc.¹

Alfaneque s'adoucit dans le galicien en *alfanegue*, dans le catalan en *alfanet* qui, passant en français, devint *alphanette* et *alphanesse* (cf. Devic, Lammens).

ALFANEQUE ne désigne pas seulement un quadrupède à fourrure fine et un oiseau de haute et basse volerie. Avec le sens de *fennec* et de *faucon*, il cumule celui de « tente, pavillon », aujourd'hui désuet. Il va sans le dire que l'origine de ce troisième *alfaneque* diffère entièrement de celle des deux autres. C'est le berbère AFARAG, vulg. *afrâg*, qui spécifie dans le Maghreb, ainsi que le dit Ibn Khaldouñ (*Prolog.* II, p. 70), la clôture en toile de lin dont les souverains du Maroc, d'un droit qu'ils réservent à leur seule personne, entourent leurs tentes et pavillons (*siyâdj*). Mais, par métonymie, c'est aussi l'immense tente-appartement du sultan². Depuis que le Maroc est à l'ordre du jour, il est peu de personnes qui n'aient fait connaissance avec cette expression.

Dozy lui a consacré dans son glossaire un article capital sur lequel il n'y a plus à revenir. Aussi n'est-ce pas sans étonnement qu'on voit Eguilaz faire

1. Cf. *supra* sub ALA (n° 1); Diez, *Gramm.*, I, 334; Guillermo Rittwagen, *De filología hisp.-arabica*, Madrid 1909, p. 44 sq.

2. Ibn Baṭoûta, II, p. 369 (*sératchè* en persan, d'où l'arabe *sorâdiq*), et p. 405 (*wiçâq*), puis III, p. 44, 251, 415. Sur le luxe déployé autrefois dans ces tentes, cf. Kremer, *Culturgeschichte des Orients*, II, p. 298 sqq.

litière d'un faisceau de preuves indiscutables' (il ne songe pas, du reste, à les discuter) et se mettre en frais d'une dérivation nouvelle : *el-Khânqâh* « couvent de derviches », trop contraire au sens vrai pour ne pas faire murmurer le bon sens. Malgré cela le dictionnaire de l'Académie a, de la meilleure foi du monde, sanctionné dans sa plus récente édition cette indication trompeuse.

Il y aurait toutefois un léger amendement à faire aux conclusions de Dozy. De ce que *Afarâg* est berbère et que les écrivains arabes cités ne font pas précéder ce mot de l'article. Dozy infère que la première syllabe d'*alfaneque* n'est pas l'article arabe, mais la première d'*Afarâg*, d'où les altérations successives : *afaréc*, *afanéc*, *alfaneque*. Cette filière peut être exacte en dépit de cette raison. Mais cette raison perd de sa valeur, si l'on considère que dans la langue vulgaire des Arabes du Maghreb les mots berbères ne sont jamais privés de l'article, quand celui-ci est nécessaire. Ainsi, sans quitter ce domaine, nous trouvons en espagnol *arrequife* (pointe de fer spéciale pour éplucher le coton) et en portugais *alfeizar* (le manche d'une scie) qui sont pour transcrire les mots berbères *ikhf* et *afôûs*, précisément déterminés ici par *al*. (Cf. Dozy, *Gl.*, pp. 201 et 112.) Rien ne nous dit en conséquence que, par contamination, sous l'influence des deux autres *alfaneque* ou *alfanegue* et grâce à une métathèse

1. Références à Ibn Baţoûta, au *Rauḍ-el-Qarţas*, à Léon l'Africain, Marmol, Clavijo, à la *Crónica de Alfonso XI*.

subie par l'*a* (*al-Farâg* au lieu de *al-Afrâg*), il en ait été différemment pour *alfaneque* = tente.

L'étude des mots issus de *sammoûr*, qui nous a entraîné si loin, nous amène, pour finir, à examiner le bien fondé d'une dérivation assez inattendue qu'Eguilaz attribue à *forro*, nom de la « fourrure » en général. Elle est basée sur la ressemblance, un certain air de parenté, qui existe entre l'arabe FARW (*Farou*), nom d'unité FARWA, vulg. FORWA (cf. Marcel), l'arabe andalou *Foro* (Ibn Guzman cité par Simonet, *Glos.*, p. 90), l'ancien castillan AFORRO, dont la première syllabe ne peut qu'être un vestige de l'article arabe à l'exemple de beaucoup d'autres mots hispano-morisques, enfin le basque FORRUA¹. La forme, l'accentuation, le sens sont identiques, à ce qu'il semble, de part et d'autre.

Cependant Diez et ceux qui l'ont suivi dans la voie difficile qu'il a ouverte, placent sur la même ligne et ramènent à la même source, d'une part : l'esp. *forro*, l'anc. fr. fuerre (= fourrure) et son diminutif *furrel*, var. *furrer* (= fourreau), le breton *feur*, l'angl. *fur*, l'ital. (avec les deux significations) *fòdero* ; d'autre part : l'anc. fr. *feurre*, *foerre*, *foarre* (= paille, fourrage, esp. *foraje*, ital. *foraggio*, angl. *forage*)². A cette double série de mots se correspondant mieux pour la

1. Dans le mot basque cependant, il ne faut pas s'y tromper, *a* est l'article.

2. Cf. le b.-latin *fodera* (pellitium), *fodra* (vestis duplicata), *fodorus* (vagina), *fodratura*, *forratura*, *furrura* ; *foderum* (annonna militaris) dans Du Cange, III, p. 333, 372, 444.

forme que pour le fond, ils assignent une origine commune : le gothique *fódr* qui, à côté du sens de « fourreau » seul attesté, aurait eu aussi celui de « nourriture des animaux, fourrage » (Futter zur Nahrung), qu'on retrouve dans l'anc. nordique *fódr*, v. h. all. *fustar*, et qu'on rattache à *fodjan* « nourrir » (cf. sanscrit *pūś*, même sens), d'où l'all. moderne *Futter* et l'angl. *fodder*¹. On voit par là que le germanique *fódr* implique deux idées diamétralement opposées : 1^o fourrure ou fourreau, 2^o fourrage, une seule expression confondant ce qui contient et ce qui est contenu.

Eguilaz, quant à lui, n'aperçoit dans *forro* que le mot arabe. Il est de fait que *Forwa* (dialectal), qui ne dut pas avoir de peine à devenir basque, a fort bien pu pénétrer dans les idiomes de la péninsule grâce à l'active et persistante importation des pelleteries orientales. Mais il faut aussi tenir compte de l'influence exercée par la pénétration des Barbares du nord, Suèves, Alains, Vandales, Visigoths. Mis en contact dès le VIII^e siècle, *Forwa* et *fódr*, sonnait aux oreilles, de même façon, désignant en outre, par une coïncidence singulière, le même objet (fourrure), se fondirent à un moment donné en un seul et même mot qui, l'arabe l'emportant à la fin, devint *al-For*^o, puis *aforro* par suite du renforcement de l'*r*, comme il était d'usage (cf. *riqueza*, *hourra*, *rroyo*, *Manrique*, etc...)².

1. Cf. Diez et Scheler, *Etym. Wörterbuch*, p. 183 et 200.

2. Voyez Diez, *Gramm.*, I, p. 336.

Cependant *forro*, d'allure toute romane, perdit, s'il l'eut jamais, le sens concomitant de « fourrage » propre à l'original germanique, mais qui se réalisa en *foraje*, comme ailleurs.

(*A suivre.*)

P. RAVASSE.

BIBLIOGRAPHIE

Nouum Testamentum latine secundum editionem sancti Hieronymi ad codicum manuscritorum fidem recensuerunt Iohannes WORDSWORTH, S. T. P., episcopus Sarisburiensis, et Henricus Iulianus WHITE, M. A., S. T. P., Noui Testamenti interpretationis Professor apud collegium regium Londini. Editio minor, curante Henrico I. White. *Oxonii*, e typographeo Clarendoniano; *Londini*, apud Societatem Bibliophilorum britannicam et externam. MDCCCXI, — pet. in-8°, xx-620 p.

Cette admirable édition du texte dit de la Vulgate, faite avec une science profonde et une prudence absolue, répond à la fois aux vœux des Bibliophiles et à ceux des hommes de foi. Ce n'est pas un livre de propagande, mais un ouvrage scientifique, où les textes ont été discutés et examinés mot par mot; les leçons fautives, douteuses ou inauthentiques ont été écartées et mises à part, en notes. Cette publication fait honneur à la Société Biblique.

Je tiens d'autant plus à le dire qu'on a pu se méprendre, paraît-il, sur ce que j'écrivais ici même en janvier dernier. Je n'ai pas voulu dire en effet que la Société Biblique se désintéressait de la science; je n'ai parlé que des traductions en langues étrangères,

surtout extra-européennes, qu'elle publie à grands frais et qu'elle distribue si libéralement. Ces traductions rendent les plus grands services aux linguistes, mais outre qu'elles ne sont pas toujours faites sur le même texte, ni avec une méthode uniforme, leurs auteurs n'ont pas tous le même souci de l'exactitude; les uns abrègent et les autres paraphrasent, et les traductions dans les divers dialectes d'une même langue ne sont pas toujours comparables. Les traducteurs sont parfois des gens du pays, plus zélés qu'instruits et qui ont reçu une instruction imparfaite et insuffisante. Y aurait-il moyen de remédier à ces inconvénients par des indications générales, par une sorte de guide-manuel? On pourrait au moins prescrire de traduire toujours sur le même texte, par exemple sur le texte officiel de l'Eglise anglicane.

Je ne ferai qu'un seul reproche au Nouveau Testament latin, *editio minor* : le papier est trop mince, ce qui rend le volume moins maniable et ne facilite pas les recherches.

Julien VINSON.

Twenty-seventh annual report of the Bureau of American Ethnology (Smithsonian Institution), 1905-1906. *Washington*, 1911, in-4°, 672 p. avec 130 illustrations.

Ce beau et intéressant volume continue magnifiquement la précieuse collection commencée en 1879. Il contient, outre le rapport administratif qui est court et substantiel, une complète étude d'ensemble sur les Omahas par M^{me} Alice Fletchez et M. Francis La

Flesche. Ce travail, qui commence à la p. 15, est on ne peut plus consciencieux et complet. Il étudie la race omaha à tous les points de vue, et la linguistique y tient, comme de raison, une grande place.

J. V.

Suomalais-ugrilaisen Seuran Aikakauskirja. Journal de la Société Finno-ougrienne, t. XXVII. *Helsingfors*, 1911-12, in-8°, 32-96-72-4-36-48 p.

Ce nouveau volume au moins aussi intéressant que les précédents contient : 1° Notices biographiques sur Otto Donner, par E.-V. Setälæ; 2° Les enchantements, recherche comparée sur les Légendes (en allemand), par Antti Aarne; 3° Une visite au Surœ et Schera-Yœgar (en anglais), par C.-G.-E. Mannerheing avec de nombreuses figures et une carte; 4° Fragment d'écriture mongolique carrée, par G.-J. Ramstedt (en allemand); 5° Extrait des procès-verbaux des séances en 1908-1909; 6° Rapports, liste des membres, etc., pour 1911.

J. V.

Suomalais-ugrilaisen Seuran toimituksia. Mémoires de la Société Finno-ougrienne, t. XXIX. *Helsingfors*, 1911, in-8°, 187 p.

Se compose d'un travail (en allemand) de M. Galo-Kalima sur les mots d'emprunt russe en syriène.

J. V.

Textes arabes de Tanger, par W. MARÇAIS. Paris, Impr. nat, 1911, pet. in-8°, xvij-505 p.

A côté de sa grande collection d'ouvrages intéressant surtout la politique, la géographie et l'histoire, l'École des Langues Orientales publie une petite Bibliothèque d'études destinée spécialement à ses élèves et composée de grammaires, de chrestomathies, de dictionnaires. J'ai inauguré la série par mon *Manuel de la langue tamoule*, puis est venu le travail de M. le capitaine Rambaud sur le *wolof*; un troisième volume comprenait des *Textes grecs* de M. Emile Legrand. Aujourd'hui paraît le quatrième, *Textes arabes de Tanger*, par M. W. Marçais, directeur de la Medersa de Tlemcen.

L'ouvrage comprend trois parties : les textes avec transcription en regard, la traduction française et un glossaire que l'auteur paraît avoir particulièrement soigné. Je n'ai pas qualité pour apprécier ce glossaire, ni pour vérifier l'exactitude de la traduction, ni pour juger le choix des textes, mais la transcription est de la phonétique et rentre par conséquent dans mon domaine.

Quelques personnes trouvent peut-être cette transcription inutile, mais elle était indispensable, puisqu'il ne s'agit plus d'une langue littéraire générale, mais d'un idiome local. Il n'est pas mauvais d'ailleurs qu'on s'habitue à étudier les langues sémitiques en dehors de leur alphabet et qu'on s'affranchisse du servage de l'écriture : les lettres quiescentes, les lettres mobiles, la mutation des points, les pluriels brisés, l'état construit, les verbes concaves, toute cette logomachie, ins-

pirée par le souci de l'écriture, doit faire place à une terminologie plus scientifique et plus exacte. Cela ne veut pas dire que je sois partisan de la suppression des écritures originales; j'estime qu'on n'est vraiment pas en état d'apprendre une langue quelconque si l'on est rebuté par son système graphique; le chinois lui-même et l'annamite ne sauraient être bien connus sans les monogrammes traditionnels : le *Kuong-gneu* ne m'inspire aucune tendresse. Faut-il donc un si long temps et tant de peines pour retenir, avec un peu de méthode, les douze ou quinze cents caractères qui suffisent pour l'usage courant? Les sténographes ne décomposent plus les lettres et, quand leur oreille entend un mot, leur main, par une sorte d'action réflexe, trace automatiquement les groupes de traits qui l'expriment.

En jetant les yeux sur les cinq pages où M. Marçais expose son système de transcription, on s'aperçoit immédiatement que l'auteur se rattache à ces jeunes savants qui se sont mis aveuglément à la remorque de l'école néo-grammairienne d'outre-Rhin. Ils attribuent à l'Indo-Européen commun un vocalisme très compliqué, ils lui donnent plusieurs passés, une syntaxe complexe; ils se défendent, il est vrai, de vouloir établir l'état primitif du langage, en quoi ils ont tort, car c'est là le vrai but de la grammaire comparée. Par exemple, je n'admettrai jamais que le prétendu *bherô* « je porte » soit antérieur à *bharâmi* : *a* est toujours antérieur à *e* et *o*, et dans *bherô* l'élément de première personne sujet manque. Du reste, l'un de ces savants, et non des moindres, a publié dernièrement un article intitulé *Les méthodes de la linguistique*,

comme si une science pouvait avoir plusieurs méthodes !

Mais c'est surtout en phonétique que l'erreur de ces Messieurs est manifeste. Ils n'ont guère, pour la plupart, entendu parler que des langues indo-européennes et ils ne savent pas, par exemple, prononcer les cérébrales indiennes. Ils ont fait, dans le silence de leurs cabinets, des observations théoriques et virtuelles, inventé des catégories, multiplié les nuances, créé des mots que leurs auditeurs inconscients vont répéter aux échos stupéfaits. Si l'on me parle de vélaires, d'occlusives, de spirantes, je me contente de sourire, car ce ne sont là que des mots nouveaux pour des choses anciennes. Je suis un peu plus surpris de voir appeler « *i* consonne » le *yé* arabe, notre vieille semi-voyelle *y* que les Allemands s'obstinent à transcrire *j* au lieu de réserver ce signe pour l'explosive palatale douce (budget, adjudant). Mais quand je lis qu'une consonne du dialecte de **Tanger** est une « affriquée cacuminale sonore » ou une « occlusive arrière-vélaire sourde avec occlusion simultanée du larynx », je me demande ce que les élèves peuvent y comprendre. C'est peut-être de la science transcendante, mais c'est à coup sûr du galimatias.

Julien VINSON.

V A R I A

I. La langue française en Belgique

On lisait dans le *Paris-Journal* du 8 avril 1912 sous la signature Émile Hinzelin :

Il y a plaisir à étudier les détails caractéristiques du parler belge. Ce plaisir est d'autant plus vif que l'observation dont il résulte est moins ironique. Il se manifeste par un sourire plein de cordialité.

En désignant simplement les choses par leur nom, certains Belges produisent des effets imprévus. Une *panneterie*, c'est une boulangerie. Une *fagôterie*, c'est une boutique où l'on vend des fagots. Une *sainterie*, c'est une fabrique où l'on sculpte des saints. Voici une *friserie*, une *casquetterie* et même, ce qui est un peu barbare, mais si commode et si clair, une *parapluïeterie*.

La loueuse de chaises est une *chaisière* et le marchand de rampes, un *rampiste*. Si l'ouvrière qui coud les vêtements de femme s'appelle couturière, celle qui les taille s'appelle *tailleuse*. Le loueur de fiacres s'appelle *vigilantier*. Voilà un souvenir parisien. Une espèce de voitures publiques, vers 1820, s'appelaient des vigilantes. D'autres voitures publiques, à Paris, s'appelaient des citadines. Verrons-nous, en Belgique, un citadinier ?

Citons encore des mots qui semblent se rajeunir par leur racine même. *Arborer*, c'est planter des arbres. *Ecoler*, c'est instruire. *Acter*, c'est rédiger un acte. *Procéder*, c'est se plaindre aux procès. *Bretter*, c'est avoir l'humeur querelleuse. *Attraire*, c'est traîner devant les tribunaux. *Colloquer*, c'est jeter en prison.

Perdurer, c'est résister. *Sublever*, c'est soulager. Un *quartier*, c'est une partie non pas d'une ville, mais d'une maison, ou, pour faire court, un simple appartement. Une *festivité*, c'est une fête, mais plus noble.

Devant un mot, *in* est négatif, *mé*, péjoratif. On vous dit : « Voici un argument *infondé*. Voilà un jeune homme qui se *méconduit*. »

Certes, expressions qui sont profondément belges, sont aussi alsaciennes ou lorraines.

A Bruxelles comme à Strasbourg, on dit *tirer* pour *tuer* un gibier. A Bruxelles comme à Nancy, on dit d'une jeune fille d'humeur fantasque : « C'est une *évaltonnée*. » Une *évaltonnée* n'est pas nécessairement une évaporée. Elle ne se *méconduit* pas toujours, mais elle réfléchit rarement. Or, avant de prendre une décision, une femme doit l'examiner plus de *septante* et même de *nonante* fois.

A Bruxelles comme à Nancy, on dit *trafic* pour agitation et remue-ménage. A Bruxelles comme à Strasbourg, une *aubette* désigne un établissement provisoire, un bureau improvisé.

Sur une affiche électorale, nous lisons : « Il faut faire cesser *l'antagonie* qui règne dans notre ville. » Hélas ! en français, on dit *antagonisme*. Il est vrai qu'on dit agonie.

Un fonctionnaire belge qui, à ses moments perdus, fait de la comptabilité chez des particuliers, nous dit : « Ce sont mes *hors-d'heures*. Pourquoi, en bon français, n'appellerait-on pas les heures de liberté des *hors-d'heures* ? Cette expression est aussi savoureuse que *hors-d'œuvre*. »

A Bruges, une jeune fille s'apprête à sortir : « — Où allez-vous ? lui demande-t-on. — Au Saint-Sang. *Il est vendredi*. » Elle dit : *Il est vendredi*, comme nous disons : *Il fait jour* ou *Il est tard*.

Dans certaines vieilles maisons de Bruges, le mot *cuivrerie* prend tout son sens le plus reluisant et le plus précieux. C'est un digne pendant à *orfèverie*.

Beaucoup de Belges ont un accent dont on se moque souvent en France et presque aussi souvent en Belgique. Peut-être les plus

amusantes parodies en cette matière ont-elles été composées par des Belges.

En vérité, l'accent belge n'est pas plus bizarre que l'accent picard ou l'accent lorrain. D'ailleurs, par certains côtés, il ressemble au lorrain à s'y méprendre.

Dans les propos de Belgique, telle expression revient avec une constance qui passe pour singulière, par exemple, l'illustre et naïf *savez-vous*.

A tout examiner, le *savez-vous* n'est pas plus comique que le *vous savez* dont abusent beaucoup de Parisiens. D'ailleurs, jamais il n'y aura, en Belgique, tant de *savez-vous* qu'il y a de *n'est-ce pas* en France.

Ces menues manies du langage sont sensibles surtout aux étrangers. Dans nos colonies, les Français ont été longtemps appelés par les indigènes des *Dis-donc*. Vous n'imaginez pas, en effet, nos compatriotes interpellant un noir ou un jaune sans commencer par ces deux petits mots : Dis-donc... De même, les Anglais, ayant remarqué que les Français, dans leur ignorance des langues étrangères, commençaient toujours la conversation par cette question : « Parlez-vous français ? », les appelaient des *Parlez-vô*.

Aussi bien, de telles formules sont d'un bon et vieux style. Jadis, en France, on appelait un messenger un *va-lui-dire*. Montaigne écrit tranquillement : « Un *validire* », savez-vous !

Les inscriptions belges les plus bizarres, si on les étudie avec sympathie, apparaissent pleines de sens et de suc.

A Bruges, près du lac d'Amour, vous lisez : « Promenade réservée, créée pour l'agrément du public, payée de ses deniers et mise sous la protection du public. » En vérité, cette inscription est fort sensée, fort digne et même assez claire. Une promenade réservée n'est pas un passage interdit. C'est un lieu où il convient de montrer de la réserve. Et ce simple avertissement, promenade payée par le public de ses deniers, n'a-t-il pas un accent de majesté civique ? Puisse-t-il être gravé dans le cœur de tous ceux qui ont à s'occuper de finances municipales ou nationales !

II. Vers singuliers

J'ai reproduit sous le même titre, dans un numéro précédent, des vers *homophones* — qu'on me pardonne le mot. J'en trouve d'autres dans un journal du matin.

D'abord ceux-ci qu'aurait faits Victor Hugo, après un pari de cent louis contre le comte Gaspard de Pons qui défiait le poète :

O fragiles Hébreux ! Allez, Rébecca tombe !
Offre à Gilles zèbre, œufs ; à l'Erèbe, hécatombe !

Puis ce distique d'Alphonse Allais :

Par le bois du Djin, où s'entasse de l'effroi,
Parle, bois du gin ou cent tasses de lait froid.

Enfin celui-ci que les lecteurs compléteront sans peine :

Ah ! vois au pont du Loing ! De là, vogue en mer, Dante !
Hâte oiseau, pondu loin de la vogue

A propos de vers singuliers, on peut citer les suivants que je trouve dans un vieux journal ; ils ont d'ailleurs le mérite de rappeler le temps des omnibus à chevaux, des correspondances, du tarif unique, des arrêts sur un signe de parapluie, et des courses souvent excessives que les conducteurs imposaient parfois aux voyageurs impatients :

Mon cœur en feu. comme au jeune âge,
Vers toi s'élançe, ô ma Vénus,
Tel un gros monsieur tout en nage
Qui veut rattraper l'omnibus.
Arrête, arrête, je t'en prie,
Dans ton cœur, place, s'il te plait ;
Tu n'auras pas la barbarie
De me crier : « complet ! »

L'Imprimeur-Gérant :

E. BERTRAND.

LE REPENTIR DE NAÇÛ'H

RÉCIT MORAL HINDOUSTANI

par Mâulvi Hâfiz Nâzir A'hmad 'Kân

Pendant longtemps on conseillait à ceux qui voulaient apprendre l'hindoustani la lecture du *Bâg o bâhâr*, traduction du conte persan des *Quatre derviches*, faite au commencement du dernier siècle, à la prière de John Gilchrist, par un savant Indien du nord. Ce livre a été plusieurs fois traduit en anglais et il a eu de nombreuses éditions, tant en Europe que dans l'Inde, en caractères arabes, dévanagaris ou latins. Mais il paraît qu'il n'était pas d'une correction absolue et qu'il ne correspond plus à l'état actuel de la langue : certaines personnes d'ailleurs ont trouvé mauvais qu'on mit entre les mains des femmes et des jeunes gens des contes amoureux, singulier scrupule en vérité dans un pays où la Bible est laissée à la disposition de tout le monde ! Aussi a-t-on proposé d'autres textes, et notamment les ouvrages du Mâulvi Nâzir A'hmad 'Kân, de Dehli, ancien fonctionnaire du Gouvernement de l'Inde Anglaise qui a passé plus tard au service du Nizâm de Hâiderâbâd.

Nâzîr A'hmâd a composé deux ouvrages fort estimés : la *Mirâtu 'l'arûs* « miroir de l'épouse » et la *Tâubatu 'l Naçu'h* « repentir de Naçu'h ». Du premier, destiné particulièrement aux femmes, une traduction complète par M. G. E. Ward a paru à Londres en 1903 (pet. in-8°, iv-187 p.); M. Ward en avait publié le texte romanisé, c'est-à-dire en caractères latins, quatre années auparavant (1899, in-8°, lij-371 p.). Quant à la *Tâubat*, M. M. Kempson, ancien Directeur du service de l'Instruction publique dans les province du N.-O. de l'Inde, en a donné à Londres, en 1886, une édition en caractères arabes, avec notes et vocabulaires (in-8°, iv-68-326 p.); en 1884, il en avait fait paraître une traduction « libre » (pet. in-8°, xij-118 p.); en 1890, il a réimprimé les cinq premiers chapitres, toujours avec notes et vocabulaire (Londres, gr. in-8°, iv-38-130 p.); le texte n'est pas exactement le même. On trouvera ci-après la traduction de la moitié du premier chapitre.

Ces ouvrages sont fort bien écrits, dans le pur dialecte de Dehli; mais il faut avouer qu'ils sont moins intéressants, à cause de leur caractère philosophique et religieux, que les aventures d'Azadba'kt et des quatre derviches. La traduction « libre » de M. Kempson donne bien une idée générale de l'ouvrage, mais elle n'est d'aucun secours pour l'étudiant, car elle est abrégée, resserrée, réduite; certains passages sont transposés; beaucoup de choses sont supprimées et quelques-unes sont ajoutées. Il semble même que l'auteur l'ait fait à dessein. Il me paraît être en effet de ceux qui attendent tout de la grammaire et qui regardent les

textes comme une justification des « règles » qu'ils ont posées; c'est le défaut de l'ouvrage spécial qu'a composé M. Kempson en 1890 : *The syntax and idioms of hindustani* (Londres, pet. in-8°, viij-278 p. et *key*, in 71 p.). A mon avis, en réalité, ce doit être le contraire et la grammaire doit être déduite des textes. Un bon texte, un bon dictionnaire, une bonne traduction, une grammaire réduite au tableau de la dérivation; il n'en faut pas plus pour bien apprendre une langue. Le principal est de bien connaître la signification exacte de chaque mot dans chaque phrase et le rôle grammatical qu'il y remplit. Qu'importe qu'il y ait ou non un cas *médiatif* ou un *instrumental*, un *passé potentiel* ou *conjonctif*? Qu'importe ce fatras de règles compliquées avec leurs exceptions et leurs cas particuliers? M. Kempson a cru bien faire, dans son vocabulaire, en ne mettant pas les mots arabes à leur place alphabétique, mais en les groupant, aux principales initiales, sous les formes arabes classées par numéros, sous prétexte qu'il est essentiel de savoir reconnaître ces formes pour avoir une bonne « scholarship ». C'est certes excellent pour un homme de science, mais pour un travailleur ordinaire, c'est une perte de temps parfaitement inutile. L'hindoustani n'est pas une langue sémitique; c'est un idiome indo-européen qui prend les mots arabes tout formés en leur donnant parfois des acceptions nouvelles et particulières.

La construction de l'hindoustani repose tout entière sur l'objectivité de la proposition, si cette expression m'est permise. Quant l'Indien dit *mérâ jawâb* « ma réponse », il ne veut pas dire « la réponse

que je fais », mais « la réponse qui m'est faite » ; quand il écrit *uskâ rônâ* « le pleurer de cela », il ne veut pas parler des pleurs que « cela » verse mais des pleurs qu'on verse à cause de « cela ». La particule adjectivale du génitif, *kâ, kî, ké*, s'accorde avec le déterminé et non avec le déterminant : *bêfi kâ bâp* « le père de la fille », *bâp kî bêfi* « la fille du père ». Quand le verbe actif est à un temps passé, on préfère à la construction directe « le roi a vu la jeune fille » la construction inverse ou passive « par le roi la jeune fille (a été) vue » *bâdšâh né larîkî dîkhî* ; on peut même rendre la phrase objective, attributive, impersonnelle, « par le roi à la jeune fille (il a été) vu », mais l'incidente gérondive se rapporte toujours au sujet réel de la proposition et non au sujet grammatical : « le roi, étant allé dans la forêt, vit la jeune fille » se traduit *bâdšâh né ban mên jâkar larîkî dîkhî* « par le roi, étant allé dans la forêt, la jeune fille vue » ; on sait par quelles « règles » extravagantes les grammairiens ont voulu expliquer ces phrases. Par la même conception, l'incidente relative est séparée de la phrase principale : Nâzir A'lmad écrit par exemple : *jin bâzârôn mên âdmî âdmî khawé sé khawâ caltâ thâ ajré paré thé* « dans lesquels bazars les hommes allaient en se heurtant d'épaule à épaule déserts tombés étés » pour « les bazars dans lesquels, etc., étaient devenus déserts », et ailleurs *jin lôgôn né namâz nâ parîhî thî wuh pahlé masjid mên â mâujûd hué thé* « par lesquelles gens prière non récitée ceux-là premiers mosquée dans étant venus présents devenus étés », c'est-à-dire « les gens qui ne récitaient aucune prière ».

étaient les premiers rendus à la mosquée » ; ici, le sujet du verbe est exprimé ; dans la première phrase il est sous-entendu.

La traduction qu'on va lire, aussi littérale que possible, paraîtra peut-être trop dure et trop pénible. Mais la pensée des Orientaux, toujours imprécise, s'exprime souvent en termes vagues et obscurs et en phrases dont la complexité accentue encore le vague et la confusion. Les lecteurs m'excuseront.

CHAPITRE PREMIER

Il y a quelques années, le choléra sévissait à Delhi avec une telle violence que, tous les jours, dans la seule rue *Hakim-baqâ'*, il emportait de trente à quarante personnes. Il y avait alors vraiment un ardent marché de la mort : en d'autres termes², partout où vous alliez, (ce n'était que) tristesse et désolation ; quelque part que vous regardiez, (que) crainte et angoisse : les marchés, où jusqu'au delà de minuit les hommes se heurtaient d'épaule à épaule, étaient devenus tellement déserts que lorsqu'on y allait à la deuxième veille du jour, on y reconnaissait la peur : le bruit des coupes avait cessé et les cris des petits marchands ne s'entendaient plus. Rencontres et rendez-vous, réunions intimes et sociétés, allées et venues, informations et visites aux malades, visites ordinaires et cérémonieuses, hospitalité donnée ou reçue, tout ce qui se

1. « Docteur-immortalité » : il y a là une sorte de jeu de mots qui trouble beaucoup les étudiants.

2. *Warnah*, qu'on explique par *wa agar nah* « et si non », s'emploie pour « sinon, en d'autres termes, cependant, néanmoins, etc. ».

faisait d'habitude était abandonné. Chaque personne, inquiète dans sa situation, arrêtée dans le malheur, désespérant de la vie, pour ainsi dire vivante mais pire que morte, sans énergie dans le cœur, sans force dans les mains et les pieds, restait alors couchée chez elle sous divers prétextes, et ne s'occupait pas des soins à donner à quelques malades et ne prenait même pas la peine de verser des larmes en songeant à la mort d'un ami cher. Les décès de ces jours-là étaient vraiment des morts subites : sans indices, sans soupçon, on marchait, tournait, en bonne santé ; tout à coup, on se sentait enclin à l'indisposition : dès le premier vomissement les cinq sens étaient anéantis. Si quelqu'un échappait (au fléau, c'est par hasard qu'il échappait. Le rejet de la vie et l'accomplissement du destin étaient simultanés. Au moment même de faire son testament, le temps manquait ; en un quart d'heure¹, les malaises, les remèdes, les prières, l'agonie et la mort se succédaient immédiatement.

En un mot, l'épidémie fut d'une telle violence que dans toutes les maisons on avait à en pleurer ; cette calamité demeura dans la ville pendant environ les trois quarts de deux mois² et c'était comme si la moitié de la ville était partie : des centaines de femmes devinrent veuves et des milliers d'enfants furent

1. « Heure » se dit *ghâri* « gong », par rapport au son de la cloche ; mais le mot propre est *ghari*, un soixantième de jour ou vingt-quatre de nos minutes. La journée est d'ailleurs divisée en huit veilles : *puhur*, de sept *gharis* et demie chacune.

2. Six semaines. Le texte dit *dô pûnê dû mahinê* « deux trois quarts de deux mois », c'est-à-dire « deux fois les trois quarts d'un mois ».

rendus orphelins. Qui que vous interrogiez, (ce n'était que) plaintes, qui que vous écoutiez, (ce n'était que) lamentations; pourtant, un habitant, Naçû'h, dont nous racontons l'histoire dans ce livre, qui était naturellement disposé aux récriminations — ses seuls remerciements étaient des plaintes — se louait de la situation, non pas pour ce motif qu'aucune perte n'avait été occasionnée dans sa maison par l'épidémie : dans sa propre maison même, trois personnes en avaient été victimes; toute la maison avait bellement dormi et s'était levée; Naçû'h avait dit les prières du matin et fait la méditation; son père, assis, avait fait ses ablutions et, pendant qu'il maniait le brosse à dents, les vomissements survinrent; Naçû'h ne put terminer complètement la répétition des prières; il avait à peine fait le salut qu'il vit que le destin de son père était accompli; quand il revint de lui donner la sépulture, il trouva morte aussi une tante maternelle de la famille. Le troisième jour, la servante de la maison prit congé à son tour. Mais la satisfaction de Naçû'h avait une autre cause. Il avait fait cette remarque qu'à cette époque le bon état des gens dépendait beaucoup de leur entière confiance : l'affliction dans les cœurs et ce degré d'abattement étaient tels qu'il serait difficile de les produire par la discipline de toute une vie. La propension à la négligence avait été telle que chacun mettait plus d'ardeur à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Les gens qui ne récitaient plus de prières même au Ramazàn, étaient les premiers de tous rendus à la mosquée aux heures des cinq prières (obligatoires) et il se trouvait que ceux

qui ne faisaient plus la *sijdah* n'omettaient ni l'*isrâq* ni le *tahajjud*¹. L'instabilité du monde, l'inconstance des incidents de la vie étaient gravées dans l'esprit de tous. Le cœur des gens était rempli de la lumière de la pacification. En un mot, la vie de ces jours était un exemple de la pureté, de la régularité, du non-dérèglement qu'enseigne la religion.

Naçû'h avait eu ainsi l'esprit troublé; dès qu'il apprit la toute première expansion violente du choléra, il eut froid et se sentit pâlir; pour tout ce qui est extérieur, il eut recours à tous les moyens qui sont au pouvoir de l'homme : il fit de nouveau blanchir son habitation; il recommanda aux voisins la propreté, fit faire des fumigations d'encens dans les coins de la maison, fit mettre du camphre dans les niches (des murs), fit jeter du charbon çà et là, ordonna au cuisinier de mettre un peu de sel fort dans les aliments et qu'on plaçât des oignons et du vinaigre sur la nappe aux heures (des) deux (principaux repas); il fit venir en petites quantités, de l'eau de roses, des noix de coco, de l'anismarin, du tamarin, de l'oxymel, et tous les autres remèdes que les médecins occidentaux² font employer

1. La *sijdah* est la prière, l'acte d'adoration : à la même racine se rattache *naçjid* « endroit où se fait la *sijdah* ». — Les cinq prières obligatoires sont la *çalâtu-ç-cubh* à l'aurore, le *sohr* aussitôt après midi, le *açr* entre midi et le coucher du soleil, le *ma'grab* aussitôt après le coucher du soleil, et le *usa* à l'entrée de la nuit. Il y a en outre trois prières facultatives, l'*isrâq* aussitôt après le lever du soleil, le *so'ha* entre le lever du soleil et midi et le *tahajjud* après minuit.

2. Médecins occidentaux; le texte dit *Yunâni* « Ionien ». Les mots anglais en italiques sont simplement transcrits; on a par exemple *kûbrâ tainkaz* « cholera tincture ».

dans cette maladie, de sorte que, ce qu'à Dieu ne plaise, au moment où ils seraient nécessaires, on n'aurait pas à aller les chercher. Naçû'h eut un tel soin qu'il se procura les remèdes anglais : il prit à la police des petites boulettes de *cholera-pills*, il demanda à Allahabîd de la *cholera-tincture* qu'il reçut après avoir envoyé de l'argent, il acheta à Agrab par l'intermédiaire d'un ami deux flacons de *chlorodyne*; il vit écrit dans un journal qu'un Bangali de Bénarès faisait un spécifique et qu'il réclamait la prime de dix milles roupies promise par le Gouvernement : il écrivit une lettre et se procura aussi ce remède. Une autre cause de sécurité pour Naçû'h était qu'un médecin habile demeurait dans son voisinage.

Quoique tant de préparatifs aient été faits contre l'épidémie terrible de choléra, cependant à la fin la maison de Naçû'h n'échappa point aux regards des anges. La mort de son père survint : les remèdes étaient là, mais le temps de les prendre et de les lui faire boire n'était pas terminé que le grand personnage fut pris de convulsions. La tante maternelle de la famille fut atteinte peu après, mais elle était si lasse de la vie que pendant le temps nécessaire pour s'en informer il ne fut plus utile de lui administrer les remèdes. La servante prit au contraire toutes sortes de remèdes anglais occidentaux, mais son existence fut néanmoins terminée. Tout d'abord Naçû'h avait eu quelque sécurité à cause des précautions qu'il avait prises, mais quand le fléau devint très fort et qu'il y eut dans sa propre maison non pas une mort mais trois, ne sachant plus que faire, il s'abandonna à son

sort et resta assis plein de patience et de résignation.

En un mot, une quarantaine entière de malheurs et de calamités passa sur la ville. On ne sait combien de maisons furent ruinées et combien de familles furent détruites, jusqu'à ce que le Nabâb Umdatul mulk¹ fut atteint du choléra vers la deuxième et troisième heure du jour montant. Cette nouvelle se répandit dans la ville et après la réunion de la prière on vit que son cercueil avait été placé dans la cour de la mosquée Jâsni. Des milliers d'hommes avaient ainsi péri dans la ville, mais la mort d'Umdatul mulk pesait lourdement sur tous, d'abord parce qu'il n'y avait dans la ville aucun autre personnage aussi important, et en second lieu parce que grâce à ses vertus les pauvres obtenaient beaucoup de bienfaits. Quoique de maison en maison on eût du chagrin de sa mort, cependant les gens disaient : enfin Dieu nous accorde quelque réconfort, car le peuple avait cette conviction que l'épidémie ne cesserait pas sans la mort de quelque grand personnage. Quoique les gens sensés pussent en penser, l'inquiétude diminua dès lors beaucoup, et la paix et la tranquillité se rétablirent, les gens commencèrent à rouvrir les magasins et le mouvement des affaires reprit son cours.

Dans ces jours-là, Naçû'h dit à sa femme : « Voici deux longs mois que nous avons goûté du riz. Maintenant Dieu nous fait grâce. Aujourd'hui faites préparer un *zarda*² et recommandez que le riz ne soit pas dur ».

1. *Umdatul mulk* « supériorité du pays ».

2. La *zardah* est un plat de riz cuit à l'eau et coloré avec du safran.

Pour le soir, le *zarda* fut prêt et tous ceux de la maison, grands et petits, en mangèrent et s'endormirent comme de coutume. Une veille de la nuit était à peine passée que tout à coup les yeux de Naçû'h s'ouvrirent, il s'éveilla : il sentit sa poitrine en feu. Il se leva précipitamment, sentit peu après les premiers indices du mal, sortit vite dans la cour tête nue et se mit à se promener; il se lia bien les deux bras, mit sur son cou le noir du gril (?), plaça dans son nez un rouleau de parfum et chercha à donner à ses idées une autre direction; cependant, il sentait que quelque chose lui remplissait la gorge, il faisait de grands efforts pour le retenir et il y avait un grand effort pour le rejeter; enfin le vomissement se fit avec violence; tous les gens de la maison se réveillèrent, se levèrent et, voyant Naçû'h assis dehors dans cet état, eurent leur cœur à tous consterné. L'un courut chercher de l'eau et du savon, l'autre portait de la cardamome et ayant préparé du bétel se tenait près de lui, un autre se mit à agiter l'éventail; portant Naçû'h, ils l'assirent sur un lit et tous alors se mirent à faire des suppositions; l'un dit : la nourriture était pourtant bonne, l'autre : il y avait du mauvais beurre dans le riz, un autre : c'est la faute des vases culinaires; enfin on émit cette opinion que ce n'était pas le choléra épidémique. On allait lui donner de l'eau de rose et de la liqueur d'anis et le malaise ne se prolongerait pas au delà de la matinée.

Bonne était donc l'impression des serviteurs; Naçû'h cependant s'affaiblissait de fatigue, mais le sentiment et l'intelligence lui restaient entiers, grâce à Dieu; il

entendait les combinaisons et les propositions de tous ; et il prenait tous les remèdes que les gens lui faisaient boire ; pourtant, les vomissements le reprirent et il dit : « Voici que le Seigneur Dieu protecteur me donne aussi congé par ces vomissements répétés, mon dos semble au dedans de moi s'arrêter et s'en aller et j'ai dans les mains et les pieds comme des fourmillements ». Après avoir parlé ainsi, Naçû'h vomit de nouveau et pensa qu'il sortait du monde. A mesure que le matin arrivait, tous les signes du mal se manifestèrent : refroidissement des extrémités, crampes violentes, affaiblissement par des nausées, soif ardente, chaque symptôme devenait plus significatif.

Il faisait encore jour quand un homme courut chez le médecin. Cet honnête médecin était d'un tempérament nerveux et il fuyait à des lieues au nom (seul) du choléra, mais, en raison du voisinage, il vint bon gré mal gré et restant debout (dit quelque mots) par acquit de conscience et s'en alla. Le malade n'avait pas la force de parler ni de dire un mot. Il y avait une pleine veillée que dans la maladie, il était étendu sur le lit. La femme, de derrière le rideau, donnait assistance de la langue. Le médecin en s'en allant dit : faites-lui boire en continuant, de l'eau glacée dans laquelle on aura pulvérisé de la noix de coco ». Quelle consolation sans valeur donnait aux gardes-malades la constatation de ce diagnostic superficiel et de cette légèreté ! Un homme eut le soin de courir et d'aller chez le docteur¹ qui, prenant des remèdes, arriva comme un écho. Il

1. L'auteur appelle docteur, *dak̄tar*, le médecin anglais, par opposition à l'indigène qu'il désigne sous le nom de *'hâkim*.

fit avaler au malade en sa présence quatre poudres l'une après l'autre, et en partant il donna une liqueur, en recommandant qu'on la lui fit boire au bout d'un quart d'heure et de le coucher dans une chambre séparée et que personne ne reste auprès de lui afin que le sommeil lui vienne; « s'il dort, sachez qu'il sera sauvé et faites-moi tout de suite connaître cette bonne nouvelle ». Conformément aux ordres du docteur, on endormit Naçû'h dans une salle à part et les gens se retirèrent doucement deçà delà, revenant cependant le soir de temps en temps sur la pointe des pieds.

Le caractère de Naçû'h était surtout la préoccupation de ce qui devait arriver. Cette maladie en était la confirmation, car ses sens et sa pensée restaient tels que d'habitude, il était plongé dans ses réflexions et les gens le croyaient tombé en léthargie. Au commencement Naçû'h aussi, conformément à sa nature, cherchait à éviter la possibilité de mourir et ne voulait pas penser qu'il était mourant, mais quand les gens faisaient la supposition que sa maladie était une indigestion et un excès de nourriture, il s'en félicitait; cependant, cela lui faisait beaucoup de peine. Il en fut ainsi pendant un peu de temps; de moment en moment, son état s'affaiblissait tellement que toutes les forces de la vie s'épuisaient. Finalement, il en arriva bon gré malgré à penser: « maintenant, je ne suis plus l'hôte de ce monde que pour quelque temps encore ».

Outre l'acceptation nécessaire de la mort, une première satisfaction était celle de la séparation du monde. Il savait que mourir, c'est ce dont on ne revient pas, c'est une disjonction après laquelle il n'y a pas de

réunion, c'est une destruction qui n'est jamais réparée, c'est une aliénation qui, une fois faite, ne se rachète pas. Jamais, en voyant la femme et les enfants, la mort ne pleure; jamais, jetant un regard sur les biens et les choses du monde, elle ne cherche la tête et ne dit :

L'affection d'un ami périt en un clin d'œil;
La rose naît à peine et le printemps s'achève¹.

De quelque côté qu'il portât ses réflexions, il considérait que sa mort était inopportune; à propos de sa femme, il pensait que le bon temps de sa vie allait se passer dans le veuvage, qu'il n'y avait personne chez ses parents [à elle] qui pût en prendre la charge. Parmi ses fils, il n'y en avait pas qui fût en état de diriger la maison. Sa fortune, qui était si petite, si petite, jusqu'à quand servirait-elle? Il avait encore deux filles non mariées, le mariage de leur aîné avait été conclu avec un grand nombre de difficultés : « si, moi présent, il y a eu cette peine, qu'arrivera-t-il pour ces deux-filles là maintenant? Misère présente, main vide! Quelle sera l'existence des enfants? d'où l'assurance d'un secours de *cauris* se produira-t-elle? non! qu'arrivera-t-il et comment, faute de cela, franchiront-ils cette montagne de la vie? Mon fils aîné, d'abord, est comme s'il était tout à fait hors de portée. A son défaut, mon second fils est occupé à pré-

1. J'ai eu la fantaisie de traduire ces vers en vers, à la façon des vieux traducteurs. C'est du persan et on peut littéralement traduire :

« Hélas! en un clin d'œil la liaison avec un ami est terminée. Nous avons à peine vu la beauté d'une rose et le printemps est fini ».

parer cette année l'examen d'admission dans les services publics et il y a quelque espoir qu'il réussisse, mais maintenant ce projet sera peut-être un leurre, car, mes yeux fermés, quelles lectures pourra-t-il faire et quel examen pourra-t-il passer ?

» Par précaution et par prévoyance, j'ai pris un certain village l'année dernière, mais des copartageants n'ont pas encore bien réglé l'affaire. Jusqu'à présent, j'ai fait labourer quarante à cinquante journaux et j'y ai fait planter de l'indigo ; tout cela est passé et avancé, et l'argent que j'ai entrepris de mettre sur mon magasin se trouve aussi perdu. Dans la maison où je demeure il y a très peu de place. Un hôte qui arrive doit sortir. J'en ai honte. J'ai le dessein de faire construire une galerie regardant le nord. Je viens d'envoyer de l'argent pour la bâtir à Dinab Dûn et il n'est pas arrivé. J'ai donné un acompte au briquetier pour les briques et elles ne sont pas encore là. Le malheur est que la mort ne m'ait pas laissé le temps. Prendre et donner, compter et écrire, pour ces gens c'est une très grande peine. Je crois que si maintenant j'avais dix mois, je serais au bout, oui au bout. La mort m'est arrivée sur la tête et toute possibilité de prendre et de faire prendre a été tuée du coup. Ah ! si j'avais seulement pu vivre dix ou douze ans de plus, j'aurais pu arranger toutes ces affaires conformément à mes désirs : mes jeunes enfants auraient grandi, ils commenceraient à se nourrir et à gagner, j'aurais conclu leurs mariages, j'aurais bien arrangé l'affaire du village, j'aurais fait agrandir ma maison à mon idée, j'aurais proprement réglé les

comptes et les écritures des gens, j'aurais pu économiser un capital suffisant pour mon épouse et alors je serais mort satisfait. Quelle objection aurais-je contre la mort ou, ce qu'à Dieu ne plaise, quelle espèce d'embarras y aurais-je ? ou ne comprendrais-je pas cette chose si simple que lorsqu'on est venu dans le monde, il est nécessaire de mourir ? Mais chaque chose doit être faite à un moment opportun et ceci est aussi une mort nouvelle que de s'en aller laissant chaque affaire à demi conclue et chaque entreprise imparfaite et non entièrement terminée ; mourir si inopportunément est non seulement pour moi, mais pour mes parents et mes relations un motif de discussion et une cause de perte. »

Quoique Naçû'h menât en apparence une vie libre et tout à fait indépendante, il n'avait pas l'habitude de rester constamment occupé chez lui et n'avait pas coutume de beaucoup s'occuper de ses enfants. Il n'intervenait dans les affaires domestiques que rarement, en cas de nécessité absolue, à la prière et sur les instances de sa femme : c'est dire qu'il n'y prenait que peu d'intérêt. Pour la même raison, quand il lui arrivait d'entendre dire : « un tel a quitté la vie avec beaucoup de chagrin, il s'en étonnait et disait : « Gloire à Dieu ! de telles gens sont de façon que c'est pour sortir du monde que la vie leur a été donnée. Ne le voulant pas, ne le sachant pas, les choses du monde sont pour eux un plaisir et. Dieu me pardonne ! ce séjour de malheur est convenable pour que l'humanité y demeure : des centaines de contrariétés, des milliers d'ennuis viennent journallement faire la peine de

chaque jour. Dieu le Très Haut, par un acte de sagesse, rend manifeste le vide du bien-être de ses serviteurs, et la mort est bien connue de tous, et les gens en ont autant peur que de la punition d'un crime; mais en y réfléchissant on voit que la mort est un bienfait, car si la situation de l'humanité est pleine d'agrément, là où sa condition rude la mène d'années en années, quelque belle et plaisante que soit cette situation, l'homme s'en fatigue involontairement. Les compagnons de route de sa sainteté Moïse (la paix soit avec lui!) à force de manger de la manne et des cailles, en étaient tellement rassasiés qu'ils regrettaient l'ail et l'oignon. Si dans le monde il n'y avait pas la mort, les hommes demeureraient là en se jetant dans les puits ou en tombant des arbres et ils regarderaient l'existence en ceséjour comme un lieu de punition. L'état de mon esprit est que je ne m'inquiète pas uniquement d'où j'irai quand je sortirai d'ici, et que je ne comprends pas que j'aie du regret de me séparer de quelque chose. »

Mais il y a une grande différence entre les hypothèses et la réalité; l'erreur capitale de Naçû'h était de rester sans liens avec la mort et de croire que sa vie devait être au milieu de tout et en dehors de tout. Tant qu'il s'agissait de la mort des autres, il se trouvait brave contre la mort; mais quand la menace tombait sur sa propre tête, il devenait plus lâche que tous. Jusqu'à présent, il avait en réalité montré peu d'affection pour sa famille; quand la mort se présenta et que le départ devint imminent, la révélation se fit qu'il avait d'une part une femme et des enfants à aimer, et de l'autre des affaires et des propriétés dont il

fallait s'occuper. Il avait un si grand voyage à entreprendre ! à raison des détails, au premier pas, ses pieds étaient comme chargés de milliers de liens ; le sifflet du train avait fini de retentir et il était encore hors de la station, occupé à préparer ses bagages. Encore Dieu lui fit-il la grande grâce que l'énergie du désespéré était forcément enchaîné et il réfléchit dans son esprit que le départ était inévitable et qu'après il aurait l'avantage du regret et le bénéfice du chagrin : « Je meurs humainement et pourquoi ne mourrais-je pas ? pourquoi ne donnerais-je pas ma vie avec indépendance ? » Cette idée à peine venue dans sa pensée, une sorte de dédain s'étendit pour lui sur toutes les choses du monde et ce qu'il y voyait lui parut vil et méprisable.

C'est à ce moment que le docteur, ayant fait prendre à Naçû'h un remède, le fit coucher à l'écart. D'une part, la satisfaction de la délivrance (des soucis) vint à son esprit et de l'autre la langueur causée par la faiblesse augmenta ; par dessus vint le remède qui était un puissant soporifique ; l'empressement de ceux qui le soignaient diminua et comme un élan de sommeil vint l'emporter. Ses yeux se fermèrent et Naçû'h se trouva dans un autre monde.

(*A suivre.*)

Julien VINSON.

PETITE GRAMMAIRE

DE LA

LANGUE JUDÉO-ALLEMANDE (JARGON)

(Suite)

§ 4. FORMATION

Si l'on peut dire que la formation du substantif jargon est, en principe, celle du substantif allemand, il faut cependant ajouter que, dans chaque cas déterminé, lors même qu'il travaille avec les mêmes matériaux, notre idiôme résout le problème d'une façon indépendante.

Les formations suivantes méritent d'être particulièrement notées :

1° Le *un-* négatif devient parfois *um-* : Ex. *um'* KBUD, déshonneur.

2° La désinence *-nis* de l'all. est ici *-nisch*.

3° L'usage de la finale *-keit* est beaucoup plus généralisé qu'en allemand : Ex. *di grausskeit*, etc. Elle forme des substantifs, notamment, des adjectifs en *-ig* (*-dig*) et des participes passés : Ex. *lichtigkeit*, *obgesundertkeit*, etc.

4° Une désinence d'origine all., quoique ayant disparu de l'idiôme littéraire, est encore le jargon *-echtss* : Ex. *doss schreibechtss*, l'écrit; *doss schpeiechtss*, le crachat, etc.

5° La terminaison slave *-nik*, en s'ajoutant à des radicaux allemands ou hébreux, forme des noms de personnes masculins. Le correspondant féminin est *-nize* : Ex. *der klausnik*, *di klausnize* (l'ermite, de *klaus*, ermitage), *der schlim' MZL'nik*, *di schlim' MZL'nize* (le malchanceux, la malchanceuse), etc.

6° Les finales *-ak*, *-niak*¹ forment des péjoratifs : Ex. *der klausniak*, le sot ermite; *der frumak*, le bigot, etc.

7° La finale slave *-ka*, jargon *-ke*, forme des noms de personnes féminins : Ex. *der artisst*, *di artisstke*, etc.

8° *-te*, emprunt araméo-hébreu (T—), forme le féminin de *pauer* et d'un certain nombre de mots hébreux. On l'emploie même parfois, par simple redondance, avec un radical déjà féminin : Ex. *di ŠKNH`te*, la voisine, etc.

Les diminutifs jouent en jargon un rôle considérable. Ils sont de deux degrés : *der tisch*, *doss tischel*, la petite table, *doss tischele*, la toute petite table.

Les noms en *-el* et en *-e* n'ont que le seul diminutif en *-ele* : Ex. *schlüssel*, *schlissele*; *schtime*, *schtimele*. Il en est de même des noms hébreux en H et + : Ex. *di M+ŠH*, *doss M+ŠH'le*, *di RG+*, *doss RG+'le*.

Les polysyllabes all. n'ont en général que le pre-

1. A remarquer que l'*i* de *-niak* est consonne; nous avons préféré cette graphie, dans les éléments slaves, parce qu'elle s'écarte moins du système orthographique allemand.

mier degré, mais *-el* devient alors *-il*. Les mots hébreux suivent la même règle, mais ils prennent, eux, un *l* apostrophé : Ex. *doss fingeril*, *doss SPR'l*.

Il est à remarquer que la mutation vocalique est de règle dans les monosyllabes (*di shtodt*, *doss schiedtil*), et qu'elle se présente parfois jusque dans les polysyllabes : Ex. *der papiross*, *doss papiressil*, *doss PNIM* (prononcez *ponim*), *doss PNIM'l* (*peniml*), etc.

Des raisons d'euphonie imposent aux thèmes en *-l*, *-n*, une formation spéciale ; un *ch* est inséré après *l*, un *d* après *n* : Ex. *doss maul*, *doss meilchel* ; *der hohn*, *doss hehdil* ; etc.

Les mots en *-en* perdent régulièrement cette finale : Ex. *der kassten*, *doss kesstel*, *der wogen*, *doss wegel*, etc. Cependant quelques-uns suivent la règle générale, et ils adoptent dans ce cas *-dil* : Ex. *der wolken*, *doss wolkendil*, *der regen*, *doss regendil* (aussi *regele*), *der gorten*, *doss gertendil* (aussi *gertele*), etc.

A côté des diminutifs allemands, il faut noter l'usage de quelques diminutifs slaves :

1° Certains mots, tant masculins que féminins, ont un diminutif en *-ke* : Ex. *der bruderke*, *di schwessterke*, etc.

2° Les mots en *-e* forment des diminutifs en *-inke* : Ex. *maminke*, chère petite mère ; *tatinke*, cher petit père, etc.

3° Les terminaisons *-(e)niu*, *-(i)sche*, jouent le même rôle dans quelques autres noms. Tels *ma-meniu*, *tateniu*, *seideniu*, *suhneniu*, *Goteniu* ; *ma-mische*, *tatische*, *meidelsche*, *tochtersche* ; etc.

IV. Adjectif

§ 1. FLEXION

L'adjectif se décline, au singulier :

Masculin

I	II
Nom. <i>der guter bruder</i>	<i>der reiner himel</i>
Gén. <i>dess guten bruderss</i>	<i>dess reinem himelss</i>
Dat. <i>dem guten bruder</i>	<i>dem reinem himel</i>
Acc. <i>dem guten bruder</i>	<i>dem reinem himel</i>
III	IV
Nom. <i>der teierer SUHR</i>	<i>der eideler BHUR</i>
Gén. <i>dess teiern SUHR'ss</i>	<i>dess eideln BHUR'ss</i>
Dat. <i>dem teiern SUHR</i>	<i>dem eideln BHUR</i>
Acc. <i>dem teiern SUHR</i>	<i>dem eideln BHUR</i>

Féminin

Nom.	<i>di gute tochter</i>
Gén.	<i>der guter tochterss</i>
Dat.	<i>der guter tochter</i>
Acc.	<i>di gute tochter</i>

Neutre

I	II
Nom. <i>doss gute kind</i>	<i>doss reine herzel</i>
Gén. <i>dess guten kindss</i>	<i>dess reinem herzelss</i>
Dat. <i>dem guten kind</i>	<i>dem reinem herzel</i>
Acc. <i>doss gute kind</i>	<i>doss reine herzel</i>

III

IV

Nom. <i>doss teiere buch</i>	<i>doss eidele herzel</i>
Gén. <i>dess teiern buchss</i>	<i>dess eideln herzelss</i>
Dat. <i>dem teiern buch</i>	<i>dem eideln herzel</i>
Acc. <i>doss teiere buch</i>	<i>doss eidele herzel</i>

Au masculin et au neutre, le n° I du schéma représente la déclinaison générale. Le n° II est la flexion des thèmes en *-n*, y adjoint l'adjectif *nei* (nouveau). Les n°s III et IV sont respectivement pour les thèmes en *-er* et *-el*. Ces distinctions tombent au féminin, où tous les adjectifs se déclinent de même.

Au pluriel, à tous les cas des trois genres, l'adjectif prend la terminaison uniforme *-e*.

La déclinaison de l'adjectif est la même, qu'il soit précédé ou non d'un article, et que cet article soit déterminé ou indéterminé. Cette règle ne souffre d'exception qu'au nominatif et à l'accusatif neutre du singulier, qui font : (*a*) *gutess kind*, (*a*) *reiness herzel*, etc.

Souvent aussi, le jargon, négligeant toutes terminaisons au singulier, emploie l'adjectif sous sa forme radicale. C'est presque constamment le cas avec l'article indéterminé, surtout au nominatif et à l'accusatif neutres, et cela se présente même, quoique plus rarement, avec l'article déterminé : Ex. *a judisch kind*, *a judisch kindss*, *fun a gut wort*, *doss klein bichele*, etc.

Quand les adjectifs, masculins ou féminins, sont employés comme substantifs, ou quand ils suivent le substantif qu'ils déterminent, ils prennent eux-mêmes l'*-ss* du génitif, qui disparaît alors du substantif. C'est

là une conséquence de la nature du génitif jargon :
Ex. *dess bruder dess jungenss, der schwesster der jungerss ; der alter, dess altenss, dem alten, dem alten ; di alte, der alterss, der alter, di alte.*

Les adjectifs neutres, employés dans les mêmes conditions, font leur génitif en *-ess*, sauf que les monosyllabes et les thèmes en *-ig* et *-lich* le font en *-ss*. Avec une préposition, ils prennent de préférence la terminaison *-en* : Ex. *schlofen auf weichen* (dormir sur la douce), etc.

Enfin, les adjectifs formés de noms de villes sont indéclinables, comme en allemand : *Berliner*, etc.

§ 2. COMPARAISON

Les comparatifs et superlatifs se forment respectivement au moyen des finales *-er*, *-sst (er)*.

Les seuls thèmes qui subissent une mutation voca-
lique sont à peu près les suivants :

alt, elter, eltsster ;
frum, frimer, frimsster ;
geroten, geretener (aussi gerotener), geretensster
(aussi gerotensster) ;
gesund, gesindter, gesindsster ;
grob, greber, grebsster ;
kalt, kelter, keltsster (aussi kaltsster) ;
klein, klener, klensster ;
klor, klerer (aussi klorer), klersster (aussi klorsster) ;
klug, kliger, kligsster ;
kurz, kirzer, kirzsster ;

lang, lenger, lengsster;

nohent, nehenter, nehentsster (aussi *nohentsster*);

oft, efter (aussi *ofter*), *oftsster*;

schmol, schmeler (aussi *schmoler*), *schmolsster*;

truken, trikener, trikensster (aussi *trukensster*);

tunkel, tinkeler, tinkelsster (aussi *tunkelsster*).

Les thèmes en -ss prennent seulement la finale -t (*er*) au superlatif : Ex. *siss, sisster*.

La terminaison -esst (*er*), dans les thèmes vocaux et dans ceux en *d, s, ss, t, z*, appartient à la langue littéraire. La langue parlée ne dit pas *neiesster*, mais *neisster*; elle ne dit pas *mindesster, beisesster, heissesster, sanftsster, schtolzesster*, mais bien *mindsster, beis-ster, heisster, sanftsster, schtolzsster*.

Ont des comparatifs et superlatifs irréguliers :

gut, besser, besster;

schlecht, erger (aussi *schlechter*), *ergsster* (aussi *schlechtsster*);

wenig, weniger ou *minder, mindsster*;

viel, mehr(er), mehr(er) fun alz.

Enfin, certains adjectifs n'ont qu'un superlatif, en -scht(*er*), sans positif ni comparatif. Ce sont :

auberschter, forderschter, hinterschter, unterschter.

Après un comparatif, «que» se rend de diverses manières : « Plus malin que moi » se dira :

kliger fun mir;

kliger far mir;

kliger wi ich;

kliger eider ich;

kliger alss ich;

etc.

Le superlatif peut être renforcé, en lui préposant *aler*, comme en all., ou *ssame*, comme en russe (самый, etc.) : Ex. *der aler-hechsster, der ssame hechsster*.

§ 3. FORMATION

Nous pourrions répéter ici la remarque générale que nous avons faite au chapitre de la formation des substantifs.

L'*un-* négatif, ici aussi, devient parfois *um-* : Ex. *umrein*, etc.

Les adjectifs en *-ig (-dig)*, formés de substantifs, jouent ici un rôle bien plus important qu'en allemand : Ex. *lichtig, feierdig, wasserdig, —KZRIUT'dig* (cruel), etc.

La finale *-isch* devient souvent *-sch*, par euphonie. Ces adjectifs, qui expriment l'appartenance, sont d'un usage très étendu en jargon : Ex. *kindersch, weibersch, kleinschtedtelsch*, etc.

Les terminaisons slaves *-ink(er)*, *-tschik (-tschink)* forment des diminutifs de mignardise : Ex. *kleininker, kleintschiker*, etc.

La forme en *-ink* ne s'emploie jamais sans quelque une des terminaisons adjectivales (*-er, -e*, etc.) : celle en *-tschik, -tschink*, peut s'en passer, au neutre : Ex. *auf a kleintschik schtikel erd*.

V. Noms de nombre

Quelques remarques suffiront ici, car ce chapitre ne diffère pas essentiellement en jargon et en allemand.

Parmi les cardinaux, *zwei, drei, fier, finf, sekss*, employés substantivement, font leur génitif en *-enss*, leurs datif et accusatif en *-en* : Ex. *zweienss a sach, gib doss ob dreien*.

Beide, comme substantif, se décline : *beide, bei-denss, beiden, beiden*.

Les ordinaux, de 1 à 19, finissent en *-t(er)*; à partir de 20, ils adoptent la finale *-sst(er)*. Sont irréguliers : *der erschter, der driter, der ferter* (aussi *fierter*).

Les nombres fractionnaires se forment sur les ordinaux : Ex. *doss dritel*, de *driter*. On emploie aussi une composition avec HLQ (partie) : *a zehnt-HLQ* (un dixième), etc.

Le pluriel du substantif en *-el* est en *-lik* : Ex. *sieben zwanzigsstlik* (7/20). Toutefois, quand ils suivent un nom de nombre, *dritel, fertel, achtel*, peuvent rester invariables au pluriel : Ex. *zwei dritel*.

La « moitié » s'exprime par le substantif *helft* ou l'adjectif *halb (er)*. Celui-ci est, à son tour, l'origine des formes *anderthalben* ($1\frac{1}{2}$), *drithalben* ($2\frac{1}{2}$), etc.

Les substantifs se mettent régulièrement au pluriel après un nom de nombre, sauf s'ils désignent des poids ou mesures : Ex. *drei tuz hemder* (trois douzaines de chemises). Le mot *man* reste aussi invariable : Ex. *fufzig man*.

Les substantifs qui désignent le temps se conforment à la règle générale, en dehors des suivants : *johr, minut, M + T, L + T, Š + H* (Ex. *sechzig minut*, etc.).

VI. Pronom

Le pronom personnel se décline :

Nom.	<i>ich</i>	<i>du</i>	<i>er</i>	<i>si</i>	—	<i>mir</i>	<i>ihr</i>	<i>sei</i>
Dat.	<i>mir</i>	<i>dir</i>	<i>ihm</i>	<i>ihr</i>	<i>sich</i>	<i>uns</i>	<i>eich</i>	<i>sei</i>
Acc.	<i>mich</i>	<i>dich</i>	<i>ihm</i>	<i>si</i>	<i>sich</i>	<i>uns</i>	<i>eich</i>	<i>sei</i>

Le génitif des pronoms personnels n'est que l'adjectif possessif : *mein*, *dein*, *sein*, *ihr*, *unser*, *eier*, *seier*. Celui-ci possède deux formes différentes, selon qu'il précède immédiatement le nom ou bien qu'il le suit ou précède l'article *a*.

Dans le premier cas, il reste invariable au sing. (p. ex. *mein freind*, *mein freindss*, etc.) et prend un *-e* au pl. Dans le second, il se décline comme suit :

Nom.	<i>a freind meiner</i>	<i>meiner a freind</i>
Gén.	<i>a freind meinemss</i>	<i>meinem a freindss</i>
Dat.	<i>a freind meinem</i>	<i>meinem a freind</i>
Acc.	<i>a freind meinem</i>	<i>meinem a freind</i>
Nom.	<i>a schnur meine</i>	<i>meine a schnur</i>
Gén.	<i>a schnur meinerss</i>	<i>meiner a schnurss</i>
Dat.	<i>a schnur meiner</i>	<i>meiner a schnur</i>
Acc.	<i>a schnur meine</i>	<i>meine a schnur</i>
Nom.	<i>a kind meinss¹</i>	<i>meinss a kind</i>
Gén.	<i>a kind meinemss</i>	<i>meinem a kindss</i>
Dat.	<i>a kind meinem</i>	<i>meinem a kind</i>
Acc.	<i>a kind meinss</i>	<i>meinss a kind</i>

On peut aussi faire usage de la 3^e personne du pl.,

1. Pour *meinss*. C'est là une contraction commune, dont nous verrons bientôt encore d'autres exemples.

en remplacement de la 2^e, mais cette expression est loin d'être aussi généralisée qu'en allemand.

Sich représente, au datif et à l'accusatif, toutes les trois personnes, comme en slave. L'usage all. est plutôt exceptionnel : Ex. *ich schem sich, du schemsst sich*, etc. ; *ich schem mich, du schemsst dich*, etc.

Der, di, doss, ot der, ot di, ot doss, sont démonstratifs. Ils se déclinent comme l'article ; employés comme substantifs, ils prennent l'-ss du génitif.

Les démonstratifs *der dosiger, derjeniger, derselber, derselbigier, jener, aselcher, asauner*, les interrogatifs *welcher* et *der wifelsster?*, et les indéfinis *itlicher, einer, keiner*, se déclinent comme les adjectifs. Employés comme substantifs ou à la suite d'un substantif, ils prennent l'-ss du génitif.

Les nom. et acc. sing. neutre de *jener, aselcher, asauner, itlicher, einer*, sont : *jenss* (ou *jenz*), *aselchss, asaunss, itlichss, einss*.

Aselcher et *asauner* ne sont jamais adjectifs au singulier. On les remplace alors par l'invariable *asa* : Ex. *asa buch*, un tel livre, pl. *asaune bicher, aselche bicher*.

Les interrogatifs sont :

Wer? qui est toujours singulier et qui se décline : *wer, wemess, wemen, wemen*.

Woss? qui reste invariable, et qui produit l'adjectif *wosser*, invariable au singulier, pl. *wossere* : Ex. *wosser lehrerin? wosser buchss? wossere lehrers?*

Wosser, substantif, se décline comme un adjectif.

Welcher (-e, -ess)? a les mêmes usages qu'en all., et il sert notamment de relatif.

Le relatif s'exprime encore, en jargon, au moyen d'une tournure fort spéciale, empruntée au slave, dans laquelle *woss* reste invariable, tandis que le rapport est ensuite explicité par un pronom personnel (sauf que son usage est *ad libitum* au nominatif) ou un adjectif possessif : Ex. *di kenigin, woss (si) is gut* ; *di kenigin, woss ich hob si gesehn* ; *di kenigin, woss ich hob ihr etwoss gegeben* ; *di kenigin, woss ich hob ihr kind gesehn*.

. *Jeder* n'a naturellement pas de pluriel. Il se décline :

<i>jeder mensch</i>	<i>jede frau</i>	<i>jedess kind</i>
<i>jeden menscheng</i>	<i>jeder frau</i>	<i>jeden kind</i>
<i>jeden menschen</i>	<i>jeder frau</i>	<i>jeden kind</i>
<i>jeden menschen</i>	<i>jede frau</i>	<i>jedess kind</i>

ou, comme substantif :

<i>jederer</i>	<i>jedere</i>	<i>jederess</i>
<i>jedernss</i>	<i>jedererss</i>	<i>jedernss</i>
<i>jedern</i>	<i>jederer</i>	<i>jedern</i>
<i>jedern</i>	<i>jedere</i>	<i>jederess</i>

Jetwider non plus n'est jamais que singulier. Il est indéclinable comme adjectif ; employé comme substantif, il suit la déclinaison de *jederer*.

Als (*alss*) est invariable. Toutefois, avec une préposition, il devient souvent *alss* (acc.), *almen* (dat.) : Ex. *auf ales fartigen, mit almen*.

Aldoss est invariable et ne s'emploie, en conséquence, qu'au nominatif et à l'accusatif ; le pluriel est *aldi* : Ex. *aldoss gutss, aldi schwarzhoren*, etc. L'usage de ce mot est d'ailleurs restreint.

Ale, génitif *alemenss*, datif et accusatif *alemen*, est pluriel. *Ale* peut encore être adjectif, dans le sens de *jeder*; le substantif reste alors au singulier : Ex. *ale tog* (pour *jeden tog*), *ale johr*, etc.

Einige et *etliche* sont essentiellement pluriels et invariables.

Le plan que nous nous sommes imposé permet de laisser ici l'étude des pronoms, bien qu'il existe sans doute encore plus d'un mot ou d'une expression caractéristique à rattacher à ce chapitre.

(*A suivre.*)

H. BOURGEOIS.

Finnisch-ugrisch, Baskisch, Romanisch¹

Lat. calceus, calcus

Lat. *calceus*, nach Vaniček (Et. Wrb. der lat. Spr.), unter *kar*, *kal* (*kval*), *kal-k* begehen, behandeln, gehen, schwanken. Unter anderem zitiert er auch *calceo 1* beschuhe und *excalceo* ziehe die Schuhe aus. Walde (Lat. Et. Wrb.): *calceus* Schuh von *calx*, — *cis* Ferse. Diese Erklärung ist allgemein. Wir finden sie bei Forcellini² und selbst in Schulwörterbüchern.

1. Meine Antwort auf den Artikel Prof. Schuchardt's in der Zeitschr. f. vgl. Sprachf. erscheint verspätet und in der Revue de lingu. aus folgenden Gründen. Im April übersandte ich mein Manuskript der Redaktion der Zeitschr. f. vgl. Sprachf. als Erwiderung auf die in derselben erschienene Kritik Prof. Schuchardt's. Nach einiger Zeit erhielt ich meinen Artikel zurück mit der Mitteilung, dass trotz der Anerkennung, die ihm gezollt wird, der Abdruck nicht erfolgen könne, da die von mir vertretene Theorie den Anlass zu einer Debatte zu geben drohe, welche die Redaction der Zeitschr., im Interesse ihrer näheren Aufgaben, fern halten möchte. — Dank dem lebenswürdigen Entgegenkommen der Redaktion der Revue de lingu. ist mir die Möglichkeit gegeben meine Ansicht zu verteidigen und auch ferneres Material der objektiven wissenschaftlichen Kritik zu unterbreiten, da die Gegenbeweise Prof. Schuchardt's, trotz ihres kategorischen Tones, mir nicht genügen, um die Resultate meiner jahrelangen Arbeit als verfehlt zu betrachten.

2. Forcellini, Totius latinitatis lexicon: *Calceus, calcus*. Nomen, quo indumentum pedis significatur, a *calx, calcis* derivatum, quod non pedem tantum, sed et calcaneum vestit, sicut solea solum pedis tantummodo.

Von *calceus* Schuh stammen, nach Diez, Scheler u. a., die romanischen Wörter ab. Sp. *calza* altmodische Beinkleider (gebräuchlicher im Plural); *calzas* Beinkleider, Pantalons, Strümpfe; *calzacalzon* (ant.) Art Pantalons, Beinkleider, welche die Lenden und Beine bedeckten; *calzado* jede Fussbekleidung, wie Schuhe, Stiefel etc., im ausgedehnten Sinne auch Strümpfe und Strumpfbänder; *calzon*, gebräuchlicher *calzones* Hosen, Beinkleider. — Pg. *calçado* Fusszeug; *calção* Kniehose, kurzes Beinkleid, Unterhose (Pl. *calções*); *calçar* anziehen Schuhe, Stiefel, Hosen, Unterhosen, Handschuhe; *calças* (gebr. als der Sing. *calça*) Hosen, Beinkleider; *calcetas* Socken; *calceiteiro* (ant.) einer, der Hosen macht und verkauft. — Prov. *calsa*, *caussa*. — Altfr. *cauche*. — Fr. *chausses* Beinkleider (vom Gürtel bis zum Knie), Strümpfe; *chausser* Schuhe, Strümpfe od. Stiefel anziehen; *chaussetier* Strumpfwirker, Strumpfweber; *chaussette* Socke, Halbstrumpf; — *russe* mit Talg bestrichener Fusslappen; *chausson* Socke, Strumpf, Filzschuh; *chaussure* Schuhwerk, Fussbekleidung. — It. *calza* Strumpf; *calzamento* Schuhwerk; *calzare* Schuhwerk, Schuh, Halbstiefel, Schnürstiefel. Damentiefel; *calzoni* Kniehose, Hose, Beinkleid.

In den romanischen Sprachen finden wir das Wort durchgängig in der Bedeutung: Fuss- und Beinbekleidung. Die Nachbarn der Romanen — die Basken — haben *kaltza* Hose, Kniehose, Strumpf. Es gilt für eine Entlehnung aus dem Romanischen.

Calceus, *calcius*¹ steht im Lat. vereinzelt da. Die

1. Forcellini: *Calceus*, pedis indumentum, quod fit plerum-

übrigen Indogermanen haben das Wort nicht. Das Comp. *calceocaliga* bringt unwillkürlich auf den Gedanken, dass *caliga* zur näheren Erklärung eines noch fremd gefühlten Ausdrucks dienen soll.

Wir finden das Wort in der gleichen Form und in seiner ganzen Bedeutung bei den Nordwestfinnen: Ehstn. *kalts, kals, kaltsakas* Fetzen, Lumpen, leinener Strumpf ohne Füssling, leinene Hose; *jala-kaltsud* Fussbinden (statt der Strümpfe), Fusslappen. — Finn. (Suom.) *kalsu* Frauengamasche, Frauenstiefel, Strumpf, Socke ohne Füssling. — Lapp. *galsok braccæ ex pelle tarandi pilosa confectæ*¹. Ich führe noch ostjak.-samojed. *kalz* Schienbein an, ohne die Zusammengehörigkeit zu betonen. Vgl. auch jur.-sam. *meakacea* Zeltstiefel, ostj.-sam. *Kác*, tsch. *Káce* Stiefel.

Die Möglichkeit der Entlehnung von den indogerm. Nachbarn fällt fort. Weder die Germanen, noch die Lituslawen besitzen das Wort. Aus Rom kann es hierher nicht gelangt sein. Es ist also finnisch-ugrisches Eigengut, das wir bei den Basken und im alten Rom² finden.

Vgl. finn. *säpäkkö* fusslose Beinbekleidung aus

que ex pellibus animalium, viris feminisque commune, ingenuis tamen: nam servi calceis non utebantur.

1. Dem samojed. Wort entspricht wohl finn. *kätio* kurze Hosen, urspr. von Fell, vgl. *kätta* Fell; *kättiet* pl. leinene Hosen, Unterhosen. — Veps. *käd'ad* pl. Unterhosen. — Vot. *kācat* id. Syrj. *gač* Hosen. — Magy. *gatja* leinene Hosen, Unterhosen.

2. Einem volksetymologischen Prozess mit Anlehnung an *calx* Ferse stelle ich im Lat. nicht in Abrede.

Renntierfell. Revue de lingu. 1908, 9, mein Artikel : Finn.-ugr. Wörter. . .

Komplizierter ist der von mir früher in der Zeitschr. f. vergl. Sprf. (B. 44, p. 136 : Das nhd. Wort « Kopf ») veröffentlichte Fall, gegen den Prof. Schuchardt in einem in der Revista internacional de los estudios vascos (Januar-März 1911, p. 97)¹ angekündigten und im 44 B. der Zeitschr. f. vergl. Sprf. (p. 366) erschienenen Artikel Stellung nimmt. Er begnügt sich damit die von Van Eys (Dict. basque-français, 1873)² vertretene Ansicht vom romanischen, resp. lateinischen Ursprung des betreffenden bask. Wortes. (resp. Wörter) zu wiederholen. Eine Abweichung von Van Eys liegt in der kategorischen Behauptung vor, dass *dupa*, *upa* Nebenformen von *kopa* seien. Zwar weist Van Eys auf eine Möglichkeit für den ersten Fall hin, indem er zum Vergleich « *chindurri*, *chingurri*; *chindar*, *chingar* » heranzieht, doch höre ich den Zweifel in der Frage : « Est-ce qu'il faudrait rattacher *duga* douve à *dupha*? » Und das, was für den Inlaut gilt, sollte das denn auch für den Anlaut gelten? Van Eys, p. 355 : « *Upel*, *upa* du lat. *cupa*? avec chute de la gutturale, ce dont nous n'avons pas encore trouvé d'exemple bien établi. » Ich finde diese Zweifel berechtigt und die Behauptung Prof. Schuchardt's zu bestimmt. Ich habe seiner Zeit bask. *upa*, *upel* Bottich Wanne mit ehstn. *hüp*, *hüpa* trogförmiger, niedriger

1. Die kurze Notiz ist gegen Prof. Schrader und mich gerichtet und soll eine allgemeine Bemerkung zu meinem *Lelo*-aufsatz in der Revista 1910, p. 305 darstellen.

2. Unter *koba*, *kuba*, *kopa* (p. 238).

Kahn zusammengestellt (Revue de lingu., 41, p. 166).

Dass neben Entlehnung auch Rückentlehnung anzunehmen ist, habe ich als selbstverständlich vorausgesetzt. Zu den von mir angeführten bask. Wörtern füge ich noch *kopex* Löffel mit langem Stiel, ein Pendant zu ehstn. *kopp*, g. *kopa* grosser Holzlöffel, Schöpfgefäss mit langem Stiel, Topf, Schale, kl. Gefäss, Bergkuppe hinzu (Vgl. magy. *koponya*).

Die Behauptung, dass span. *copete* eine frühe Umgestaltung des Lehnworts *toupet* (aus dem Germ. S. Kluge, Scheler) sei, halte ich für unerwiesen. Span. *copetudo* stolz, hochmütig, der einen Haarbüschel hat (Vgl. bask. *kopetadun* kühn; finn. *kopea* stolz, hochmütig; ehstn. *kobe* g. *kobeda* stark, füllig kräftig), *copetuda* Haubenlerche müssten denn wohl auch Umgestaltungen sein. Sp. *copete* heisst doch eigentlich « Haarfolle, (Stirnhaar), Haarbüschel am Vorderkopf der Pferde, Verzierung oben am Spiegelrahmen, Oberblatt am Schuh, Gipfel. Mir scheint, dass wir ohne gewagte « Umgestaltungen » und « Rückschläge ins Konkrete » auskommen, wenn wir von der Bedeutung « Stirn » (bask. *kopeta* Stirn auch Kühnheit; finn.-ugr. *koppa* Vorderteil des Schädels, Stirn) ausgehn, um zur Bedeutung « Stirnhaar » zu gelangen.

Prof. Schuchardt schreibt : « Damit leugne ich indessen keineswegs, dass in der Fülle der S. 139 f. Zusammengestellten finnisch-ugrischen Wörter sich ursprüngliche neben entlehnten finden. » Die Fülle ist eine begrenzte, da ich vieles fortliess, um den Fall nicht noch komplizierter zu gestalten und den Artikel

in die Länge zu ziehen. Prof. Schuchardt kommen Bedenken « über das Bestehen und die Beschaffenheit von Zusammenhängen ». Ich bin überzeugt, dass der hochgeehrte Gelehrte die von mir behaupteten Zusammenhänge plausibler fände, wenn er tiefer auf sie eingegangen wäre und die Etymologie nicht ausser Acht gelassen hätte. Er hätte bei einem eingehenden Vergleiche des Finnisch-ugrischen mit dem Baskischen und Romanischen auch in diesem Fall gesehen, dass es das finnische-ugrisch Sprach gebiet ist, wo wir das Wort in allen seinen Hauptbedeutungen, und man könnte sagen in allen Formen finden. Es ist doch wohl schwer das Spiel des Zufalls zu erblicken in finn. *kopero* Schrank (*kopera* ausgegraben, ausgehöhlt; *kopare*, *kopero* Grube für Rüben, Schrank; *koppa* angehöhlter Gegenstand; *koppero* Hütte im Schiff; *koppilo* Korb. — Magy. *köpülö* Rührfass. — Ehstn. *koper* unten abgerundet; *kops*, *kopp* kleines Gefäss, Schale. — Sv. lapp. *koppe* cavus, concavus), span. *copera* Schenke, Schrank, die Trinkschalen darin zu verschliessen und bask. *kopor* Schale.

« Das madj. *koponya* Schädel scheint trefflich zum gleichbedeutenden mordwin, *kopaška* zu stimmen », doch erinnert es Prof. Schuchardt durch seine Endung an die Möglichkeit romanischer Herkunft. Ja, negiert denn Prof. Schuchardt im Worte *koponya* die Möglichkeit einer finnisch-ugrischen, resp. magy. Endung?! — Zum Schluss erlaube ich mir noch einen weniger komplizierten Fall zu demonstrieren mit der Bitte an

den Leser die Schlussfolgerung aus folgender Wortzusammenstellung zu ziehen.

Germanisch : nhd. *Latte*, mhd. *latte*, ahd. *latta*, ndl. *lat*, angl. *laetta*, engl. *lath*. Kluge, Et. Wrb. : « Ein grammatisch wie etymologisch schwieriges Wort. Auffällig ist die Entsprechung von *tt* in angl. *laetta*, und ahd. *latta* (angls. *tt* sollte hd. *tz* sein....). Leider fehlt im Nord. und Got. ein entsprechendes Wort. » Vgl. ib. : Nhd. *Laden*, mhd. *lade* Brett etc. « Man hat von der Bedeutung des mhd. *lade* Brett als der ursprünglichen auszugehen.... » Kluge nimmt ein vorgerm. *lat* mit der Bedeutung *Brett* an und findet die Beziehung zu *Latte* wahrscheinlich.

Uralaltaisch : finnisch-ugrisch : lapp. *lata* Brett, *lattaga* id., *låta*, *låtta* Holzstange, *latte* Fussboden, Diele; finn. *lattia*¹ Fussboden, Diele; ehstn. *lat't'*² g. *lati* Latte, Stange, Strohschicht (auf dem Dache); liv. *lat'* Latte; magy. *lecz* Latte. Samojedisch : Yenissei *lata* Brett; Tawgy *loitu*, *loitu* Brett; Yurak *låta*³ Brett, Fussboden.

Baskisch *lata* Brett, Diele (?), grosses Brett, Latte, kleines, langes und schmales Brett zur Dachdeckung, Dachschindel, Palissade.

Romanisch : Sp. pg. *lata*⁴ dünnes Brett, Latte, Sparre; fr. *latte* Latte.

Pskow, 1912.

Rudolf GUTMANN.

1. Nach Thomsen, Ueb. d. Einfl. der germ. Spr., p. 149, von an. *flot*.

2. Auch « Längenmass » von 2 Faden, Rute, Massstange.

3. Auch « Breite » (wohl Breitenmass?)

4. Nach Kluge, Scheler u. a. sind die rom. Wörter germ. Herkunft.

Silvain Pouvreau dans le pays Basque

On sait que Silvain Pouvreau, nommé curé de Bidart par Mgr Fouquet, remplit ces fonctions de 1642 à 1644; il donna alors sa démission vraisemblablement pour suivre son évêque à Agde. Nous conjecturons qu'il avait dû revenir dans le pays; nous en avons la certitude aujourd'hui, grâce à M. l'abbé Daranatz, le savant érudit, secrétaire de l'Evêché de Bayonne : il a trouvé dans les registres paroissiaux de Bidart quatre actes de baptême, rédigés et signés par Silvain Pouvreau, les 27 août, 1^{er} et 23 septembre et 27 octobre 1654. M. Daranatz en conclut que Pouvreau était en villégiature à Bidart d'août à octobre 1654. Je ne crois pas que le mot de villégiature soit exact, car on ne villégiaturait guère à cette époque. Pouvreau a dû revenir dans le pays pour l'amour du basque et il y est resté probablement plus de trois mois; il a pu s'installer à la cure et avoir ainsi tout naturellement remplacé le curé malade ou empêché. Bidart offre cet avantage d'être le premier village basque de la côte, sur la grande route de Paris en Espagne; Bayonne en était peu éloigné et l'on pouvait s'y rendre à pied très facilement, sans parler du passage incessant des voi-

tures, charrettes, transports et convois de toutes espèces. C'est évidemment pendant ce séjour que Pouvreau a traduit le *Catéchisme* de Richelieu qu'il a publié à Paris en 1656. L'une des deux approbations ecclésiastiques, en latin, est datée du 25 mars 1655 et signée Petrus de Herigoity, curé de Bidart.

J'estime d'ailleurs que Pouvreau a pu faire au moins un autre séjour dans le pays basque, vers 1660, pour son *Philothée* et son *Combat spirituel* qui ont été imprimés en 1664 et 1665; mais c'est douteux, car les deux approbations du *Philothée*, datées toutes deux de Paris, sont de 1662-1663; le *Gudu* ne contient aucune approbation.

Certaines notes de lui me font croire que, pendant l'un de ces voyages, il est allé, par Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux, à Pampelune où il a connu le P. Moret. Il était aussi en relations avec Oihenart et peut-être avec Harizmendi ce dernier, il ne cite pourtant que la revision du *Miroir* de Haramboure, publiée après 1660.

Julien VINSON.

LES MOTS

ARABES ET HISPANO-MORISQUES

DU « DON QUICHOTTE »

(Suite)

Il y a un rapport de sémantique assez marqué entre l'espagnol *SÁBANA* « drap de lit, suaire et nappe d'autel » (en prov. *SAVANA*), le latin et le grec *SABANUM*, *σάβανον* « pannus asperior desiccandis detergendisque a balneo corporibus accommodus¹ » (en grec mod. « linceul », d'où le russe *sávan*), et l'arabe *SABANIYA*, ethnique qui désigne une étoffe d'espèce mal définie, servant à des usages très divers suivant les pays et les époques.

Parmi les termes dont il se propose de donner l'équivalent en arabe, le Glossaire anonyme de Leyde, chose curieuse, fait figurer *sabania* qui est arabe, suivi aussitôt de *sábana* qui est espagnol; il laisse pour le surplus ces mots sans traduction, mais sous « sodariola » on trouve *Sabanîya*, sens attesté par

1. Henri Estienne, *Thesaurus græcæ linguæ*, Paris, F. Didot, 1848-1854.

Raimundo Martin s. v. « sudarium », c'est-à-dire un linge pour éponger la sueur et essuyer la poussière (cf. le *Bayân el-Moghrib*, I, p. 157). Chez P. de Alcalá, c'est un « sonadero de mocos », un mouchoir de poche. Comme synonyme de *Sabanîya*, Motarrizy indique *Chiqqa*, expression assez vague, ayant le sens de « bande d'étoffe ». Ibn Bařoûta, de son côté, interprète le mot turc *boghtcha* « pièce d'étoffe carrée pour servir d'enveloppe » — ce que nous appelons une « toilette » — par *Sabaniya* (IV, pp. 142 et 232¹). Dans l'arabe moderne d'Occident, ce mot a pris le sens de « ceinture » (Dombay « strophium » p. 82), de « cravate, mouchoir de cou » (Hélot). Une note manuscrite de Sonneck, ajoutée sur son exemplaire interfolié du dictionnaire de Beaussier (bibliothèque de l'Ecole des Langues Orientales) en regard de l'article SABANA, porte : « *Sabanîya*, pl. *Sabâni*, mouchoir, foulard; *S. el-Harîr*, foulard lamé d'or et d'argent que les femmes mettent sur leur tête; *S. ed-Deheb*, foulard broché avec fleurs en brocart; Maroc, *S. el-Follâr*, foulard ordinaire ». De là un verbe *sabbana* pour désigner l'action de décorer un appartement pour une fête au moyen de *Sabâni*, d'oripeaux.

Deux courts passages relevés dans deux documents conservés aux archives de l'Alhambra induisent Eguilaz à penser que le terme *Sabaniya* désigne chez les Mores de Grenade des boucles et des pendants d'oreilles : « Dos *sabaniyas* labradas »

1. Sur *boghtcha*, voir l'article BOCACI, t. XLII de la *Revue*, p. 206.

(liasse 99); « Dos *sabanias* de oro para las orejas con sus aljofares » (liasse 236). Il est plus probable qu'il s'agit ici d'un genre de coiffure plus riche encore que ces « fonlards d'or » du moderne Maghreb, de coiffures faites d'un voile tramé d'or et agrémentées sur les côtés de franges, de pendeloques ou d'oreillons en pierreries (joyas), en perles fines (aljofares) ou en or travaillé. Diego de Haido dit, en effet, qu'une des plus belles coiffures des dames d'Alger consiste en une *beniya* (*baniqa*) entourée d'une torsade de fine étoffe dont les pans se terminent par une frange d'or appelée *saba* (f° 26 v° 2). Il a certainement voulu dire *sabanía*.

Sabaniya n'a plus cours en Orient, où il semble n'avoir jamais signifié autre chose qu'un vêtement fait d'une étoffe au sujet de laquelle les *qâmoûs* ne parviennent pas à s'entendre¹. En effet, suivant le *Tâdj el-'Aroûs* (IX, p. 230), c'était un *izâr* (un sur-tout) noir à l'usage des femmes, ou encore un *migna*^c (un voile) de soie enjolivé d'arabesques d'or (cf. la note de Sonneck). Mais si nous ouvrons le *Lisân el-'Arab* (XVII, p. 64), nous trouvons que c'était un vêtement de l'étoffe la plus grossière, tissée avec des bribes de coton tombées au peignage, très rugueuse au toucher (d'après Aboû Borda), ou au contraire un voile d'un tissu fin et délicat² (d'après

1. L'arménien, pourtant, a retenu *savan* qui, sous une forme accusant un emprunt au grec, signifie comm : en arabe, d'après le *Dis. arm.-ital.* de Ciackiak (Venise, 1837) : « Velo, manto de donne orientali ».

2. A corriger ici *el-Asân* du texte en *el-Asbân*. l'un des trois pluriels — avec *Sabaniyât* et *Sabânî* — de *Sabaniya*.

Ibn A'raby). Quoi qu'il en soit, « ce n'a jamais été un vêtement de coton *blanc*, comme le dit El-Leiç » (*Tâdj el-'Arouïs*).

Ajoutons pour notre part qu'à aucune époque *Sabanîya* n'a désigné le « drap de lit », dont l'usage n'a pénétré qu'à peine et de nos jours seulement dans les mœurs orientales ; cela se dit, assez improprement du reste, *Izâr* ou *Milîyat el-Farch'*. Enfin ce mot ne paraît pas davantage avoir été synonyme de *Kafn*, c'est-à-dire « linceul ».

A ceci près, *sabanum-σάβανον*, *sabana* et *sabanîya* présentent une communauté de signification qui, indépendamment de leur forme parfaitement identique, témoigne à première vue d'une communauté d'origine. Il y a ici, toutefois, une question de filiation et de paternité que l'on n'a encore soulevée qu'à demi.

Dozy, que cette question intéressa de bonne heure², déclare tant dans son *Glossaire arabo-espagnol* (p. 386) que dans son *Suppl. aux dict. arabes*, donc à douze ans d'intervalle, ne pas oser décider si *Sabanîya* vient de *σάβανον* ou de *Saban*, un nom de la nomenclature géographique des Arabes. A l'égard du mot espagnol, il revient hardiment sur son ancienne opinion. Rejetant avec juste raison

1. Cf. entre autres relations, celle de Raphaël du Mans (p. 99) : « Pour dormir, ils jettent par terre un matelas de coton ou de laine, puis une couverture pour se couvrir. De linceuls il n'y a point de nouvelles ; aussi ils n'en ont point affaire, puisqu'ils dorment tout habillés, ne laissant que leurs habits d'honneur et de dehors. »

2. Cf. *Vêtements arabes*, p. 200.

l'étymologie arabe qui l'avait séduit tout d'abord, il admet, ainsi que Diez, que *sabana* est tiré du grec. Il y a lieu, cependant, de remarquer que *sabanum* semble bien être, de par les textes qui nous restent, antérieur à *σάβανον*. Celui-ci, en effet, nous apparaît pour la première fois chez Alexandre de Tralles citant Aetius lequel appartient à la fin du V^e siècle, tandis que le mot latin se rencontre beaucoup plus tôt chez Apicius, Végèce, Palladius et Marcellus Empiricus (cf. Isidore de Séville, *Orig.*, 19, 26, 7, H. Estienne, *Thesaurus* et Du Cange).

L'origine de *σάβανον* a dérouté plus d'un helléniste. « Vox autem late diffusa, lisons-nous dans le *Thesaurus* d'Henri Estienne, quó pluribus in linguis frequentatur, eó difficilium, unde primum manaverit, indagare licet » (glose de Hase). On a cru à une altération de *σάγανον* qui est donné par Hesychios; mais ce n'est qu'un pis-aller. Les formes *σαβανία* et *σαβάνια* citées par Hase ne laissent pas d'être intéressantes : de basse époque, elles sont comme calquées sur le mot arabe. *Σάβανον* qui n'a pas de racine en grec, passe généralement pour étranger à la langue. On peut en dire autant de *sabanum*. Mais ce que l'on ne saurait dire, c'est à quel idiome — probablement oriental — le latin comme le grec, simultanément ou non, ont emprunté ce terme hétérogène.

L'arabe, bien entendu, doit être écarté. Il est écrit, d'ailleurs, que le mot *Sabaníya*, lui aussi, est né de père inconnu. Une variante de prononciation : *Sabaní'a*, fait songer à une origine araméenne, comme cela est établi pour des mots arabes à terminaison

similaire, p. ex : *Djábî'a* et même *'Of'îya*, *Qarîya* (cf. Fränkel, *Die Aramäischen Fremdwörter im arabischen*, pp. 11, 63, 168). C'est une hypothèse qui n'offre rien que de vraisemblable¹, et si elle venait à se changer en réalité, le mystère qui enveloppe l'origine du mot gréco-latin² se trouverait du même coup éclairci. Le philologue Ibn Sida, quant à lui, contrairement à l'opinion commune des Arabes, tient *Sabaniya* pour un terme emprunté (*Tâdj el-'Aroûs*). Il est de fait que la racine SBN n'existe qu'à cause de ce mot.

Tel quel, *Sabantya* est proprement le collectif féminin du nom relatif *Sabany* et désigne des étoffes fabriquées à *Saban*. Qu'est-ce au juste que ce nom de lieu? Yâqoût en dit si peu que rien, et sur la foi d'un autre : « D'après El-Ĥâzimy, localité qui a donné son nom à la *Sabaniya*, sorte de vêtement fait du coton le plus grossier qui soit » (III, p. 35). C'est tout. Mais le *Lisân* croit savoir que *Saban* est situé aux environs du Maghreb, ce qui est bien vague, et Firouzabady que *Saban* est tout près de Bagdad, ce que répètent Freytag, Kazimirski, Dozy, etc. Le *Tâdj*, dans le doute, rapporte les deux opinions. L'étymologie arabe repose uniquement sur ces données imprécises et contradictoires.

La vérité semble toute autre. Dans l'ignorance où

1. Nombreux, en effet, sont les mots désignant des étoffes ou des vêtements que l'araméen a légués à l'arabe. Voyez Fränkel, *l. c.*, p. 38-56.

2. Le copte a *σάβανον*, témoin le glossaire copto-arabe ms. 45 de la Bibl. Nat., où ce mot est rendu par *sabaniya*. (Cf. Fleischer, *De glossis habichtianis*, p. 71.) Mais le mot est probablement emprunté du grec.

ils étaient de l'origine du mot, mais connaissant d'autre part la réputation bonne ou mauvaise de cette étoffe dont on faisait, un peu partout peut-être, des voiles, des surtouts, des serviettes de bain, des mouchoirs, etc., les philologues, les lexicographes ne trouvèrent rien de plus simple que de dériver un ethnique du premier Saban venu, possédant quelques métiers de tisserands comme tant d'autres bourgades, qu'il fût au Maghreb ou en Irâq. Peut-être même n'ont-ils fait que supposer l'existence d'un Saban à ce point industriel, car Yâqoùt, d'ordinaire si exact, a tout l'air de n'enregistrer ce nom de lieu dont il ne sait dire la situation, que par conscience de géographe, pour ne pas être accusé d'omission.

En résumé, *Sabaniya* ne vient pas plus de Saban que de *σάβανον*, mais, comme *σάβανον* - *sabanum*, d'un mot qu'il reste à rechercher selon toute apparence dans un dialecte araméen, mot qui, par l'intermédiaire du latin, a donné *sábana* à l'espagnol.

Après les justes rectifications de ses devanciers, Eguilaz n'aurait pas dû persister à faire venir directement *sábana* de *sabanîya*.

(*A suivre.*)

Paul RAVAISSE.

K A D Ā M A Ñ J A R Ī

LE BOUQUET DES HISTOIRES

Contes tamouls traduits pour la première fois en français

(Suite)

Ensuite le juge regarde le singe et lui dit : maintenant je te pardonne, va-t'en! mais excuse la faute commise par ce misérable animal. Ayant ainsi loué le singe dans ce discours agréable, il le congédia.

Apprends par cette histoire que le désir des richesses détruit la justice.

LX

Le roi faisait construire une maison à terrasse avec beaucoup d'ornements. Il fit venir un peintre et lui donna l'ordre de tracer avec art des peintures. Quand le peintre eut achevé son travail, il le fit savoir au roi. Le roi vint, accompagné de ses ministres, etc., examina les peintures, et, pendant tout cet examen, donna des marques nombreuses de contentement. Le peintre, Rāmakṛṣṇa, faisant remarquer une figure dessinée de profil : ô grand roi! dit-il, dans ce dessin une partie seulement du corps se trouve à l'extérieur; en quel lieu est l'autre moitié? — Comment, dit le roi en plaisantant, ignorez-vous que, grâce à l'imagination, nous plaçons cette partie de l'autre côté? — Maintenant, dit le peintre, je sais. Quelques mois après,

Râmakṛṣṇa rencontre le roi et il lui tient ce propos : depuis le jour où nous nous sommes vus, j'ai acquis par l'habitude beaucoup de facilité dans les travaux de peinture, et maintenant dans ce but je me suis perfectionné la main : venez donc juger vous-même de mon habileté dans ce travail. Le roi lui dit : est-ce de cette manière ? et, joyeux, il détruit toutes les peintures qui se trouvaient dans sa demeure, et qu'il jugeait vieilles et ayant fait leur temps : fais-moi à leur place, lui dit-il, des peintures avec habileté ; puis il lui offre le bétel, et il quitte cette maison pour aller demeurer dans une autre de ses habitations.

Râmakṛṣṇa, ayant détruit et lavé, comme étant inutiles, toutes ces peintures qui auparavant faisaient l'ornement de ce palais, dessina ici un ongle, et tout près un doigt, puis dans un autre endroit une main, et, ayant ainsi rempli la maison des fragments de chaque membre, il abîma toute la demeure. Il alla ensuite trouver le roi et lui dit : toutes les peintures sont terminées ; veuillez venir les voir avec bonté. Le roi dit : c'est bien, et il vint, plein de confiance, accompagné d'un nombreux cortège. Pendant qu'il regardait : ô Râmakṛṣṇa ! s'écria-t-il, qu'est-ce que cela signifie ? Il n'y a que des fragments de membre. — Toutes les autres parties, dit le peintre, se trouvent, grâce à notre imagination, de l'autre côté ; est-ce que vous l'oubliez maintenant ? — Je suis trompé, dit le roi, tu as tout détruit ; et, baissant la tête avec confusion et colère, il s'en alla.

LXI

Un autre jour, Appâjy, le ministre du roi, ayant vu Râmakṛṣṇa, lui dit : le roi est en colère à cause du mauvais travail que tu as fait pour lui ; dans quelques jours cache ta tête. — Ainsi je ferai, dit le peintre. Alors il prit une cruche et y creusa deux petits trous, qui devaient être les yeux ; puis, l'ayant renversée et mise sur sa tête, il prit l'habitude de se promener ainsi dans chaque rue, sans faire la moindre réponse à ceux qui l'interrogeaient. Le roi, à cette nouvelle, l'appela auprès de lui. Râmakṛṣṇa se présenta devant le roi avec cette grosse tête, et se tint debout. — Qu'est-ce que cela ? dit le roi, qui se mit à rire bruyamment. — O grand roi ! Appâjy m'a dit que vous étiez en colère contre moi, et que je devais cacher ma tête. Le roi lui dit alors : je ne suis pas en colère contre toi ; ôte ta cruche.

LXII

Un prince possédait d'abondantes richesses. C'était un jeune homme (naturellement) judicieux ; et pourtant il avait des rapports d'amitié avec des hommes débauchés, et, dans l'égarément de son esprit, il participa souvent à des actes mauvais. Il contracta l'habitude de dissiper ses richesses spécialement dans des paris, au jeu de dés, dans de nombreux spectacles, d'une rare splendeur, accompagnés de danses, et dans les vices de la débauche, de l'ivresse... etc. Il avait

dissipé des sommes considérables dans le jeu de dés et les paris ; aussi ses intendants ne lui donnèrent pas un fanon ; alors, afin de payer sa dette, il fit un billet à ordre. Grâce à cette mesure, le dommage qu'il éprouvait ne lui parut pas être d'une grande importance, mais la mère du jeune prince, femme d'un grand bon sens, ayant appris tout cela, lui fit très souvent des représentations, et elle chargea plusieurs hommes supérieurs de lui donner des conseils et de lui faire des remontrances. Cependant il ne renonça pas à sa mauvaise conduite. Aussi, pour le forcer à se corriger, en chassant l'erreur de son esprit, voici la ruse imaginée par la mère. Un jour où il avait perdu beaucoup au jeu, il fit un billet à ordre de deux cent mille roupies. La mère, voyant cela, fit disposer sur une grande table toute cette somme en fanons formant plusieurs piles. Ensuite, quand le prince revint au palais, il vit cette masse de fanons, et s'écria : d'où est venu tout cet argent ? — O mon fils, dit la mère, c'est seulement l'argent que tu as perdu aujourd'hui. Souviens-toi : voilà comment, si tu agis souvent de cette sorte, nous tomberons dans la pauvreté, grâce à tes gaspillages. Sur ces mots, elle partit. Le jeune prince, en entendant ces paroles, est tout étonné, et, comme si son enivrement se dissipait, il ouvre les yeux. Hélas, ! se dit-il, est ce que dans un seul jour j'ai perdu autant d'argent ? Si par mes actes j'ai tout fait jusqu'à ce jour pour ma perte, de quels désastres ne vais-je pas souffrir dans l'avenir, moi qui suis tombé

dans l'erreur et dans la folie ? Il renvoya alors tous les hommes débauchés et adopta une bonne conduite.

Ainsi de tous les hommes, s'ils s'appliquaient à voir sous leur vrai jour tous les dommages et pertes qu'ils ont à souffrir par leur mauvaise conduite dans leurs richesses, dans leur renommée et dans leur corps, on pourrait dire sans le moindre doute : ils se corrigeront, quand sera dissipé le trouble de leur esprit, causé par le vice.

LXIII

Le roi, ayant un jour regardé le nommé Témâl Râmakṛṣṇa, qui se trouvait dans une grande affliction, lui dit : pourquoi t'affliger ainsi ? Quel est ton malheur ? — Hélas ! dit T. Râmakṛṣṇa, les astrologues m'ont prédit que je mourrai dans un ou deux mois. Mais, ce n'est pas à moi que je songe ; il ne se trouvera personne qui dans l'avenir viendra soutenir ma famille, comme je le fais moi-même aujourd'hui ; et ce sont ces pensées qui me font éprouver de l'affliction. — Méprise tout cela, lui dit le roi, et ne crains rien. J'en fais le serment : je protégerai ta famille, fût-elle dix fois plus nombreuse ; n'est-ce pas pour moi une chose importante ? T. Râmakṛṣṇa, depuis ce jour continuant son imposture, fut comme si son malheur croissait de plus en plus ; et, un jour, pour que tout le monde pût croire qu'il était mort, voici la ruse qu'il imagina. Ayant enlevé, pour les mettre dans un autre endroit, les pièces de monnaie, les bijoux et les coupes, qui se

trouvaient dans un coffre, il s'y glissa. Dès que le roi apprit la nouvelle de sa mort, comme il savait que T. Râmakṛṣṇa possédait de grandes richesses, il fit appeler quelques-uns de ses serviteurs et leur donna l'ordre de prendre le coffre d'argent et de l'apporter promptement (au palais). Ils s'emparèrent ainsi du coffre et, dès qu'ils l'eurent apporté dans la chambre royale, le roi poussé par le désir, ouvrit le coffre, mais il y aperçut T. Râmakṛṣṇa et s'écria : oh ! on a dit que tu étais mort. — Est-il donc possible, dit Râmakṛṣṇa, d'avoir confiance en vous ? Etes-vous celui qui protégera ma famille ?

Le roi honteux resta sans parler.

LXIV

Dans un village un homme avait le nez coupé. Ne pouvant endurer les plaisanteries des personnes qui le regardaient, voici la ruse qu'il imagina. Comme s'il saisissait une occasion s'offrant à lui, il leva la tête, regarda le ciel et s'écria : O Créateur du monde ! je vous contemple, je vous adore. A cet homme méchant, qui souffre de sa naissance dans ce monde, faites la grâce de tendre votre main sacrée. A quoi puis-je comparer la sainte splendeur de votre beauté ? Ainsi, les yeux baignés de larmes, le corps tremblant et frissonnant, laissant tomber de sa bouche des paroles confuses, il fut entouré par plusieurs gens du peuple, qui s'arrêtèrent à le considérer. O gens du peuple ! dit-il, voici que l'habitant du ciel s'arrête ; considérez-le.

Hélas ! vous passez votre temps à vous arrêter devant le ciel. Sur ces mots, il versa des larmes. Quelques personnes, ayant cru à ces paroles, tombèrent à genoux et le supplièrent, en disant : ô maître ! il faut que tu nous fasses connaître notre Seigneur. L'homme au nez coupé leur dit : si vous devenez sans nez comme moi, il vous sera possible de le voir. Ces hommes se coupèrent alors le nez, mais, comme ils ne voyaient pas le Seigneur, ils comprirent qu'ils avaient été trompés. Pensant que ceux qui avaient un nez les tourneraient en dérision, ils se disaient entre eux : le Seigneur apparaît à nos yeux dans toute sa grandeur, et, pour une si petite perte, quels grands avantages illimités nous avons obtenus ! De quel bonheur céleste jouissons-nous ? Les habitants du village, croyant à la sincérité de ces paroles, se coupèrent tous le nez dans l'espace de quelques jours.

Ainsi l'homme qui suit une voie corrompue (ou : une-mauvaise secte) s'efforcera d'y entraîner aussi d'autres personnes.

LXV

Un roi avait fait instruire son fils. Mais les précepteurs annoncèrent au roi que le jeune prince n'avait rien appris ; aussi celui-ci les frappa, les injuria et jeta au loin ses livres, après les avoir coupés et déchirés. Le père, à cette vue, lui donna toutes sortes de conseils, mais il ne fut pas écouté. Le jeune prince continua d'aller à la chasse, de faire des promenades

sur l'eau et de faire combattre des coqs et des chèvres. Cette existence le rendit sauvage, et, comme un être stupide, il erra continuellement. A la mort de son père, le prince royal vint dans l'assemblée. Quand il eut regardé toutes ces splendeurs, des chanteurs habiles, ayant apporté de précieuses guitares auxquelles étaient attachées des courges vertes et des luths excellents auxquels étaient attachées trois courges, se mirent à chanter. Le jeune prince ne comprenait rien à la science musicale ; aussi congédia-t-il ses chanteurs, après leur avoir donné une pagode pour chacune des courges. Un de ces chanteurs, joueurs de guitare et de luth, ayant compris que le prince était un sot ne pouvant discerner l'excellence et l'infériorité d'une exécution musicale, laissa passer dix jours au bout desquels il vint à la porte du palais, et, en présence de la foule, il dressa un poteau. Il y attacha deux cents courges encore vertes, et il fit annoncer au prince l'arrivée du joueur de luth-poteau. — Dites à ce poète de venir me trouver dans mon palais, dit le prince. — Ce luth-poteau ne peut venir dans l'intérieur du palais, répondit le chanteur. Alors le prince, ayant estimé les courges encore vertes, donna à chaque fruit vert comme prix moyen une pagode, puis il le congédia.

Ainsi l'ignorant n'est pas même utile à une seule personne dans le monde.

(A suivre.)

GÉRARD DEVÈZE.

BIBLIOGRAPHIE

A Dictionary of the Biloxi and Ofo languages, by James Owen DORCEY. Washington, gov. pr., 1912, in-8°, v-340 p.

Cet important ouvrage forme le 47^e *Bulletin* du Bureau d'Ethnologie de l'Institution Smithsonianne; il est consacré à deux idiomes qui nous intéressent particulièrement, parce qu'ils sont parlés dans la Louisiane, sur les côtes du Golfe, comme disent les Américains. Les Biloxi et les Ofaş se rattachent aux Sioux.

Ce volume comprend une notice historique, trente et un textes biloxi (contes et récits), un dictionnaire biloxi-anglais et un dictionnaire ofo-anglais, tous deux suivis d'index anglais. Il a été publié, après la mort de son auteur, par M. John R. Swanton.

J. V.

Turkish and Dravidian, by Edwin H. TUTTLE. New Haven (Connecticut), 1912, in-18, 4 p.

Chaque proverbe, chaque adage a son contraire. *Tel père, tel fils* est compensé par *A père avare, fils prodigue*; *bis repetita placent* est contrarié par *non bis in idem*. Cette dernière sentence est la seule réflexion que puisse suggérer la jolie plaquette de M. Tuttle.

La parenté linguistique ne saurait résulter de ressemblances plus ou moins forcées ou d'analogies accidentelles.

J. V.

Una fuente del Gvero, par Julio de URQUIJO. *Saint-Jean-de-Luz*, impr. Dargains, 1912, in-8°, 15 p.

S'il est vrai qu'un sonnet sans défaut vaut à lui seul un long poème, cette modeste brochure, avec ses quinze petites pages, l'emporte certainement sur bon nombre de gros volumes compactes et prétentieux. On y trouve une critique impartiale et précise, un jugement sagace et ingénieux, une observation exacte, un raisonnement irréprochable, mais on ne saurait en être surpris, puisque la brochure sort des mains de M. de Urquijo, et l'on ne peut que se féliciter une fois de plus de ce que les études basques aient attiré et retenu un homme de cette valeur.

On connaît le *Gvero* d'Axular, cet important ouvrage si bien imprimé à Bordeaux, chez Guillaume Millanges, en 1643, juste une année avant la mort de son auteur. Ce livre avait eu un tel succès qu'une contre-façon, avec la mention « seconde édition, revue et corrigée », en fut faite une soixantaine d'années après : l'éditeur n'avait touché au vieux texte que d'une main très respectueuse, il s'était borné à expliquer certains mots vieillis, à supprimer quelques abréviations et à moderniser l'orthographe des citations latines. Plût au ciel que M. l'abbé Inchauspe, qui a voulu en

faire une troisième édition en 1864, ait été aussi bien inspiré ! Il nous a donné, hélas ! un livre qui n'a eu aucun succès et qui n'a aucune valeur, car le vieux texte y est abominablement tronqué, expurgé, remanié, et augmenté d'amplifications plus que médiocres. Le précédent éditeur avait eu l'idée fort ingénieuse de changer le titre du livre, *Gvero* « après », en *Gueroco gurro* qui signifie en français quelque chose comme « après après » ou « après et encore après », ce que les censeurs ecclésiastiques interprètent « de non procrastinanda pœnitentia ».

C'est sous ce nom que l'ouvrage est universellement connu. On le regardait jusqu'à présent comme à peu près le seul écrit basque véritablement original et tout le monde admirait, avec la connaissance parfaite qu'avait l'auteur de sa langue maternelle, son érudition profonde et sa science infinie des auteurs latins et grecs, profanes et religieux, anciens et modernes : il n'est presque pas une page où on ne trouve une citation avec les références indiquées. Ces citations sont précisément ce qui a attiré l'attention de M. de Urquijo : il s'est dit que quelque puissante qu'ait été la mémoire d'Axular, il n'avait pas pu faire toutes ces citations sans s'en rapporter aux textes. Il devait donc avoir à sa disposition une vaste collection de livres ; mais est-il vraisemblable qu'une telle collection existât au dix-septième siècle chez un pauvre curé de campagne ? Il fallait sans doute aller jusqu'à Pampelune pour trouver une bibliothèque aussi importante. Et le *Gvero* représente un travail long et considérable. On est donc amené à supposer qu'Axular a travaillé de seconde main

sur quelque ouvrage récent, français ou espagnol, mais plutôt espagnol, car cette dernière langue devait lui être plus familière que l'autre. M. de Urquijo a donc cherché parmi les auteurs espagnols qui ont traité le même sujet et il n'a pas tardé à trouver que les œuvres du fr. Louis de Grenade avaient été le prototype du *Gvero* : titres de chapitres, citations, passages entiers ont été traduits, imités ou adaptés par le curé de Sare. La démonstration est évidente et incontestable.

Julien VINSON.

Skrifter utgifna af kungl. humanistiska Vetenskaps Samfundet i Upsala. Band 10, 1 et 2. *Upsal*, 1912, 2 in-8°, (iv)-1111 p.

Contient un très remarquable travail, en allemand, de M. P. Persson sur la « Indo-germanische Wortforschung » avec supplément, additions, rectifications et tables.

J. V.

V A R I A

I. Le Liçarrague de Berne

Notre excellent collaborateur, M. J. de Urquijo, de passage à Berne, a bien voulu prendre la peine d'aller voir le Liçarrague qui y est conservé et qui avait été signalé pour la première fois par M. W.-J. Van Eys. Il m'adresse sur cet exemplaire la note suivante :

Cote A 379 — N Theat 84.

Sur le titre, près de l'écu « basque » et au bas de la page : « Bernard d'Etchart » ; à droite, le cachet de la Bibliothèque de Berne.

Ft 5 v°, *diotso* — 7 v°, *diroano* — 8 v°, *drananari* — 182 v°, *arthegu* — 197, *ecen*, *baino* — 221 v°, *Berriz*, 22-4 — 316 v° 23, 24 — 412 (41), *bilo*, *edo*.

Je ne saurais trop remercier mon aimable correspondant.

J. V.

II. L'Ambroisie

Les Indiens appellent « ambroisie » la nourriture ordinaire. Il y a cinq ambrosies : le lait, la crème, le beurre fondu, le miel et le sucre. Une autre liste comprend ce qui est mastiqué par la langue et les incisives, ce qui l'est par la langue et les molaires, ce qui est léché par la langue, ce qui est bu et ce qui est sucé.

III. Les brames actuels

Dans l'Inde tamoule et notamment à Pondichéry et à Karikal, les brames forment quatre catégories distinctes : les *kurukkal*

« gurus », prêtres, officiants, astrologues, guides spirituels, etc. ; les *aiyar* « seigneurs », clercs laïques çivaïstes ; les *ayangâr* « incertains ? », clercs viehnouvistes, et les *çâstriyâr* « savants », *âtchâriyâr* « maîtres » ou même *râyar* « princes », fonctionnaires, professeurs, savants, venus du nord récemment.

Au Bengale-sud, il y a également quatre catégories de brames : les *Chattôpâdhyâya*, les *Bandôhpâdhyâya*, les *Gangôpâdhyâya*, et les *Mukhôpâdhyâya*, ainsi désignés d'après leurs lieux d'origine.

J. V.

IV. Une vilaine acquisition

Nous avons un mot nouveau. Il a pris place, depuis quelques semaines, dans le vocabulaire des grands hôtels français et tous les voyageurs sont contraints de l'employer ; bientôt, par habitude, par indifférence, ce mot barbare sera d'usage courant — et peut être l'Académie, dans les travaux de revision du Dictionnaire, en discutera-t-elle !

Ce mot est bizarre. Il fut fabriqué par des gens hâtifs et sans grammaire, qui faisaient un usage fréquent de l'ascenseur dans les hôtels. Ils voyaient inscrit sur la casquette de l'homme préposé à la garde et au mouvement de cet appareil le mot : *lift* — et ils ont appelé *liftier* ce serviteur de leur commodité. Le *liftier* est donc aujourd'hui l'homme qui vous sert l'ascenseur. Et de ce nom anglais *lift*, on a construit cet horrible mélange, ce terme de charabia franco-anglais, dont, à défaut d'autre mot précis, se servent d'honnêtes gens qui croient parler français.

On va combattre ce mot ridicule ; ce sera peine perdue ; peut-être pourrait-on essayer d'en proposer un autre meilleur, c'est-à-dire vraiment français ? Hélas ! n'y comptons pas trop. Et nous-mêmes nous excuserions d'avoir simplement cité ce terme informe, s'il n'était, en ces jours de vacances et de voyages, décidément adopté, contre le bon goût et la langue, dans les hôtels de chez nous ! — *Le Temps*, 1^{er} septembre 1912.

TABLE DU TOME QUARANTE-CINQUIÈME

I. — SUJETS TRAITÉS

Notice sur la langue et la littérature Concani, par H. BOURGEOIS.....	1, 81
Sur les deux prétendues éditions du Nouveau-Testament basque de Liçarrague (1571), par J. VINSON.....	15
La durée de l'année biblique, par S. FERARÈS.....	21
Étude comparée des langues polynésiennes, par F. SOULIER.....	41
Les mots arabes et hispano-morisques du Don Quichotte, par P. RAVASSE.....	50, 121, 207, 265
Préfixation et suffixation, par J. VINSON.....	65
Nhd. <i>Hahn, Henne, Huhn</i> , par R. GUTMANN.....	90
L'erreur de traduction de la Bible, par S. FERARÈS.....	95, 160
<i>Kadâmañjari</i> , traduit par G. DEVÈZE.....	133, 272
Notes de bibliographie basque, par J. VINSON.....	153
Petite grammaire de la langue judéo-allemande, par H. BOURGEOIS.....	170
Les Basques en 1526, par G. LACOMBE.....	189
Y a-t-il une erreur de traduction dans la Bible? par S. FEIST.....	195
Le repentir de Naçû'h, traduit de l'hindoustani, par J. VINSON.....	225
Finnisch-ugrisch, baskisch, romanisch, par R. GUTMANN.....	256
Silvain Pouvreau dans le pays basque, par J. VINSON.....	263
<i>Varia</i> . Les langues de Gulliver.....	78
— Bienvenue orientale.....	79
— La nouvelle injure.....	80
— Le père Hyacinthe et les Basques.....	150
— La langue française en Belgique.....	221

<i>Varia.</i> Vers singuliers.....	224
— Le Liçarrage de Berne.....	284
— L'ambroisie.....	284
— Les brames actuels....	284
— Une vilaine acquisition.....	285

II. — BIBLIOGRAPHIE

<i>Ch. de la Paquerie.</i> Un coin du pays basque.....	67
<i>S. Krishnaswami.</i> Ancient India.....	73
<i>B. and F. Bible Society.</i> 107th report.....	76
<i>Government of Madras.</i> Epigraphy. Rapport de 1911....	76
<i>E. Tuttle.</i> Finnic and Dravidian.....	77
<i>J. M. Nallaswami.</i> Studies on Saiva-Siddhânta.....	145
<i>C. C. Uhlenbeck,</i> Grammatical distinctions in Algonquian.	146
<i>K. V. Subbaya.</i> A primer of Dravidian phonology.....	148
WORDEWORTH et WHITE. Nouum Testamentum. <i>Londres,</i> 1911.....	215
Smithsonian Institution. 27th report of the Bureau of Ethnology.....	216
<i>Journal</i> (t. XXVII) et <i>Memoires</i> (t. XXIX) de la Société Finno-Ougrienne.....	217
<i>W. Marçais.</i> Textes arabes de Tanger.....	218
<i>J. O. Dorcey.</i> A dictionary of the Biloxi and Ofo languages.	280
<i>E. H. Tuttle.</i> Turkish and Dravidian.....	280
<i>J. de Urquijo.</i> Una fuente del <i>Grero</i>	281

III. — LANGUES ÉTUDIÉES

Linguistique générale.....	76
Ougro-finnois.....	217, 256
Dravidien.....	73, 77, 148, 280
Tamoul.....	76, 78, 133, 144, 280
Basque.....	15, 67, 150, 153, 189, 256, 263, 281, 284
Américain.....	116, 216, 280
Polynésien.....	41
Arabe.....	50, 203, 221, 000
Hébreu.....	21, 95, 160, 194

Latin	215
Français	90, 221, 224
Espagnol	50, 121, 203, 265
Allemand	90
Judéo-allemand	170, 243
Hindoustani	225
Concani	1, 81
Langues artificielles	78

IV. — AUTEURS

H. Bourgeois	1, 81, 177, 243
G. Devèze	133, 272
S. Feist	195
S. Ferarès	21, 95, 160
R. Gutmann	99, 256
G. Lacombe	189
P. Ravaisse	50, 121, 203, 265
F. Soulier	41
J. Vinson	15, 67-77, 78-80, 145, 148, 159, 215-218, 221-224 225, 263, 280, 284

L'Imprimeur-Gérant :

E. BERTRAND.

45-
Author *Uincorn*
Title *Revue de l'impichigne*

NAME OF BORROWER.

DATE.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

